TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — Nº 10 381 · 40 PAGES · VENDREDI 16 JUIN 1978

Menace de crise gouvernementale en Belgique

LIRE PAGE 14



Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

1,70 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,75 ; Danemark, 3,75 kr. ; Espagne, 40 pes. ; Grande-Bretagne, 20 p. ; Grèce, 22 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 L.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 22 esc. ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 32

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

LES PROLONGEMENTS DIPLOMATIQUES DU CONFLIT ZAIROIS

L'Afrique ne doit pas être un objet de discorde dans les relations franco-soviétiques

écrit M. Giscard d'Estaing à M. Brejnev

C'est le 6 juin que le président de la République a adressé à M. Brejnev le message dont il a parlé mercredi 14 juin dans sa conférence de presse. Ce texte porte sur la situation en Afrique et ses répercussions sur la détente. M. Giscard d'Estaing déclare notamment que l'Afrique ne doit pas être l'objet de discorde dans les relations franco-soviétiques.

Les réactions aux propos du président de la République ont été jusqu'ici peu nombreuses et sans surprise. A l'étranger, aucune réaction officielle n'avait encore été enregistrée jeudi en début d'après-midi. On note seulement qu'à Moscou l'agence Tass accompagne son résumé du discours d'une brève allusion à la tentative du président de justifier « l'ingérence armée de la France en Afrique, notamment au Zaïre, au Tchad et ailleurs ».

En France, MM. Mitterrand, Marchais et Chirac n'ont pas immédiatement commenté la déclaration présidentielle. La gauche relève l'opposition entre la politique de M. Barre et le renvoi à la fin du siècle de la solution de problèmes très actuels. M. Lecanuet, président de l'U.D.F., se félicite au contraire de la priorité donnée dans l'immédiat à la politique sociale et contractuelle.

Les principaux syndicats manifestent un grand scepticisme à l'égard des projets annoncés et appellent au renforcement des luttes. La Bourse attend de connaitre les mesures fiscales qui accompagneront le nouveau projet d'actionnariat dans les grandes sociétés.

Les limites de la détente

M. Giscard d'Estaing a été beaucoup plus convaincant dans ses propos de mercredi lorsqu'il a traité de la détente que lorsqu'il s'est appliqué à éclairer « les actions de la France » en Afrique. Il est exact, en effet, que la détente « n'est jamais acquise ». Qu'elle implique à tout instant des efforts de ceux qui la pratiquent et le respect d'un code de comportement de la part de ceux qui y participent. Qu'elle doit être globale et exclure la recherche d'une modification de l'équilibre actuel du monde.

Il serait vain cependant de croire que la détente pourra éviter certaines modifications de la situation en Afrique. Le président de la République lui-même sait très bien qu'elles sont à la fois inévitables et souhaitables, notamment au sud du continent. A tel point d'ailleurs qu'il a été amené à infléchir très sensiblement la politique française à l'égard de cette région du monde.

Il n'en est que plus étonnant de l'entendre dénoncer un relent d'esprit colonialiste chez ceux qui s'interrogent sur les vertus et les vices de tel ou tel régime, de tel ou tel dirigeant. Comment repousser « a priori » ce critère pour décider de la nature et de l'intensité des relations entre la France et tel ou tel pays, même s'il reste entendu que Paris reconnait les Etats et non les gouvernements ? Il est fort significatif que, après avoir fait l'éloge du chef de l'Etat mauritanien et celui des dirigeants militaires du Tchad, le président de la République ait jugé bon de ne pas accorder un brevet de dignité, de respectabilité et d'honnêteté au président Mobutu, tant il est vrai que la détente ne peut pas servir de paravent à tous les abus et de garantie perpétuelle à tous les régimes. Ne pas accepter le principe des interventions soviétiques et cubaines est une chose. En tirer prétexte pour justifier la défense de toutes les situations acquises en est une autre, complètement différente.

Il y a d'ailleurs une contradiction à soutenir ce dernier point de vue et à prôner dans le même temps, comme l'a fait M. Giscard d'Estaing, la recherche de solutions politiques. Tout règlement politique implique en effet des compromis de la part des parties en cause, au Tchad comme ailleurs. Et, s'il est bien vrai que la France est aujourd'hui décidée à encourager la promotion d'une telle solution de la crise tchadienne, il est aussi vrai que ces efforts n'aboutiront pas sans que d'importantes modifications soient apportées aux structures de cet Etat africain.

Là est le fond du problème. Invoquer la protection des ressortissants français pour justifier une action ponctuelle peut être légitime, mais ne saurait en aucun cas constituer l'axe principal d'une politique africaine de la France. Si un tel argument, par exemple, est amplement recevable dans le cas de la « seconde guerre » du Shaba, il est déjà beaucoup plus spécieux en ce qui concerne le Tchad, où l'armée française, comme l'a reconnu le président, déborde cette mission et assume la tâche de faire respecter un cessez-le-feu ambigu et précaire.

Le problème du Sahara occidental, lui aussi, est plus complexe que ne l'a laissé entendre le président de la République. Le droit à l'existence de la Mauritanie est évident. Mais désamorcer ce conflit exigerait, de la part de la France, plus d'imagination et de bonne volonté qu'on n'en manifeste actuellement à Paris. La détente y gagnerait à coup sûr. Car ce sont de tels abcès, lorsqu'on les laisse pourrir, qui finissent par fournir des occasions de succès faciles, à Moscou comme à La Havane. Jusqu'à présent, en effet, ce sont les fautes et les erreurs de l'Occident qu'exploitent Soviétiques et Cubains sur le continent noir.

La réunion de presse de l'Élysée

Page 10 :

- **Sérénité et habileté** par Raymond Barrillon
- **Questions sans réponse** par Gilbert Mathieu

Les onze pays réunis à Bruxelles n'ont pu se mettre d'accord sur le plan de redressement de M. Mobutu

Tandis que s'achevait, mercredi 14 juin, le rapatriement des parachutistes français du Zaïre, les onze pays créanciers de Kinshasa, réunis à Bruxelles, décidaient de renvoyer à la fin de l'année l'étude du « plan Mobutu » de relance à l'économie zaïroise. Seuls quelques-uns d'entre eux ont consenti à accorder une aide d'urgence, de caractère surtout humanitaire, au gouvernement de Kinshasa.

A Washington, au cours d'une conférence de presse télévisée, le président Carter, reprochant à M. Fidel Castro de n'avoir pas « fait davantage » pour empêcher l'invasion du Shaba, a de nouveau assuré détenir des preuves formelles que les Katangais avaient été entraînés par des éléments cubains dans le sud de l'Angola.

A Kinshasa, est attendue une importante délégation militaire chinoise conduite par le général Chih Hao-tien, l'un des chefs adjoints de l'état-major général de Pékin.

L'examen du plan Mobutu de relance de l'économie zaïroise a été repoussé à la fin de l'année par les experts de onze pays réunis à Bruxelles les mardi 13 et mercredi 14 juin. En principe, une nouvelle rencontre doit avoir lieu à cet effet en octobre dans la capitale belge. Mais, ce n'est sans doute que dans les dernières semaines de 1978, probablement à Washington, sous l'égide de la Banque mondiale, que seront étudiées les véritables mesures de remise en route de l'ensemble de l'appareil zaïrois de production. D'ici là, une première aide, de caractère essentiellement humanitaire, sera accordée au gouvernement de Kinshasa. D'autre part, il est prévu que des experts étrangers seront nommés à la Banque nationale du Zaïre et au ministère zaïrois des finances.

De son côté, le Fonds monétaire international devrait, avant la fin de l'année, avoir remis son rapport sur l'état économique du Zaïre et avoir commencé avec le gouvernement de Kinshasa des pourparlers destinés à mettre au point un plan de stabilisation budgétaire et financière.

En ce qui concerne l'aide d'urgence, dont l'octroi est prévu à très court terme, M. Bokana, chef de la délégation zaïroise à la conférence de Bruxelles, a indiqué, mercredi, qu'elle serait coordonnée à Kinshasa *« avec l'aide de représentants des pays donateurs »*. M. Bokana a ajouté que le montant des besoins de première urgence du Zaïre s'élevait à 116 millions de dollars.

Les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie ont réservé leur décision jusqu'à l'obtention d'informations complémentaires, notamment en ce qui concerne une participation zaïroise au financement de l'aide d'urgence, a indiqué, mercredi, un porte-parole du ministère belge des affaires étrangères. L'Iran, de son côté, ne s'associera pas à ce plan d'urgence, car son représentant a fait valoir que l'érosion des prix du pétrole l'en empêchait.

(Lire la suite page 15.)

La Roumanie s'inquiète du projet de réforme du Comecon

L'agence yougoslave Tanyoug annonce que les Etats membres du COMECON — Organisation de coopération économique des pays de l'Est — vont être saisis d'une importante réforme des statuts de cette organisation. Les décisions seraient prises à la majorité, et non plus à l'unanimité. Un tel projet est de nature à hâter l'intégration économique des pays de l'Est, que souhaite l'U.R.S.S. et que rejette la Roumanie.

De notre correspondant

Belgrade. — Le correspondant de l'agence yougoslave Tanyoug a appris, dans les « milieux économiques » à Bucarest, que le COMECON envisageait de modifier l'une des clauses fondamentales de ses statuts.

Selon une proposition dont l'auteur n'est pas précisé, l'organisation économique des pays de l'Europe de l'Est renoncerait à la règle de l'unanimité. Une décision prise à la majorité des voix devrait être appliquée même par les pays qui se sont prononcés contre. Cette proposition sera à l'ordre du jour d'une réunion des chefs de gouvernement des pays membres du COMECON qui aura lieu à la fin de juin dans la capitale roumaine.

Selon la même source, la Roumanie ferait des réserves d'abord parce que l'application d'une telle réforme limiterait le « champ de manœuvre » des responsables des économies nationales des pays membres, et ensuite parce qu'elle « ne renforcerait pas » la souveraineté nationale de ces pays, à laquelle la Roumanie attache une importance capitale.

Si elle était approuvée, la suppression de la règle de l'unanimité devrait avoir de sérieuses répercussions au sein du COMECON, notamment en ce qui concerne l'élaboration des plans de développement économique. Jusqu'à présent, les Etats membres cherchent à coordonner leurs projets, mais, grâce à la règle de l'unanimité, chacun reste en fin de compte maître de sa décision.

Il y aurait aussi des conséquences sur les échanges de cette organisation internationale avec le reste du monde, et d'abord avec l'Europe de l'Ouest, puisque les Etats membres n'auraient plus la même latitude pour négocier leurs accords.

PAUL YANKOVITCH.

AU JOUR LE JOUR

Chez Temporel

L'ambition la plus chère du président de la République est donc de nous faire parvenir en bon état jusqu'à l'an 2000.

Pour prendre ainsi date avec l'avenir il faut du temps, et s'est sans doute pourquoi M. Giscard d'Estaing nous a invités à « laisser au temps le droit de respirer ». *Certains interprèteront cette respiration comme le droit de souffler après le devoir accompli, et pour d'autres, comme M. Chirac, qui se voit condamné à vivre à l'ombre d'un passeur de millénaire, ce serait plutôt le temps de soupirer.*

Mais, si le chef de l'Etat nous a semblé capable d'envisager l'avenir pour trois ou quatre générations, il est apparu plus discret sur son éventuelle candidature à la prochaine élection présidentielle. Gageons cependant qu'au fil de son voyage à la recherche du temps futur il reviendra à temps parmi nous pour annoncer ses projets de la fin du deuxième millénaire.

BERNARD CHAPUIS.

TAIWAN : une économie foisonnante dans l'ordre

La normalisation complète des rapports entre la Chine et les Etats-Unis, souhaitée par les dirigeants américains, entrainera une rupture des relations diplomatiques entre Washington et Taiwan. Toutefois, les Etats-Unis entendent maintenir dans l'île une mission commerciale importante et préserver avec le régime nationaliste le niveau des échanges commerciaux et de l'assistance militaire, tandis que la République populaire devrait s'engager à ne pas recourir à la force pour régler son différend avec Taiwan.

Cependant, l'ancienne Formose, qui a vite surmonté la crise pétrolière et réduit dans une certaine mesure les inégalités sociales, se tourne vers les industries à haute technologie.

I. — Trois épreuves brillamment surmontées

De notre envoyé spécial PAUL FABRA

Taipeh. — Pour la République de Chine, comme continue à s'appeler elle-même Taiwan (Formose), le quintuplement du prix du pétrole et la crise mondiale dans laquelle le monde extérieur est entré en 1974 ont constitué comme un troisième examen de passage remporté haut la main.

Le premier aura été celui de 1965 : la fin de l'aide américaine, qui pendant les seizes premières années de l'installation, dans cette île grande comme la Belgique, du maréchal Tchang Kaï-chek et de son régime, avait joué un grand rôle, contribuant pendant la plus grande partie de la période pour près de 40 % à la formation du capital brut. La seconde épreuve aura eu lieu en l'automne de 1971 ; Taiwan cesse, pour la communauté des nations, d'être la République de Chine : le vieux maréchal est chassé de l'ONU, où le siège de la Chine est désormais occupé par les représentants de Pékin. L'événement sera-t-il suivi par un arrêt du développement économique de Taiwan ? C'est par un fléchissement imperceptible et très passager que l'hésitation des investissements nationaux — l'épargne nationale finance désormais les investissements à concurrence de plus de 80 % — et étrangers se lit sur les courbes qui reprennent vite leur imperturbable ascension.

En 1973, l'année du « boom », la production industrielle fera un bond de 24 %, le produit national brut, qui croissait à la vitesse de croisière de 9,5 % à 10 % depuis 1963, augmentera de 11,9 %, tandis que les exportations progresseront... de 42,8 %, à peine moins qu'en 1972 (+ 43 %).

(Lire la suite page 36.)

M. CARTER INVITE LE CONGRÈS A LEVER L'EMBARGO SUR LES VENTES D'ARMES A LA TURQUIE

(Lire page 14.)

PIERO DELLA FRANCESCA ENTRE AU LOUVRE

Le noble jeu de l'attribution

« Avec sa petite tête cruelle, ardente, le « Sigismond Pandolphe » de Rimini fournit l'un des plus beaux exemples de « l'homme de profil » du Quattrocento », disait Henri Focillon dans son cours mémorable de 1934 (1). On ne connaissait alors aucun autre Malatesta que celui-là. L'agencement de la fresque de Piero della Francesca à l'église Saint-François retenait toute l'attention : la masse trapue de saint Sigismond, assis de trois quarts, attentif et placide ; en face, la silhouette élégante et dure, coupante comme une étrave entre deux pilastres corinthiens d'encadrement. Inoubliable.

Deux nouveautés importantes ont surgi depuis lors. Pendant la guerre, l'œuvre faillit bien disparaître avec le « Temple » d'Alberti ; on put observer que le fond du panneau mural n'était pas un ciel, un vide aérien, mais une cloison imitant le marbre plutôt dans les sombres, avec des mouchetures. L'indication fut publiée dans la réédition du maître-livre de Roberto Longhi, que Focillon admirait beaucoup. Peu après, réapparaissait un portrait indiscutable du même Sigismond Malatesta, très proche du profil de la fresque, la question était de savoir s'il était du même peintre et de la même date. L'ouvrage se trouvait alors dans la collection Contini de Florence.

R. Longhi se prononçait sans hésiter, en évoquant avec bonheur cette tête qui « fend éternellement l'espace » au-dessus de la plénitude du vêtement de brocard. Ce fut également et à juste titre la conclusion de Michel Laclotte.

Quand, l'an dernier, la peinture devint accessible sur le marché américain, le conservateur en chef des peintures du Louvre proposa, sans hésiter, l'acquisition de l'ouvrage au Conseil des musées. Il obtint satisfaction grâce au concours de l'Etat français. L'ouvrage, maintenant célèbre, est présenté avec la documentation historique qu'appellent le modèle et le style. On ne pouvait mieux faire.

ANDRÉ CHASTEL.

(Lire la suite page 29.)

(1) Publié, posthume, en 1952, édit. Armand-Colin.

Le Monde

idées

SOCIALISME ET FÉMINISME

Le P.S. et les femmes

par MARIE-THÉRÈSE EYQUEM (*)

J'AVAIS été mal habituée avec François Mitterrand. Le Mouvement démocratique féminin, que je présidais alors, était entré à la Convention des institutions républicaines comme un club à part entière. François Mitterrand lui-même assistait aux réunions publiques qu'il organisait et se tenait au courant de ses activités. Nous avions l'occasion de faire part à nos camarades des discriminations injustifiées dont les femmes étaient l'objet dans les instances dirigeantes où nous avions notre place. Certains d'entre eux se mêlaient à nos luttes. Aux élections législatives de 1967, la petite Convention des institutions républicaines a été le mouvement politique qui présentait le plus fort pourcentage de femmes.

Notre Mouvement démocratique féminin n'était ni anodin ni timoré. Il se trouvait au contraire à la pointe du combat et comptait bon nombre de militantes qui allaient grossir les rangs du M.L.F. ou prendre la direction des groupements féministes les plus avancés (je pense à Andrée Michel). Parmi ses dirigeantes se trouvaient notamment Marguerite Thibert — la plus grande féministe de notre temps, unanimement aimée et respectée, — Gisèle Halimi, Colette Audry, Yvette Roudy. En 1968, nous avions un stand à la Sorbonne, et nous nous joignions à la plupart des manifestations et défilés.

Puis vint Epinay.

Un grand nombre de femmes du M.D.F. entrèrent au parti socialiste. L'indifférence et la force d'inertie qui y dominaient en ce qui concerne les femmes étaient-elles des marques de l'esprit proudhonien ? S'agissait-il d'un point de vue électoraliste qui, d'ailleurs, ne tenait pas compte de l'évolution des esprits ? On en était encore à croire que les électeurs, et surtout les électrices, répugnant à voter pour des femmes, une candidature féminine était automatiquement vouée à l'échec. Dans le même temps, un sondage effectué en Allemagne fédérale — pourquoi n'en a-t-on jamais fait du même ordre en France ? — prouvait qu'en dix ans les partisans de l'entrée des femmes au Bundestag avait doublé (il était passé de 40 à 80 %).

Le « quota »

Les instances dirigeantes du parti ne comptaient pas plus de 1 à 3 % de femmes, alors que celles-ci constituaient environ 10 % du parti lui-même.

Je décidai de trouver le moyen de faire cesser cette anomalie antidémocratique. Et ce fut le fameux « quota ».

De quoi s'agissait-il ? D'évaluer le pourcentage d'hommes et de femmes inscrits au parti, et d'en tenir compte pour une présence démocratique des uns et des autres dans nos instances dirigeantes et aussi à l'occasion des élections municipales, cantonales, législatives.

Ma proposition se heurta à une violente hostilité de principe de militants et aussi de militantes. Mais une enquête effectuée à travers toute la France fit apparaître une approbation de l'ordre de 80 %, et l'appui de responsables du parti — dont son premier secrétaire — facilita l'adoption unanime des articles suivants des statuts :

ARTICLE 6. — *Les élus de toutes les listes doivent obligatoirement comprendre un pourcentage minimum de 10 % de femmes à tous les degrés de l'organisation : comité directeur, bureau exécutif, fédération, section. Le pourcentage minimum sera révisé lors de chaque congrès national pour tenir compte de la proportion réelle des femmes au sein du parti.*

Chaque organisme de direction et d'exécution, de la section au secrétariat national, comprend une — ou un — secrétaire responsable chargée des problèmes posés par la condition féminine dans la société et dans le parti socialiste, *et s'entourant de tous les concours nécessaires.*

ARTICLE 49. — ... *Les listes de candidats aux élections au scrutin de liste doivent comprendre un pourcentage de 10 % de femmes...*

Résultats : la représentation des femmes dans l'ensemble des instances dirigeantes passa de 1 % à 10 %. Progrès également notable lors des élections municipales qui suivirent.

Difficultés beaucoup plus grandes aux élections cantonales et législatives pour deux raisons essentielles : le niveau élevé, et donc plus acharné, de la compétition ; le mode de scrutin.

Grand progrès toutefois avec la décision prise par le parti de rompre, au profit des femmes, avec la sacro-sainte loi de désignation par les sections des candidats à la candidature. — Ne doit-on pas, au nom même de la démocratie, favoriser les défavorisés ? — La direction du parti se réservait le droit de désigner directement un certain nombre de candidates pour tendre à respecter le quota.

Cette décision ne fut pas du goût de nombreuses sections et fédérations, surtout celles qui comptaient de bons candidats déjà implantés, alors que les candidates se trouvaient pour la plupart « parachutées ». Une dizaine de femmes se virent, toutefois, proposer pour la première fois des circonscriptions dites « valables » — ce qui était loin du quota. Deux d'entre elles : Christiane Mora et Edwige Avice échouèrent à quelques voix. Les élues eussent été assurément davantage qu'une seule si notre parti n'avait été brusquement coupé dans ses élans !

Il est évident qu'aucune femme du parti ne demeure insensible devant l'insuffisance criante des résultats. Je n'irai pas jusqu'à dire : « Aucun homme non plus », mais j'ai pu remarquer chez les hommes, après ces élections législatives, une prise de conscience accrue. Celle-ci s'était déjà manifestée au congrès de Nantes. Le quota fut porté de 10 à 15 % pour tenir compte de l'augmentation du nombre de femmes au sein du parti. Un secrétariat national à l'action féminine fut constitué et confié à Yvette Roudy. Il devait faire preuve, dès sa constitution, d'une grande activité, et rapidement essaimer dans toute la France.

Une action patiente

Dire que rien n'a jamais été fait dans ce parti pour les femmes est donc un signe d'ignorance ou de mauvaise foi. Sans doute aurait-il pu et dû être fait davantage, et la pesanteur des égoïsmes, des ambitions personnelles, des idées toutes faites, a-t-elle constitué un frein.

Les femmes socialistes, qui sont toutes d'accord sur ce point, divergent sur les moyens à utiliser pour modifier cet état de choses.

Un troisième courant est-il la solution la plus efficace pour que les femmes, dans ce parti, augmentent leurs compétences, leur action politique et leur pouvoir ? Telle est la question essentielle.

Il faut, à mon avis, distinguer deux problèmes :

— Celui des discriminations dont les femmes sont victimes dans notre société actuelle, qui justifient, puisque ce sont elles qui sont frappées, qu'elles aient la volonté de les faire disparaître, volonté partagée par les hommes — ce devraient être tous les socialistes — décidés à lutter contre toutes les formes d'injustice. C'est ce que fait le secrétariat national à l'action féminine ;

— Celui du rôle politique des femmes.

Or le propre d'un courant, la raison avouée de son existence, c'est une prise de position politique autonome, avec l'espoir de faire partager ses vues par l'ensemble du parti.

Les animatrices de ce qui tend à devenir un nouveau courant — et ne pourra l'être qu'au prochain congrès, car il y faut un minimum de 5 % des suffrages — reconnaissent d'ailleurs cette vocation essentiellement politique. Elles ont rédigé une note intitulée : « Dans la logique de ce qui fait l'identité du P.S. : un courant « Femmes », où l'on peut lire :

« *C'est en femmes que nous voulons parler de politique et de toute la politique... Nous avons des choses à dire autres et autrement... Nous avons des choses à dire sur l'éducation, la santé, l'urbanisme, le nucléaire, la croissance, la politique industrielle, l'économie, la défense, les relations internationales..., car nous avons un autre rapport à la vie, à la terre, au temps. Nous avons des choses à dire sur l'union de la gauche, le front de classe, l'autogestion, le parti... Affirmer notre droit à la différence et nous organiser de façon autonome dans le parti en sera la première démonstration.* »

Eh bien ! nous voilà cent ans en arrière ! Les féministes qui se sont battues pour que la femme soit traitée en être humain, et non comme la *mulier est in utero*, ont toujours souhaité que les femmes abordent tous les problèmes politiques comme les hommes et avec eux.

Que les femmes forgent elles-mêmes de nouvelles discriminations en créant un ghetto politique paraît assez paradoxal.

Mes amies et moi-même, qui nous trouvons au secrétariat national ou au bureau exécutif du P.S., pouvons témoigner avoir toujours eu la latitude d'intervenir sur tous les sujets comme nous l'entendions sans penser avant de nous exprimer, « *en tant que femmes, nous estimons que...* », et il nous arrive d'ailleurs d'avoir des vues très différentes.

Adopter une ligne politique en tant que femmes me paraît aberrant !

Une majorité de femmes dans ce parti ne se voient pas, s'inspirant des positions politiques d'un troisième courant, disant au cours de discussions locales, départementales, nationales : « *Tels sont mes choix de femme en matière de politique industrielle, de défense, d'autogestion...* » Car celles qui appartiendront au troisième courant se seront naturellement trouvées dans l'obligation d'abandonner leur courant d'origine où leurs voix se mêlaient librement à celles des hommes pour élaborer le projet socialiste et en envisager l'application.

Alors, quelle solution préconiser ?

Une action patiente et persévérante et non du bruit. Que les animatrices du troisième courant, dont je ne mets en doute ni la valeur ni la volonté — toute nouvelle pour certaines d'entre elles — de servir la cause des femmes grossissent les rangs de l'actuel secrétariat national à l'action féminine et le fassent bénéficier de leur dynamisme. Qu'elles évitent de créer un Etat dans l'Etat, ce qui serait préjudiciable au parti tout entier. Qu'elles poursuivent l'action entreprise au sein de leur parti, notamment en enrichissant les connaissances, en développant les capacités des femmes en matière politique, en les incitant à intervenir de manière ferme, pertinente, convaincante partout où elles se trouvent au parti avec les hommes, ce qui est encore le meilleur moyen d'être entendues et comprises.

(*) Secrétaire nationale du parti socialiste.

Un militant comme les autres...

par DOMINIQUE DESANTI

FEMINISME et communisme ? Ou plutôt : féminisme à l'intérieur du communisme ? Entre les deux mouvements, la tension est si ancienne que le discours de Georges Marchais rejoint, en somme, la tradition.

Avant Marx, les saint-simoniens accordaient une égalité de principe aux deux sexes... ; mais sans croire possible de donner « d'emblée » aux femmes les droits politiques. Fourier fut le premier à voir dans la femme l' « avenir de l'homme »; mais ses disciples ont accueilli Flora Tristan avec une réticence extrême. Car si elle invitait toutes les femmes, bourgeoises comprises, à lutter avec les plus opprimés, c'est-à-dire les ouvriers, elle les invitait aussi à lutter, à l'intérieur du combat ouvrier, pour leurs droits. « *Tout homme, si opprimé soit-il, trouve un être à opprimer : c'est sa femme ; elle est la prolétaire du prolétaire.* »

Ne parlons pas des anarchistes : Proudhon ayant divisé les femmes en « *ménagères ou courtisanes* », les militantes de l'anarchie tentaient de faire oublier leur sexe.

N'oublions pas qu'en 1849 les deux fondatrices de la première association d'enseignants, Pauline Roland et Jeanne Deroin, ont été priées par les avocats de leurs camarades de ne pas faire état de leur rôle : comment soulever l'opinion des républicains en faveur de ce premier syndicat si c'était un « *ouvrage de dames* » ? L'étrange, c'est qu'elles aient accepté le marché et se soient laissé condamner comme militantes de base.

L'égalité absolue des sexes

Marx et Engels ont posé l'égalité absolue des sexes ; d'ailleurs, la famille serait abolie dans la société future. Mais il faut d'abord changer la société ; quant aux droits spécifiques, ils seraient examinés après, et institués sans à-coups : l'homme nouveau aurait, dans ce bouleversement, aboli le vieil homme...

Quand Rosa Luxemburg a commencé son combat à l'intérieur de la II[e] Internationale, elle a vite compris, admis, soutenu ce point de vue. Que ce soit le Bund juif, le parti de Pologne et Lituanie, revendiquant l'indépendance nationale, ou le féminisme, c'étaient des revendications « spécifiques » à discuter plus tard. Révolution d'abord. Pourtant ses lettres la montrent très consciente de la difficulté de se faire admettre, elle, femme, de se faire écouter comme théoricien. Lénine, son vieil adversaire de l'Internationale, quand elle eut été assassinée, trouva, pour son éloge funèbre, une comparaison qui fait la joie des psychanalystes : elle s'était trompée ? Bien, mais « *un aigle peut voler aussi bas qu'une poule, mais une poule ne peut pas voler aussi haut qu'un aigle* », Rosa était « *un* » aigle : la virilisation prouvait qu'il la réhabilitait. Rosa — qui se moquait affectueusement de son amie Clara Zetkine, dirigeante des femmes socialistes : « *Tu vas bien sûr faire la révolution grâce à tes femmes* » — aurait-elle apprécié, elle, la brûlante, cet étrange hommage ?

Quand Paul et Laura Lafargue, militants de la II[e] Internationale et du parti socialiste français, se suicident en 1911 à Paris pour vieux et malades, ne pas « peser » à leur parti, Lénine prononce au Père-Lachaise leur éloge. Son discours entier est consacré à Paul ; de Laura, il dit que fille de Karl Marx, elle fut la digne compagne et collaboratrice de son mari. Or les Lafargue ont toujours milité ensemble, et elle, assurément, autant que lui.

C'est à Paris que Lénine a connu Inès Armand, militante bolchevik d'origine franco-anglaise. Ils se sont liés — bien qu'aujourd'hui encore, bizarrement, on le taise — d'un amour très romantique. Inès a représenté Lénine dans plusieurs congrès et assemblées de l'Internationale. Pendant la guerre, en Suisse, elle a joué un rôle important... toujours dans la coulisse. Parfois, elle ne partageait pas les points de vue d'Ilitch : seuls des témoins isolés l'ont su. Elle a, durant des années, à Paris, avec la Kroupskaïa, compagne officielle de Lénine, voulu publier un journal pour les femmes russes émigrées... Longtemps le groupe bolchevik s'y opposa : pourquoi les femmes ne pouvaient-elles pas lire les journaux bolcheviks destinés à tous ? Enfin, *Rabotnitza* (la Travailleuse) a pu paraître ; déficitaire, elle n'a pas été subventionnée longtemps par les émigrés. Pas d'argent pour les à-côtés.

Inès Armand a fait le plan d'un livre sur la condition féminine. Elle y oppose l'union libre prolétarienne, *fondée sur* l'amour, au « *mariage bourgeois sans amour* », cette prostitution légale. Lénine hausse l'épaule et le sourcil : pourquoi l'union libre ? Pourquoi pas « *un mariage prolétarien avec amour* » ? En somme : pourquoi choquer l'opinion ? *Un jour*, c'est entendu, il n'y aurait plus de famille ni d'Etat. En attendant, mieux valait renforcer l'une et l'autre. Inès Armand n'a jamais publié son livre. (Elle est morte du choléra en U.R.S.S. en 1922.)

A Clara Zetkine — qui a pris parti pour les bolcheviks, Lénine, dès le début des années 20, écrit une lettre fameuse. A quoi bon ces discussions sur la liberté sexuelle ? Pourquoi une brochure à ce sujet (rédigée à Vienne par Ruth Fischer, future et fugace dirigeante du parti allemand) ? Réduire l'acte d'amour à un verre d'eau qu'on avale ? « *Notre jeunesse est littéralement enragée.* » La lettre et d'autres témoignages montrent que pour Lénine chacun dispose d'un certain potentiel d'énergie : ce que l'on consacre à l'*amour* on en prive la révolution (Robespierre pensait de même).

Le *féminisme* a toujours semblé suspect parce qu'il contient, comme malgré lui, en germe la notion que la division en classes sociales ne dit pas tout sur l'oppression. Races, cultures ethniques, féminisme : c'est comme si ces mouvements contenaient une menace contre la suprématie du combat socialiste. A croire que le socialisme est un concept trop violent pour admettre la coexistence d'autres revendications globales, au nom d'inégalités qui dépasseraient la lutte pour la propriété.

Quand Alexandra Kollontaï, la « Vénus rouge » des bolcheviks, a voulu proposer une sorte de charte de la condition féminine, incluant la liberté sexuelle, on lui a fait comprendre que l'heure n'était « pas encore » venue. En 1921, quand elle présente sa plate-forme de l'Opposition ouvrière, elle est mise en minorité... Et, pour l'éloigner des organes de décision, on la promeut : elle sera la première femme ambassadeur (dans les pays scandinaves). Avec sa défaite, le féminisme s'est éteint dans le parti bolchevik.

L'influence du féminisme dans les pays occidentaux

Pourtant, dans la tradition révolutionnaire russe, celle des nihilistes, des femmes ont, proportionnellement, assumé autant d'attentats, subi autant de condamnations à mort et à la détention que leurs camarades.

Aujourd'hui, en U.R.S.S., si la loi garantit l'égalité des droits pour les deux sexes, le féminisme en tant que revendication globale n'est pas plus admis que la contestation syndicale. Les femmes soviétiques franchissent rarement les échelons moyens des professions (majoritaires dans l'enseignement et la médecine, bien peu parviennent à la direction des hôpitaux et aux grades de professeurs titulaires dans les universités). Quant à la direction du parti...

Depuis dix ans, dans les pays d'Occident, le féminisme a incontestablement influencé l'opinion. Les partis qui se réclament du marxisme ou simplement de la gauche ont donc, au-delà des luttes pour l'égalité des salaires et des lois, reconnu *LA revendication féminine d'ensemble*, le désir des femmes de changer leur rôle social. En trouvant le féminisme « *petit-bourgeois* », le dirigeant du P.C.F. revient donc à l'attitude classique. La femme doit être « un » militant comme les hommes. *La spécificité fondamentale ?* Mieux vaut l'envisager au jour le jour, pas à pas, droit par droit. Et, pour le reste, on verra...

Réplique à... Françoise Gaspard

Vraies et fausses différences

Après l'article de Mme Françoise Gaspard, maire (P.S.) de Dreux, publié dans le Monde *du 2 juin et intitulé « Ni émancipées ni libérées : autonomes », Mme Odette Thibault nous écrit :*

Ayant participé au « montage » de la partie biologie du colloque du centre Royaumont dont rend compte l'ouvrage d'Evelyne Sullerot *le Fait féminin*, je tiens à protester vivement contre la lecture tendancieuse et erronée qu'en a faite Françoise Gaspard, dont par ailleurs je partage tout à fait les idées, les perspectives et la conclusion. Il n'est dit à aucun moment dans cet ouvrage que « *tout est biologique dans l'être humain* » ; je m'y élève personnellement et vivement contre cette conception réductrice, et contre l'extrapolation abusive du biologique au social. Aucun des autres « *prétendus scientifiques* », qui sont, en fait, de vrais scientifiques qui n'ont d'autre prétention que celle de chercher inlassablement une vérité humaine aux multiples facettes, n'a avancé une telle affirmation. Par contre, si Françoise Gaspard revendique à juste titre le « *droit à la différence* », c'est précisément les véritables différences que le livre cherche à cerner, en dénonçant les fausses différences que notre culture a plaquées sur les réalités féminines et masculines.

Je m'élève également contre cette façon de coller des étiquettes sur les individus (c'est bien ce qu'on a fait sur les hommes et les femmes, comme le démontre Zella Luria dans ce même ouvrage), et de les enfermer dans des catégories. Il n'y a pas de « sullerotistes » opposées aux « halimistes » ; poser les problèmes en ces termes est diviser encore plus le mouvement féministe qui n'a que trop tendance à se parcelliser et à s'émietter ; ce n'est point servir la cause des femmes, qui, comme le dit si bien Françoise Gaspard, doivent inventer leur identité. Mais comme « *elles ne l'inventeront pas à partir de rien* », en effet, il est nécessaire qu'elles sachent de quoi elles partent, et par conséquent qu'elles connaissent bien leurs données biologiques, que le livre montre justement comme plus malléables que leur statut social ! Si, comme le dit Françoise Lhéritier, les idéologies n'ont pas besoin (hélas !) d'être fondées sur des faits scientifiques, je pense que tout changement social doit l'être pour s'établir et durer. Si les idéologies peuvent tromper et mentir (et elles ont trompé les femmes), les femmes, elles, ont besoin de la vérité. Non seulement elles en ont besoin, mais elles y ont droit.

Le Monde

politique

LA RÉUNION DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Gouverner avec la majorité mais gouverner pour tous »

M. Giscard d'Estaing ne triomphe pas, il observe : « La France a fait le bon choix. » Ni emporté ni écrasé par sa victoire, il en achève le constat en quelques phrases. Mais il n'a pas assez de deux heures — c'est la plus longue conférence de presse qu'il ait donnée depuis son élection — pour explorer l'horizon qui s'ouvre devant lui et dont il situe hardiment la ligne à l'aube du troisième millénaire.

Pendant trois ans, le chef de l'Etat n'aura pas affaire aux électeurs, mais à l' « opinion », sondée par des instituts et exprimée par les journalistes. C'est à elle qu'il s'adresse, depuis la salle des fêtes de l'Elysée, « directement, par les grands moyens d'information, et indirectement, par le canal de la presse écrite ». Deux regards anonymes sont posés sur lui : celui des cinq cents journalistes ordonnés en rangs serrés devant l'estrade d'où *il* les domine et celui des téléspectateurs, qui suivent l'émission « en direct » ou qui en verront les principaux passages aux actualités télévisées du soir.

Le président de la République sait ce qu'il va dire, et les questions qu'on lui pose ne sont que l'occasion de le dire ; les notes abondantes qu'il a préparées le prouvent. Maître du jeu, il ne retient des sujets qu'on lui propose que ceux dont il a décidé de parler. Et, s'il s'en présente un sur lequel il a choisi de se taire, il tient bon : « La chasse aux sorcières ? Des noms ! » Le journaliste en est pour ses frais.

De toute évidence, M. Giscard d'Estaing ne considère pas que la partie est gagnée. Il ne lui suffit pas d'avoir emporté la décision des Français : il sait qu'il faut la justifier. D'autant qu'au moindre remous de l'opinion cette opposition désorganisée, cette majorité docile, pourraient retrouver la vigueur et le goût de la lutte ou de l'indiscipline. Alors, il prend le taureau par les cornes. La question, dit-il, n'est pas de savoir si la politique que l'on mène est approuvée dans ses détails, mais si elle est nécessaire et utile.

Table rase est faite d'une période à laquelle les élections législatives ont mis fin. Le paysage est nouveau, il est vierge. Il faut se défaire des vieilles habitudes, regarder le groupe de tête et non le gros du peloton des nations industrielles. L'opposition, c'est le passé, disait M. Giscard d'Estaing en 1974. Argument rhétorique, disait-on ? Le voici devenu réalité. L'opposition est à refaire, et le chef de l'Etat a aussi des projets pour elle.

Le navire s'avance sur une mer d'huile, sous un ciel pur. Le pilote néglige les lames de fond que certains vieux marins, inquiets par profession, croient déceler. Comment douter que la politique suivie soit la plus propre à assurer le plein emploi ? Comment croire que les hommes chargés de l'appliquer pourraient ne pas être les meilleurs ?

Pourtant, loin de toute euphorie, le propos du chef de l'Etat n'a presque jamais cessé d'être grave, comme s'il était habité par la conscience que les tâches dont il s'efforçait d'exprimer la nécessité sont celles dont les Français pourraient le plus aisément se détourner. Qui pense à l'an 2000 ?

PATRICK JARREAU.

La politique intérieure

Voici le texte de la conférence de presse tenue par M. Valéry Giscard d'Estaing, mercredi après-midi 14 juin :

« En ouverture à cette réunion de presse, je rappellerai qu'au mois de mars, la France a fait le bon choix. Le bon choix n'a pas fait disparaître les problèmes, mais le bon choix permet de les résoudre. Je vous dirai comment le gouvernement et moi-même, dans l'exercice de nos fonctions, nous agissons pour les résoudre.

» Je vous rappellerai mes deux objectifs constants, objectifs que je vous avais d'ailleurs énoncés dans cette salle au mois d'avril 1976. Le premier objectif, c'est de faire de la France une démocratie paisible et réfléchie. Le second objectif, c'est de faire de la France une puissance qui soit, mis à part les deux super-puissances, à la tête des pays qui conduisent l'évolution de notre temps, et soit donc à ce titre présente dans toutes les grandes réflexions et dans tous les grands débats mondiaux, comme le veut notre tradition historique.

» A ces objectifs, j'en ajouterai un troisième, mais vous me permettrez, si vous le voulez bien, de le conserver pour ma conclusion.

» Nous prendrons successivement les grands sujets du moment, c'est-à-dire d'abord les questions politiques touchant à la fois la situation politique, nos institutions, les problèmes électoraux, ensuite les problèmes économiques et sociaux : définition de la politique économique, objectifs de celle-ci, problèmes qui se posent dans son application, perspectives et problèmes de la politique sociale et, enfin, la situation internationale et, à cet égard, la position de la France. Enfin, s'il y a lieu, des questions diverses.

» Nous commencerons donc par la politique, et la tradition veut que ce soit le président de la presse présidentielle qui pose la première question.

ALAIN FERNBACH (T.F. 1). — *Monsieur le président, en introduction à toutes les questions qui vous seront posées, une question générale sur la politique intérieure : je voudrais connaître votre analyse et votre réflexion au-delà du bon choix des élections de mars dernier. Autrement dit, est-ce que le paysage politique depuis mars dernier a changé et avez-vous aujourd'hui une majorité à la mesure de votre ambition politique ?*

— Votre question porte sur le sens que j'ai donné au résultat des élections du mois de mars. D'abord, les élections du mois de mars ont marqué l'achèvement d'une période. En réalité, la France était en campagne électorale plus ou moins permanente depuis 1973, d'abord en raison de la multiplication des échéances électorales et, d'autre part, en raison du grand débat qui s'était instauré autour du programme commun de gouvernement. Les dernières élections législatives qui ont été une preuve de la capacité, de la maturité démocratique de la France, et qui, d'ailleurs, vous le savez, ont été ressenties comme telles par l'opinion internationale, très largement dans le monde, ces élections de mars 1978 ont achevé cette période.

» Elles ont confirmé la majorité dans ses responsabilités, au prix cependant d'un assez large renouvellement des hommes, puisque vous savez que, dans la nouvelle Assemblée nationale, il y a cent quatre-vingts nouveaux parlementaires, ce qui représente 37 % de l'effectif parlementaire, ce qui ne s'était pas vu dans aucune des consultations électorales récentes. Il y a donc un renouveau assez profond des hommes, mais en même temps confirmation de la responsabilité donnée à la majorité pour poursuivre son action.

» Mais la grande nouveauté introduite dans le paysage politique français a été de changer fondamentalement les données de la situation de l'opposition. L'opposition avait fondé son action, au cours des cinq dernières années, sur un accord de gouvernement. Cet accord de gouvernement, finalement, n'a pas survécu aux élections du mois de mars, si bien qu'il y a à l'heure actuelle un réexamen par les formations politiques de l'opposition de leurs perspectives tactiques et, en même temps, du contenu politique de leur programme et de leur action.

» Nous entrons donc dans une période où il n'y a pas d'échéance électorale immédiate, où l'opposition est amenée à reconsidérer en profondeur sa tactique et son programme, où la majorité va poursuivre une action que je vais avoir l'occasion de décrire en réponse à vos questions et où, en même temps, il m'a paru nécessaire de poursuivre mon effort en direction d'une ouverture politique. Cette ouverture politique, il faut toujours en voir l'objet précis : créer en France les conditions d'une cohabitation raisonnable entre les formations démocratiques et non pas modifier l'équilibre politique par des initiatives improvisées de débauchage ou de manœuvre à court terme.

» J'ai pris à cet égard un certain nombre d'initiatives. Elles ont commencé à modifier le paysage politique de la France ; je dis bien : commencé, puisqu'il s'agit de modifier les habitudes et que rien n'est plus long que le changement des habitudes. Mais je poursuivrai dans cette direction.

HELENE MATHIEU (*Marie-Claire*). — *Monsieur le président, l'actuel gouvernement comprend quatre femmes ; le précédent en avait six. Pourtant, lors de la dernière campagne électorale, les partis de la majorité n'ont pas négligé les problèmes des femmes. Cette diminution du nombre des femmes ministres sous-entend-elle une diminution d'intérêt de votre part à l'égard des problèmes inhérents à la condition féminine ?*

— Madame, je ne crois pas qu'il faille mesurer l'intérêt porté aux problèmes féminins uniquement au nombre de femmes figurant dans un gouvernement. Si l'on prenait cet instrument de mesure, nous serions d'ailleurs, avec les quatre femmes actuelles, en tête du classement européen et même international.

» Il se trouve que, dans la composition du gouvernement, il y a des changements qui se produisent, tantôt dans le sens de l'augmentation, tantôt dans le sens de la diminution, et, comme il y a une légère contraction des membres du gouvernement au total, il y a eu une réduction du nombre des femmes présentes dans le gouvernement. Je vous indique que je me préoccupe, dans les adaptations futures du gouvernement, de faire en sorte que s'accroisse à nouveau la participation féminine.

» Mais j'irai plus loin que votre question. Depuis 1974, un effort très important a été entrepris pour traiter les problèmes de l'insertion et de la participation complète de la femme dans la société française. Des résultats significatifs ont été obtenus puisqu'on peut dire que, sur le plan législatif, l'essentiel de ce qu'il fallait faire à cet égard a été réalisé, et qu'il y a eu une étape où la mise en place de ces dispositions législatives a été ressentie de manière très positive par nos compatriotes féminines.

» A l'heure actuelle, il s'agit d'aller plus loin, c'est-à-dire de ne pas se contenter de textes législatifs, mais de leur application, et de faire que dans tous les rouages de notre vie administrative, économique, sociale, les femmes puissent développer leurs capacités, leur talent et en faire bénéficier notre collectivité. A cet égard, elles ont eu le sentiment depuis quelques mois que les choses allaient moins vite ou allaient moins bien. Je m'en préoccupe et j'aurai l'occasion de demander au gouvernement de reprendre un certain nombre d'initiatives pour poursuivre cet effort, que j'estime fondamental, vers la pleine participation des femmes à la vie économique, politique et sociale de la France.

Le cumul des mandats le financement des partis, le mode de scrutin dans les grandes villes

HENRI TINCQ (la Croix). — *Monsieur le président, je voudrais revenir sur vos efforts d'ouverture politique. Vous avez donc reçu, à la fin de mai, les leaders de l'opposition politique et syndicale, et je voulais vous demander quel bilan vous faites de ces rencontres. Autre question : avez-vous l'intention d'envoyer — si vous me permettez l'expression — de nouveaux cartons d'invitation ?*

— D'une part, ces rencontres, à mes yeux, étaient d'abord normales ; elles ont été ressenties, par l'opinion, par les moyens d'information comme ayant un caractère un peu sensationnel, mais non par moi, car il est normal que le chef d'un Etat démocratique s'entretienne périodiquement avec les grands dirigeants des différentes formations politiques. Comme c'était la première fois, naturellement, on a conféré à cette rencontre un caractère un peu solennel ; le contenu de ces débats a été présenté, de mon côté, d'une manière volontairement réservée, de façon à ne pas paraître vouloir utiliser à mon avantage cette procédure, mais c'était le début d'une pratique normale et qui sera poursuivie quand les sujets le requerront.

» Je l'ai fait en ce qui concerne le désarmement, parce que j'ai pensé que c'était un problème dont la solution s'étendrait sur de nombreuses années et qu'il était souhaitable que les grandes familles politiques françaises fussent informées du déroulement de ce processus. Je le ferai à nouveau lorsque de grandes circonstances internationales le rendront souhaitable. J'envisage ainsi de recevoir les principaux dirigeants de l'opposition avant que ne se tiennent les réunions au sommet qui sont prévues, comme vous savez, pour le prochain mois de juillet, et où seront examinés les grands problèmes de fonctionnement de l'économie mondiale.

» Il y a d'autres sujets qui sont de la compétence du gouvernement, plus directement du premier ministre, et là aussi je souhaiterais que des entretiens soient possibles. Je vous citerai deux sujets à propos desquels il me semble que des initiatives doivent être prises.

» Le premier sujet, c'est le problème du cumul des mandats politiques. J'ai été très frappé, comme vous-mêmes, du fait que nos pratiques aboutissent à ce que les mandats politiques locaux soient exercés par un petit nombre d'élus, qui se trouvent à la fois représenter la vie politique à ses différents échelons, communaux, départementaux, nationaux et européens. Dans une période où nous souhaitons la diffusion des responsabilités, où il faut qu'il y ait le plus grand nombre de Français possible qui participent à notre vie élective nationale, je crois que cette situation n'est pas satisfaisante. Le gouvernement doit proposer au Parlement un texte sur la limitation du cumul des mandats, par exemple à deux mandats électifs nationaux.

» Mais c'est un problème qui n'est pas d'intérêt partisan et qui ne concerne pas plus directement la majorité que l'opposition. C'est un problème d'intérêt démocratique. Je souhaiterais donc que le premier ministre, avant que le gouvernement n'élabore un tel projet, puisse s'en entretenir avec les dirigeants de l'opposition.

» Deuxième sujet : le financement des partis politiques. Voilà un problème dont on parle indéfiniment en France et pour lequel, jusqu'à présent, on n'a pas pu aboutir à une solution pratique, avec cet inconvénient qu'il y a un caractère clandestin ou incertain dans le financement des partis politiques et une atmosphère qui, à cet égard, n'est pas satisfaisante.

» Je pense que le moment est venu pour le gouvernement de proposer un mode régulier de financement des partis politiques. Je n'ignore pas les difficultés du sujet. Quels partis ? Comment répartir les ressources ? Mais l'on peut penser à quelques formules simples. La seule façon de le faire, c'est à partir des résultats du suffrage universel, exprimé à l'occasion de l'élection à l'Assemblée nationale. Il y a là une base à partir de laquelle une répartition peut être envisagée.

» Des ressources, pour quel emploi ? Eh bien, pour pouvoir disposer de locaux, de personnel et du matériel administratif nécessaire à la vie d'un parti politique. Comme tout ceci devrait naturellement se dérouler dans des conditions très transparentes, des magistrats de la Cour des comptes veilleraient à l'imputation des différentes catégories de dépenses. Un tel système devrait être mis en place, me semble-t-il, aussitôt que possible ; comme il faut du temps pour son élaboration, on peut penser, par exemple, à le faire commencer à partir du 1er janvier 1980.

» Il faut un projet de loi pour organiser ce financement des partis politiques. Eh bien, je souhaite, là aussi, que le premier ministre s'entretienne avec les principaux dirigeants de la majorité, mais aussi de l'opposition, d'un problème qui est un problème d'intérêt commun, pour voir qu'elle est la solution la plus pratique et la plus équitable.

» Enfin, un sujet qui n'est pas tout à fait de même nature, mais que je voudrais mentionner, c'est la suite à donner aux propositions que le gouvernement fera concernant la diffusion des responsabilités au niveau communal, la suite à donner sur la plan du mode de scrutin en ce qui concerne les élections locales. Le gouvernement va déposer un projet de loi-cadre, vous le savez, à l'automne, pour développer les responsabilités locales et, en particulier, les responsabilités communales. C'est l'occasion de s'interroger sur le mode de scrutin le plus adapté pour étendre précisément ces responsabilités locales et communales.

» Nous avons actuellement un système qui divise les communes en deux catégories : au-dessous de trente mille habitants, un système ancien, qui d'ailleurs fonctionne bien et qui est accepté par la population depuis longtemps, et, au-delà de trente mille habitants, un système majoritaire à liste bloquée, qui a l'inconvénient de restreindre la participation dans la gestion communale. Je crois que la diffusion des responsabilités dans la vie municipale serait mieux assurée par un scrutin de type proportionnel, scrutin qui s'appliquerait alors pour les communes de plus de trente mille habitants, les communes au-dessous de trente mille habitants conservant leur régime actuel.

» Est-ce qu'un scrutin de ce type devrait être appliqué à l'ensemble des collectivités locales ? Est-ce qu'il faut, au contraire, conserver dans les plus grandes villes un dispositif sectoriel tel qu'il existe actuellement, vous le savez, pour les plus grandes d'entre elles (1) ? Ce sont des questions dont le premier ministre devrait s'entretenir, avant que le gouvernement n'en délibère, avec les principaux dirigeants de la majorité et de l'opposition, puisqu'il s'agit, là aussi, d'un problème d'institutions démocratiques et non pas d'un problème partisan.

IVAN LEVAI (Europe 1). — *Monsieur le président, dans le passé, des gaullistes ont peut-être cédé aux tentations et aux facilités de ce que l'on a appelé « l'Etat U.D.R. ». Est-ce qu'il n'y a pas aujourd'hui, autour de vous, des hommes trop zélés qui, à leur tour, céderaient à la tentation et aux facilités d'un « Etat U.D.F. » ? Est-ce que, pour tout dire, on n'organiserait pas dans la presse et dans l'administration, en votre nom et malgré votre philosophie libérale, ce qu'on appelle « la chasse aux sorcières » ?*

— Monsieur Levai, quand on dit des choses de ce genre, on ne se contente pas de propos vagues, on doit dire des choses précises. J'ai suivi ce matin les délibérations du conseil des ministres ; on a nommé un grand nombre de personnes, civiles et militaires, préfets, membres du Conseil d'Etat, etc. Je n'ai aperçu aucune préoccupation partisane. Donc, si vous avez, vous, d'autres informations, je serais heureux que vous en fassiez état, et je vous répondrais volontiers.

IVAN LEVAI. — *Je voudrais simplement préciser ma question. Il y a deux, trois et peut-être même quatre partis dans la majorité. Ces partis de la majorité ont une presse, ils s'expriment, et disons que l'un de vos alliés, le plus important, a le sentiment qu'il y a effectivement des mutations dans l'administration qui correspondent peut-être au désir d'un « Etat U.D.F. »...*

— Ecoutez, il eût été intéressant que vous disiez des choses précises ! Dès lors que vous ne le faites pas, je ne peux pas le faire à votre place !

» Mais je prendrai simplement les plus grands moyens d'information. Les plus grands moyens d'information sont les moyens de télévision. Il y a eu le renouvellement des dirigeants des organismes de télévision. Je n'ai pas à apprécier ce que sont leurs sentiments politiques — d'ailleurs je ne le leur ai pas demandé, — mais l'un d'entre eux a été, jadis, précisément chargé de l'information à l'Elysée, auprès du général de Gaulle ; l'autre a été, à ma connaissance, directeur de cabinet d'un des grands ministres U.D.R. de l'époque ; le troisième est en place depuis 1974.

» Donc, je n'aperçois pas les changements que vous indiquez et, en tout cas, il n'y a, de ma part, aucun désir de faire autre chose que d'appliquer ma règle : c'est que je cherche pour chaque fonction « les meilleurs », et vous n'avez qu'à voir que, dans toutes les nominations qui ont eu lieu au cours des dernières années, mon idée est que, partout, nous nommions les meilleurs. Je ne sais pas si les meilleurs ont en commun une préférence politique...

BERNARD MANCEAU (Intérêt européen). — *Monsieur le président, vous avez dit, il y a un instant, qu'il n'y aurait pas d'échéance électorale immédiate et vous avez parlé des modalités d'élection. Or, comme vous le savez, le Mouvement européen, présidé par l'éminent Louis Leprince-Ringuet, il y a quatre jours seulement, a émis un vœu écrit — et il vous en a fait part, bien entendu, — souhaitant que l'élection du Parlement européen au suffrage universel, prévue en France pour le 10 juin 1979, bénéficie d'une information large et objective, notamment à la radio et à la télévision. N'estimez-vous pas indispensable, Monsieur le président, en effet, que les Français connaissent mieux ce Parlement ?*

— J'ai indiqué qu'il n'y avait pas d'élection nationale dans la période prochaine car il n'y en a pas, la prochaine élection nationale étant en 1981. Il y a, bien entendu, des élections diverses, et d'ailleurs importantes, que je ne minimise pas, mais qui n'ont pas le même caractère, puiqu'il y aura des élections cantonales l'année prochaine, pour la moitié des conseils généraux ; qu'il y aura des élections sénatoriales pour le tiers des sièges de sénateurs, et qu'il y aura l'élection à l'Assemblée parlementaire européenne. Mais ces élections ont chacune des objets précis et ne constituent pas des élections nationales, au sens de l'élection de l'Assemblée nationale ou du président de la République. C'est donc une période, je le rappelle, de trois ans, pendant laquelle l'action politique et gouvernementale peut se déployer avec un certain horizon.

Le droit de réponse à la radio et à la télévision

» Par contre, l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne sera, en effet, très importante, elle sera très importante puisqu'elle déterminera la liste des Françaises et des Français qui iront parler au nom de la France au sein de cette Assemblée. Il va de soi qu'il y aura le plus large débat et qu'en particulier les grands moyens audiovisuels, sous la responsabilité de leurs dirigeants, devront faire en sorte que les formations qui présenteront des candidats pour cette élection puissent avoir largement accès à l'opinion publique.

» Puisque vous me parlez d'information et qu'une question a souvent été posée à cet égard (et c'est la suite de ce qui m'avait été demandé sur les perspectives d'ouverture), je vous rappelle que, lorsque j'ai reçu les dirigeants des partis politiques, ils m'ont parlé du financement des partis, mais aussi des problèmes de l'information et de l'accès des formations politiques de l'opposition à l'information.

» Avec le gouvernement et le ministre chargé de la communication, nous avons abouti à la conclusion suivante : s'agissant de l'accès des familles politiques aux grands moyens d'information, c'est un fait qu'elles y ont très largement accès.

(Lire la suite page 4.)

(1) N.D.L.R. — Les villes dont le conseil municipal est élu par secteurs géographiques sont au nombre de cinq : Paris, Lyon, Marseille, Nice et Toulouse.

(Suite de la page 3.)

» C'est une bonne chose, et c'est d'ailleurs un fait que la dernière campagne électorale n'a pas donné lieu aux critiques ou aux protestations traditionnelles concernant la difficulté d'accès aux grands moyens d'information. J'ai été frappé de voir que cela n'a pas été un des sujets du débat électoral. Effectivement, cet accès a été très large. Il faut, bien entendu, que les choses continuent de la même manière.

» On a évoqué le problème du droit de réponse et nous avons regardé ce que pouvait signifier ce droit de réponse. En réalité, quand vous apercevez ce qui se passe dans nos grands moyens d'information — l'audio-visuel, l'écrit, — la plupart du temps les dirigeants politiques s'expriment eux-mêmes à l'occasion d'une réunion, d'une manifestation ou d'une discussion avec les journalistes. Mais ils ont le sentiment que, parfois, le gouvernement s'exprime sans qu'ils aient l'occasion de lui répondre. Donc, nous avons regardé ce qui pouvait être fait à cet égard. Ce qui peut être fait, c'est introduire dans notre pratique ce qui existe à l'heure actuelle dans la pratique britannique.

» On dit très souvent que le droit de réponse existe partout. C'est tout à fait inexact, et en particulier, par exemple, aux Etats-Unis, où Dieu sait qu'il y a beaucoup de moyens d'information, il n'y a pas ce droit de réponse. Il existe en réalité en Grande-Bretagne et pour une raison tout à fait particulière, c'est qu'il y a deux partis principaux ; l'un est au pouvoir, l'autre est dans l'opposition. Il est donc normal qu'il puisse y avoir entre eux un certain dialogue. On sait que la situation en France n'est pas la même. Néanmoins, nous allons proposer d'introduire dans notre pratique la même règle dont je vous indique qu'elle ne changera sans doute pas fondamentalement les pratiques actuelles.

» Mais le principe du droit de réforme doit être introduit, c'est-à-dire que lorsque le premier ministre ou un membre du gouvernement s'exprimerait par utilisation de la faculté que les textes donnent en effet au gouvernement de s'adresser au pays sur les grands médias, et lorsque ce sujet ne ferait pas l'objet en même temps d'un débat devant le Parlement (cette précaution étant pour éviter que le Parlement n'ait le sentiment qu'on veut le dessaisir d'un débat et le traiter directement vis-à-vis de l'opinion publique), l'opposition disposerait alors, sur les mêmes médias, dans un délai de quarante-huit heures et à la même heure d'écoute, d'un temps de réponse égal à celui de la communication qui aurait été faite. Ce temps de réponse serait réparti par le conseil d'administration du média entre les dirigeants de l'opposition. Cette réponse serait ensuite suivie d'un débat paritaire entre représentants de l'opposition et représentants de la majorité ou du gouvernement sur le même sujet.

» C'est donc ainsi que serait organisé ce droit de réponse. Cela suppose d'ailleurs certaines modifications des cahiers des charges des sociétés de programmes, et le ministre de la communication va étudier ce point.

» En fait, à l'heure actuelle, l'expression est très large sur les moyens d'information nationaux. Depuis les élections, le premier ministre ne s'est pas adressé à l'opinion publique par la voie précisément de cette communication directe. Mais il y a eu des débats avec des journalistes, comme il continuera à y en avoir ; mais ces débats, naturellement, ne peuvent pas, eux, ouvrir droit à une réponse. Donc, c'est une disposition identique à celle qui existe dans la pratique britannique qui sera introduite suivant les modalités que je viens de vous décrire.

JACQUELINE CHABRIDON (R.-M.-C.). — *Monsieur le président, dans trois ans auront lieu les prochaines élections présidentielles. Pensez-vous avoir encore assez de temps pour réformer et transformer la société tel que vous l'avez souhaité en 1974 ?*

— Mademoiselle, je m'y efforcerai. Je crois que, de toute façon, l'action politique est une action qui n'a pas un calendrier linéaire. On lance d'abord un certain nombre d'idées, on prépare un certain nombre de mesures ou de réformes et ensuite on peut précipiter quelque peu leur rythme de réalisation. Je souhaite que les trois prochaines années soient très intenses sur le plan de la mise en œuvre des réformes que je souhaite pour la société française.

PATRICE DUHAMEL (TF 1). — *Monsieur le président, vous aviez souhaité, dans votre dernière conférence de presse, le pluralisme organisé dans la majorité. Avez-vous le sentiment, au cours de la dernière campagne électorale et depuis le 19 mars dernier, que, dans la majorité, le pluralisme soit organisé ?*

— Je considère que, dans la vie que je connais qui est la vie institutionnelle — le président de la République connaît les partis politiques au travers de leur expression parlementaire, — je considère que, dans la vie institutionnelle, les choses, en effet, vont comme elles doivent aller, c'est-à-dire qu'il y a une majorité, que cette majorité est composée de deux grandes tendances qui partagent le mérite de l'explication donnée au mois de mars pour persuader les Français du bon choix et que cela a été fait dans un climat de bonne entente. Lapprobation du programme du gouvernement a été largement exprimée par les deux grandes formations de la majorité. Dans les débats législatifs, elles se sont prononcées l'une et l'autre de manière positive ; donc, au travers de ce que je connais, c'est-à-dire la vie des institutions — et je vous rappelle que j'ai reçu personnellement les bureaux complets des deux groupes de la majorité de l'Assemblée nationale, — effectivement le pluralisme fonctionne d'une manière organisée.

LUCILE AUGERON (*le Peuple*, Bruxelles). — *Monsieur le président, vous venez de dire qu'une éventuelle loi sur le cumul des mandats limiterait ceux-ci à deux mandats nationaux. Est-il dans vos intentions d'interdire ou de laisser élire un député ou un sénateur au Parlement européen ?*

— Oui, madame, ce problème a été tranché par notre loi électorale concernant l'assemblée parlementaire européenne (c'est la terminologie). En France, pourront être candidats et pourront être élus, soit des parlementaires, soit des non-parlementaires. Il n'y a pas de disposition qui interdirait à un parlementaire de se présenter. Il n'y en a pas non plus qui réserverait aux seuls parlementaires le droit de se présenter. Les deux dispositions sont possibles.

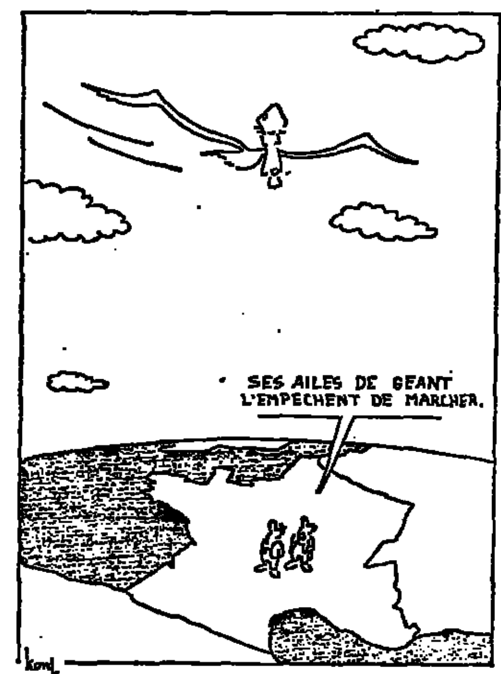
BERNARD LEFORT (R.T.L.) — *Vous venez de parler de réformes politiques. Avant votre arrivée à l'Elysée, vous aviez fait allusion à une révision constitutionnelle possible, la réduction du mandat présidentiel de sept à cinq ans. Etes-vous toujours partisan de cette réforme et éventuellement d'une révision constitutionnelle importante portant sur tous les sujets controversés ?*

— Non, je n'envisage pas, à l'heure actuelle, de révision constitutionnelle. Il y a un point qui reste ouvert, vous le savez, c'est la question complexe du régime des suppléants. C'est une question qui n'est pas d'intérêt, je dirai, pour le président de la République, en tant que telle. Elle intéresse la vie parlementaire et la pratique actuelle car elle nous prive de la possibilité d'utiliser, au gouvernement, les aptitudes d'un certain nombre d'élus, et notamment d'un certain nombre de sénateurs. En effet, la durée du mandat sénatorial de neuf ans rend difficile, pour un sénateur l'acceptation de fonctions gouvernementales. Le problème des suppléants a failli être réglé, il y a un peu plus de deux ans. C'est le seul problème, à l'heure actuelle, sur lequel, le cas échéant, je prendrai des initiatives.

RENE ANDRIEU (*l'Humanité*). — *Monsieur le président, je voudrais revenir sur la question qui vous a été posée tout à l'heure par mon confrère Yvan Levai sur l'Etat U.D.F., parce que j'ai trouvé que votre réponse était à peu près aussi imprécise que sa question. Vous avez déclaré que les choix du gouvernement échappaient à toute préoccupation partisane. Dans un domaine précis, dans le domaine de la radio-télévision, je voudrais vous demander si vous trouvez normal que des journalistes communistes continuent à être exclus d'une manière systématique de la rédaction des journaux télévisés.*

» Je vous avais déjà posé, vous vous en souvenez sans doute, cette question. Vous m'avez dit à l'époque que vous ne saviez pas. Je pense que, depuis cette époque, vous avez pris des informations, en tout cas je peux vous dire qu'il n'y a absolument aucun journaliste communiste aux rédactions nationales des journaux télévisés.

— La question que vous posez n'est pas exactement celle que me posait M. Levai, c'en est une autre. Je peux vous dire que je suis préoccupé de cette situation et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les responsables de l'information de ce problème. Je considère qu'il n'y a pas, en effet, de raison qu'il n'y ait pas de journalistes appartenant au parti communiste dans les grands moyens d'information. Naturellement, les journalistes n'entrent pas dans les grands moyens d'information avec la carte de leur parti en disant « je suis communiste » ou non, mais je considère que, si l'on sait que quelqu'un appartient au parti communiste, cela ne constitue pas un motif pour l'écarter *a priori* des grands moyens d'information, et j'ai demandé que, dans les recrutements divers à venir, on fasse apparaître qu'il n'y a pas là un obstacle de principe. J'ai demandé aux responsables de l'information que ce problème soit réglé.



(Dessin de KONK.)

ALAIN SCHMITT (F.R. 3). — *Monsieur le président, en complément à une question précédemment posée, ce pluralisme organisé que vous avez souhaité pour les élections législatives, souhaitez-vous qu'il se renouvelle pour les élections européennes de juin 1979, et dans quelle limite ?*

— Pour les élections européennes — ce sera, si vous voulez, la dernière question de politique intérieure, — c'est un crutin proportionnel national, et il appartiendra aux grandes formations de savoir qui se regroupe, qui s'unit, pour présenter ces grandes listes nationales. Je n'ai pas là-dessus d'opinion à émettre. Je rappelle simplement que, comme il s'agit de représenter la France dans une assemblée parlementaire européenne où il y aura de grands groupes et de grandes tendances, il ne serait pas bon que la représentation française soit trop émiettée. Je souhaite qu'il y ait un effort pour présenter au choix des électeurs un petit nombre de listes significatives des grandes tendances permettant la représentation française à l'Assemblée parlementaire européenne d'avoir un certain poids dans les groupes ou dans les tendances auxquelles ils participeront.

GERARD CARREYROU (Europe 1). — *Ma question concerne l'ensemble du domaine politique, puisque vous avez toujours accordé beaucoup d'importance à la notion de durée en politique ; or vous allez bientôt arriver aux deux tiers de votre mandat. Envisagez-vous d'être à nouveau candidat en 1981 ?*

— Vous me surprenez énormément, monsieur Carreyrou, non pas, je dirai, en me posant cette question, mais en me la posant maintenant, parce que je m'étais dit : « C'est la question type que l'on posera à la fin de la conférence de presse ».

» J'ai dit tout à l'heure, en réponse à la première question, qu'un des résultats très importants des élections de mars 1978, c'était d'avoir mis fin à presque cinq ans de campagne électorale ininterrompue, alors ne comptez pas sur moi pour commencer, trois ans à l'avance, la préparation d'une éventuelle campagne. Et puis, j'irai plus loin, pourquoi êtes-vous si pressé ? Je constate avec vous qu'un des grands problèmes, un des grands drames de notre temps, c'est cette fuite incessante et précipitée du temps. Pourquoi ne donnez-vous pas au temps le droit de respirer ?

» Nous en venons aux questions économiques et sociales. En premier lieu, les questions économiques.

CLAUDE SERVAN-SCHREIBER (F. Magazine). — *Pardonnez-moi, il s'agit d'une question politique, mais elle a un caractère économique. Je voudrais dire qu'il y a actuellement en France des lois qui sont quotidiennement bafouées, ces lois m'intéressent particulièrement parce qu'elles concernent les femmes, et je vous donnerai deux exemples : celle de 1972 sur l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes, celle de 1975 sur l'avortement. Dans les deux cas, les lois sont bafouées pour des raisons différentes. Dans le premier, parce que la loi est inapplicable, ce n'est pas un instrument utilisable par les intéressés ; dans le deuxième, parce que les structures d'accueil n'existent pas là où elles devraient exister, ce qui fait que l'avortement clandestin en France n'a pas disparu. Ma question est celle-ci : à quoi sert-il de voter des lois si elles ne sont pas applicables ou mal appliquées ?*

— Vous posez une question sur un ton un peu polémique. Il ne faut pas simplifier à l'excès. Vous citez deux exemples et, dans ces deux exemples, il y a eu des progrès considérables, notamment au point de vue de l'égalité des salaires masculins et féminins. Cette égalité est une égalité juridique, qui peut être revendiquée devant les tribunaux du travail ou de droit commun, ce qui s'est produit, d'ailleurs. J'ai noté dans les deux analyses qui sont faites sur les inégalités des rémunérations entre les femmes et les hommes, qu'elles tiennent non pas au fait que dans un même emploi les femmes et les hommes auraient des salaires différents, mais qu'elles tiennent au fait qu'ils n'exercent pas et qu'elles n'exercent pas les mêmes emplois, ou n'ont pas la même formation et que, de ce fait, il y a une discrimination entre le groupe des femmes et le groupe des hommes. Mais, juridiquement, en France, pour un emploi identique il y a identité de rémunération ; notamment dans l'administration, qui représente une très forte proportion d'emplois féminins, et dans toutes sortes de grandes activités et de grands services de notre vie nationale.

» De même, je vous dirai que, pour l'interruption de grossesse, il y a, par rapport à la situation que j'ai trouvée en 1974, une différence fondamentale. Ce problème, qui agitait les consciences et la justice, on n'en parle maintenant qu'en ce qui concerne les modalités particulières d'application de la loi. Je peux dire que madame le ministre de la santé s'en occupe très fréquemment. Cette question a été évoquée par exemple au conseil des ministres la semaine dernière.

La politique économique et sociale

GILBERT MATHIEU (le Monde). — *Monsieur le président de la République, je voudrais me permettre de vous poser deux questions. Dans vos propos, dans vos discours, dans vos ouvrages, vous soulignez avec beaucoup de régularité la nécessité d'améliorer la situation de l'emploi, de réduire les inégalités sociales. Simultanément, nous assistons à une politique, conduite par M. Barre, qui accroît l'inflation, même si elle est déclarée saine ; qui voit se développer l'aggravation du chômage et on n'a pas l'impression qu'un gros effort soit fait pour réduire les inégalités sociales. Cela ne se voit pas au niveau des résultats chiffrés, et le dernier résultat qui vient de nous être donné concernant le chômage montre encore, après correction des variations saisonnières, une nouvelle aggravation de la situation.*

» Alors, ma première question est de vous demander : est-ce que ce sont deux politiques appliquées simultanément ou est-ce que ce sont deux lectures ou deux discours d'une même politique ? C'est très intéressant pour les Français de savoir s'ils vont être traités au giscardisme ou au barrisme. Et ma seconde question, un peu liée à la première, c'est de savoir, au moment où le chômage s'accroît en France, où l'O.C.D.E. annonce qu'il y aura probablement cette année cinq cent mille chômeurs de plus dans l'ensemble des pays occidentaux, si une certaine relance sélective, évitant les dangers de la balance commerciale et d'inflation, ne devrait pas être organisée par notre pays. Elle est souhaitée, vous le savez, par les syndicats comme par le patronat et par une grande partie de votre majorité.

L'objectif essentiel est d'assurer le plein emploi

— Il y a beaucoup de choses dans votre question, mais je crois que ce point est important. D'abord, il n'y a pas deux politiques. Il n'y a qu'une politique et c'est celle que conduit le gouvernement de M. Raymond Barre, celle que je lui ai demandé de conduire et que, bien entendu, j'approuve. Ma fonction est une fonction qui est en effet distincte de la fonction gouvernementale, puisque j'ai à tracer des perspectives, j'ai à prendre en considération des échéances qui sont plus lointaines. Je vais vous parler des perspectives de la politique économique avant de parler de ses modalités.

» Quel est le problème économique de la France ? J'ai dit tout à l'heure que le bon choix n'avait pas supprimé les problèmes qui se posent à la France. Il faut les regarder en face.

» L'objectif essentiel de la politique économique, telle que je la perçois pour le moyen et le long terme, est d'assurer aux Françaises et aux Français le plein emploi, plein emploi de leurs capacités, de leur volonté de travail. C'est cela l'objectif. Or, actuellement, vous l'avez rappelé, nous sommes avec tous les autres pays dans une situation où il y a un chômage important. Pourquoi ? C'est en raison de deux événements fondamentaux qu'il faut bien percevoir :

» Premier événement : c'est l'augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, augmentation considérable qu'il ne faut pas prendre comme un accident mais comme un des grands changements des données de l'équilibre mondial et, d'ailleurs, des rapports de forces dans le monde, car cette augmentation eût été invraisemblable il y a cinquante ans. Cette augmentation est considérable, puisque maintenant, par rapport à la situation de 1973, il y a multiplication par cinq de notre facture d'énergie, avec, pour nous, deux conséquences : un appauvrissement et un ralentissement de l'activité économique. Un appauvrissement, on le comprend bien, bien c'est un produit que nous achetons en quasi-totalité à l'extérieur et que nous payons cinq fois plus cher. Donc, les Français ont été appauvris par cette augmentation des prix du pétrole et, de ce fait, il faut rattraper par un effort de production et d'exportation cet appauvrissement. Et en même temps un ralentissement mondial puisqu'on a vu que ce transfert de ressources ne pouvait pas s'accompagner de la création d'une nouvelle demande qui se substituerait aussitôt à l'ancienne. Il y a donc eu un ralentissement historique de l'activité économique dans le monde. Appauvrissement et ralentissement, il faut les regarder avec les yeux ouverts.

» Mais il y a un second facteur que je considère comme aussi important que le premier, qui d'ailleurs vient de la même source, de la même évolution et qui nous pose le même problème : c'est le fait que tous les pays sont en train d'accéder à la technologie des productions que nous avions l'habitude d'assurer nous-mêmes. Le raisonnement simple, c'est de dire : mais ils nous concurrencent parce qu'ils ont des bas salaires. Or il y a toujours eu des bas salaires dans le monde ; hélas !, il y a toujours eu des bas salaires en Asie, en Afrique, et, donc, ce phénomène-là n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est que les pays et les populations correspondantes accèdent aux mêmes technologies que nous, c'est-à-dire sont capables de fabriquer les mêmes choses que nous, à peu près, et qu'ils le font dans des conditions de charges générales, sociales, salariales, fiscales, etc., très inférieures. Ce qui fait que l'avantage que nous avions en permanence, l'avantage des pays industrialisés, se réduit de façon continue par l'accès de ces nouveaux pays à la technologie. N'ayons pas l'idée non plus, simple et fausse, que ces mains-d'œuvre sont de mauvaises mains-d'œuvre : ce sont d'excellentes mains-d'œuvre, je veux dire au point de vue des capacités intellectuelles et d'adaptation. Les hommes et les femmes qui travaillent dans le Sud-Est asiatique sont parfaitement capables de soutenir la concurrence intellectuelle, technologique, avec nous.

» Donc, il y a deux phénomènes fondamentaux qui changent les données de la vie économique, telles que nous les connaissions il y a dix ou quinze ans. Face à cela, que doit faire la France ? Elle doit faire un effort considérable de compétitivité, c'est-à-dire qu'elle doit reconstituer par rapport aux autres, un avantage de capacités dans sa production, dans sa technologie, dans sa technique. C'est cela qu'elle doit faire. Sinon, elle ne le sait peut-être pas, elle sera condamnée à un déclin comme l'histoire enseigne, pour beaucoup de pays, un déclin dans leurs conditions d'existence, dans leurs ressources. C'est cela notre effort fondamental.

» Dans cet effort, il faut savoir que, contrairement à ce qu'on écrit beaucoup, il n'y a pas de secteurs condamnés. Il y a des entreprises à réorganiser, ce qui n'est pas la même chose. Par exemple, on fait croire qu'il y a des secteurs dans lesquels ce n'est plus la peine d'essayer de produire en France, tels que le textile. Je vous rappelle que l'industrie textile française est exportatrice nette. J'ai regardé les chiffres pour l'année dernière : en 1977, la France a exporté 1 milliard 300 millions de francs de textiles finis de plus qu'elle n'en a importé. Cela prouve donc qu'il y a dans l'industrie textile des créneaux, des spécialités dans lesquels la France peut reconstituer une supériorité de compétition ou de technologie.

» Deuxième exemple : l'industrie. Pour la dernière année où l'on connaisse les chiffres, qui est 1975, l'industrie de l'Allemagne fédérale représente 170 % de l'industrie française, en production, et la population employée dans l'industrie de l'Allemagne fédérale représente 140 % de la population employée dans l'industrie française. Donc, si nous développions notre industrie au niveau de l'Allemagne fédérale, tous nos problèmes d'emplois disparaîtraient. Cela prouve bien qu'il n'y a pas de secteurs condamnés et qu'il y a une marge d'action et de développement pour la France permettant de régler ces problèmes d'emploi. Mais il faut pour cela faire un grand effort d'adaptation dans notre organisation, dans notre production, dans notre commercialisation. C'est cela notre tâche pendant les dix prochaines années. C'est une grande tâche de progrès.

» Certains imaginent que cette tâche devrait être exécutée par l'Etat et je dirais presque par l'Etat sans les Français, ce qui serait vraiment singulier. Je pense au contraire que cet effort doit être fait par les Français eux-mêmes et aussi décentralisé que possible, car on accroît la capacité économique d'un pays au niveau de ses régions, au niveau de ses entreprises et non pas au moyen de décisions étatiques au sommet. C'est là la clé des résultats que nous pouvons obtenir.

» L'objectif que nous devrons nous fixer à cet égard est d'avoir une croissance économique plus rapide que celle de nos principaux partenaires européens. Nous devons nous fixer comme objectif de développer l'économie française à un rythme annuellement compris entre 0,5 et 1 % de plus que le rythme moyen de nos principaux partenaires. Je souhaiterais que ce soit 1 %, mais si déjà nous sommes au-dessus de 0,5, ce sera un premier résultat. Je vous indique, d'ailleurs, que c'est ce qui s'est passé en 1977 et c'est ce qui se passera, d'après les chiffres actuels, en 1978, où la progression en volume de l'économie française devrait être supérieure d'environ 0,7 % à la progression en volume de nos partenaires européens. Je vous donne à cet égard une bonne nouvelle : l'indice de la production industrielle du mois d'avril, qui vient d'être connu, atteint le niveau d'avril, qui vient d'être connu, atteint le niveau de vous rappelle qu'aux mois de janvier-février on était à 125-126. On est donc passé de 125-126 à 131, ce qui montre qu'il y a une possibilité de développement de notre activité industrielle et productrice.

» Voilà le problème central pour la France. Face à l'appauvrissement et au ralentissement, face à la concurrence des pays neufs, il faut reconstituer une marge de supériorité. Nous devons le faire pendant les prochaines années, ce qui explique le choix de notre politique économique.

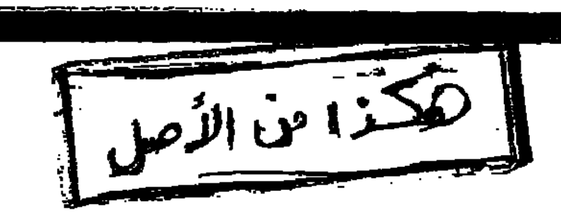
Rattraper le groupe de tête des pays industrialisés

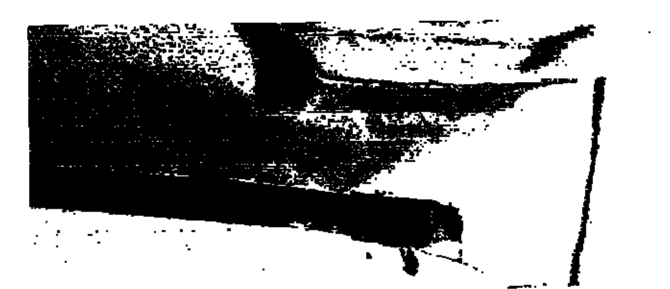
GABRIEL FARKAS (France-Soir). — *Monsieur le président, si le ralentissement économique — ce ralentissement historique — dans le monde se révèle durable, pensez-vous que la France puisse éviter l'aggravation du chômage sans une tout autre politique sociale, qui comporterait notamment une réduction significative de la durée du travail, et une réduction de l'âge de la retraite ?*

— Monsieur Farkas, il faudrait poser la question autrement : s'il y a une situation historique générale de sous-emploi, est-ce que les Français doivent faire baisser leur niveau de vie pour répartir plus largement la capacité de travail ? On peut, en effet, avoir plus de travailleurs à l'œuvre, mais si le produit national reste le même, cela veut dire que le niveau de vie de ceux qui étaient au travail se trouve diminué d'autant. C'est une solution de désespoir, à mon avis ; ce n'est pas celle que nous devons rechercher. Je considère que la France a des marges de croissance économique qui lui permettent de rechercher la solution au problème de l'emploi dans la création des emplois et non pas dans la division des emplois. C'est ce que nous devons faire au cours des toutes prochaines années.

» Les Français s'interrogent sur la politique économique et se demandent : « Est-ce que vraiment les sacrifices qu'on nous demande, les choix qui sont faits, est-ce que cela va résoudre nos problèmes ? » Beaucoup d'entre eux n'en aperçoivent pas les raisons et sont, ou angoissés, ou critiques. Eh bien, il faut voir que notre problème est que nous sommes au milieu des principaux Etats industriels. Il y a, devant nous, des pays qui se sont beaucoup plus développés, il y a derrière nous des pays qui sont en difficulté et même en déclin. Nous devons rejoindre le groupe des pays qui sont devant nous. Il faut donc cesser, en termes de cyclisme, de regarder le gros du peloton derrière nous. Il faut, au contraire, regarder ceux qui ont fait l'échappée et voir comment nous pouvons les rejoindre.

» Et, dans cet effort national de croissance et d'organisation, qui, à mon avis, devrait caractériser les années 80 pour la France et qui donnerait à sa jeunesse, à ses cadres, à ses intellectuels de grands thèmes de réflexion et d'action, il faut bien voir que nous devons braver les idées reçues et les habitudes, parce que les idées reçues et les habitudes que nous avions sont celles d'un pays qui ne s'est pas beaucoup développé. Si nous voulons rejoindre ceux qui se sont échappés il faut accepter des idées nouvelles : par exemple, le fait de donner plus de responsabilités aux entreprises est quelque chose qui heurte une partie de







DE PRESSE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

notre sensibilité nationale, parce que nous avons l'idée que le mieux est une espèce de commandement de style administratif et c'est de conduire l'économie française comme une immense administration où l'État fixe tout : les prix, les rémunérations...

» Passer à une conception différente, qui est celle de responsabilité plus grande dans les différents rouages de la vie économique est, pour nous, une idée tout à fait neuve qui heurte un certain nombre d'esprits. Eh bien, je crois qu'il faut avoir le courage de faire, au contraire, des choix de ce genre. Nous devons, chaque fois, regarder quelle est la technique de politique économique qui est employée par les pays qui ont fait l'échappée, de façon à ce que nous-mêmes nous adoptions des techniques comparables pour les rejoindre. Ceci, à mon avis, est une affaire qui concerne à la fois les hommes, les moyens et l'organisation.

» D'abord, les hommes et les femmes : c'est un problème de formation. Le problème de la formation — à la fois problème de l'éducation, au sens de notre système éducatif, et problème de la formation professionnelle — est absolument au cœur du problème de la croissance économique et de l'emploi. J'ai demandé à M. le ministre du travail de publier désormais une fois par trimestre — car c'est une publication assez lourde — une classification des demandeurs d'emploi accompagnée d'indications sur leur formation professionnelle, pour voir s'il y a de nombreux demandeurs d'emploi à certains niveaux de formation professionnelle. On s'apercevra sans doute qu'il y a de très grandes différences. J'ai été frappé, dans les visites que j'ai faites récemment en province, de voir quelle était encore, malgré l'effort accompli, l'insuffisance de nos dispositifs de formation professionnelle et technique.

» Deuxième moyen, orienter l'épargne vers la création d'emplois. Un certain nombre de textes qui ont été préparés par le gouvernement — je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet si des questions me sont posées, — un certain nombre d'initiatives qui sont prises ont pour objet d'orienter l'épargne non pas, comme on dit, vers les entreprises, comme s'il s'agissait que l'épargne aille plutôt vers une entreprise que vers une autre, mais d'orienter l'épargne là où il peut y avoir des créations d'emplois, donc dans les entreprises et dans les secteurs susceptibles de créer des emplois. Enfin, un problème d'organisation, car nous avons des structures trop lourdes et trop lentes, qui ne se prêtent pas à cet effort pour muscler l'économie française et pour lui redonner une avance sur le plan de la concurrence et de la compétitivité. Dans ces trois thèmes viendront s'insérer une série de dispositions qui caractériseront cet effort national de croissance et d'organisation.

FRANÇOIS-HENRI DE VIRIEU (le Matin). — *Monsieur le président, vous avez noté tout à l'heure très justement que les Français se posaient des questions sur la politique économique pratiquée en France depuis trois mois. Vous avez dit ceci :* « Ils se posent la question : « Est-ce que cela » va résoudre nos problèmes ? » *Alors ma question est la suivante : pensez-vous que la politique pratiquée actuellement en France, si elle réussit, est de nature à assurer un emploi à chaque Français dans les années qui nous séparent de la fin du siècle ?*

— Ma réponse est très simple, c'est oui. Dans les sondages et les enquêtes que l'on fait à l'heure actuelle — et qui sont utiles, d'ailleurs, — on pose des questions auxquelles je considère moi-même qu'il est très difficile de répondre. Quand on demande à quelqu'un : « Approuvez-vous les hausses de tarifs des entreprises ? », il ne peut que répondre non ! Si vous avez à payer une facture de gaz, d'électricité, acheter du charbon, et qu'on vous demande : « Est-ce que vous êtes partisan de la hausse ? », vous répondrez non ! Je ne vois pas comment on peut répondre autrement.

» Donc la question n'est pas de savoir si une politique doit être perçue comme étant approuvée dans ses détails, la question est de savoir si une politique est nécessaire, si elle est utile. Je suis tout à fait conscient que dans un foyer, lorsqu'on voit arriver à la fin du mois les notes, c'est très lourd, et on se dit : « Pourquoi nous demande-t-on des efforts, des contributions de cette nature ? » Il faut savoir que, malgré cela, les versements que le budget, c'est-à-dire que les Français au total, devront faire aux entreprises nationales l'année prochaine, malgré les augmentations de tarifs, seront encore de l'ordre de 30 milliards de francs. Donc, il était nécessaire, il est nécessaire d'aboutir à une situation de meilleur équilibre.

» Je suis persuadé que si le gouvernement n'avait pas le courage d'entreprendre ces actions, s'il laissait des secteurs entiers pourrir lentement, il n'y aurait aucune chance que les jeunes Françaises et les jeunes Français aient un emploi rémunérateur à la fin du siècle. Si, au contraire, cet effort est bien conduit, s'il est accompagné, comme je le souhaite — et je vais y revenir, — d'une symétrie sociale appropriée, alors je suis convaincu qu'une politique de cette nature est celle qui peut assurer la croissance économique de la France et un emploi à chaque Français.

JEAN LE LAGADEC (l'Humanité). — *Monsieur le président, vous avez parlé tout à l'heure d'appauvrissement. Je ne sais si tout le monde, dans cette salle, s'est senti appauvri à la période que vous avez indiquée, mais, ce qui est évident, c'est qu'à la suite de la hausse massive décidée par votre gouvernement les travailleurs, sûrement, se sont sentis appauvris. Dans le même temps, j'ai constaté, et sûrement cela ne vous a pas échappé, que les bilans des grandes sociétés capitalistes sont plus florissants que jamais. Est-ce cela, monsieur le président, que vous appelez la marche vers l'égalité sociale ?*

— Monsieur Boissonnat, est-ce que votre question était sur le même sujet ?

JEAN BOISSONNAT (l'Expansion). — *Oui, c'est à peu près sur le même sujet, monsieur le président. Le gouvernement a décidé de libérer les prix industriels, pratiquement pour la première fois depuis la guerre. M. Barre et M. Monory ont déclaré que cette libération était irréversible. Naturellement ni M. Barre ni M. Monory ne sont, eux, irréversibles au gouvernement, et je voulais savoir quelle était votre position personnelle sur le sujet, d'autant plus qu'ayant été ministre des finances pendant longtemps vous n'aviez pas, à l'époque, libéré, vous, les prix industriels.*

— Ah ! monsieur Boissonnat, vous êtes dans l'erreur, car dans les années 1972-1973 j'avais au contraire, entrepris la libération des prix industriels. D'ailleurs, vous pouvez vous en souvenir, puisque j'ai libéré notamment les prix de la presse, et vous savez qu'autrefois il y avait des débats classiques sur les prix des journaux, etc. Je vous prends à témoin. Et vous savez parfaitement que, depuis cette époque, les prix de la presse et des périodiques sont libres. J'avais également à cette époque, on s'en souvient, libéré les prix de l'automobile, ceux de la mécanique, ainsi que ceux de l'ensemble des matières premières chimiques. C'est à la suite des événements de l'automne 1973, c'est-à-dire la brusque flambée des prix à cause de l'augmentation des prix du pétrole, qu'il a été décidé de revenir sur ces libérations.

Gouverner pour tous

» Je considère que l'orientation de l'économie française vers une structure de décision décentralisée, c'est-à-dire donnant des responsabilités accrues à ceux qui doivent adapter la production, la commercialisation, aux données nouvelles de la compétition, je considère que cette orientation est définitive.

» Je reviens d'abord sur la notion d'appauvrissement. La facture pétrolière de la France était, vous vous en souvenez, de l'ordre de 12 milliards à 13 milliards de francs, et la facture pétrolière de la France est maintenant de 55 milliards à 57 milliards de francs. C'est un fait, et donc tous ceux qui consomment du pétrole, tous ceux qui se chauffent, tous ceux qui circulent, tous ceux qui possèdent une automobile, ont été appauvris. Alors, quelle politique sociale adopter pour accompagner la politique économique ?

» Mon principe de base, c'est de gouverner avec la majorité, mais c'est de gouverner pour tous. On gouverne avec la majorité, puisque c'est elle qui apporte ses suffrages et son soutien dans les grandes décisions et dans les grands débats, mais on cherche une solution aux problèmes de la collectivité tout entière. Alors, pour la politique sociale, que faire ? Comment le faire ? Mon objectif, c'est de faire reculer l'injustice sans pénaliser l'initiative et la création économique.

» Faire reculer l'injustice : d'abord, vous vous souvenez que les organisations syndicales et professionnelles ont souhaité que soient engagées des actions et des négociations contractuelles. La prise de position de toutes les organisations syndicales, sans exception, a été de regretter que la politique contractuelle ait été insuffisante dans la période précédente, et donc de souhaiter que l'on confie aux syndicats et aux organisations professionnelles le soin de débattre d'un certain nombre de problèmes. Cela a été fait. Il y a, à l'heure actuelle, quatre grandes négociations contractuelles engagées entre les organisations syndicales et le patronat. Ce matin même, le ministre du travail et de la participation, M. Boulin, a fait le point de ces négociations, négociations dans lesquelles le gouvernement n'intervient pas puisqu'elles sont de type contractuel. A ces négociations s'ajoutent six négociations par branches professionnelles concernant la revalorisation du travail manuel — revalorisation des salaires et des carrières des travailleurs manuels. Le secrétaire d'État chargé des travailleurs manuels réunit à nouveau, ces jours-ci, les responsables syndicaux et profesionnels de ces six branches.

» Il y a enfin des négociations dans le secteur public, également de type contractuel. Donc cela est le contenu de la politique contractuelle. A quoi peut-elle aboutir ?

» Eh bien, je souhaite, pour ma part, qu'il y ait de premiers résultats avant l'automne. Je considère que le début de ces négociations se déroule à l'heure actuelle à un rythme qui me paraît plutôt lent. Je souhaite qu'elles soient conduites de telle manière qu'il puisse y avoir des premiers résultats à l'automne. Je considérerai même comme significatif qu'il puisse y avoir un ou deux résultats de la politique contractuelle avant l'été.

» Je confirme solennellement, à cet égard, l'engagement de maintien du pouvoir d'achat. Vous savez que le pouvoir d'achat, malgré les difficultés économiques, a pu être assuré au cours des années 1976 et 1977. Il devra être assuré en 1978 et je demanderai au gouvernement de prendre l'ensemble des dispositions nécessaires pour s'assurer que le pouvoir d'achat sera maintenu. En même temps, il y a la politique d'aide aux moins favorisés, car pour faire reculer l'injustice dans la société française, il est fondamental qu'il y ait une politique régulière et systématique d'aide aux moins favorisés. Cette politique va connaître un certain nombre de développements au cours des semaines prochaines.

» Il y avait d'abord le cas des personnes âgées. Les personnes âgées, en raison de la nature même de leur consommation, sont très sensibles, vous le savez, aux évolutions de prix à la consommation et subissent donc, plus que d'autres, dans l'emploi de leurs ressources, l'effet de telle ou telle hausse. Il était prévu de majorer le minimum vieillesse, qui est actuellement de 11 000 F, et de le porter à 12 000 F le 1er octobre prochain. Le premier ministre m'a proposé ce matin, et j'ai approuvé cette initiative, de porter le minimum vieillesse à 12 000 F à partir du 1er juillet. Donc, cette hausse de 11 000 à 12 000 F fera plus que compenser — le calcul est facile à faire — les majorations de prix qui auraient pu être supportées par ces personnes âgées.

» La deuxième catégorie de personnes moins favorisées, ce sont les familles, et j'indique qu'à côté de l'effort pour les personnes âgées, qui a été très important de 1974 à 1978, va s'inscrire désormais une politique systématique d'aide aux familles, aux mères de famille et aux familles nombreuses. Pour les familles, le 1er juillet, il y aura une revalorisation des prestations, accompagnée, d'une part, du maintien du pouvoir d'achat et d'autre part, d'un gain de pouvoir d'achat qui sera plus élevé que celui qui a été décidé au cours des années précédentes.

» En même temps, vous avez noté que certaines dispositions ont été prises en faveur des familles et, notamment, l'allongement du congé de maternité pour les mères de famille, qui sera progressivement réalisé : il y a déjà, désormais, deux semaines de plus qui viennent d'être décidées par le gouvernement.

» A côté de ces mesures, il y a le problème de la sécurité des ressources de la famille. C'est en cas de disparition du chef de famille — qui peut être un homme ou une femme — qu'il y a une situation de difficulté et, parfois, de détresse dans la famille. D'où la sécurité à assurer en cas de disparition du chef de famille : c'est le projet d'établissement d'une assurance vie obligatoire pour les familles. Enfin, le gouvernement envisage l'amélioration des reversions de pensions pour les femmes, lorsque celles-ci ont accumulé à la fois une pension, pour laquelle elles ont des droits propres, et en même temps une pension de reversion. Dans les majorations de prestations, une attention particulière sera portée à la situation des familles nombreuses, car c'est un fait que, du point de vue de la structure de leur consommation, les familles nombreuses ont souffert plus que d'autres de l'évolution des dernières années. Enfin, j'attache une importance au problème de l'accélération des premiers paiements des retraites et pensions. Il y a souvent un temps mort entre l'arrêt de l'activité et la perception de la première retraite ou de la première pension, qui peut prendre plusieurs mois — parfois six mois — et qui se traduit, pour des catégories peu favorisées, par des situations financières difficiles.

» Donc, voilà un certain nombre d'actions qui vont intervenir au 1er juillet et auxquelles s'ajoutera, comme vous le savez, la majoration du SMIC. »

GUY BRUEL (Panorama du médecin). — *Monsieur le président, sur la politique contractuelle, est-ce que vous ne pensez pas que, lorsque les pouvoirs publics ont en face d'eux des partenaires sociaux, ils ont tendance à vouloir imposer leur volonté plus qu'à laisser jouer les mécanismes normaux d'une libre négociation ? Etant à* Panorama du médecin, *on peut penser notamment au régime conventionnel des médecins, où le gouvernement joue un rôle déterminant, mais il y a beaucoup d'autres cas.*

— Dans la politique contractuelle, les exemples que j'ai cités sont des exemples dans lesquels il y a, à l'heure actuelle, des discussions directes, sans interférence, entre les syndicats et les organisations professionnelles. Vous parlez d'un autre cas, dans lequel il s'agit d'un client unique, qui est le régime de Sécurité sociale, régime dont l'équilibre lui-même met souvent en question la participation de la collectivité ou, en tout cas, la fixation de prélèvements obligatoires. Donc, là, il y a une situation différente, dans laquelle il est normal que le ministre de la santé attire l'attention des organismes de Sécurité sociale sur les conséquences, pour l'équilibre, de telle ou telle décision qu'ils seraient amenés à prendre.

RENÉ POUJOL (le Pèlerin). — *Monsieur le président, vous venez de rappeler un certain nombre d'engagements que vous avez pris en matière sociale. M. Raymond Barre, quelques jours après avoir été désigné dans ses fonctions de premier ministre, avait déclaré que, en matière sociale, le gouvernement irait aussi loin que le lui permettraient les résultats de l'économie. Or, aujourd'hui, on a l'impression d'un certain manque d'audace, qui est peut-être ressenti ainsi par une certaine partie de l'opinion. On a l'impression que l'on repousse, pour des motifs de crise économique, des évolutions qui, en fait, portent moins sur un accroissement des salaires ou des prestations sociales que sur une redistribution des pouvoirs, en fait ce que l'on appelle le qualitatif. Alors, la question que je voudrais vous poser, monsieur le président, est la suivante : ne pensez-vous pas que, en matière sociale, il faudrait peut-être être un peu moins raisonnable et un peu plus passionné ?*

— Dans les quatre grandes négociations qui sont en cours, comme vous le savez, il y a deux négociations qui portent sur ce que vous appelez le qualitatif, puisqu'il y a une négociation qui porte sur les conditions de travail et une négociation qui porte sur la durée du travail, donc deux aspects de la vie qualitative dans l'entreprise. A cet égard, je vous le répète, ce sont les partenaires sociaux qui discutent. Il m'apparaît important qu'ils puissent aboutir à des décisions d'ici à l'automne, et il va de soi que si les délais paraissaient se prolonger, le gouvernement aurait à prendre des initiatives pour favoriser l'aboutissement des négociations en cours.

» Mais je pense, comme vous, qu'il faut ajouter toujours à la politique économique des perspectives sociales et, notamment, d'adaptation progressive de notre société. Il y a une de ces perspectives à laquelle j'attache beaucoup d'importance, parce que je crois qu'elle correspond au fond de notre nature française, de notre origine terrienne, c'est rendre les Français propriétaires individuels de la France. Je crois que, dans une époque où certains régimes, certains systèmes, ont une vision collective de l'appropriation des biens, ou d'autres, au contraire, ont une vision où l'individu peut s'approprier une partie des biens, il convient, en France, que la propriété individuelle soit aussi répandue que possible et qu'en particulier les Français aient le sentiment que la France leur appartient et leur appartient individuellement. C'est pour cela que certaines réformes ont été entreprises : la réforme de l'aide personnalisée au logement, la réforme du livret d'épargne manuelle. Je vous indique qu'en ce qui concerne le logement, l'application de la réforme sera, bien entendu, poursuivie, et que le ministre de l'environnement et du cadre de vie se préoccupe d'examiner localement la situation de l'industrie du bâtiment de façon à voir quelles améliorations pourraient être apportées sur le plan conjoncturel à l'état de cette industrie.

Une distribution gratuite d'actions au personnel des entreprises

» Mais je pense que les circonstances permettent, à l'heure actuelle, de faire un pas de plus. Le gouvernement a préparé un certain nombre de mesures pour conduire les Français à devenir plus largement propriétaires de l'industrie de la France : un certain nombre de mesures d'incitation à l'épargne, d'avantages fiscaux, comme vous le savez, qui seraient introduits en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, la création de techniques nouvelles, les fonds communs de placement, des actions à dividende prioritaire, vont conduire les Français à acquérir une part croissante de la propriété de leur industrie, et c'est une très bonne chose. Mais, naturellement, une démarche de ce genre sera inévitablement lente puisqu'elle suppose une acquisition annuelle et progressive.

(Lire la suite page 6.)



LA RÉUNION DE PRESSE

(Suite de la page 5.)

» C'est pourquoi je pense qu'il faudrait lancer le mouvement par une décision immédiate portant sur la diffusion de la propriété du capital industriel et cette décision pourrait être la suivante :

» Une mesure exceptionnelle serait prise en vue de l'accession à la propriété du capital d'entreprises industrielles et commerciales par les travailleurs et les employés de celles-ci. Cette mesure pourrait intervenir en 1979, sous la forme suivante : une augmentation de capital exonérée d'impôt et donnant lieu à distribution gratuite d'actions au personnel salarié et employé des entreprises, selon des modalités déduites des procédures de l'intéressement et pouvant atteindre 5 % du montant du capital. Cette action devrait être conduite dans des conditions équitables, c'est-à-dire en faisant en sorte que l'attribution des actions se fasse dans un éventail modéré, je dirais, par exemple, de 1 à 3 entre celui qui reçoit le moins et celui qui reçoit le plus, puisque c'est l'ensemble des salariés qui seraient bénéficiaires de ces attributions, sans créer de préjudice à l'économie et à l'épargne. Ce qui veut dire que des dispositions seraient prises parallèlement pour maintenir intacte la capacité bénéficiaire des titres actuellement détenus par les actionnaires.

» Ce serait une opération dans laquelle il y aurait, d'une part, distribution pouvant aller jusqu'à 5 % du capital d'actions classiques qui seraient remises personnellement à l'ensemble des salariés et employés des entreprises et, d'autre part, des dispositions de type fiscal seraient prises pour que la capacité des bénéficiaires des actions existantes ne soit pas atteinte par cette distribution. Une première évaluation montre que cette distribution porterait sur un nombre très important de titres. Malheureusement, les statistiques ne permettent pas d'avancer un chiffre précis, mais c'est en tout cas très largement supérieur à 10 millions de titres. Cette attribution serait faite à titre exceptionnel pour 1978. Ensuite ce sont les mécanismes permanents de l'incitation à l'épargne qui sont actuellement mis en place qui feront que les salariés, employés et cadres des entreprises se trouveraient détenir une part croissante de la propriété des entreprises industrielles de France.

» Sur les questions économiques et sociales, y a-t-il une dernière question ?

FRANÇOIS LACROIX (Agence Journalistes associés). — *Comment assurez-vous la rentabilité de notre économie pour assurer les garanties sociales que vous proposez au pays ?*

— J'ai répondu à cette questions : c'est l'ensemble de la politique économique qui vise, par l'amélioration de la compétitivité des structures de notre économie, à dégager ces marges permettant de faire face à la concurrence extérieure. Il y a un élément très important à signaler, c'est l'élément monétaire. Depuis le 10 mars dernier, vous savez que le franc a gagné par rapport au groupe général des monnaies correspondantes environ 7 % en valeur, et ce gain de valeur du franc, sur le plan de l'assainissement de la situation de l'économie française par rapport aux autres pays, est un élément très favorable, puisque nous sommes un pays acheteur de matière premières et d'énergie et ensuite transformateur aux fins d'exportation.

La politique étrangère

PATRICK POIVRE D'ARVOR (Antenne 2). — *Nous avons été fortement impressionnés par l'opération du Shaba. L'opinion publique se pose des questions sur la politique africaine et se demande si elle devra longtemps encore soutenir des régimes parfois contestés ?*

— Nous verrons ensuite les affaires africaines. Je pensais à la situation étrangère...

MAURICE DELARUE (le Monde). — *Je me demandais si l'expression « guerre fraîche » employée par M. Brejnev ne vous semblait pas plus appropriée pour décrire les relations Est-Ouest que le mot « détente », étant donné ce qui se passe en Afrique ?*

Il n'y a pas d'alternative à la détente

— Je souhaite que non. Vous posez le problème de la détente et des relations Est-Ouest. Vous savez que la détente remonte maintenant à environ douze ans et que la France a participé très largement à l'initiative en direction de la détente. Je considère qu'il n'y a pas d'alternative à la détente. Il n'y en a pas. Mais je considère que la détente n'est jamais acquise et donc qu'il faut à tout instant que l'ensemble des partenaires de la détente accomplissent les efforts nécessaires pour que celle-ci se poursuive et se développe. Qu'est-ce qui a pu donner le sentiment que la détente était compromise ? C'est un certain nombre de faits qui ont été observés par l'opinion internationale.

» C'est le fait, d'abord, que les négociations SALT, qui, à l'origine, devaient aboutir au milieu de l'année 1977 ou à l'automne de 1977, n'ont finalement, malgré les progrès enregistrés, toujours pas abouti. C'est le fait qu'une rencontre, comme il y en avait eu dans le passé entre le président des États-Unis et M. Brejnev, avait été envisagée à plusieurs échéances et, finalement, n'a pas, jusqu'ici, eu lieu. C'est le fait que les résultats finaux de la conférence de Belgrade n'ont pas paru marquer un progrès au regard de la détente. C'est, enfin, les situations de tension qui ont été récemment observées en Afrique. Donc ce sont des éléments qui ont pu conduire à s'interroger sur la situation actuelle de la détente.

» Je vous répète ce que j'ai dit : il n'y a pas, à mes yeux, d'alternative à la détente. Il n'y en a pas. Il faut donc que l'ensemble des pays concernés fassent les efforts appropriés pour rétablir, pour soutenir et, si possible, faire progresser le climat de la détente. Or la détente suppose un certain code de comportement de la part de tous ceux qui y participent. Vous vous souvenez que l'année dernière, pratiquement à la même date, et après avoir reçu la visite de M. Leonid Brejnev à Rambouillet — visite qui avait eu un caractère positif à l'égard de la détente, — j'avais été amené à souligner un certain nombre de problèmes d'application du code de la détente, s'agissant des SALT et des droits de l'homme.

» Aujourd'hui, je voudrais signaler les deux autres éléments qui me paraissent fondamentaux pour la poursuite de la détente : c'est d'abord que l'expérience confirme que, pour progresser, la détente doit être globale et — comme nous l'avions dit dans le communiqué de Rambouillet avec M. Brejnev — qu'il s'agit d'adapter aux nécessités de la détente notre action vis-à-vis de tous les Etats et dans toutes les régions de la Terre. Si tel n'était pas le cas, la détente elle-même se trouverait compromise. C'est, ensuite, le fait que la détente repose sur la volonté de ne pas modifier l'équilibre actuel du monde, car toute tentative pour modifier cet équilibre, qu'il s'agisse d'une recherche de cette modification, ou même d'une acceptation de cette modification, conduit les partenaires à s'interroger sur l'esprit de la détente. C'est pourquoi il m'apparaît fondamental de souligner, à l'heure actuelle, le caractère global de la détente et le fait que la détente ne peut pas s'accompagner d'une recherche ou même de l'acceptation de modifications d'équilibre.

» Pour ce qui concerne, en effet, nos rapports avec l'Union soviétique sur le plan bilatéral, ces rapports de coopération ont gardé le caractère très positif qu'ils ont eu au cours des dernières années. Et nous entendons bien faire en sorte de continuer qu'il en soit ainsi. C'est donc de l'extérieur, c'est-à-dire des problèmes liés au caractère non global de la détente, que peuvent venir des difficultés, et j'en citerai un certain nombre. A l'heure actuelle, il n'est pas compatible avec la détente qu'il y ait des franchissements de frontières entre des Etats souverains, par des forces armées, et il n'est pas possible que ces franchissements soient cautionnés par tel ou tel partenaire de la détente. Je ne m'interroge pas sur les intentions ; je crois, en effet, qu'on prête souvent, dans ce domaine, aux uns ou aux autres des intentions qui ne sont pas les leurs. Je le pense. Mais encore ne faut-il pas que l'attitude ou que le commentaire donne une sorte de caution à des initiatives de ce type.

» Je voudrais souligner, enfin, que les actions que la France a conduites au cours des mois récents, et qui ont été partout, comme vous le verrez tout à l'heure, des actions de stabilisation de situation, sont des actions qui contribuent, en réalité, au maintien de la possibilité de la détente. Il ne faut pas s'y tromper : s'il y a acceptation d'un déplacement lent ou discret des équilibres, mais qui, ensuite, serait perçu par la conscience internationale, alors ceci appelle toujours des réactions vives, et ces réactions vives sont contraires à l'esprit de la détente. C'est pourquoi ceux qui veulent maintenir la détente cherchent par toutes sortes de moyens à participer à la consolidation, à la stabilité des équilibres dans le monde. J'ai eu l'occasion de l'exprimer par un message que j'ai envoyé à M. Leonid Brejnev, au début de la semaine dernière.

PIERRE CHARPY (la Nation). — *Vous présidez demain un conseil de politique extérieure nucléaire. Dans la logique des propositions que vous avez faites sur le désarmement, de ce que vous venez de dire sur le maintien des équilibres dans le monde, est-ce que vous allez décider ou non d'exécuter le contrat de livraison d'une usine de retraitement d'uranium au Pakistan ?*

— D'abord, un mot sur le désarmement. Le débat est en cours aux Nations unies (il n'est pas encore terminé, comme vous le savez) devant la session spéciale. Je suis naturellement le déroulement de ce débat et j'ai pris connaissance avec intérêt d'un certain nombre de facteurs positifs. D'abord, le fait que, pour la première fois, les représentants de la Chine populaire ont manifesté un intérêt pour les travaux du désarmement et contribuent activement aux délibérations de la session spéciale. D'autre part, dans les discours, j'ai noté ce qu'a indiqué à juste titre M. Gromyko, à savoir que la poursuite de la politique de la détente était une contribution essentielle aux problèmes du désarmement.

» J'ai noté aussi dans les discours, à la fois du vice-président Mondale et de M. Gromyko, leur orientation en faveur d'une réorganisation des procédures internationales de négociation sur le désarmement qui est, comme vous le savez, une des propositions de la France. J'ai noté enfin les propositions du chancelier Schmidt pour ce qui concerne les mesures de confiance et l'élimination de certaines recherches sur des armes nouvelles particulièrement destructrices et inhumaines. J'ai vu là aussi une contribution positive. Si bien qu'en matière de désarmement, les travaux en cours font apparaître une certaine convergence de vues, un certain consensus, et je souhaite que celui-ci puisse se matérialiser dans la décision de la session spéciale.

» Pour ce qui concerne notre politique nucléaire liée au désarmement, le problème est celui de notre dissuasion. J'ai indiqué très clairement que le niveau de la situation française était à ce point différent du niveau des moyens stratégiques américains et soviétiques, qu'il n'était pas question, pour une puissance comme la France, d'atténuer en quoi que ce soit la crédibilité de ses moyens de dissuasion, aussi longtemps que l'arsenal nucléaire restera ce qu'il est dans le monde. C'est pourquoi nous poursuivons l'application de notre propre politique de dissuasion en espérant qu'un jour, le niveau général de l'armement nucléaire dans le monde sera ramené à une proportion telle que la France serait alors elle-même conduite à en examiner les conséquences.

» Pour ce qui est des livraisons extérieures, je vous indique, monsieur Charpy, que votre question ne peut pas être reçue comme telle. Les ventes de technologie nucléaire au Pakistan sont des ventes qui sont exclusives de toute application militaire. Donc, on ne peut en rien lier ces ventes, qu'elles se déroulent d'une manière ou d'une autre, à la politique générale d'armement nucléaire, car les autorités pakistanaises n'ont pas cessé de répéter et n'ont pas cessé de s'engager sur le fait que des installations de cette nature ne pourraient avoir que des usages pacifiques. C'est pourquoi la négociation se poursuit de façon à accroître les sécurités concernant l'emploi pacifique de ces installations.

FREDDY EYTAN (Radio-télévision israélienne). — *La France a accepté d'envoyer, dans le cadre de l'ONU, des forces au Sud-Liban. Aujourd'hui, après le retrait des forces israéliennes et à la lumière des derniers affrontements sanglants entre chrétiens, la France envisage-t-elle de poursuivre cette politique, de retirer ses forces ou de prendre de nouvelles initiatives ?*

— Je vous remercie de cette question.

GEORGES PENCHENIER (R.T.L.). — *Question annexe, monsieur le président, qu'on pourrait peut-être grouper : dans la mesure où, effectivement, il y a des troupse françaises là-bas, elles sont placées sous le contrôle des Nations unies, mais j'imagine que le gouvernement français a son mot à dire et qu'en tout cas il sait ce qu'il souhaite que l'on fasse. Alors, pouvez-vous nous dire si, selon vous, les « casques bleus » doivent s'installer tout le long de la frontière d'Israël, y compris dans les enclaves chrétiennes qui posent actuellement un sérieux problème au Liban ?*

— C'est, en effet, une question voisine. Il n'y a pas d'autres questions sur le Liban ?

Sud-Liban : rétablir la souveraineté du gouvernement libanais

ELE MAISSI (Ha'aretz, Tel-Aviv). — *De la même façon, je voudrais vous demander si vous considérez que, maintenant que le premier volet de la résolution 425 sur le retrait des forces israéliennes est pratiquement mis en vigueur, le deuxième volet, qui concerne le rétablissement de la souveraineté libanaise sur tout le territoire libanais, serait à l'ordre du jour.*

— Je réponds à cet ensemble de qeustions.

» Il a été décidé non pas d'envoyer des forces françaises au Liban, comme on l'a dit, mais que la France participe à l'action des Nations unies, qui consistait à envoyer des « casques bleus » au Sud-Liban, « casques bleus » qui comprennent des contingents de divers pays, de divers continents du monde, et qui atteignent à l'heure actuelle, compte tenu des éléments logistiques dont ils disposent, environ six mille cinq cents hommes (je parle de l'ensemble des forces des Nations unies). Or, l'opinion française a cru — on lui a expliqué — qu'il y avait des Français qui menaient une action spécifique au Sud-Liban. Non. Il y a un contingent français, qui a été mis à la disposition du secrétaire général des Nations unies et qui agit sous l'autorité du secrétaire général des Nations unies, comme les contingents sénégalais, norvégien, canadien, qui se trouvent sur la même frontière. D'ailleurs, nous ne communiquons avec ce contingent que par l'intermédiaire du secrétaire général des Nations unies et du commandement des Nations unies. Ceci doit être tout à fait entendu.

» Nous avons accepté de mettre ce contingent à la disposition des Nations unies pour accomplir les deux missions qui avaient été fixées par le Conseil de sécurité et, je vous le rappelle, sans aucune opposition d'aucun des pays membres du Conseil de sécurité, quelle que soit leur idéologie particulière. Ces deux objectifs étaient : 1) Créer des conditions permettant l'évacuation du Sud-Liban par les forces israéliennes, qui y étaient entrées dans les conditions que vous connaissez ; 2) Permettre au gouvernement libanais de rétablir sa souveraineté progressivement sur la totalité de son territoire et, donc, sur le Sud-Liban. Ce sont les deux seules missions auxquelles participe notre contingent dans le cadre de l'action des Nations unies. Le premier objectif est en train d'être atteint puisque les forces israéliennes sont en effet en train d'achever leur retrait du territoire libanais. Donc, à ce titre on peut dire que la force des Nations unies a atteint le premier objectif qui lui avait été fixé par le Conseil de sécurité. Elle doit maintenant examiner les conditions dans lesquelles elle peut atteindre le deuxième objectif, c'est-à-dire le rétablissement de la souveraineté du gouvernement libanais sur la totalité de son territoire et notamment au Sud-Liban. Il est clair que cela ne peut être fait qu'avec la participation active du gouvernement libanis.

» J'ai donc indiqué au secrétaire général des Nations unies que la participation de notre contingent était une participation liée à la réalisation de cet objectif et qu'il fallait donc, à sa diligence et à la diligence du gouvernement libanais, que des efforts soient entrepris par le gouvernement libanais pour rétablir progressivement les conditions normales d'exercice de sa souveraineté sur le Sud-Liban et que ce serait sur le vu du déroulement de ces efforts et des résultats qui seraient progressivement obtenus, que nous nous prononcerions au mois de septembre, lorsqu'il s'agira du problème du renouvellement du mandat de la France.

ANTONIO PELAYO (*Ya*, Madrid) :

— *Monsieur le président, vous allez à la fin du mois à Madrid, où vous étiez déjà allé il y a deux ans et où on vous a critiqué pour un certain empressement à soutenir le roi. Que pensez-vous maintenant de ces critiques de l'époque et quels sont cette fois les buts de ce voyage ?*

Mon acte de confiance envers l'Espagne a été ratifié par les faits

— Je me réjouis beaucoup d'aller en Espagne. C'est un pays avec lequel nous devons avoir, vous le savez, les relations les plus étroites, les plus confiantes et sur la base naturellement de l'égalité et du respect réciproques. Vous avez rappelé que lorsque je suis allé en Espagne, il y a deux ans, comme c'était normal puisqu'il s'agissait de l'accession à ses hautes responsabilités du souverain d'un pays ami, il y avait, en effet, eu un certain nombre de gens qui m'avaient critiqué. Ils ont dû soigneusement épurer leurs archives depuis pour faire disparaître ces critiques. Ils seraient fort embarrassés qu'on les leur relise aujourd'hui, car l'acte de confiance qui était le mien dans le processus de démocratisation de la vie politique espagnole, sous la conduire du souverain, a été entièrement ratifié par les faits et par la totalité des partis politiques espagnols de toutes tendances.

» Ce voyage sera l'occasion d'examiner en profondeur les liens entre l'Espagne démocratique et la France et de voir comment, face aux grandes tâches dont nous parlons ici, nous pouvons resserrer notre coopération et envisager des actions communes, par exemple en direction du tiers-monde ou en direction de l'Amérique latine. A cette occasion, nous ferons aussi le point ensemble des problèmes de la candidature de l'Espagne à la Communauté économique européenne et de la manière dont nous pouvons envisager ensemble le déroulement de cette candidature.

» On revient à l'Afrique.

— *Monsieur le président, où en sont les relations entre la France et l'Algérie, d'une part, la France et la Libye, d'autre part ? Est-ce qu'à vos yeux ces relations pourraient évoluer dans un sens qui permettrait un apaisement du conflit du Sahara occidental et un apaisement du conflit tchadien ?*

— Si vous voulez bien, vous allez poser l'ensemble des questions sur l'Afrique, puisqu'il y en a déjà une et qu'il y a la vôtre.

— *Monsieur le président, c'était à peu près la même question, je m'en excuse, c'était, à la lumière des événements récents qui se passent au Tchad et en Mauritanie et compte tenu des déclarations extrêmement désagréables pour le gouvernement français et pour votre politique africaine du colonel Kadhafi, comment voyez-vous l'état de vos relations actuelles et l'évolution de ces relations avec l'Afrique ?*

» *Et j'aurais une autre question tout à l'heure sur l'Afrique du Sud. Je la pose très vite si vous permettez. Actuellement l'Afrique du Sud s'est beaucoup réjouie de l'intervention française au Zaïre et elle estime que cette intervention correspond à une prise de conscience par les Occidentaux du danger de déstabilisation en Afrique. Or les régimes blancs d'Afrique australe se considèrent précisément comme des éléments stabilisateurs dans cette région du monde. Est-ce que vous partagez cette analyse et, en ce cas, envisagez-vous de reconsidérer votre attitude à l'égard de ces régimes blancs ?*

— Y a-t-il d'autres questions ?

PAUL-MARIE DE LA GORCE (le Figaro). — *Monsieur le président, il y a quelques mois et à plusieurs reprises, vous avez dit qu'il ne fallait pas que l'Afrique soit l'objet de l'affrontement entre des blocs et les démarches récentes, les réunions récentes à Washington, la réunion tenue à Paris, suggèrent que l'on va vers la création d'un groupe de pays disons atlantiques, avec la participation des Etats-Unis. Est-ce qu'un engrenage ne conduit pas exactement dans la direction opposée à celle que vous aviez dit souhaiter ?*

EMMANUELLE PLAS (l'Unité). — *Monsieur le président, c'est une question sur le Zaïre. Avez-vous envoyé l'armée française au Shaba pour protéger les Européens contre les Katangais, ou bien pour les protéger contre l'armée zaïroise, dont la presse étrangère a révélé les crimes ?*

» *Si vous permettez, encore une question sur l'Afrique. Que pensez-vous de la déclaration, de la prise de position de M. Callaghan et ne pensez-vous pas que cette dérobade de l'Angleterre risque d'être dangereuse pour la position collective que prend l'Europe vis-à-vis de l'Afrique ?*

— Je vais répondre à cet ensemble de questions.

» L'attitude de la France vis-à-vis de l'Afrique est souvent décrite par les moyens d'information, comme vous l'avez dit à l'instant, comme l'action de la France en Afrique. C'est une présentation inexacte. Il n'y a pas une action, il y a des actions, qui répondent à des situations précises. Il faut donc analyser ces situations pour voir quels sont les motifs de l'attitude de la France vis-à-vis d'elles. J'ai noté par exemple que l'on faisait des additions en disant que la France était engagée sur quatre points, six points en Afrique ; cette addition n'a aucun sens. Par exemple, on inclut souvent dans cette addition la situation de Djibouti, oubliant de rappeler qu'à Djibouti ce que nous faisons c'est exactement l'inverse, puisque Djibouti était jusqu'à l'année dernière une possession française. Nous avons au contraire conduit Djibouti à l'indépendance et les forces françaises qui étaient autrefois à Djibouti pour des raisons de souveraineté, y sont restées à l'heure actuelle pour permettre au nouvel Etat d'accéder à l'indépendance et donc de participer à la vie normale de la communauté internationale. Il ne faut donc pas utiliser les circonstances de sens inverse pour se livrer à des additions fallacieuses.

« Les actions que la France a été conduite à entreprendre en Afrique ont abouti à trois résultats. D'abord ces actions ont, au total — et vous allez le voir — servi à stabiliser l'Afrique. Elles ont prouvé ensuite, dans le monde, que la France avait la capacité d'agir et qu'elle avait la volonté de tenir ses engagements. Elles ont enfin donné confiance aux coopérants français, publics ou privés, pour ce qui concerne leur protection et leur sécurité. Je rappelle, parce que c'est important de le dire, que ces actions ont toujours été défensives, qu'elles ont toujours été limitées dans le temps et qu'elles ont toujours été orientées vers la recherche de solutions politiques. Elles n'ont été entreprises qu'à la demande instante des gouvernements intéressés.

» Ces actions, quelles sont-elles ? Je vais les passer rapidement en revue, en réponse à vos questions. D'abord l'action qui s'est déroulée au Shaba : cette action s'est achevée cet après-midi même, puisque le dernier éléments français qui se trouvait à Kolwezi a quitté cette ville cet après-midi et s'embarquera demain de Lubumbashi en direction de la France. Il n'y aura donc plus aucun militaire français sur le territoire du Zaïre. Cette action a été entreprise pour sauver des vies humaines. Et je m'étonne de la question, et de la présentation, que je préfère ne pas qualifier, qui a été parfois donnée de cette action. Il a été dit que c'était l'armée zaïroise qui avait provoqué ces événements. Il y a une armée zaïroise depuis maintenant seize ans au Zaïre et il y a de très nombreux Européens partout au Zaïre. Ce n'est pas l'armée zaïroise qui les a, où que ce soit, attaqués ou mis en danger. Il ne faudrait pas qu'à des fins évidemment partisanes, on dénature à ce point l'évidence des choses. Lorsque les événements du Shaba ont commencé à se dérouler, nous avons vérifié un certain nombre de données de la situation. Il s'agissait de savoir si l'on avait affaire à des éléments venus de l'extérieur, et il s'agissait de savoir s'ils mettaient en danger la sécurité des Européens et, en particulier, de nos compatriotes. C'est lorsque nous avons eu une certitude sur ces deux points que nous avons décidé d'entreprendre une action.

» Il va de soi que cette action ne pouvait être entreprise qu'à la diligence et sous la responsabilité du gouvernement et de moi-même, et que l'idée d'instaurer un débat parlementaire au préalable, idée qui a été, comme vous le savez, énoncée et a même fait l'objet d'une demande publique, jeudi soir, à l'Assemblée nationale, était contraire à la nature même d'une telle opération. Comme toute l'Afrique vit en écoutant la radio, imaginez ce qu'aurait été la situation dans la ville de Kolwezi si l'on s'était attendu à ce que, le surlendemain, soigneusement annoncé par la radio, il y eut un parachutage d'unités françaises.

L'intervention au Zaïre a abouti à une prise de conscience des problèmes de la région

» J'avais moi-même dans mon bureau la carte de la ville de Kolwezi ; il s'agissait de sauver les Européens, il fallait aller très vite au centre de la ville. Il faut savoir que nos unités partaient sans moyens de transport, qu'elles étaient larguées à 6 000 kilomètres de leur base, sans un véhicule et qu'il fallait donc qu'elles soient très vite tout près du noyau des Européens, de façon à assurer, dans les quelques quarts d'heure, leur sécurité immédiate. Imaginez ce qu'eût été un débat parlementaire, retransmis par les ondes, annonçant une telle éventualité. Je préfère ne pas insister sur ce point.

» Mais on observe que cette action se teinte, de la part de ceux qui la critiquent, d'un singulier relent de colonialisme. Il y a aussi des Africains au Zaïre. Or personne, dans les décomptes de pertes, n'a compté les pertes des Africains. Pourquoi ? Il y a eu, dans la ville de Kolwezi, de nombreux morts africains, avant même l'arrivée de nos éléments. Il y en eu aussi après. Tout ceci fait partie des événements que se sont déroulés au Shaba.

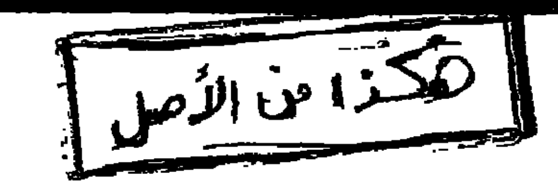
» Lorsque nos éléments sont allés au Shaba, ils l'ont fait bien entendu à la demande et avec l'accord du gouvernement intéressé. Car, dans le droit international actuel, les gouvernements ont leurs prérogatives, et on n'imagine pas que les unités militaires de tel ou tel pays, quelle que soit la situation, puissent se rendre sur place sans l'avis et sans l'accord exprès des gouvernements intéressés. Tout ceci doit être dit clairement. Ce n'était donc pas une opération pirate, si je puis dire, qui aurait été menée en ignorant le contexte de l'Afrique et l'existence du gouvernement de l'Etat où se rendaient ces forces.

» Par contre, dès le départ, nous avons souhaité que ceci aboutisse à la prise en considération des problèmes politiques de la région. J'ai été frappé de voir que tel était bien le résultat, puisqu'à l'heure actuelle nos derniers éléments s'en vont. En même temps, un certain nombre d'éléments positifs peuvent être notés comme, par exemple, la rencotnre entre le président Mobutu et le président Kaunda, du pays voisin, la Zambie, qui se sont entretenus des problèmes de la sécurité de la région ; comme, par exemple, les déclarations, que j'ai notées, du président Neto, de l'Angola, concernant le fait qu'il prenait des dispositions pour éviter le franchissement de la frontière et, éven- reviendraient sur le sol de l'Angola (2). Donc, après reviendraient sur le sol de l'Angola (2). Donc, après cette action, limitée dans le temps, il y a bien eu ensuite localement une prise de conscience politique des problèmes de la région, et la France ne peut que s'en féliciter.

» Alors, j'ai lu ou vu, à ce propos, qu'on parlait d'« otanisation ». Je vous dirai que, quand la pensée est faible, elle se cache derrière un slogan. Le pro-

---

(2) Référance à une déclaration radiodiffusée faite le 9 juin, dans laquelle il affirmait notamment : « Ceux qui viendront du Zaïre armés seront systématiquement désarmés et conduits dans des camps de réfugiés. »



هكذا من الأصل

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

blème de l'OTAN, c'est de savoir si les forces militaires françaises sont, ou non, placées sous un commandement intégré. La question de savoir si la France, toute seule, décide d'envoyer elle-même dans un territoire non couvert par l'OTAN, une unité pour se porter au secours d'Européens ou de compatriotes menacés, n'a aucun rapport, d'aucune manière, avec aucun des problèmes que l'OTAN a compétence pour traiter. Par contre, la France ne souhaite naturellement pas, à elle seule, traiter l'ensemble des problèmes de l'Afrique. Elle n'a pas la prétention de conduire une action sur l'ensemble de l'Afrique, traitant des problèmes économiques, politiques, de stabilité, de développement de ce continent. Elle souhaite donc que d'autres Etats ayant une expérience africaine participent, au contraire, à l'action en profondeur de stabilisation et de développement de l'Afrique. C'est pourquoi le projet que j'avais proposé il y a maintenant près de trois ans, et tout à fait en dehors des problèmes du Shaba, à savoir un effort additionnel de développement de l'Afrique, pour accélérer son développement et permettre la consolidation de sa vie sociale et politique retrouve de son actualité. Mais c'est un projet qui est d'initiative française et qui, donc, ne traduit aucune modification de la ligne politique de notre pays.

» Deuxième cas : la Mauritanie. En ce qui concerne la Mauritanie, où nous n'avons pas de troupes, sauf la centaine de coopérants qui participent à des actions de formation dans les écoles ou dans la vie technique de la Mauritanie, il n'y a eu, comme vous le savez, en 1978, qu'une seule action. J'aurais souhaité, pour ma part, qu'il n'y en eût aucune. Que s'était-il passé en 1977 ? Il y avait eu, au début du mois de mai, l'enlèvement de sept Français, la mort de deux autres. Il n'y avait, à l'époque, aucune force française dans la région mauritanienne. Nous n'avons procédé à aucune action militaire. Et puis, vous vous souvenez qu'à l'automne deux Français ont été à nouveau pris en otage. A ce moment-là, la totalité de l'opinion publique et des grands moyens d'information attendaient de savoir ce que la France avait l'intention de faire face à une telle situation.

» C'est alors que nous avons indiqué que nous prendrions les mesures propres à assurer, à la demande du gouvernement mauritanien et à l'intérieur de son territoire, la sécurité de nos compatriotes. Ces actions se sont déroulées deux fois au mois de décembre. Nous avons pensé qu'étant donné qu'il s'agissait d'assurer, à l'intérieur de la République de Mauritanie, à la demande du gouvernement, la sécurité de nos compatriotes, il n'y aurait plus de circonstance dans laquelle une telle action serait à nouveau nécessaire. Effectivement, les quatre premiers mois de 1978 se sont passés sans qu'il y ait de circonstance de cette nature.

» Or, le jour anniversaire — le jour anniversaire ! — de la capture des sept Français, au même endroit, c'est-à-dire à Zouérate, une colonne est revenue sur le sol souverain de la République islamique de Mauritanie. Le gouvernement mauritanien, qui assurait la défense de la ville, nous a demandé de l'aider. Et nous l'avons fait. Je vous demande quelle eût été la réaction de l'opinion française si l'on avait appris qu'un an après, au même endroit et malgré les avertissements, sur le sol souverain de la Mauritanie, de nouveaux Français étaient soit tués soit enlevés, et qu'alors, le gouvernement mauritanien nous demandant notre aide, sur son sol, nous la lui refusions ?

» C'est donc le motif pour lequel il y a eu la seule action qui se soit produite en 1978. Je souhaite, pour ma part, que cette action n'ait pas à se produire et que, quel que soit le débat qui a lieu par ailleurs, sur un autre sujet qui ne concerne pas directement la France dans ses responsabilités de puissance coloniale puisqu'il s'agit du Sahara ex-espagnol, je souhaite donc que, quel que soit le débat qui se poursuive par ailleurs et à propos duquel, en effet, des discussions peuvent avoir lieu, il n'y ait plus sur le territoire de la République de Mauritanie des actions qui mettent en danger la vie de nos compatriotes et qui amènent ce gouvernement à nous demander notre appui.

» A ce propos, je voudrais m'élever contre une campagne que je trouve véritablement indigne et imprégnée, là aussi c'est très frappant, d'un relent d'esprit colonialiste, qui est la campagne contre les dirigeants africains. Vous avez dit tout à l'heure que la France soutenait des régimes corrompus. A quel titre et de quel droit portez-vous un tel jugement ? Le régime de la République islamique de Mauritanie est un régime d'une parfaite dignité qui, d'ailleurs, jusqu'à ces événements, faisait l'objet de la considération de l'ensemble de ses partenaires arabes, islamiques, et je n'ai rencontré personne, personne qui mette en doute les qualités hautement respectables du chef de l'Etat mauritanien. A quel titre établirions-nous en Afrique une classification, et, d'ailleurs, qui la ferait ? Qui la ferait ? Concernant la nature des régimes, le degré de la liberté politique, les droits de l'opposition à s'exprimer, le nombre d'exécutions sommaires qui ont lieu, qui ferait cette classification ? La France connaît des Etats, elle agit vis-à-vis d'Etats, de gouvernements légitimes de ces Etats comme elle le fait dans le reste du monde. Mais nous n'allons pas garder des souvenirs du passé le droit d'établir je ne sais quelle classification, quelle cote de valeur, en ce qui concerne les dirigeants de l'Afrique.

» Je vous dirai la même chose du Tchad : les dirigeants du Tchad, les dirigeants militaires du Tchad, sont des hommes qui sont honnêtes et qui, dans des conditions très difficiles — c'est un pays très difficile, qui a de très grands problèmes, — n'appellent pas, non plus, un jugement critique facile et désobligeant.

» Je souhaiterais lorsqu'on parle du Tchad que l'on veuille bien rappeler la chronologie des événements. D'abord, nous ne sommes pas intervenus dans les affaires intérieures du Tchad, je le rappelle. Lorsque j'ai été élu président de la République, en 1974, c'était le président Tombalbaye qui était président du Tchad. Il a été renversé en avril 1975 par un coup d'Etat et remplacé par le Conseil supérieur militaire du président Malloum. La France n'est en rien intervnue dans ce changement politique. Deuxième exemple : les événements qui se sont produits au Tibesti ou dans l'Enedi, où il y a eu, en effet, une révolte. Cette révolte des populations locales a abouti à la prise de Bardaï au printemps 1977, il y a juste un an, et la France n'est pas intervenue. Elle a abouti ensuite à la prise de la ville de Faya-Largeau au mois de janvier-février. La France n'est pas intervenue. Aucun militaire français n'a participé à ces actions. Donc la France n'est pas intervenue systématiquement dans les affaires du Tchad.

Tchad : les conditions d'une solution politique sont réunies

» Qu'est-ce qui s'est passé ? D'abord, au mois de février dernier, il y a eu un sentiment d'inquiétude de la population de N'Djamena, dont d'ailleurs la presse s'est faite largement l'écho puisque les premières pages ont publié des photographies, des titres sur les inquiétudes des Français de N'Djamena. J'ai gardé naturellement soigneusement ce dossier. A ce moment-là, la seule chose que nous avons faite a été d'envoyer un petit échelon militaire, cent soixante-dix personnes, dans un camp qui se trouve au nord de N'Djamena, à Moussoro, pour assurer, dans l'hypothèse où une évacuation apparaîtrait nécessaire, la sécurité des coopérants et de la population française de N'Djamena. C'est la seule décision qui a été prise à ce moment-là. D'ailleurs, il valait mieux prendre une telle décision à l'avance, car si on avait dû en effet envisager un repli ou un départ précipité de nos compatriotes, il valait mieux avoir pris à temps des dispositions modestes de sécurité.

» Le 27 mars, il y a eu la signature du cessez-le-feu, signé à Sebah, en Libye, en présence de trois pays intéressés : la Libye, le Soudan et le Niger, d'une part par les représentants du FROLINAT, d'autre part par les représentants du gouvernement du Tchad et du président Malloum. Ce cessez-le-feu a donc été signé le 27 mars. Lorsqu'il a été signé, il y avait au Tchad uniquement les cent soixante-dix Français qui avaient été envoyés là à titre de précaution pour assurer la sécurité de nos compatriotes de N'Djamena.

» C'est quelques semaines après qu'un certain nombre d'actions ont été entreprises en direction du sud, et en violation manifeste du cessez-le-feu. C'est à partir de cette situation que nous avons été conduits en effet à renforcer nos moyens de sécurité, considérant qu'à partir du moment où il y avait un accord formel de sécurité, et où donc tous les responsables tenaient pour assuré le fait qu'il n'y aurait pas de combat au Tchad, nous ne pouvions pas nous trouver dans une situation où tout à coup feraient irruption ici ou là des bandes armées qui agiraient en violation de ce cessez-le-feu. C'est pourquoi nous avons disposé dans le Sud certains moyens de sécurité qui avaient pour objet d'assurer la stabilité de la région où ils étaient et la sécurité de la capitale pendant la durée du cessez-le-feu. Je regrette que dans la présentation qui est faite à l'opinion française des événements du Tchad on ne rappelle pas à chaque fois que les forces françaises ne sont intervenues que lorsqu'il y a eu des offensives en violation du cessez-le-feu, et profondément à l'intérieur du sud du Tchad, c'est-à-dire au-delà de la ligne couverte par les accords et dans la zone où sont déployées les forces gouvernementales.

» Ceci étant, on a raconté que les forces françaises avaient tendu je ne sais quel piège ou je ne sais quel traquenard aux forces adverses. Tout ceci est tout à fait inexact, elles ont simplement agi en réaction à des offensives en violation du cessez-le-feu, et dans la zone sud du pays. Le résultat de cette action, c'est qu'alors qu'au mois de février on craignait une sorte d'effondrement, de dislocation du Tchad, et qu'on annonçait le soulèvement des populations, ce soulèvement des populations ne s'est pas du tout produit. Alors qu'il y a quelques semaines on avait des actions offensives importantes, et qui pouvaient créer en effet une situation de grande confusion politique au Tchad et dans la région, à l'heure actuelle la situation est au contraire plus calme. C'est pourquoi je considère que les conditions sont réunies pour une solution politique, car l'objectif de la politique française c'est de permettre qu'une solution politique appropriée soit apportée au problème du Tchad.

» Pourquoi dis-je que les conditions sont désormais réunies ? C'est d'abord parce que du point de vue des ethnies principales, chacun est chez soi. Dans le Tibesti, les habitants sont chez eux ; dans l'Enedi, ils sont chez eux ; dans le Sud, ils sont chez eux. Il n'y a donc pas d'affrontement, et d'ailleurs il n'y a dans aucune région du pays de mouvement de soulèvement de la population.

» D'autre part, je pense que, dans cette situation de cessez-le-feu, il est possible d'entreprendre la réunion et la confrontation des différentes tendances politiques pour dégager une solution politique. La France souhaite donc que le gouvernement tchadien prenne des initiatives en vue d'une solution politique. Elle est prête à utiliser son influence pour en faciliter l'aboutissement. Elle souhaite que les autres pays de la région intéressés, et notamment les pays riverains du Tchad, exercent de leur côté la même influence en vue d'aboutir à une solution politique tenant compte de la diversité des problèmes particuliers du pays. J'ai d'ailleurs de bonnes raisons de penser que telle est bien l'intention et l'attitude des principaux dirigeants de la région.

L'an 2000

ALAIN VERNAY (*le Figaro*). — *Monsieur le président, je voudrais vous poser une question à propos d'une déclaration que vous avez faite ici même en octobre 1974. Vous disiez alors :* « Le monde est malheureux, et il est malheureux parce qu'il ne sait pas où il va et parce qu'il devine que, s'il le savait, ce serait pour découvrir qu'il va à la catastrophe. » *Trois ans huit mois plus tard, à trois semaines après, tiendriez-vous le même langage ou votre analyse globale a-t-elle changé ?*

— Je sens que votre question, d'après son intitulé, est la dernière question. Pourtant, il y a beaucoup de sujets sur lesquels j'aurais souhaité m'expliquer devant vous. Mais le respect des horaires, les obligations des grands moyens d'information, ne permettent pas de prolonger au-delà de 6 heures cet entretien que nous renouvellerons à l'automne. Je vous indique simplement, d'un mot, que, dans les sujets que je comptais traiter, il y avait le sommet des pays industrialisés et le sommet des pays européens. Je considère en effet comme très important de profiter de ces rencontres pour prendre un certain nombre de décisions, d'une part de stabilisation au point de vue monétaire, et, d'autre part, de soutien de l'activité économique et de l'emploi au point de vue économique. Je souhaite, d'une part, que nous puissions aboutir à faire de l'Europe une zone de stabilité monétaire ; j'ai de bonnes raisons de penser que nous progresserons à cet égard. Je souhaite, d'autre part, que l'ensemble des participants au sommet des pays industrialisés apportent une contribution au soutien de l'activité économique et de l'emploi. Nous participons activement à la préparation de ce sommet.

» J'aurais voulu parler aussi d'autres mesures qui pourraient être prises sur le plan intérieur pour corriger certaines injustices ; vous me reposerez donc la question puisqu'elle ne m'a pas été posée au cours de cette réunion.

» Et j'en viens à ma réponse à votre question, qui me fournira l'occasion de vous dire quel est le troisième objectif de mon action. Le troisième objectif de mon action, c'est de faire que la France entre en bon état du point de vue culturel, du point de vue politique et du point de vue social dans le troisième millénaire. Cela vous paraîtra peut-être une ambition très lointaine ou très abstraite. Elle ne l'est pas. Dès à présent, un certain nombre de dossiers que nous avons à étudier — dossier scientifique, dossier énergétique, dossier de défense, dossier d'éducation, dossier de santé — sont des dossiers dont les prolongements s'étalent sur les vingt prochaines années. Ils définiront donc la position de la France lorsqu'elle entrera dans le troisième millénaire. Puisque l'histoire s'accroche à des dates, je crois qu'il est très important que notre pays, tel qu'il est, avec sa capacité, son caractère, ses ressources, ses moyens, ses ambitions, entre, comme je vous l'ai dit, en bon état dans le troisième millénaire, et que, à cette occasion, il constitue l'exemple de ce que pourrait être une société libre, pacifique, juste, et qui en même temps sache s'adapter au progrès et le conduire en ce qui la concerne.

» C'est la raison pour laquelle — raison profonde, au-delà d'éléments de circonstance — je souhaite que la France soit désormais présente dans tous les lieux et dans tous les débats et en relation avec tous ceux qui ont à préparer ou à conduire les orientations qui seront celles du monde au début ce prochain millénaire. »




PHOTO ROGER VIOLLET

LA RÉUNION DE PRESSE

Analyses et commentaires

Réforme du statut des suppléants : plusieurs tentatives avortées

Préconisée par M. Giscard d'Estaing lors de sa campagne électorale de mai 1974, la modification du statut des suppléants avait été approuvée par les députés et les sénateurs en octobre 1974. Le projet du gouvernement, adopté à l'Assemblée nationale par 237 voix contre 223 et au Sénat par 182 voix contre 95, visait à permettre aux ministres et secrétaires d'Etat quittant leurs fonctions gouvernementales de retrouver, après un délai de six mois, leur siège de député ou de sénateur. Ce texte modifiant l'article 25 de la Constitution n'avait pas, toutefois, été soumis au Parlement, réuni en Congrès, la majorité des trois cinquièmes requise en ce cas ne semblant pas pouvoir être atteinte.

Au cours de la session de printemps de 1977, les députés et les sénateurs avaient voté une proposition de loi de MM. Charles Bignon et Jean Foyer, députés R.P.R., tendant à modifier la loi organique qui, par ordonnance du 7 novembre 1958, fixe la composition et la durée des pouvoirs de l'Assemblée nationale. Le texte modifié n'étant pas d'ordre constitutionnel, les auteurs de la proposition estimaient qu'elle pouvait être adoptée à la majorité simple des deux Chambres. Une proposition du même genre, présentée par M. Jean Cluzel (Un. cent.), avait été adoptée par le Sénat. Mais ces textes avaient été jugés contraires à la Constitution, en juillet 1977, par le Conseil constitutionnel, qui les avait rejetés.

« Le retour à une République des partis »

Ne renonçant pas à cette réforme, M. Giscard d'Estaing avait alors examiné, en août dernier, l'opportunité de régler la question en convoquant le Parlement en Congrès avant les élections législatives de mars 1978 et avait consulté, sur ce point, les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ainsi que les présidents des groupes de la majorité.

Cette nouvelle initiative présidentielle avait été mal accueillie par les dirigeants du R.P.R. et, notamment, par M. Debré, qui avait dénoncé, à ce sujet, le 3 août 1977, « *le retour à une République des partis* ». Six jours après, M. Jacques Chirac s'y opposait, à son tour, de façon catégorique, estimant que l'examen de ce problème ne revêtait pas « *un caractère prioritaire* » et proposant de le réserver à la nouvelle Assemblée. Le chef de l'Etat n'avait pas donné suite à son intention.

C'est ainsi que, à l'occasion des élections sénatoriales de septembre 1977, MM. Fourcade P. R.), Poncelet (R. P. R.) et Taittinger (R.P.R.), optant pour le Sénat, avaient renoncé à leurs fonctions gouvernementales, alors que M. Monory (C.D.S.) avait fait le contraire.

De même, en octobre 1974, M. Poudonson, alors secrétaire d'Etat, avait renoncé à ses fonctions après avoir été élu sénateur.

LE CUMUL DES MANDATS : PAS PLUS DE DEUX

Dans tous les partis, des parlementaires ont naguère souhaité une limitation du cumul des mandats, qui ne connaît actuellement aucune restriction, si ce n'est l'impossibilité d'être à la fois député et sénateur. Ainsi, M. Gabriel Péronnet, député radical de l'Allier, en août 1977, a proposé de limiter le cumul à l'exercice d'un mandat national et d'un mandat local. M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'éducation, avait proposé en avril 1977, alors qu'il était sénateur Gauche démocratique de l'Aisne, une limitation des mandats interdisant l'exercice simultané d'un mandat européen et d'une fonction de conseiller général ou de maire d'une commune de plus de deux mille cinq cents habitants.

Après l'élection de M. Chirac à la mairie de Paris, des recours ont été déposés par les communistes et les socialistes contre le cumul du mandat municipal parisien et d'un mandat de conseiller général en Corrèze. Le Conseil d'Etat a été saisi.

Le président de la République a indiqué que, selon la loi, aucune incompatibilité n'était prévue entre un mandat national ou local et un mandat de député à l'Assemblée parlementaire européenne, et il n'a pas annoncé de limitation en ce domaine.

Financement des partis politiques : un vœu déjà exprimé en 1974

En jugeant que « *le moment est venu pour le gouvernement de proposer un mode régulier de financement des partis politiques* », le président de la République reprend un vœu qu'il avait déjà exprimé à l'occasion de la première réunion de presse de son septennat. Le 25 juillet 1974, il avait en effet déclaré :

« *J'ai indiqué au premier ministre* (alors M. Jacques Chirac) *que je souhaitais qu'il mette en chantier un projet de loi organisant le financement des partis politiques et des élections en France. Il ne s'agit pas seulement de contrôle, il s'agit d'assurer la ressource : à partir du moment où la ressource n'existe pas, cela prouve qu'elle vient d'ailleurs. Il est donc souhaitable que, dans une démocratie qui s'organise et qui se développe comme la nôtre, les partis politiques et les grandes élections soient assurés d'un financement normal. (...)*

» *Je souhaite qu'un tel projet, assurant des ressources à la vie politique de notre pays, puisse être élaboré, ensuite, naturellement, étudié, délibéré et voté par le Parlement. Il est tout à fait clair qu'un tel projet s'appliquerait aux formations politiques de la majorité et aux formations politiques de l'opposition, sans aucune discrimination entre elles.* »

« Un débat électoral non soumis à l'influence de l'argent »

Le 13 juin 1975, le chef de l'Etat avait présidé un conseil restreint sur le financement des campagnes électorales à l'issue duquel le porte-parole de l'Elysée avait précisé qu'il s'agissait d'une première réunion, qui serait suivie de plusieurs autres pour « *faire en sorte que le débat électoral soit démocratique, égal et non soumis à l'influence de l'argent* ».

M. Henri Ferretti et un certain nombre de ses collègues U.D.F. ont déposé une proposition de loi relative au financement des campagnes électorales et des partis politiques. Les dispositions retenues par les parlementaires prévoient que pour les candidats qui accepteraient de souscrire un engagement de limitation de leurs dépenses, l'Etat ferait l'avance d'une sommes d'argent destinée à couvrir les principaux frais de campagne électorale. En contrepartie, le total de leurs dépenses électorales ne devrait pas dépasser le double de la somme avancée par l'Etat, laquelle devrait être remboursée si le bénéficiaire n'obtenait pas les suffrages de 5 % des électeurs inscrits. Les candidats bénéficiant de ce financement public partiel devraient obligatoirement publier leurs dépenses électorales. Pour le financement des partis, la proposition de loi stipule qu'une suvention serait accordée aux partis qui le souhaiteraient, en fonction du nombre des parlementaires adhérents au parti considéré et du nombre de voix obtenues par ce parti lors des élections à l'Assemblée européenne.

Le programme commun de gouvernement de la gauche de juin 1972 indiquait dans le chapitre consacré aux libertés : « *Les partis et les candidats aux élections devront publier leur budget. Les frais de la campagne électorale seront plafonnés.* » Ces dispositions avaient été reprises telles quelles dans les versions « actualisées » du P.C.F. et du P.S.

Croissance : depuis 1975, la France n'a plus son avance d'antan

Au cours de la decennie 1964-65 – 1974-75, la croissance économique de la France a été plus forte que celle de tous les grands pays industriels, exception faite du Canada et du Japon. Le produit national brut français a, selon les statistiques de l'O.C.D.E., augmenté de 5 % en moyenne par an contre 4,5 % en Italie, 3,6 % en Allemagne fédérale, 3 % aux Etats-Unis et 2,3 % au Royaume-Uni, mais 5,2 % au Canada et 8,6 % au Japon. La moyenne s'est établie à 4,3 % pour ces sept pays et à 3,9 % pour les quatre principales nations européennes. Le résultat enregistré par la France provenait du rattrapage d'un certain retard par rapport à ses partenaires et concurrents.

Le tableau apparaît plus nuancé pour la période récente. Après la recession de 1975, qui a plus frappé les autres pays que la France, le produit national français a augmenté de 5,2 % en 1976. Il a progressé davantage aux Etats-Unis (6 %), en R.F.A. (5,7 %) et en Italie (5,6 %), mais moins au Royaume-Uni (2,1 %). La moyenne s'est située à 5,6 % dans les sept grands de l'O.C.D.E. (4,9 % au Canada, 6,3 % au Japon) et à 4,9 % pour les quatre principaux pays européens. En 1977, le classement a été différent : Japon (+ 6 %), Etats-Unis (+ 4,7 %), France (+ 3 %), R.F.A. (+ 2,7 %), Canada (+ 2,2 %), Italie (+ 2 %), Royaume-Uni (+ 0,2 %) la moyenne ayant été de 4 % pour les sept et de 2,2 % pour les quatre européens. En 1978, la France, avec 3,2 % d'expansion, selon les experts de l'O.C.D.E., se situerait devant le Royaume-Uni (+ 3 %), et l'Italie (+ 1 %), au même niveau que la R.F.A., mais derrière le Canada (+ 3,7 %), les Etats-Unis (+ 4,2 %) et le Japon (+ 5 %). Le résultat français serait ainsi légèrement supérieur à la moyenne des quatre (+ 3 %), mais inférieur à celle des sept (+ 3,7 %).

Prestations familiales, retraites assurance-vie : l'application du programme de Blois

Mère de famille, ministre, salariée, veuve, retraitée : la situation de la femme dans la société française a été, à plusieurs reprises, évoquée, mercredi, par le président de la République.

Aux mères de famille, le chef de l'Etat a indiqué que la majoration des allocations familiales, prévue pour le 1er juillet, comporterait un accroissement du pouvoir d'achat, deux fois plus élevé que celui accordé en 1977. Cela signifie qu'au moment où l'on parle de maintien du pouvoir d'achat, les allocations familiales augmenteront à un rythme supérieur aux prix de 1,5 %, au lieu de 0,8 % l'année dernière, soit une hausse d'environ 4 % le 1er juillet, qui s'ajoutera à celle de 6,3 % en janvier dernier. Coup de pouce qui, n'étant guère plus élevé que la progression des salaires, ne réduira pas les écarts de revenus entre les célibataires et les chargées de famille (1).

Aux épouses, M. Giscard d'Estaing a confirmé que le gouvernement préparait un projet de loi instituant une assurance-vie obligatoire, destinée à les protéger financièrement contre la perte de leur mari. Le programme de Blois prévoit de créer, au sein de la Sécurité sociale, une formule assurant, sous forme de rente ou de capital, un revenu minimum, réservé aux veuves de condition modeste, durant un certain temps.

Aux retraitées, qui ont perdu leur conjoint, le président de la République a rappelé le programme de Blois. Depuis 1974, il est possible de cumuler un droit propre à la retraite et une pension de reversion de l'époux, à condition que les deux revenus ne dépassent pas... le minimum vieillesse. La loi de juillet 1977 a fixé le cumul maximum à 60 % de la pension du régime général, taux porté à 70 % en juillet 1978, soit 16 800 F par an. Le gouvernement envisage de relever les plafonds et d'assouplir les conditions d'accès au cumul.

Le retard des salaires féminins

Quant à la déclaration du président de la République sur l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, le propos aurait été nouveau, si des mesures concrètes avaient été annoncées. S'il est vrai que des « *progrès* » non pas « *considérables* » mais lents et faibles (2) ont été accomplis, grâce notamment aux fortes majorations du SMIC et des bas salaires (qui concernent de nombreuses femmes), les écarts de rémunération et surtout les raisons de ces écarts entre les deux sexes n'ont pas été véritablement combattus par des initiatives législatives, réglementaires ou contractuelles. En moyenne, un homme reçoit un salaire supérieur de 20 à 30 % à celui que perçoit une femme et l'inégalité s'accroît avec la qualification : 20 % pour les manœuvres, 25 % pour les O.S. et les employées, 32 % pour les cadres moyens, 35 % pour les cadres administratifs supérieurs.

Selon Mme Nicole Pasquier, secrétaire d'Etat chargée de l'emploi féminin, ces écarts sont, à conditions de travail égales, réduits à 1 ou 2 %, mais ces conditions de travail sont à plus d'un titre très inégalitaires. Le fossé de 20 à 30 % que personne ne conteste s'explique par la moindre ancienneté des femmes dans les entreprises, l'absence ou le faible nombre d'heures de travail de nuit ou d'heures supplémentaires et surtout par l'insuffisance des qualifications. Comme le reconnaît Mme Pasquier, l'inégalité d'accès à la formation professionnelle y compris permanente (3) est aggravée par les refus (ou les réticences) des hommes à accorder aux femmes des responsabilités hiérarchiques ou à ouvrir les portes de la carrière à temps plein, la majorité des offres aux agences de l'emploi excluent les femmes. Même dans la fonction publique, le nombre des femmes cadres hors échelle est très réduit et, dans l'enseignement, l'auxiliariat est, deux fois sur trois, imposé au sexe féminin. En cas d'abus, dira-t-on, la femme peut se porter devant les tribunaux. En 1977, trente-sept plaintes seulement ont été déposées... au lieu de mille environ en Grande-Bretagne. Timidité féminine ? Peut-être, mais sans doute aussi pression implicite du monde masculin.

Pour combattre ces insuffisances, Mme Pasquier entend « *développer l'information sur les droits des femmes, faciliter la formation professionnelle, orienter les jeunes filles vers des métiers dits masculins pour décloisonner le marché de l'emploi* ». Elle souhaiterait aussi créer une « *commission à la britannique* » qui épaulerait les contestataires judiciaires et pourrait, le cas échéant, ester en justice. Mais celle qui a réussi à être l'une des quatre femmes ministres reconnaît elle-même l'ampleur de la tâche. « *Ce sera difficile* » nous a-t-elle déclaré. Pour l'amélioration des prestations familiales, des retraites, de l'assurance-vie, Mme Veil, n'emploie pas un autre langage. Pourquoi ? Pour diverses raisons, sans doute ; mais notamment parce que les clefs des finances sont détenues par des ministres-hommes.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(1) Les ressources par « unité de consommation » des membres d'une famille nombreuse (quatre enfants) représentaient en 1977, comme en 1970, 27 % à 45 % seulement du salaire net d'un cadre supérieur ou d'un ouvrier célibataire.

(2) Selon le ministre du travail, l'écart entre ouvriers et ouvrières s'est « *stabilisé depuis plusieurs années* » ; pour les autres salariés, il « *se réduit lentement, mais régulièrement, passant de 42,8 % en avril 1972 à 40,3 % en octobre 1975* ». (*Actualités du travail féminin*, n° 19, janvier 1978.)

(3) Selon une étude réalisée en 1974, une femme active sur treize seulement a suivi un stage contre un homme sur sept.

Franc : un rattrapage

Le franc a gagné 7 % en valeur par rapport « *au groupe général des monnaies correspondantes* » depuis le 10 mars, a rappelé le président de la République. Ce gain a même été légèrement supérieur (7,7 %) par rapport au deutschemark et un peu inférieur (6,1 %) vis-à-vis du dollar. Mais il n'y a là rien d'étonnant. Dès le début de février, le franc avait fait l'objet d'une attaque importante d'opérateurs tant français qu'étrangers devant la possibilité d'une victoire de la gauche. En quelques jours, le franc avait alors perdu près de 4 % et avait touché ses plus bas cours historiques, à Amsterdam, à Bruxelles, à Francfort, et à Zurich.

La défaite de la gauche a entraîné depuis lors le rachat des positions spéculatives à la baisse du franc, ce qui a provoqué un redressement de notre devise. Mais elle a à peine retrouvé aujourd'hui, par rapport au mark, son cours du 20 décembre (en revanche, la tenue du franc par rapport au dollar est plus satisfaisante en raison même de la faiblesse de la monnaie américaine).

Enfin, une comparaison vis-à-vis du deutschemark depuis le 15 mars 1976, date à laquelle la France est sortie du « *serpent* », fait apparaître une dévalorisation du franc de 18,6 %.

Actionnariat : une initiative spectaculaire

C'est une initiative spectaculaire qu'a annoncée M. Giscard d'Estaing en indiquant qu'en 1979 certains salariés du secteur privé deviendraient actionnaires de l'entreprise qui les emploie, non pas en achetant des actions — ce qu'ils sont encouragés à faire depuis des années, sans grand succès semble-t-il, — mais en recevant gratuitement des actions créées à l'occasion d'augmentations de capital.

Faire des salariés des actionnaires de leur entreprise n'est pas une idée nouvelle. En décembre 1970, sur l'initiative de Georges Pompidou, quarante-cinq mille travailleurs de la régie Renault avaient été les premiers à bénéficier d'une telle mesure; à fin 1976, 82 000 membres du personnel de la Régie (sur un total de 110 000 environ) détenaient 10 % environ du capital de l'entreprise nationale. En juillet 1973, c'était au tour des employés des banques et des compagnies d'assurances nationalisées de devenir actionnaires de leur entreprise.

En septembre de cette même année 1973, un projet de loi offrait, en outre, aux salariés des facilités (délais de paiement, franchise fiscale) pour acheter des actions de leur entreprise. Ce projet visait à renforcer et à harmoniser la législation sur la participation, qui offrait déjà aux travailleurs la possibilité d'investir dans des actions de leur entreprise les sommes reçues au titre de la participation.

Ces initiatives ne sauraient être valablement comparées à celle que vient d'annoncer le président de la République. Les distributions d'actions gratuites effectuées ces dernières années ne concernaient en effet que des entreprises nationales dont les titres sont très peu diffusés en Bourse quand ils ne sont traités hors marché financier (cas de Renault). Quant à la formule de la participation, elle supposait un effort financier de la part du salarié, puisqu'il fallait que celui-ci achète les actions avec son « bonus » de participation. Il s'agit aujourd'hui de tout autre chose, puisque les actions sont offertes gratuitement et — la chose est importante — individuellement aux travailleurs, et qu'il s'agira de titres de sociétés privées, normalement cotées à la Bourse de Paris.

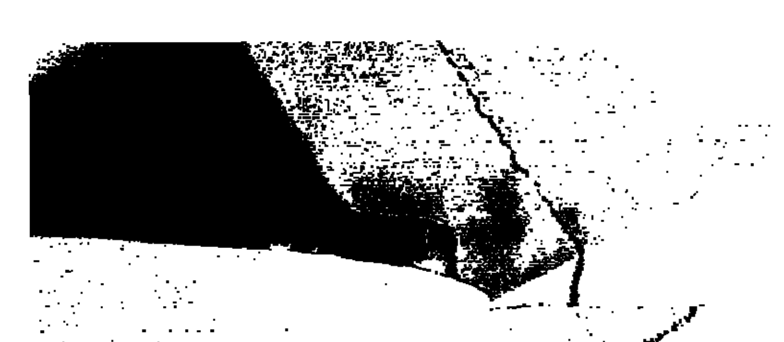
Les modalités précises du projet ne sont pas encore définitivement arrêtées. Tout laisse supposer que, dans un premier temps, seules les entreprises dont les actions sont inscrites à la cote officielle des agents de change seront concernées. Deux millions de travailleurs environ — ou davantage si l'on étend le régime à la plupart des filiales, ce qui n'est pas décidé — seraient donc intéressés.

Quel sera la proportion du capital distribué ? Le président de la République a indiqué qu'elle ne dépasserait pas 5 %, pourcentage qui pourrait être significatif dans le cas où le reste de l'actionnariat serait dispersé. En fait, dans un souci d'équité, il sera tenu compte de la concentration capitalistique (nombre de salariés par rapport à l'importance des actifs) pour arrêter le pourcentage définitif, qui pourrait ainsi varier sensiblement.

Les travailleurs qui auront reçu ces actions ne seront sans doute pas autorisés à les revendre immédiatement, afin d'éviter une baisse des cours. La présence à la cote officielle de sociétés holdings (contrôlant des filiales exerçant une activité industrielle) pose également un problème dans le cas où les filiales ne sont pas cotées.

Ces points seront précisés dans les mois à venir. Mais il est d'ores et déjà acquis que les actionnaires actuels des sociétés concernés ne seront pas pénalisés. Des mesures d'ordre fiscal seront prises pour que le dividende versé et les sommes mises en réserve par les entreprises ne soient pas affectées par l'initiative présidentielle. Reste à savoir quelle suite les travailleurs donneront à cette formule originale d' « actionnariat forcé ». Seront-ils, par la suite, conduits à acheter des actions, comme l'espère le président ? Attendront-ils, au contraire, benoîtement le moment de revendre les titres accordés pour placer leur argent ailleurs ? C'est la toute la question.

PHILIPPE LABARDE.





DE PRESSE

1 rattrapage

initiative spectaculaire

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Analyses et commentaires

MATIÈRES PREMIÈRES : LA BAISSE APRÈS LA FLAMBÉE

Les prix mondiaux des matières premières n'ont pas toujours monté, comme l'a laissé entendre M. Giscard d'Estaing. Depuis un an, ils chutent au contraire massivement.

Ils ont connu deux flambées successives depuis sept ans, suivies de rechutes assez sensibles. La première a eu lieu de 1971 à 1974, avec un net repli en 1975. La seconde s'est produite en 1976 et 1977, essentiellement sur certains produits alimentaires, notamment le café et le cacao, les matières premières industrielles étaient, elles, moins recherchées, à l'exception de l'étain (pour cause de rareté) et du plomb.

Du fait de la faible expansion de l'économie mondiale le calme est revenu au cours de la première moitié de 1978, à peine perturbé par les événements du Zaïre, dont la seule conséquence visible à ce niveau a été le triplement du prix du cobalt. Pour la France, cette évolution s'est traduite par une baisse moyenne avoisinant 30 % en un an sur le prix des matières premières qu'elle importe (37 % pour les matières premières alimentaires et 16 % pour les industrielles).

TEXTILES : SEUL L'HABILLEMENT CONNAIT UN EXCÉDENT COMMERCIAL

En 1977, pour la première fois depuis plusieurs années, le solde du commerce extérieur de la branche textile-habillement a été largement positif comme l'a dit le président de la République, dégageant un excédent de 1,1 milliard de francs (contre un solde nul l'année précédente). Au total, le taux de couverture des importations pour les exportations a atteint 106 % (contre 100 % l'année précédente, mais 124 % en 1974). L'amélioration des échanges, marquée dans l'ensemble des secteurs de la branche, a été due, pour l'essentiel, aux limitations imposées au cours du second semestre sur les importations d'un certain nombre de produits textiles.

Le solde global de la branche masque cependant des situations très contrastées : le commerce extérieur du textile seul est resté déficitaire de 200 millions de francs, ce mauvais résultat étant compensé par l'excédent important dégagé par le secteur de l'habillement (1,3 milliard de franc). Le textile, *stricto sensu*, n'est donc pas un secteur excédentaire ,le taux de couverture de ses importations par ses exportations ne dépassant pas 98 %. Enfin, l'amélioration marquée en 1977, faisant suite à des années de dégradation, les taux de pénétrations des importations (par rapport à la consommation intérieure) demeurent très élevés pour de nombreux produits (41 % dans la bonneterie, 53 % pour les tissus de lin et de coton, 70 % pour les fils artificiels, etc., etc.).

NUCLÉAIRE : LA FRANCE EXÉCUTERA LE CONTRAT AVEC LE PAKISTAN

La négociation franco-pakistanaise à laquelle M. Giscard d'Estaing a fait allusion, concerne la vente par la France au Pakistan d'une usine de retraitement de l'uranium irradié. Cette usine est désormais considérée comme un « *matériel sensible* » que la France n'exportera plus, mais en prenant cette décision, le gouvernement a ajouté qu'il exécuterait les contrats déjà conclus, c'est-à-dire le contrat pakistanais.

En janvier, la France a cependant proposé au Pakistan de modifier ce contrat en introduisant un nouveau procédé de retraitement écartant tout risque de prolifération (*le Monde* du 6 janvier). Le Pakistan a de son côté déclaré qu'il n'accepterait pas de modification (*le Monde* du 10 janvier).

La réponse de M. Giscard d'Estaing reste ambiguë. Tout indique cependant que la France exécutera en tout état de cause le contrat pakistanais en s'efforçant seulement d'améliorer les mesures de sécurité.

Le droit de réponse

Le droit de réponse existe à la radio et à la télévision depuis 1975, mais il se limite aux *« imputations portant atteinte à l'honneur, à la réputation ou aux intérêts d'une personne physique »* (loi du 3 juillet 1972, décret du 13 mai 1975). Les partis de gauche demandent depuis plusieurs années que ce droit soit étendu aux questions politiques.

Le projet annoncé par M. Giscard d'Estaing, inspiré du système britannique, comporte une double restriction. D'une part, comme en Grande-Bretagne, il ne porte que sur les « communications du gouvernement », annoncées comme telles à l'antenne, que les sociétés de radio et de télévision ont l'obligation de diffuser ; or les membres du gouvernement, et le premier ministre tout particulièrement, s'expriment presque toujours au cours des journaux télévisés ou des magazines d'actualité. D'autre part, il ne concerne pas les interventions du président de la République lui-même.

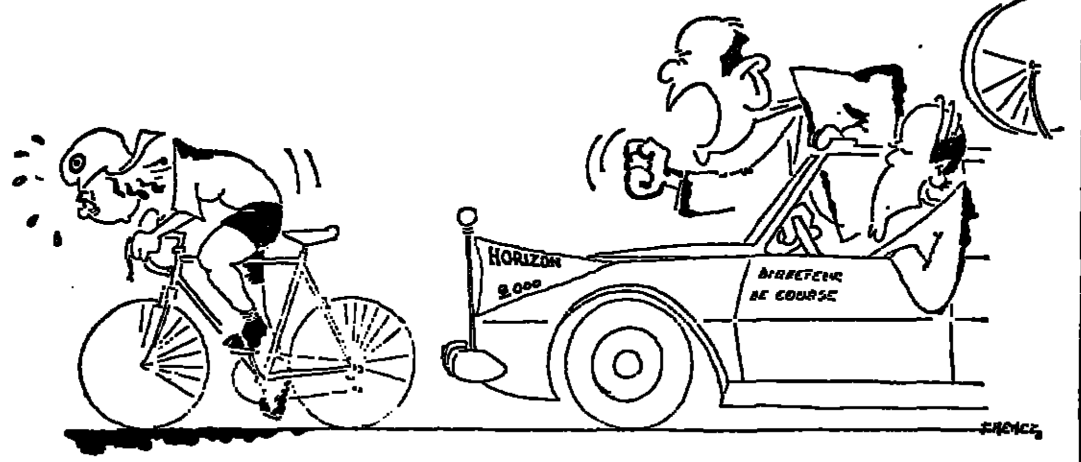
LES TROIS PRÉSIDENTS DE CHAINE

Interrogé sur l'éventualité d'un « Etat-U.D.F. » se substituant à l' « Etat-U.D.R. », M. Giscard d'Estaing a fait allusion aux responsabilités exercées dans le passé par les actuels présidents des sociétés de télévision.

M. Jean-Louis Guillaud, président-directeur général de TF 1, a été, de 1970 à 1972, chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République (le président était alors Georges Pompidou).

M. Maurice Ulrich, président-directeur général d'Antenne 2, a été, en 1968, directeur adjoint du cabinet de M. Michel Debré, ministre des affaires étrangères, et, de 1970 à 1974, directeur du cabinet de M. Olivier Guichard, successivement ministre de l'éducation nationale et ministre de l'aménagement du territoire, de l'équipement, du logement et du tourisme.

M. Claude Contamine, président de FR 3 depuis 1975, a été notamment, de 1959 à 1962, chargé de mission au cabinet de M. Michel Debré, premier ministre, et, de 1962 à 1964, directeur du cabinet de M. Alain Peyrefitte, ministre de l'information.



LIBAN : la mission des « casques bleus »

La résolution 425, adoptée le 19 mars 1978, portait, dans son troisième paragraphe, que le Conseil de sécurité des Nations unies : « *Décide, compte tenu de la demande du gouvernement libanais, d'établir immédiatement sous son autorité une Force intérimaire des Nations unies pour le Sud-Liban, aux fins de confirmer le retrait des forces israéliennes, de rétablir la paix et la sécurité internationale, et d'aider le gouvernement libanais à assurer la restauration de son autorité effective dans cette région, cette force étant composée de personnels fournis par les Etats-membres de l'Organisation des Nations unies.* »

D'autre part, la résolution 426, adoptée le même jour, déclare dans son paragraphe 2 : « *La Force (des Nations unies) utilisera tous ses efforts pour empêcher le retour des combats et pour s'assurer que sa zone d'opération n'est pas utilisée pour des activités hostiles de quelque genre que ce soit.* »

Élections municipales : la mode des scrutins

Le scrutin proportionnel que le président de la République propose d'appliquer pour l'élection des conseils municipaux dans les villes de plus de trente mille habitants était en vigueur lors des consultations de 1947 et 1953, dans les communes de plus de neuf mille habitants et, en 1959, dans celles dont la population était supérieure à cent vingt mille habitants.

La loi du 5 septembre 1947 distinguait deux régimes suivant l'importance des agglomérations : le scrutin majoritaire à deux tours dans les communes de moins de neuf mille habitants (ce système datant de la loi du 5 avril 1884 était jusqu'alors en usage dans toutes les communes), la représentation proportionnelle, dans les autres, suivant la règle du quotient et la méthode dite de la plus forte moyenne. Le panachage était admis dans les deux cas.

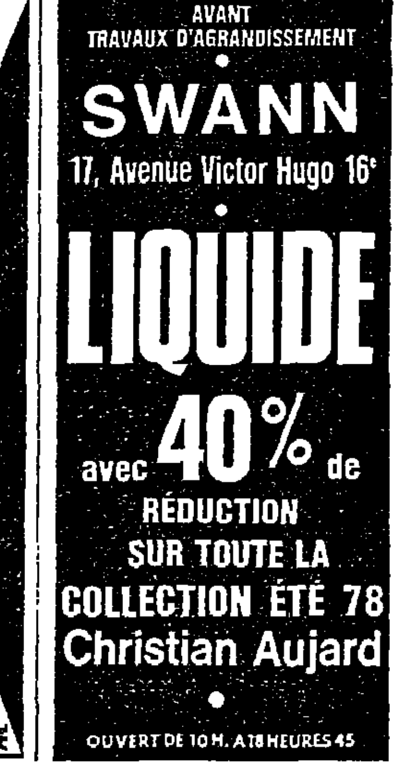
En 1959, les dispositions retenues prévoyaient la répartition des sièges de conseillers municipaux à la représentation proportionnelle à Paris et dans les douze villes de plus de cent vingt mille habitants. Le scrutin n'avait donc comporté qu'un seul tour dans ces communes ; le panachage et le vote préférentiel étaient interdits. Dans les communes dont la population était inférieure à ce seuil, l'élection s'était faite au scrutin de liste majoritaire à deux tours avec possibilité de panachage et de vote préférentiel, de fusion de listes et de candidatures nouvelles après le premier tour.

La loi actuelle, votée en 1964, qui a régi les consultations de 1965, 1971 et 1977, différencie les villes de plus de trente mille habitants de celles dont la population est inférieure à ce chiffre.

Pour les communes de moins de trente mille habitants, le nombre des conseillers à élire ne peut être inférieur à neuf et ne peut dépasser vingt-sept. Des bulletins de vote comportant autant de noms que de sièges à pourvoir sont mis à la disposition des électeurs (toutefois, dans les communes de moins de deux mille cinq cents habitants, des candidats peuvent présenter une liste incomplète ou même se présenter individuellement). L'électeur peut soit n'apporter aucune modification à son bulletin, soit le panacher, soit rayer des noms sans les remplacer pour autant. Il peut composer lui-même son bulletin. Compte tenu de ces dispositions, le décompte des voix se fait par candidat. Sont élus au premier tour les candidats réunissant un nombre de voix à la fois supérieur à la moitié des suffrages exprimés et au quart des électeurs inscrits. Au second tour, l'élection se fait à la majorité relative.

Dans les communes de plus de trente mille habitants, les électeurs utilisent des bulletins de vote qui comportent autant de noms que de sièges à pourvoir. Ils ne peuvent y apporter aucune modification, sous peine de rendre nul leur vote. Au premier tour, la liste qui a obtenu un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits et plus de la moitié des suffrages exprimés est élue. Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

Outre Paris, qui était soumis à un statut particulier jusqu'à la loi du 31 décembre 1975, Marseille, Lyon, Toulouse et Nice (ces deux dernières villes depuis la loi du 19 juillet 1976) désignent leurs conseillers par secteurs, chaque secteur étant régi selon les mêmes dispositions que celles appliquées aux communes de plus de trente mille habitants.







LA RÉUNION DE PRESSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Analyses et commentaires

Sérénité et habileté

par RAYMOND BARRILLON

Depuis bientôt trois mois que le glas électoral a sonné pour la gauche désunie, celle-ci s'évertue à démontrer que la déception n'a en rien diminué son ardeur. Pas un jour ne s'écoule, en effet, et en tout cas pas une semaine, sans que MM. Marchais et Mitterrand et leurs amis respectifs se renvoient comme une balle l'entière et exclusive responsabilité de leur échec commun.

Une telle conjoncture politique étant éminemment favorable à M. Giscard d'Estaing, la consolidation de sa victoire électorale étant assurée par le comportement de ses principaux adversaires, le président de la République aurait manqué à la fois de tact et d'habileté en insistant trop sur les difficultés du P.C.F. et du P.S. Il s'en est bien gardé et n'a consacré que quelques mots, mercredi, au malheur d'une opposition dont « l'accord de gouvernement, finalement, n'a pas survécu aux élections du mois de mars » et qui est « amenée à reconsidérer en profondeur sa tactique et son programme ».

Dans de telles conditions, le savoir-vivre et le savoir-faire commandaient non seulement de ne pas « en rajouter » mais de faire aux frères ennemis vaincus l'aumône du libéralisme giscardien : les communes de plus de trente mille habitants devraient élire leurs conseillers municipaux selon le système de la représentation proportionnelle, mode de scrutin que réclamait pour toutes les élections le programme commun « forclos » comme dit M. Mitterrand ; le moment est venu de proposer « un mode régulier de financement des partis politiques » ; l'opposition doit pouvoir disposer d'un droit de réponse au premier ministre ou un membre du gouvernement (mais non au président) ; on peut même aller jusqu'à dire qu'« *il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de journalistes appartenant au parti communiste dans les grands moyens d'information* ».

Il s'agit donc bien de poursuivre l'effort « en direction d'une ouverture politique » et l'on se propose à l'Elysée de rencontrer les responsables de l'opposition avant les sommets internationaux du mois de juillet qui examineront les problèmes du fonctionnement de l'économie mondiale.

M. Giscard d'Estaing, qui s'était spectaculairement engagé dans cette voie « normale » de l'« ouverture » aussitôt après les élections législatives, enjoint à son premier ministre de l'y suivre pour discuter avec les représentants de la majorité mais aussi avec ceux de l'opposition du cumul des mandats politiques, du financement des partis, et du projet de loi-cadre pour le développement des responsabilités locales.

C'est peut-être investir d'une mission un peu lourde M. Barre, qui n'a même pas réussi à imposer son autorité à l'ensemble de la majorité, et c'est prendre le risque d'entendre dire une fois de plus par M. Debré et quelques autres que l'on s'occupe trop de l'opposition, mais il ne semble pas que M. Giscard d'Estaing s'en soucie outre mesure. La raison en est sans doute que ses précédentes initiatives ont « commencé à modifier de paysage » et que sa majorité ne lui crée pas plus de problèmes insurmontables que l'opposition.

Le R.P.R. dans l'impasse ?

Si l'on considère que dans *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., M. Pierre Charpy brocarde à peu près quotidiennement depuis le mois d'avril tantôt le président de la République tantôt le premier ministre, on est porté à penser que M. Giscard d'Estaing pratique l'humour froid ou veut nous faire prendre des vessies pour des lanternes lorsqu'il affirme sereinement que « le pluralisme fonctionne effectivement d'une manière organisée » au sein de la majorité. Si l'on y regarde d'un peu plus près on se demande si la suprême habileté ne consiste pas à ignorer l'humeur mauvaise des chiraquiens ou de certains d'entre eux. Sauf à faire connaître en termes cinglants à M. Charpy en même temps qu'à M. Mitterrand, qui avaient tous deux dénoncé le risque d'« obnubilation », que « *quand la pensée est faible elle se cache derrière un slogan* ».

Le chef de l'Etat est bien placé pour savoir que depuis la mort de Georges Pompidou les gaullistes ont perdu la présidence de la République, puis la direction du gouvernement et qu'ils n'ont pas pu imposer leur candidat au « perchoir » de l'Assemblée nationale. Qu'importent les criailleries ininterrompues de l'éditorialiste de *la Lettre de la Nation*, puisque 10 députés R.P.R. seulement sur 155 refusent le projet sur les plus-values et puisque la formation gaulliste n'est pas en mesure de passer des paroles perfides et des écrits incendiaires à des actes qui ouvriraient une crise non seulement parlementaire mais institutionnelle ? Peut-être, de surcroît a-t-on fait connaître au président de la République que certains jeunes élus chiraquiens, plus soucieux de leur propre avenir politique que des nostalgies de leurs anciens, se demandent si le maire de Paris a autre chose à leur offrir que de s'enfermer dans une impasse.

A vrai dire, M. Giscard d'Estaing a clairement montré que les aléas « politiciens » ne l'inquiètent pas outre mesure, qu'il s'agisse de l'opposition ou de la majorité. Sa sérénité était celle d'un homme qui n'exclut peut-être pas tout à fait d'être encore à la barre le jour où la France entrera « dans le troisième millénaire ».

Questions sans réponse

par GILBERT MATHIEU

Convaincu que les discours de ses ministres passent mal la rampe, M. Giscard d'Estaing a fait mercredi un bel effort pour convaincre l'opinion du bien-fondé de sa politique économique et sociale. Trois quarts d'heure durant, il a cherché à retrouver le contact pédagogique qui assurait naguère une partie de son succès. Il n'est pas sûr, cette fois, qu'il ait réussi.

Pour trois raisons : il a sorti trop peu d'atouts de sa manche pour l'emporter par surprise ; il est resté vague ou silencieux sur des sujets essentiels ; il n'a pas répondu aux questions de fond que soulèvent sa propre démarche ou l'évolution du cours des choses.

Il a sorti bien peu d'atouts. L'augmentation du minimum vieillesse sera avancée d'un trimestre : 2,74 F de plus par jour (9,1 %) le 1er juillet au lieu du 1er octobre. Cette anticipation procurera aux quelque deux millions de titulaires de la retraite minimale un supplément de revenu de 250 F dans l'année ; soit à peine de quoi compenser la hausse du coût de la vie entraînée par l'opération « vérité des prix » de M. Barre.

Le président de la République a promis, d'autre part, une « rallonge » des allocations familiales en juillet. Mais elle ne sera, dit-on, que de 4 % par rapport à janvier ; soit moins que la hausse du coût de la vie survenue au cours du premier semestre.

Au-delà de ces mises à jour, le seul élément vraiment nouveau est l'extension à une partie du secteur privé de la « formule Pompidou » de répartition gratuite d'actions, de façon à intéresser les salariés à la marche de l'entreprise qui les emploie. Un vingtième du capital des firmes cotées en Bourse sera réparti, dès l'an prochain, à quelque trois millions de salariés. Idée spectaculaire qui pourrait, à première vue, s'apparenter à celle qui fit chuter M. Palme en effrayant la bourgeoisie suédoise, inquiète de ce capitalisme populaire.

Mais, à la différence du projet suédois, il n'est pas question ici que le magot attribué aux salariés augmente automatiquement par la suite, au point de permettre un certain contrôle des firmes par leur personnel. En outre, la formule ne concernera qu'un salarié sur quatre ou six, selon les hypothèses d'application.

Après les avatars des divers systèmes d'intéressement imaginés depuis dix ans, rien n'assure ce nouveau dispositif d'un succès dans le monde du travail. Même d'estime. De toute façon, cela risque de paraître une faible compensation au regard des traumatismes qu'entraînent parmi les salariés l'annonce quotidienne de licenciements (Boussac, Terrin, Manufrance, Usinor et tant de petits entreprises), l'aggravation quasi régulière du chômage (6 % de plus qu'il y a un an) et l'accélération des hausses de prix (on parle de plus en plus sérieusement désormais de 12 % d'inflation cette année).

Silences et incertitudes

Les silences du président, le vague de certains de ses propos accentueront probablement le scepticisme. Au moment où la hausse des tarifs publics et des prix alimentaires lamine les budgets familiaux, d'autant plus sévèrement que ceux-ci sont plus faibles, M. Giscard d'Estaing n'a pas avancé le moindre chiffre sur la prochaine hausse du SMIC ; à 3 %, il s'agirait tout juste d'un rattrapage : à 5 %, il y aurait un léger progrès. Ce chiffre sera-t-il retenu le 1er juillet ?

Pareillement, au moment où des secteurs entiers de l'économie sont frappés d'anémie, alors que l'industrie du bâtiment, minée par la réduction des crédits alloués à la construction sociale, multiplie les S.O.S., et le jour même où l'O.C.D.E. supplie ses membres d'accomplir des « pas concertés » vers la relance, aucune indication précise de relance n'est formulée par le chef de l'Etat. Faudra-t-il attendre plusieurs centaines de faillites supplémentaires et des dizaines de milliers de nouvelles suppressions d'emplois pour faire à l'automne — comme en 1975, du temps de M. Chirac — ce que le pouvoir déclare impensable au seuil de l'été ?

Troisième exemple, les inégalités. Le président de la République avait annoncé son intention de prendre des décisions spectaculaires, pour prouver au pays que le temps de vaches maigres ne l'empêchait pas d'œuvrer à la justice sociale. Or, mis à part le SMIC, il n'a pas été question, mercredi, des bas salaires. Pourtant, indépendamment des « smicards », 20 % des travailleurs gagnent encore moins de 2 400 francs par mois et quelque 20 % d'autres entre ce chiffre et 3 000 francs. Le chef de l'Etat s'en remet-il au seul patronat du soin d'assurer la relève prioritaire de leurs salaires ?

S'agissant des patrimoines, le chef de l'Etat n'a pas davantage évoqué l'impôt sur le capital. Comment compte-t-il atténuer la formidable inégalité qui assure à 0,7 % seulement des familles françaises, les plus fortunées, un capital total supérieur à celui de 60 % des ménages, ceux qui sont situés à l'autre bout de l'échelle ?

Cinq problèmes décisifs

Ces omissions sont pourtant moins préoccupantes que la logique interne de l'analyse économique présentée par M. Giscard d'Estaing. Il est apparu plus nettement que d'habitude fidèle au libéralisme économique. Se solidarisant totalement avec M. Barre, il a repris à son compte plusieurs assertions fondamentales du premier ministre : sur les vertus de la liberté des prix, l'efficacité automatique de la liberté d'entreprise, les limites de l'action nationale face à la concurrence internationale...

Cinq problèmes majeurs demeurent, dont la solution conditionne cependant l'avenir économique du pays :

1) Comment la liberté des prix redonnée aux chefs d'entreprise rendrait-elle *automatiquement* l'industrie française plus performante par rapport à ses concurrents allemands, japonais ou du tiers-monde ? Il faut, pour y arriver, remplir plusieurs conditions, qui n'ont pas grand-chose à voir avec la liberté des tarifs : des gains de productivité, liés au progrès technique et à l'effort de recherche ; la conquête de « créneaux » de production, consolidée par une politique de commercialisation audacieuse ; enfin, dans la plupart des cas, un marché intérieur puissant, permettant de prendre des risques à l'exportation. Si, pendant quelques années, l'austérité intérieure a incité les firmes à vendre davantage à l'étranger, à terme, l'anémie nationale affaiblit la plupart des entreprises, même si elle permet à certaines firmes dynamiques d'absorber des concurrents en faillite. La concentration industrielle ne va pas tuojours de pair avec l'amélioration de la compétitivité ; on le voit bien par les difficultés de grands groupes, même parmi ceux qui ont « dégraissé » régulièrement leurs effectifs ;

2) Les comparaisons auxquelles aime se référer M. Giscard d'Estaing montrent d'ailleurs que le sous-emploi intérieur n'est pas du tout synonyme de compétitivité internationale. C'est, au contraire, depuis la crise économique que l'avance d'environ 1 % par an prise par notre croissance sur celle de ses principaux concurrents a disparu ou fondu. Depuis 1975, les Etats-Unis, l'Allemagne et bien entendu le Japon croissent plus vite que nous.

Ce qui confirme au passage qu'il ne suffit pas de vouloir copier les recettes des voisins pour obtenir leurs résultats. L'imitation du « *modèle allemand* », vœu profond de MM. Barre et Giscard d'Estaing, n'est pas la seule solution, ni nécessairement la meilleure.

3) L'assimilation du cas français à celui des autres pays industrialisés du monde occidental n'est d'ailleurs pas économiquement rigoureuse. S'il est vrai que la cherté des hydrocarbures et de la plupart des matières premières nous a appauvris pendant des années — encore que les cours des matières premières aient baissé de 30 % depuis un an. — s'i est exact aussi que la concurrence des industries nouvelles du tiers-monde nous menace, comme les autres pays, par bien des traits le mal français demeure spécifique. Ce qui conduit à penser que des médecines particulières seraient bien venues.

Chez nous, l'inflation est — et depuis longtemps — plus forte que chez la plupart de nos rivaux, faute de la concurrence intense qui profite à nos voisins. Chez nous, le « cliquet » des prix, dont a souvent parlé Alfred Sauvy, joue instantanément à la hausse mais très rarement à la baisse. Et il est évident que la promesse présidentielle de maintenir le pouvoir d'achat pèsera sur les coûts industriels, si la hausse des prix doit avoisiner 11 % à 12 % : cela devrait entraîner une majoration au moins égale des salaires, alors que les entreprises allemandes ou britanniques se contentent d'introduire dans leurs prix de revient des hausses de salaires de l'ordre de 6 % à 7 %. La dépréciation du franc sera-t-elle chargée de faire la différence ?

Le « cliquet des prix »

4) A supposer même que la production française retrouve, grâce à une compétitivité accrue, une croissance annuelle supérieure de 0,5 % à 1 % à celle des grands pays étrangers, cela ne suffirait pas, à l'évidence, à éviter une aggravation du chômage. C'est d'ailleurs ce que vient de conclure l'I.N.S.E.E. dans une étude approfondie (1) préparée pour le commissariat au Plan, qui retient cette hypothèse (3,7 % de croissance en France, contre 3,2 % chez nos principaux partenaires).

La raison en est simple : comme la productivité continuera probablement à croître à un rythme compris entre 4 % et 5 % l'an, le surplus de production pourra être assuré avec la main-d'œuvre actuelle et même un peu moins. *A fortiori*, si les investissements, en s'accélérant grâce à l'élévation des profits, donnent, encore plus que depuis dix ans, la *préférence à la machine* sur le travail human. L'dée prèsdentelle que l'orentaton de l'épargne vers l'industrie créerait des emplois est généreuse, *mais non confirmée par* les fai' Vouloir donner « *un emploi* à chacun » nécessite une politique de relance ou une transformation de la croissance actuelle.

5) Précisément, sur ce dernier thème, évoqué naguère avec brio par M. Giscard d'Estaing, le président de la République a été particulièrement discret mercredi. Si les pays industrialisés ne peuvent plus développer leur production autant qu'auparavant, que doivent-ils surtout fabriquer ? Si l'industrie ne crée plus les emplois d'antan, à quels services socialement utiles emploiera-t-on les jeunes en quête d'activité et comment financera-t-on leur travail ? S'il n'est plus possible que chacun gagne sa vie en travaillant autant qu'aujourd'hui, réduira-t-on la durée du travail ? avancera-t-on l'âge de la retraite ? partagera-t-on les emplois entre tous ou les réservera-t-on à certains et d'après quels critères ? etc.

Autant de questions majeures auxquelles on ne peut se dispenser, un jour ou l'autre, de répondre, quand on a en vue la « *préparation du troisième millénaire* »...

GILBERT MATHIEU.

(1) *Economie et statistique*, mai 1978.

Réactions

DANS LES MILIEUX POLITIQUES

M. ESTIER (P.S.) : compensation dérisoire.

M. Claude Estier, membre du secrétariat du P.S. : « *M. Giscard d'Estaing s'affirme solidaire de la politique du premier ministre qui se traduit en fait par la poursuite de l'inflation, l'aggravation du chômage, des difficultés accrues pour les travailleurs auxquels il propose seulement la compensation d'une dérisoire distribution de titres.* » Concernant l'Afrique : « *Présentation erronée des conditions de l'envoi des paras au Zaïre, récit tronqué des raisons de la présence française au Tchad, etc.* »

M. MICHEL ROCARD : un constat d'impuissance.

M. Michel Rocard, secrétaire national du P.S. : « *Tout ce qui va dans la voie d'une démocratie normale, où la fonction de l'opposition est reconnue, où le financement de la vie publique est normalisé et assaini, tout cela est positif. Combler dans ce domaine le retard que nous avons sur nos voisins est une bonne chose. De même sur le non-cumul des mandats il y a convergence pour améliorer le fonctionnement de la démocratie.* »

En revanche, M. Rocard a critiqué les propos du président de la République concernant la politique économique et sociale :

M. CREPEAU (M.R.G.) : ils n'ont rien appris.

M. Michel Crépeau, président du Mouvement des radicaux de gauche, maire de La Rochelle : « *M. Giscard d'Estaing a tout à fait raison de parler des mœurs politiques et de situer sa pensée politique à l'horizon de l'an 2000, mais il ne doit pas, par là, tenter de faire oublier qu'il a en charge les intérêts immédiats de la France et surtout les intérêts des Françaises et des Français durement frappés par la politique du gouvernement Barre, une politique qui se traduit par une hausse accélérée des prix, l'aggravation du chômage et des difficultés accrues pour les entreprises autres que les grands groupes nationaux et multinationaux. Or, nul ne peut ignorer que le président de la République est le véritable responsable de ce que décide le gouvernement.*

» *A cela s'ajoutent toutes les réserves que nous devons formuler à l'égard de la politique extérieure de la France et plus spécialement en Afrique.*

» *D'accord donc pour la moralisation de la vie publique, pour la limitation du cumul des mandats et pour l'élection des conseils municipaux des grandes villes à la proportionnelle mais ne cédons pas aux illusions. Cette conférence de presse confirme que les élections n'ont rien changé et que ceux qui nous gouverne n'ont rien appris.* »

M. PLISSONNIER (P.C.) : attendre le troisième millénaire.

M. Gaston Plissonnier, membre du bureau politique du P.C. :

« *Après s'être réjoui que le programme commun de la gauche n'ait pas « survécu » du fait de son abandon par le P.S., il a poursuivi, sous couvert d' « ouverture », ses efforts pour bénéficier du concours de la social-démocratie dans la mise en œuvre de sa politique.*

» *En second lieu, malgré l'extrême longueur de ses développements, M. Giscard d'Estaing n'a pas trouvé une seconde pour évoquer ce qui se passe dans de nombreuses entreprises où se posent des problèmes d'emploi, et qui appellent des solutions urgentes. Tout au contraire, il s'est félicité des « bienfaits » de sa politique d'austérité, de chômage, de démantèlement de l'économie française.*

» *En troisième lieu, pour plaider l'impossible dossier de sa politique interventionniste en Afrique, le président de la République a retrouvé tous les arguments de la vieille droite réactionnaire et impérialiste. M. Giscard d'Estaing s'est ainsi révélé comme le champion du rétrocolonialisme.*

» *En conclusion, M. Giscard d'Estaing a répondu à tous ceux qui souffrent et qui luttent : « Attendez le troisième millénaire. »*

M. LECANUET (U.D.F.) : une autorisation pour la France.

M. Jean Lecanuet, président du conseil de l'U.D.F. : « *Le président de la République a défini une ambition pour la France et fixé les étapes de son redressement économique en même temps que d'un nouveau progrès de la justice sociale. L'U.D.F. se félicite de voir que l'objectif de la politique économique est d'assurer le plein emploi par un effort d'adaptation de la production et de l'exportation, effort qui doit reposer non seulement sur l'Etat mais également sur tous les Français en leur donnant des pouvoirs de décision aussi décentralisés que possible. L'U.D.F. a, d'autre part, trouvé une réponse à ses préoccupations dans la priorité donnée à la politique sociale...* »

● *M. Gilbert Grandval*, président de l'Union travailliste : « *Les mesures annoncées par le président de la République concernant les personnes âgées et les familles reçoivent notre totale approbation. Mais nous regrettons qu'aucune question ne lui ait été posée au sujet du resserrement de l'éventail des salaires, moyen le plus efficace de résorber les inégalités sociales les plus criantes.* »

● *M. Jean Charbonnel*, président de la Fédération des républicains de progrès : « *Le président Giscard d'Estaing a tenté de dédramatiser, ou de justifier par des causes externes, les échecs de la politique économique de son premier ministre, les insuffisances flagrantes de la politique sociale de son gouvernement et les aspects inquiétants d'une France en guerre contre une partie des peuples africains, résultat de sa politique africaine personnelle. Comme en 1974, les quelques mesures annoncées ne concernent qu'une adaptation de la loi aux faits et aux mœurs.* »

DANS LES MILIEUX PROFESSIONNELS

Scepticisme et attente de précisions

Dans les milieux syndicaux et professionnels, la plupart des réactions enregistrées après la conférence de presse du président de la République révèlent un certain scepticisme. Les milieux boursiers attendent, eux, de connaître le détail du projet d'actionnariat ouvrier pour se prononcer.

● **MILIEUX BOURSIERS : tout dépendra des compensations.**

La réaction des milieux financiers et boursiers ne sont pas défavorables *a priori*. Etant donné que les sociétés ne pourront distribuer que ce qu'elles ont, c'est-à-dire leurs réserves, tout dépendra des compensations d'ordre fiscal qui leur sont promises en contrepartie de cette distribution.

Le fait que cette distribution ait un caractère exceptionnel est de nature à ne pas trop effaroucher le patronat. Pour ce dernier, néanmoins, ce « cadeau » aux salariés ne vaut quelque chose que dans la mesure où la prospérité sera générale, et où il sera conservé par lesdits salariés.

● **LA C.G.T. : « Laborieux. »**

M. Jean-Louis Moynot, secrétaire de la C.G.T. : « *Les développements laborieux du président de la République sur les questions de politique économique et sociale cachent bien mal un avenir lourd de menaces pou rles travailleurs. Le président fait mine de demander au patron-t d'accélérer la négociation, mais ne dit pas un mot de celles que font traîner ses ministres.* » Quant aux travailleurs « *ils doivent en conclure que l'action est nécessaire pour faire aboutir les négociations* ».

● **LA C.F.D.T. : « Un constat de dégradation. »**

La commission exécutive de la C.F.D.T. : « *Au lendemain des élections législatives, le président de la République, tirant les leçons du scrutin, indiquait sa volonté d'agir pour diminuer les inégalités sociales et améliorer l'empoi. Trois mois plus tard, au contraire, la situation économique et sociale est marquée par l'accélération de la hausse des prix et l'aggravation du chômage. Or, M. Giscard d'Estaing, au-delà de déclarations d'intention à long terme et de quelques mesures très limitées à destination des personnes âgées et des familles, s'est contenté de prendre acte de cette dégradation. Confortant l'attitude du gouvernement Barre, il laisse les mains libres au patronat pour conduire la politique économique et sociale de la France. Il est plus nécessaire que jamais de développer une action de masse capable d'imposer le redressement d'une politique dont chacun voit le poids pour les travailleurs et les dangers pour l'économie et pour notre pays.* »

● **F.O. : « Il faut des mécanismes contractuels. »**

M. André Bergeron, secrétaire général : « *Nous prenons acte du désir du président de la République de voir les négociations conventionnelles déboucher avant l'automne, et même, pour quelques-unes, avant l'été* », et de son engagement formel de voir maintenu le pouvoir d'achat. « *Mias il faut pour cela qu'on crée des mécanismes contractuels qui le maintiennent effectivement. Ce n'est pas aussi simple qu'il ne paraît, du fait de l'attitude de ons interlocuteurs patronaux et gouvernementaux.* »

● **LA C.F.T.C. : « Inquiétude accrue. »**

M. Jean Bornard, secrétaire général : « *L'inquiétude chez les salariés est encore accrue par la lenteur des négociations, reconnue par le président de la République lui-même.* » En outre, « *il faut bien constater que l'indice de la production industrielle, en avril 1978, rejoint à peine le niveau de juin 1974. La reprise reste donc la clé du problème de l'emploi, et les perspectives demeurent très aléatoires* ».

● **LA FEN : « Décevant. »**

La Fédération de l'éducation nationale : le président de la République « *a tenu sur les questions sociales des propos décevants. Il annonce en fait une double stabilité pour les trois années à venir : la stabilité politique et celle des inégalités* ».

● **LES P.M.E. : « Propriétaires, mais comment ? »**

La Confédération générale des petites et moyennes entreprises : il semble difficile de pousser les Français « *à devenir propriétaires individuels de la France au moment précis où des contraintes gênent la liberté de gestion et l'initiative économique* ».

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le R.P.R. vote malgré quelques défections la nouvelle loi sur la taxation des plus-values mobilières

Mercredi après-midi 14 juin, l'Assemblée nationale, sous la présidence de M. Jean Brocard (U.D.F., Haute-Savoie), commence la discussion des articles du projet de loi relatif à l'imposition des produits de cession à titre onéreux de valeurs mobilières et de droits sociaux.

Un amendement de M. JACQUES MARETTE (R.P.R., Paris), présenté par M. FERNAND ICART (U.D.F., Alpes-Maritimes), rapporteur général de la commission des finances et tendant à faire figurer en tête du projet l'abrogation de la loi du 19 juillet 1976 portant imposition des plus-values résultant de la cession des valeurs mobilières, est, sur demande de M. MAURICE PAPON, ministre du budget, qui l'approuve, mis en réserve pour être voté après l'examen complet du texte.

A l'article premier, M. MARETTE propose la substitution de la notion de produits de cession par celle de « gains en capital » qui, prévoit-il, seraient frappés d'une taxe forfaitaire annuelle au lieu d'être soumis à l'impôt sur le revenu. Il accepte de retirer son amendement après avoir eu l'assurance que le gouvernement acceptait de retenir la notion de gains en capital.

Dans un *« souci de cohérence »* entre le projet qui prévoit l'imposition des plus-values et celui que M. MONORY présentera à l'Assemblée nationale la semaine prochaine et qui vise à favoriser l'épargne, M. MARETTE propose le réemploi des gains en exemption de la taxation des plus-values, pendant trois ans. Président de la commission des finances, M. ROBERT-ANDRE VIVIEN (R.P.R., Val-de-Marne) souligne que cet amendement a pour but d'éviter *« le marasme boursier »*. Après une intervention de M. RENE DE BRANCHE (U.D.F., Mayenne), M. PAPON indique que le gouvernement accepte de revenir sur la suppression des comptes d'épargne à long terme. Il précise que leur maintien est assuré au moins jusqu'au 31 décembre 1981 et que les produits de ce type de placements seront réintégrés dans le revenu imposable si l'opérateur sort de son engagement à long terme.

Après les assurances données par M. Papon, l'amendement n'est pas adopté. Le souhait exprimé par M. CHRISTIAN PIERRET (P.S., Vosges) de faire entrer dans le champ d'application du texte les plus-values réalisées par des résidents français à l'occasion d'opérations de change manuel de devises étrangères dont le montant est supérieur à 5 000 F n'est pas approuvé par l'Assemblée. Non plus qu'un amendement présenté par M. ROGER COMBRISSON (P.C., Essonne) qui prévoyait l'institution d'un impôt sur la fortune des personnes physiques.

Intervenant à l'article 2, qui définit le caractère habituel des opérations effectuées sur les baisss de valeurs, M. DE BRANCHE insiste notamment sur la nécessaire distinction entre placement et spéculation. M. ICART fait adopter un amendement qui applique le critère de caractère habituel non aux opérateurs, mais aux opérations.

LE SCRUTIN

L'ensemble du projet de loi a été adopté par 263 voix contre 209 voix sur 479 votants et 472 suffrages exprimés.

Dix députés R.P.R. (sur 155) ont voté contre : MM. Aubert, Bas, Couve de Murville, Edgar Faure, Fossé, Lauriol, Mauger, Messmer, Rolland et Sallé. Sept se sont obstenus volontairement : MM. Bolo, Gorse, Krieg, Masson, Lucien Richard, Wagner et Schvartz. Trois n'ont pas voté : MM. Deniau, de La Malène et Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale. Trois se sont excusés : MM. Baumel, Jarrot et Liogier.

Un député U.D.F. (sur 122) a voté contre : M. Ginoux. Quatre n'ont pas voté : MM. Cornet, Juventin, Servan-Schreiber et Brocard qui présidait la séance.

Les 113 députés socialistes et radicaux de gauche et les 85 députés communistes ont voté contre.

14 (sur 15) députés non inscrits ont approuvé le projet. M. Royer était excusé.

M. PAPON : quarante mille opérateurs sont visés

En réponse à M. COMBRISSON, M. PAPON est amené à préciser que le nombre des opérateurs habituels visés par le texte est de quarante mille et le rendement escompté du dispositif prévu de 40 millions de F, tandis que l'exonération des contrats d'épargne à long terme en coûtera 34 millions. Par deux amendements de la commission des finances et dont il est le signataire, M. MARETTE propose de fixer à 2, au lieu de 1,5, le coefficient de rotation du portefeuille et de porter le seuil d'exonération de 50 000 à 100 000 F. M. PAPON accepte le second point ; en revanche, il propose de n'établir le coefficient qu'à 1,6. Le ministre est approuvé par les députés.

Ces derniers n'approuvent pas, comme le demandaient MM. PAPON et MAURICE CHARRETIER (U.D.F., Vaucluse), un amendement de M. GILBERT GANTIER (U.D.F., Paris), soutenu par MM. AUGUSTIN CHAUVET (R.P.R., Cantal) et BERNARD MARIE (R.P.R., Pyrénées-Atlantiques), adopté en commission et qui tendait à ne pas prendre en compte dans le calcul des taux de rotation des apports nets en titres.

M. PAPON, ayant accepté le principe d'une indexation des seuils, préfère que la référence à cette indemnisation soit fiscale plutôt que rattachée à l'indice moyen des prix à la consommation comme le proposait la commission des finances. Après une discussion à laquelle participaient MM. GANTIER, PIERRET, MARIE, REMY MONTAGNE (U.D.F., Eure), ICART et COMBRISSON, est approuvé le principe d'une révision des seuils d'exonération en fonction de l'évolution de la septième tranche du barème de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (I.R.P.P.).

A l'article 3, qui applique l'impôt sur le revenu pour les opérateurs habituels lorsque les produits de cession dépassent l'ensemble des autres revenus imposables du contribuable, les députés repoussent un amendement communiste qui soumet toutes les plus-values à l'I.R.P.P. et crée dans le barème de cet impôt de nouvelles tranches taxées de 65 à 85 % ainsi que deux sous-amendements socialistes qui, notamment, limitent le jeu du quotient familial. De même est repoussée la limitation du bénéfice de la taxation forfaitaire au taux de 30 %, aux cessions nettes inférieures à un seuil de 100 000 francs par an, proposée par M. DE BRANCHE, combattue par M. MARETTE et écartée en commission des finances.

L'article 4, dont la suppression demandée par les communistes et les socialistes est refusée, fixe les modalités d'imposition des produits nets lorsque les opérations sont réalisées par une personne qui tire de ces opérations des revenus inférieurs à l'ensemble de ses autres revenus imposables. M. ICART fait approuver un amendement de M. CHAUVET qui prévoit que l'article s'applique également quand les produits nets sont « égaux » à l'ensemble des autres revenus.

Avant que la séance ne soit suspendue, l'Assemblée aborde l'examen de l'article 5.

M. MARETTE (R.P.R.) : nous n'avons pas à rougir de ce texte

Dans la soirée, sous la présidence de M. BROCARD (U.D.F.), MM. MARETTE et CHAUVET proposent de porter de 100 000 F à 200 000 F par an le seuil d'imposition des gains réalisés par les contribuables autres que les opérateurs à titre habituel. M. PAPON propose le chiffre de 150 000 F, auquel se rallie l'Assemblée, qui décide également d'exonérer de la taxation *« les échanges de titres résultant d'une opération d'offre publique, de conversion, de division ou de regroupement, dans la mesure où ils sont indépendants de la volonté des porteurs »*. Sur proposition de MM. DE BRANCHE et CHAUVET, il est précisé qu'un prix de référence sera déterminé pour ces opérations.

D'autre part, à la demande de M. GINOUX, il est décidé que lorsque intervient *« un événement exceptionnel dans la situation personnelle, familiale ou professionnelle du contribuable »*, l'application du seuil de 150 000 F sera appréciée *« par référence à la moyenne des cessions de l'année considérée et des deux années précédentes »*. L'article 5 ainsi amendé est adopté.

Pour l'article 6, l'Assemblée repousse un amendement communiste et un amendement socialiste tendant à appliquer ici comme plus haut le barème de l'impôt sur le revenu. Elle repousse également un amendement de M. GANTIER visant à indexer le seuil d'exonération sur la première tranche et non sur la septième du barème de l'impôt sur le revenu.

M. COMBRISSON fait remarquer que, *« au dire du conseil supérieur des impôts »*, l'article 160 du code général des impôts, qui vise les cessions de parts effectuées par des actionnaires détenant plus de 25 % du capital d'une société, n'est appliqué que cinq cents fois par an. Aussi demande-t-il que le chiffre de 25 % soit ramené à 5 % pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 millions de francs.

« Les petites et moyennes entreprises seront très sensibles à la sollicitude de M. Combrisson et du groupe communiste », s'exclame M. PAPON. L'amendement est repoussé, et l'article 7 adopté.

En revanche, l'Assemblée accepte, contre l'avis du gouvernement et celui de la commission, un amendement de M. MARETTE établissant une taxe de 2 % sur les cessions d'actions et de parts de fondateurs non cotées. En effet, explique M. Marette, *« une société familiale de textile, un grand hebdomadaire peuvent se rendre avec des plus-values importantes qui échappent à toute taxation »*.

Après avoir adopté les articles 8 et 9, l'Assemblée introduit à l'article 10 une référence à l'indice de la compagnie des agents de change pour la détermination du prix d'acquisition des titres pendant l'année 1978. M. FABIUS plaide pour l'indice de l'INSEE et demande sur cette question un scrutin public. Sa proposition est repoussée par 273 voix contre 200 sur 475 votants et 473 suffrages exprimés.

A la demande de MM. Icart et Papon, l'Assemblée rejette un amendement de M. GINOUX, dont le ministre estime qu'il mettrait en cause l'équilibre du projet de loi en introduisant une prise en compte excessive de l'érosion monétaire.

L'Assemblée adopte les articles 13 et 14 du projet, puis M. LABBE, président du groupe R.P.R., défend un amendement qu'il présente avec M. CHINAUD, président du groupe U.D.F., et qui vise, dit-il, *« à montrer clairement à l'opinion publique quel est l'objet véritable de ce texte »*. Il propose de remplacer dans le titre les mots *« produits de cessions »* par *« gains nets en capital réalisés à l'occasion de cessions... »*. Cet amendement est adopté par l'Assemblée, qui introduit ensuite en seconde délibération une série de modifications rédactionnelles coordonnant le texte du projet avec son nouveau titre.

M. FABIUS indique que le groupe socialiste votera contre le texte : *« Vous aviez pour objet,* dit-il, *non pas de faire reculer les privilèges, mais simplement de les réorganiser. Je crois que ce soir c'est chose faite. »*

Au contraire, M. MARETTE, au nom du groupe R.P.R., explique que celui-ci votera le texte, *« même si certains des plus illustres parmi nous s'abstiennent ou votent contre »*. Il ajoute : *« Il aurait été ridicule, et nous le pensons tous, d'ouvrir une crise politique à propos de ce texte. C'est un petit pas, mais c'est un pas dans le bon chemin, et je crois que nous n'avons pas à en rougir. »*

M. HAMEL (U.D.F.) souligne que *« sur ce texte, dont on disait qu'il la diviserait, la majorité a montré son unité »*. Quant à M. PAPON, il déclare : *« Je ne me plains pas de l'intensité du dialogue qui est né pendant deux jours entre l'Assemblée et le gouvernement. Je voudrais remercier la majorité et, en particulier, MM. Chinaud et Labbé. »*

Au scrutin public demandé par le gouvernement, le projet de loi est adopté par 263 voix contre 209 sur 472 suffrages exprimés et 479 votants.

La séance est levée à 0 h 35.

A. Ch. et P. J.

● *L'Assemblée nationale* a adopté, sans débat, mercredi 14 juin, quatre projets de loi précédemment votés par le Sénat, portant approbation d'une part de deux conventions (l'une fiscale entre le gouvernement français et celui du Cameroun, l'autre relative à l'opposition sur titres au porteur à circulation internatinonale), d'autre part de deux accords (l'un entre le gouvernement français et l'Office international des épizooties, l'autre de coopération culturelle et technique avec le Yémen).

Malgré quelques concessions, le gouvernement a sauvé l'essentiel de son projet

En faisant les concessions généralement attendues, le gouvernement a sauvé l'essentiel de son projet. Tout d'abord, il a obtenu de M. Marette le retrait de son amendement exonérant les plus-values occasionnelles effectuées pendant les trois prochaines années et réinvesties. En contrepartie, il a accepté d'exonérer les gains réalisés dans le cadre des contrats d'épargne à long terme (CELT) et de prolonger pendant trois ans la possibilité de contracter de tels engagements, que M. Monory avait supprimée dans son projet de loi sur la détaxation de l'épargne. Cette concession, assortie de quelques réserves, n'est pas négligeable, car les CELT représentent environ 5 milliards de francs, et leur coût budgétaire s'élève à 170 millions de francs par an.

Ensuite, comme on pouvait le prévoir, le gouvernement a accepté de relever le seuil des cessions exonérées, qui passe de 50 000 F à 100 000 F pour les opérations à titre habituel, et de 100 000 F à 150 000 F pour les opérations occasionnelles. Ce dernier chiffre était celui qui avait été retenu initialement par l'administration.

Enfin, une certaine atténuation des conséquences de l'érosion monétaire, retenue dans la loi de 1976, et supprimée dans le projet de loi au nom de la simplification, a été rétablie : les seuils qui ont été fixés pour les cessions seraient révisés chaque année dans la même proportion que celui de la septième tranche de l'I.R.P.P. (tranche à 30 %). Cela correspond, en théorie, à une indexation sur l'indice moyen des prix : en pratique, il est arrivé à plusieurs reprises que les de l'I.R.P.P., y compris la sep- tranches supérieures du barème tième, progressent moins vite que l'indice moyen. Autre concession dans ce domaine, l'indice boursier le plus élevé depuis la crise de 1974, à savoir celui de 1976, pourra être retenu dans l'établissement des cours d'achat des valeurs et le calcul des gains taxés.

De plus, à partir de 1984, le *« compteur sera remis à zéro »* tous les cinq ans, de façon à tenir compte de la hausse des cours dans l'intervalle.

A l'issue du vote, le gouvernement estimait avoir conservé l'essentiel de son projet, tandis que la majorité se contentait, bon gré mal gré, des concessions qui lui avaient été faites. Quant aux milieux boursiers, ils s'estiment à moitié satisfaits, sans afficher trop de mécontentement. — F. R.

« L'Humanité » réplique à M. Elleinstein

Dans *l'Humanité* du 15 juin, Mme Francette Lazard répond aux déclarations de M. Jean Elleinstein suivant lesquelles le P.C. devra faire un choix clair en ce qui concerne le modèle soviétique *(le Monde* du 15 juin). Elle cite longuement le rapport de M. Marchais au XXII[e] congrès, d'où il ressort que le P.C. prône une voie originale vers le socialisme qui ne saurait être celle de la Russie de 1917 ou de la Tchécoslovaquie de 1948. Mme Lazard ajoute : *« C'est prendre une singulière liberté avec la vérité que de prétendre, comme le fait Jean Elleinstein, que le XXII[e] congrès n'a pas dit clairement s'il adoptait — ou non — le modèle soviétique !*

» Ou veut-il donc en venir ? (...).

» Quel but poursuit donc Jean Elleinstein quand il affirme ainsi que les positions du P.C.F. en matière de libertés resteraient ambiguës ?

» On conviendra qu'il emploie de bien étranges procédés, quand il dénature, sur un point majeur, le sens des décisions du XXII[e] congrès et qu'il utilise les tribunes offertes en dehors de son parti pour semer le doute sur le caractère indépendant et démocratique de ce dernier (...).

» Jean Elleinstein montre son véritable objectif quand il attaque de l'extérieur la politique du XXII[e] congrès, avec l'intention affirmée de « réformer complètement les structures du parti ».

» Il contribue bien à l'entreprise de combat qu'ont engagée quelques communistes, avec le soutien ouvert du P.S., contre la ligne politique, les principes d'organisation et la direction du P.C.F. Sans la moindre ambiguïté possible. »

AU SÉNAT

La dotation pour le musée d'Orsay « est définitive et non révisable »

Le Sénat a adopté en seconde lecture, mercredi 14 juin, le projet de loi-programme sur les musées. Il a apporté de nouvelles modifications au texte voté par l'Assemblée nationale. Lors de la discussion en première lecture au Palais du Luxembourg, le gouvernement avait précisé que la dotation du Musée d'Orsay était définitive et non révisable. Ce principe ayant été remis en cause par les députés, les sénateurs, sur proposition de leur rapporteur, M. FOURCADE (P.R., Hauts-de-Seine), ont supprimé le complément de crédit de 25 millions de francs prévus en 1983.

Avant le vote de l'amendement, M. LECAT, ministre de la culture et de la communication, s'en était remis « la sagesse du Sénat » en se référant à l'avis de la commission des finances, selon laquelle, la procédure prévue par l'Assemblée nationale manquait d'orthodoxie : la notion de franc constant n'est pas retenue par notre droit budgétaire.

Répondant, sur l'ensemble du projet, aux orateurs qui s'étaient exprimés, MM. FOURCADE, SERAMY (Union centriste, Seine-et-Marne), et PERREIN (P.S., Val-d'Oise), le ministre avait aussi déclaré : *« Nous visons une garantie de travaux jusqu'à 1982, pour 1 400 millions de francs au total. L'Assemblée nationale a retiré 25 millions à Orsay, provisoirement,* dit-elle, *définitivement si vous suivez votre commission des finances, Mon intention est, en tout cas, d'exclure les musées-châteaux de la réduction de crédits prévue, ne fût-ce que dans l'intérêt des métiers d'art. »*

Développement économique et brevets d'invention

Le Sénat a ensuite adopté les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi tendant à établir une procédure législative pour la création de comités professionnels de développement économique. La C.M.P. soument la création desdits comités à l'avis des organismes professionnels concernés, et fait obligation au gouvernement de désigner dans le conseil de ces comités deux tiers au moins de représentants de la profession. (Rapporteur : M. CHUPIN, un. centr., Maine-et-loire).

Sur l'initiative du rapporteur de la commission des lois M. MARCILHACY (non-inscr., Charente), et du ministre de l'industrie M. GIRAUD, le Sénat a, d'autre part, modifié, une nouvelle fois, la proposition de loi sur le régime des brevets d'invention, qu'il examinait en seconde lecture. Lors de la première lecture, les sénateurs s'étaient spécialement attachés à résoudre le problème des inventions de salariés. Ils avaient, notamment prévu la création d'une commission d'arbitrage pour trancher les conflits entre employeurs et salariés. L'Assemblée nationale avait ensuite réduit les pouvoirs de cette commission en limitant son rôle à la recherche d'une conciliation et en repoussant le principe de la saisine obligatoire. Le Sénat s'est rallié à la formule de la seule conciliation, mais il a prévu des mécanismes destinés à renforcer l'efficacité de cette procédure contractuelle pour la rendre plus « attractive » que la voie judiciaire. — A. G.

● *M. Gaston Pams*, sénateur des Pyrénées-Orientales (radical de gauche) a été élu, le 14 juin, à l'unanimité, président du groupe de la Gauche démocratique du Sénat où il remplace Lucien Grand, décédé le mois dernier. Ce groupe de quarante membres comprend quatorze sénateurs appartenant au Mouvement des radicaux de gauche. Les vice-président sont MM. Edouard Bonnefous (Yvelines), Auguste Billiemaz (Ain) et René Touzet (Indre).

M. JAMES MARANGÉ EST NOMMÉ CONSEILLER D'ÉTAT

Sur proposition de M. Peyrefitte, garde des sceaux, ministre de la justice, le conseil des ministres a nommé, mercredi 14 juin, M. James Marangé conseiller d'État en service extraordinaire, en remplacement de M. Michel Herson. Le conseil des ministres a, en outre, nommé conseiller d'État, en remplacement de M. Wladimir Porché, M. Paul Teitgen, maître des requêtes au Conseil d'État. M. Alfred Coste-Floret, conseiller d'État, est admis, sur sa demande, à la retraite.

[M. Marangé a été secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale de 1966 à 1974. Il a siégé au comité directeur du parti socialiste de 1973 à 1977. Le gouvernement avait déjà nommé conseiller d'État le 3 mai M. Gérard Jaquet, ancien ministre, membre du comité directeur du P.S.]

LE CONSEIL NATIONAL DU CNIP A LYON

Le Centre national des indépendants et paysans réunit le vendredi 16 et le samedi 17 juin à Lyon son conseil national. M. Raymond Barre doit assister à une partie des travaux, vendredi en fin d'après-midi, et prononcer une allocution.

Le conseil national a mis à son ordre du jour l'ensemble des questions économiques et politiques d'actualité; toutefois l'un des thèmes essentiels des débats devrait être les relations entre le CNIP et l'U.D.F., et, éventuellement, l'adhésion du parti que dirige M. Bertrand Motte à l'Union pour la démocratie française.

● *M. Raymond Barre* sera le rédacteur en chef du « Journal inattendu » de R.T.L. le samedi 17 juin, de 13 heures à 14 heures.

EN BREF...

● *M. Georges Sarre*, président du groupe socialiste au Conseil de Paris, a évoqué le mercredi 14 juin, dans une déclaration à l'A.F.P., les problèmes de la capitale. Après avoir exprimé la crainte que le contentieux financier avec l'État *« ouvert à l'initiative du maire ne fournisse au pouvoir central le moyen de reprendre le contrôle direct de la ville »*, M. Sarre a mis l'accent sur *« les carences »* du statut de la ville. Il a précisé : *« Seul un extraordinaire abus de langage permet de dire que Paris bénéficie d'un statut de droit commun. D'autre part, un an après les élections municipales de mars 1977, un constat s'impose : le Conseil de Paris est une institution inadaptée à sa fonction de gestion et d'animation de la capitale. »*

Il s'est prononcé pour une assemblée élue à la représentation proportionnelle avec des municipalités d'arrondissements.

● *La Fédération des syndicats de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie* a suspendu, mercredi soir 14 juin, la grève illimitée déclenchée le matin même.

L'arrêté réduisant le coefficient de majoration appliqué aux traitements de la fonction publique a, en effet, été suspendu par le Conseil de gouvernement, qui statuera le 20 juin prochain.

● *Un millier de membres de* l'association Femmes Avenir et du Centre féminin d'études et d'information, mouvements de tendance gaulliste, ont effectué le 11 juin un pèlerinage à Colombey-les-Deux-Eglises à l'occasion du trente-huitième anniversaire de l'appel du 18 juin. Selon un communiqué, ces associations ont remis à M. Duvillard, ancien ministre, président de la commission nationale du mémorial, une somme de 5 000 F, produit d'une vente de cartes postales, destinée à l'entretien du monument.

● *M. François Mitterrand*, qui était mercredi 14 juin l'invité du groupe socialiste de l'Assemblée européenne de Strasbourg, a indiqué qu'il ne savait pas encore s'il se présenterait à l'élection européenne de 1979.

● *Le statut fiscal de la Corse.* — Dans l'article sur le voyage du président de la République, paru dans *le Monde* du 13 juin, il fallait comprendre que la somme de 200 millions de francs à laquelle il est fait allusion ne représente pas le « chiffrage » du handicap de l'insularité mais le montant des dégrèvements et réfactions de T.V.A. dont bénéficie la Corse dans le cadre de son statut fiscal particulier.

POLITIQUE

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni le mercredi 14 juin 1978 au Palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été pblié :

● ACCORDS INTERNATIONAUX

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres, en date du 22 décembre 1977, entre le gouvernement de la République française et le gouvernement du royaume de Suède, qui accorde, à titre réciproque, l'exonération de la taxe sur les salaires, tant à l'Institut culturel suédois à Paris qu'à l'Institut français à Stockholm.

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi autorisant l'approbation de l'échange de lettres franco-espagnol du 7 juillet 1977, ayant pour objet d'exonérer de la taxe à la valeur ajoutée l'importation, en France, de livres scolaires en langue espagnole utilisés par les cellules d'enseignement de l'espagnol qui fonctionnent dans les établissements français. Ces cellules d'enseignement, qui ne sont pas considérées comme des établissements espagnols, ne bénéficient pas, actuellement, des franchises prévues par l'accord de coopération culturelle du 7 février 1969.

● LA LÉGISLATION DES SICAV

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi relatif aux sociétés d'investissements à capital variable. Ce texte regroupe l'ensemble des propositions législatives applicables aux SICAV. Il comporte en outre diverses dispositions visant à améliorer le fonctionnement de ces sociétés en apportant une solution à différents problèmes apparus depuis la création, il y a plus de vingt ans. Il a enfin pour objet d'améliorer la protection des épargnants.

Ce projet de loi constitue l'un des éléments de la politique engagée par le gouvernement pour orienter l'épargne des Français vers les entreprises. Un développement des formules de gestion collective des portefeuilles de valeurs est en effet indispensable pour augmenter significativement le nombre des particuliers détenteurs d'actions. Ce texte complète ainsi le projet de loi visant à faciliter la création et le fonctionnement des fonds communs de placement que le conseil des ministres a adopté le 7 juin dernier.

● LE RAPPORT DU MÉDIATEUR

Le premier ministre a fait devant le conseil des ministres une communication sur le rapport que le médiateur, pour sa cinquième année d'activité, vient de remettre au président de la République.

Le bilan de l'action du médiateur fait apparaître une nouvelle progression de son activité, avec trois mille cinq cents réclamations reçues contre trois mille deux cents en 1976 : plus de 40 % de ces réclamations ont fait l'objet de décisions administratives favorables à la suite de l'intervention du médiateur.

La procédure mise en place, l'année dernière, pour exploiter les propositions de réforme formulées par le médiateur, a abouti à une vingtaine de dispositions législatives qui ont été insérées dans le projet de loi global « portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public ». Ce texte a déjà été adopté en première lecture par chacune des Assemblées et sera voté au cours de la présente session parlementaire.

Afin que l'action du médiateur soit mieux exercée territorialement, le premier ministre a informé le conseil des ministres de ce qu'il avait donné son accord pour que le médiateur puisse désigner des représentants dans chaque département. Ces correspondants auront notamment pour tâche d'informer les administrés, de les conseiller s'ils décident d'avoir recours aux services du médiateur et, d'une manière générale, de les orienter vers les procédures administratives ou contentieuses les plus adaptées à leur cas particulier.

● UN NOUVEL ÉLAN A LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Le ministre du travail et de la participation a rendu compte de l'état d'avancement des travaux relatifs à la réforme de la loi du 11 février 1950 sur les conventions collectives. Une réunion plénière de la commission supérieure des conventions collectives s'est tenue le 25 mai, au cours de laquelle les différentes organisations ont exprimé leur point de vue et présenté leurs propositions.

La section spécialisée de la commission supérieure est chargée de procéder à un bilan et de suivre la mise sur pied d'un fichier afin de parvenir à une meilleure connaissance des conventions existantes et d'analyser les obstacles à l'application des textes en vigueur.

Dans le même temps, un groupe de travail étudie les propositions des partenaires sociaux.

Au terme de cette procédure, à bref délai, le gouvernement établira un projet de loi qui aura pour objet de redonner un nouvel élan à la négociation collective en France.

En outre, le ministre a fait le point sur le déroulement des négociations auxquelles le premier ministre a invité les partenaires sociaux dans sa lettre du 27 avril 1978. Ces négociations portent sur l'adaptation et la simplification des régimes d'aide au chômage ; la réduction de la durée du travail ; les conditions de travail et les questions salariales (minimum de rémunération, travailleurs manuels).

Le conseil a exprimé le souhait que ces négociations s'amplifient et s'accélèrent.

● LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Le ministre de l'éducation a rendu compte au conseil de l'application de la loi du 11 juillet 1975 qui organise notre système éducatif. Il a précisé les orientations retenues, la première étape venant d'être franchie cette année scolaire, pour le passage aux étapes suivantes.

Le ministre de l'éducation et le secrétaire d'Etat ont, d'autre part, marqué leur préoccupation de rapprocher la société française de son enseignement en favorisant une meilleure connaissance du système éducatif dans l'opinion, une plus grande ouverture de l'école, du collège et du lycée sur la vie nationale et internationale, et des relations confiantes entre les parents, les enseignants et les élèves au sein de la communauté scolaire.

● L'EUROPE ET LA MER

Le ministre des transports a rendu compte de la réunion du conseil des ministres des transports de la C.E.E., le 12 juin dernier à Luxembourg.

Le conseil a débattu de l'harmonisation des heures d'été des divers états membres, sans qu'une solution puisse être dégagée en raison des disparités existant actuellement.

Dans le domaine maritime, comme le président de la République l'avait déjà souligné au dernier sommet européen, la France a attiré l'attention de ses partenaires sur la nécessité d'améliorer la sécurité de la navigation maritime et la lutte contre les pollutions de la mer par les hydrocarbures. Le conseil des ministres de la C.E.E. a examiné les problèmes posés par l'adoption et la ratification par les états membres du code de conduite des conférences maritimes de la commission des Nations unies pour le commerce extérieur et le développement. Il a constaté que de nouvelles réflexions sont nécessaires de la part de certains de nos partenaires pour aboutir à une proposition commune des Neuf. Enfin, l'ordre du jour comportait la question de la concurrence posée aux flottes européennes par celles des pays à commerce d'Etat. La France a confirmé son souhait que soient adoptées des mesures visant toutes les formes de concurrence déloyale, fondées sur des critères suffisamment précis et objectifs.

● LE VOYAGE EN CORSE

Le président de la République a tiré les enseignements du voyage officiel qu'il a effectué en Corse, du 7 au 9 juin.

La chaleur de l'accueil rencontrée par le président de la République tant dans les villes que dans les villages de montagne marque un événement politique national qui confirme le résultat des dernières élections en Corse. Quelle que soit leur appartenance politique, les élus ont reconnu l'effort engagé par l'Etat depuis quatre ans en faveur de la Corse et ont confirmé, à l'unanimité, leur fidélité à l'unité nationale. La violence, dans un pays de libre expression démocratique, est ressentie comme intolérable sur cette terre d'honneur et d'hospitalité.

Les problèmes de la Corse doivent être traités en concertation étroite avec les élus de la région par une politique de développement économique, une politique de formation des hommes et par des solutions à porter aux problèmes de l'insularité.

A son retour de Corse, le président de la République a envoyé au premier ministre une lettre qui précise les orientations de l'action gouvernementale dans ces trois directions.

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT

du 9 mai 1978 rendu par la 17e Chambre du Trib. de Gde Inst. de Paris

POUR :
— M. GALY, Inspecteur Divisionnaire de la Police Nationale ayant pour avocat Me Hervé CREN.

CONTRE :
— M. LIPSKY, ayant pour avocat Me Roland DUMAS ;
— M. NIELSEN, ayant pour avocat Me F. ALFONSI.

A la suite de la mise en vente du livre de M. Claude LIPSKY intitulé « L'AFFAIRE », M. Roland GALY a régulièrement fait citer M. NIELSEN, président-directeur général de la Société Editrice « Les Presses de la Cité », et M. Claude LIPSKY, pour diffamation et injures publiques. Dans ce livre, M. Claude LIPSKY, ancien président-directeur général du Patrimoine Foncier, qui purge une peine de 8 ans d'emprisonnement, a interprété la conjoncture dans laquelle s'est développée, puis s'est effondrée la Société Civile de placements immobiliers dont il fut l'animateur.

Les expressions dont il use dans ce livre à l'égard de l'inspecteur Roland GALY constituent des outrages envers un agent de l'autorité publique.

C'est pourquoi doivent être déclarés coupables, M. NIELSEN, comme auteur d'injures publiques envers un agent de l'autorité publique, et M. Claude LIPSKY comme complice du même délit.

PAR CES MOTIFS :

— condamne M. NIELSEN à la peine de 2.000 F d'amende, M. LIPSKY à la peine de 2 000 F d'amende, ainsi que solidairement au paiement de la somme de 5 000 F à titre de dommages-intérêts et à la publication par extraits dudit jugement dans trois périodiques au choix de la partie civile, sans que le coût des insertions excède 3 000 F chacune ;
— les condamne en tous les dépens.



هكذا من الأصل

des ministres

états membres, sans qu'une solution puisse être dégagée en raison des disparités existant actuellement.

Dans le domaine maritime, comme le président de la République l'avait déjà souligné au dernier sommet européen, la France a attiré l'attention de ses partenaires sur la nécessité d'améliorer la sécurité de la navigation maritime et la lutte contre les pollutions de la mer par les hydrocarbures. Le conseil des ministres de la C.E.E. a examiné les problèmes posés par l'adoption et la ratification par les états membres du code de conduite des conférences maritimes de la commission des Nations unies pour le commerce extérieur et le développement. Il a constaté que de nouvelles réflexions sont nécessaires de la part de certains de nos partenaires pour aboutir à une proposition commune des Neuf. Enfin, l'ordre du jour comportait la question de la concurrence posée aux flottes européennes par celles des pays à commerce d'Etat. La France a confirmé son souhait que soient adoptées des mesures visant toutes les formes de concurrence déloyale, fondées sur des critères suffisamment précis et objectifs.

● LE VOYAGE EN CORSE

Le président de la République a tiré les enseignements du voyage officiel qu'il a effectué en Corse, du 7 au 9 juin.

La chaleur de l'accueil rencontrée par le président de la République tant dans les villes que dans les villages de montagne marque un événement politique national qui confirme le résultat des dernières élections en Corse. Quelle que soit leur appartenance politique, les élus ont reconnu l'effort engagé par l'Etat depuis quatre ans en faveur de la Corse et ont confirmé, à l'unanimité, leur fidélité à l'unité nationale. La violence, dans un pays de libre expression démocratique, est [illegible] sur cette terre d'honneur et d'hospitalité.

Les problèmes de la Corse doivent [illegible] de la région par une politique de développement économique, une politique de formation des [illegible] et par des solutions à [illegible] problèmes de l'insularité.

[illegible]

PUBLICATION JUDICIAIRE

EXTRAIT D'UN JUGEMENT

[illegible]

PAR CES MOTIFS

[illegible]

Le Monde

étranger

AU LIBAN

Les obsèques de Tony Frangié à Zghorta se sont déroulées dans le calme

De notre correspondant

Beyrouth. — C'est dans un silence total, bien plus impressionnant que les cris, les pleurs et les assourdissantes rafales de mitraillete tirées au Liban en pareille circonstance, que se sont déroulées, mercredi 14 juin, en son village de Zghorta les obsèques de Tony Frangié, assassiné la veille avec sa femme et sa fille par un commando phalangiste. Silence lourd de menaces, surtout dans un village tel que Zghorta, dont les habitants sont coutumiers d'une vengeance implacable. Trente-trois cercueils se trouvaient réunis dans la nef de l'église du village, ce qui rendait l'atmosphère encore plus pesante. Tel est, en effet, le nombre des victimes, du côté zghortiote, de cette sanglante journée.

« *En deux ans de guerre avec les Palestiniens nous n'avons jamais perdu tant d'hommes en un jour* », a dit M. Robert Frangié, frère cadet de la victime. Il a ajouté : « *Regardez ces gens, leur colère éclatera d'un moment à l'autre. Je ne veux pas parler de vengeance maintenant. Mais si vous les interrogiez je sais ce qu'ils vous répondraient. (...) La réconciliation avec les phalangistes n'est plus possible. Ils veulent diviser le Liban. L'agression contre Ehden a été motivée par le retrait des Frangié du Front libanais et parce que nous amorcions un retour à des relations normales avec les communautés musulmanes.* »

Imperturbable et d'une dignité exemplaire, le président Frangié a mené le convoi funèbre à travers le village, malgré ses soixante-dix ans, sans un instant de défaillance, essuyant une larme furtive seulement lorsqu'il regardait son petit-fils, douze ans, seul rescapé de la tuerie. Celle-ci a refait l'union sacrée des différentes familles zghortiotes souvent rivales et notamment celle des deux branches de la famille Frangié.

Le président de la République, M. Sarkis, s'était rendu personnellement dans la matinée à Zghorta pour présenter ses condoléances à son prédécesseur : il avait délégué le chef du gouvernement, M. Hoss, pour le représenter aux obsèques dans l'après-midi alors que le président Assad, de Syrie, se faisait représenter par un ministre. Outre l'absence des dirigeants phalangistes, qui allait de soi, on a remarqué celle de M. Camille Chamoun, chef du P.N.L., autre allié d'hier du président Frangié au sein du Front libanais.

Bien que la journée des obsèques se soit déroulée dans un calme complet, l'avenir demeure lourd de menaces. Le bureau politique des Phalanges a proclamé, mercredi, *l'« état d'alerte générale »*. Le parti paraît, finalement, endosser les conséquences de l'action menée à Ehden même s'il affirme ne pas l'avoir « *ordonnée* ». Le rôle de la famille Frangié au Nord-Liban continue, en effet, d'être dénoncé par M. Béchir Gemayel, chef militaire des Phalanges.

Pour essayer d'enrayer la vendetta, la FAD (Force arabe de dissuasion) s'est déployée massivement au Nord-Liban est essaie de retrouver les coupables. Elle a encerclé, bombardé et occupé le village de Deir-El-Ahmar sur le versant opposé de la montagne par rapport à Ehden, où une partie des meurtries ont pu se réfugier. Les quinze gendarmes du poste ont été arrêtés et désarmés.

LUCIEN GEORGE.

En Arabie Saoudite

DEUX BRITANNIQUES FOUETTÉS EN PUBLIC

Deux ressortissants britanniques, MM. Nigel Maidment, vingt-sept ans, et Brian Cooper, trente-cinq ans, ont été fouettés sur la place publique, à Ha'Il, en Arabie Saoudite, le 15 mai, pour infractions aux sévères lois musulmanes qui interdisent la consommation d'alcool, a annoncé mercredi 15 juin le Foreign Office. Ils ont également été condamnés à six mois de prison. Sept autres Britanniques qui travaillent en Arabie Saoudite risquent de subir le même châtiment.

Un porte-parole du Foreign Office a annoncé que la Grande-Bretagne avait élevé une protestation.

Selon la presse, les deux hommes ont été arrêtés en décembre et accusés d'avoir fabriqué et distribué de l'alcool. Ils auraient reçu soixante-dix coups de badine.

L'OCCIDENT ET LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE

BRÉSIL : un envoyé du président Carter a donné des explications

De notre correspondant

Rio. — Le problème nucléaire va-t-il compliquer à nouveau les relations entre Washington et Brasilia ? La question se pose après la visite que le représentant spécial du président Carter pour les questions nucléaires, M. Gerard Smith, vient de faire au Brésil, du 12 au 14 juin.

Des deux côtés, on multiplie les déclarations rassurantes. M. Smith venait officiellement pour « *expliquer* » aux Brésiliens la loi contre la prolifération nucléaire adoptée il y a peu par le Congrès américain. L'accord pour la livraison d'uranium enrichi signé entre *les deux pays en 1972* est-il compatible avec les clauses de sauvegarde prévues par cette nouvelle législation américaine ? Pour le Brésil, les Etats-Unis resteront une source indispensable plusieurs années encore jusqu'à ce que commencent les livraisons d'uranium enrichi du consortium européen Urenco (formé par l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas).

Du côté brésilien, on affirme avoir « *écouté* » l'envoyé américain, sans être pour autant disposé à « *negocier* ». Brasilia maintient que l'accord de 1972 est « *intangible* » et ne peut être affecté par les modifications de la législation interne américaine. Mais, à l'issue des entretiens, il semble pourtant qu'une renégociation postérieure sinon de l'accord, du moins de ses « *modalités d'application* » pourrait finalement avoir lieu, ce qui risquerait de rouvrir le contentieux entre les deux pays.

Cependant, d'un côté et de l'autre, on essaie visiblement de dédramatiser la situation. La visite, l'an dernier, du sous-secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher, avait provoqué un réel mécontentement à Brasilia. Cette fois, si les positions n'ont guère changé, l'atmosphère est différente, et les Etats-Unis semblent faire preuve de plus de prudence dans leurs reltions avec leur grand allié sud-américain. L'attitude de «profil bas» adoptée par le nouvel ambassadeur américain au Brésil, M. Robert Sayre, *se situe visiblement dans le même* contexte.

THIERRY MALINIAK.

INDE : les États-Unis vont livrer de l'uranium enrichi

A l'issue des entretiens qu'ont eus, mardi 13 et mercredi 14 juin, le président Carter et le premier ministre indien, M. Desai, à Washington, le comité des relations internationales de la Chambre des représentants a donné son accord à la livraison de 7,6 tonnes d'uranium enrichi à New-Delhi. L'Inde refuse, comme on le sait, de signer le traité sur la non-prolifération des armements nucléaires qu'elle juge « discriminatoire » à l'égard des petits pays, ainsi que de se plier aux dispositions d'une nouvelle loi américaine imposant, à partir de 1980, aux pays devant recevoir du carburant nucléaire des Etats-Unis de soumettre l'ensemble de leurs installations atomiques à des clauses de sauvegarde et inspections internationales

La centrale de Tarapur, près de Bombay — la première construite en Inde. — est alimentée depuis de nombreuses années par de l'uranium enrichi en provenance des Etats-Unis, dans le cadre d'un accord bilatéral entre les deux pays. Washington avait cependant freiné ses livraisons après l'explosion du premier engin nucléaire indien, en 1974. Malgré le désaccord indo-américain sur la question de la non-prolifération nucléaire mis en lumière lors de la visite du président Carter à New-Delhi au début de l'année, celui-ci avait confirmé, le 27 avril, sa décision d'autoriser la livraison des 7,6 millions de tonnes d'uranium, annoncée lors de sa visite à New-Delhi. A ce propos, la commission américaine de réglementation nucléaire s'était montrée divisée. Au cours de la visite officielle qu'il vient de faire aux Etats-Unis, le premier ministre indien s'est employé à convaincre les commissions du Sénat et de la Chambre des représentants que son pays ne procéderait pas à de nouvelles explosions atomiques Il a apparemment levé leurs objections à l'exportation d'uranium, indique l'agence UPI.

Le Parlement de la C. E. E. demande un programme européen d'armement

Le Parlement européen a adopté mercredi 14 juin une résolution invitant la Commission de Bruxelles à présenter à brève échéance au Conseil un « *programme d'action européen pour la mise au point et la production d'armements classiques* »

La résolution, soumise par M. Klepsch, député chrétien-démocrate allemand, a été acceptée malgré l'opposition des parlementaires communistes et gaullistes français, qui y voyaient un empiétement sur un domaine de compétence nationale exclusive, celui de la défense.

Invité à donner son avis, M. Davignon, au nom de la Commission, avait fait valoir avant le vote que la production d'armements relevait de la politique industrielle commune et ne pouvait, de ce fait, échapper aux préoccupations de la Communauté.

M. Mitterrand, l'Europe et les « bavardages »

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Pourquoi M. Mitterrand a-t-il tenu, mercredi 14 juin, une conférence de presse au siège des institutions européennes à Strasbourg ? Il était invité par le groupe socialiste du Parlement européen, qui fêtait son vingt-cinquième anniversaire. Alors que l'élection du Parlement européen au suffrage universel approche, alors que les dirigeants socialistes de la Communauté vont se réunir, les 23 et 24 juin, à Bruxelles, pour préciser leur action, l'occasion était bonne, dit-on, de mieux faire connaître la position du P.S., d'opérer, en quelque sorte, le pré-lancement de la campagne. Mais les journalistes n'ont rien appris de nouveau...

Sur le champ d'action ouvert à la Communauté ? « *Nous sommes pour une application plus complète du traité de Rome (...) Pas besoin pour l'instant de nouvelles compétences pour la Communauté : le traité, pas plus, pas moins, ensuite on verra. Nous sommes favorables à l'Europe, car nous pensons qu'elle est un obstacle à la stratégie du capitalisme international* »

Sur la relance d'une coopération monétaire entre les Neuf ? « *Nous sommes favorables à une entreprise de ce genre. Depuis la cassure par Nixon du système de Bretton Woods, qui avait au moins le mérite d'exister, nous subissons la domination sans contrôle du dollar ; nous ne pensons pas que le retour à la stabilité monétaire puisse s'organiser autour d'une seule monnaie, le dollar.* »

L'élargissement de la Communauté ? « *Le P.S. avait déjà accepté l'idée de l'adhésion de la Grèce et du Portugal.* » Et l'Espagne ? « *C'est le même problème politique ; il faut répondre de la même façon, car le devoir de l'Europe, c'est d'être avec l'Espagne. Cela dit, sur le plan économique, un délai de dix ans nous semble un minimum pour qu'il y ait une véritable intégration. Il est vrai que l'élargissement de la Communauté risque de l'infléchir vers une simple zone de libre échange.* »

Les critiques adressées au passage au Conseil européen — « *beaucoup de bavardages de la [p]art des chefs d'Etat et de gouvernement, beaucoup de sucre et de mélasse* » — ne dissimulent pas la banalité du propos. La politique de croissance soutenue jugée nécessaire par les socialistes est-elle compatible avec un effort européen de stabilité et de cohésion monétaire ? M. Mitterrand répond un peu laborieusement qu'il ne veut pas se laisser enfermer dans les analyses des économistes libéraux, pour noter tout de même que la politique de stabilisation allemande a été accompagnée d'une relance budgétaire.

Que pense-t-il du plan anti-crise appliqué sous l'autorité de la Communauté à la sidérurgie ? « *Je ne sais absolument pas quelle est la politique sidérurgique de l'Europe. Il y a eu un réflexe de défense à l'égard des importations du Japon, mais il n'a pas été suivi d'actions constructives. Il n'y a pas de politique industrielle européenne.* »

Réponse peu convaincante, où l'affirmation est le seul argument. La politique élaborée pour la commission par M. Davignon existe, elle est appliquée quotidiennement, et il n'est pas excessif de penser que l'avenir de la sidérurgie européenne dépend en partie de son succès.

PHILIPPE LEMAITRE.

Au lendemain du retrait israélien

LES « CASQUES BLEUS » N'ONT PAS PU SE DÉPLOYER DANS LA ZONE CONTROLÉE PAR LES MILICES CHRÉTIENNES

Au lendemain du retrait israélien du Sud-Liban, les « casques bleus » n'avaient pas pu, mercredi 14 juin, déployer leurs forces dans la zone contrôlée par les milices chrétiennes du commandant Saad Haddad sur toute la longueur de la frontière israélo-libanaise, sur une profondeur variant de 10 à 20 kilomètres. Seuls, sept « casques bleus » non armés, par poste, ont été autorisés à se rendre dans les régions contrôlées par les « *autorités de fait* » au Sud-Liban (appellation officielle des milices chrétiennes).

Aux Nations unies, M. Kurt Waldheim s'est déclaré « *surpris* » des accusations de M. Dayan, qui avait reproché à la FINUL d'autoriser l'acheminement de vivres à des éléments palestiniens, et d'avoir accrédité auprès d'elle des officiers de liaison de l'O.L.P. Il serait souhaitable, a affirmé le secrétaire général de l'ONU, en faisant allusion à la teneur et au ton de la lettre adressée la veille par le ministre israélien des affaires étrangères « *que tous les intéressés s'abstiennent de faire des déclarations publiques sans fondement au sujet de tel ou tel aspect d'une opération extrêmement difficile* ». « *La tâche de la FINUL*, a ajouté M. Waldheim, *n'a pas été facilitée par la décision du gouvernement israélien de ne pas remettre entre ses mains le contrôle du reste de la zone qu'occupaient les forces israéliennes au Sud-Liban.* — (A.F.P., U.P.I.)

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

● L'ANCIEN ROI ZAHIR SHAH, en exil à Rome, ainsi que vingt-deux membres de l'ancienne famille régnante, ont été déchus, jeudi 15 juin, de leur nationalité par le nouveau gouvernement révolutionnaire, a annoncé Radio-Kaboul. D'autre part, le président afghan, M. Taraki, a, dans une interview à la télévision soviétique, appelé les pays limitrophe de l'Afghanistan à pratiquer une « *politique de bon voisinage* » et « *non hostile* ». Il a fait l'éloge de « *très bons rapports* » existant entre son pays et l'Union soviétique qui, a-t-il ajouté, « *n'est jamais intervenue dans nos affaires intérieures et lui a toujours accordé une aide multiforme et sans conditions politiques* ». — (A.F.P.)

Chili

● LA POLICE a remis au gouvernement du général Pinoc et un rapport sur la situation de deux cent dix personnes disparues au cours de ces quatre dernières années. Ce geste, annoncé le 14 juin par le directeur de la police civile, semble répondre à la grève de la faim de dix-sept jours qu'avaient déclenchée des familles des disparus. Selon le rapport, soixante-dix-huit de ces disparus ont quitté le pays, quarante et un sont en prison, onze sont décédés de mort naturelle et les quatre-vingts autres sont en liberté au Chili. — (A.F.P.)

Ethiopie

● CINQ CENTS SOLDATS ETHIOPIENS ont été tués au cours d'une contre-offensive menée dans la province du Tigré par les maquisards du Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.), a annoncé mercredi 14 juin à Rome un porte-parole de ce mouvement. C'est la première fois depuis plusieurs années qu'une formation érythréenne fait état de combats menés hors des frontières de la province. Selon un porte-parole du F.P.L.E., les maquisards ont attaqué la garnison éthiopienne d'Entechew, à 35 kilomètres à l'intérieur de la province du Tigré, où sont regroupés quarante mille militaires éthiopiens en vue d'une prochaine offensive vers l'Erythrée. Les forces d'Addis-Abeba auraient également perdu trois chars et six camions. — (Reuter.)

Guatemala

● AU MOINS DIX-SEPT MEMBRES DE LA POLICE MILITAIRE ont été tués le 14 juin par l'explosion d'une grenade que des inconnus ont lancée sur leur autobus. Il y aurait eu en outre sept blessés. — (A.P.)

Maroc

● Mme SIMONE VEIL, ministre français de la santé et de la famille, fera une visite officielle au Maroc du 17 au 20 juin sur invitation de son homologue chérifien, le docteur Rahal Rahali. Elle sera reçue par le roi Hassan II.

Panama

● TROIS ETUDIANTS ont été tués mercredi 14 juin sur le campus de l'université centrale de Panama au cours d'affrontements entre partisans et adversaires des traités sur le canal, à la veille de la visite du président Carter. La Garde nationale n'est pas intervenue dans les affrontements. Le recteur a fermé l'université pour une période indéterminée. — (U.P.I.)

Tunisie

● DANS UN MESSAGE AU GOUVERNEMENT TUNISIEN signé par quelque cent soixante-dix personnalités, la section française d'Amnesty International réclame l'ouverture rapide du procès des syndicalistes arrêtés après les événements du 26 janvier, et demande que soient respectés pleinement les droits de la défense. Elle réclame également « *la libération et l'amnistie des prisonniers condamnés et détenus, notamment à Bizerte, en raison de leurs opinions, certains depuis 1968* ».

★ Amnesty International, 18, rue de Varenne, 75007 Paris.

● *Le projet de fonds de désarmement.* — Le gouvernement français a adressé à l'ONU, mardi 13 juin, un mémorandum proposant la création d'un fonds international du désarmement pour le développement. Il recommande la constitution d'un groupe d'experts pour étudier la question. Il estime que le fonds devrait être alimenté par les Etats « *qui sont à la fois les plus armés et les plus développés* ». Ses bénéficiaires devraient être « *les plus démunis et les moins armés* ». Il faudrait donc prévoir une dotation initiale qui « *pourrait être fixée à un milliard de dollars* », et rassemblée au prorata des potentiels respectifs en armements nucléaires et conventionnels des pays appelés à verser des contributions. — (A.F.P.)

● *Le ministre portugais des affaires étrangères*, M. Victor Sa Machado, a eu mercredi 14 juin à Paris un entretien avec M. de Guiringaud. La conversation a principalement porté sur l'Afrique et la visite que M. Giscard d'Estaing fera en juillet à Lisbonne.

● *M. René Journiac*, conseiller de M. Giscard d'Estaing pour les affaires africaines, a été reçu mercredi 14 juin par le général Félix Malloum, chef de d'Etat tchadien. L'émissaire français devait quitter N'Djamena jeudi matin. D'autre part, un communiqué publié jeudi à Niamey par le ministère nigérien des affaires étrangères a annoncé que la réunion préparatoire à la conférence de Tripoli sur la question tchadienne, convoquée pour le 15 juin dans la capitale soudanaise par M. Abdoulgassim Mohamed Ibrahim, vice-président du Soudan, a été ajournée. Ce texte ajoute que le ministre nigérien des affaires étrangères, qui devait participer à cette réunion, se rendra dans la journée à Tripoli, porteur d'un message du lieutenant-colonel Kountche au colonel Kadhafi. — (A.F.P.)

● *Un projet de résolution sur « les activités des compagnies transnationales en Afrique australe »* vient d'être déposé sur le bureau de la commission compétente de l'ONU au cours d'une réunion à Vienne. Le texte présenté au nom du groupe des « 77 » par la Jamaïque invite les compagnies transnationales à « *se conformer strictement aux résolutions des Nations unies en mettant un terme à tous leurs investissements en Afrique australe et à leur coopération avec les régimes racistes minoritaires de cette région* ». Il prévoit également des « *sanctions* » — au demeurant non spécifiées — à l'égard des contrevenants. — (A.F.P.)

● RECTIFICATIF. — C'est par erreur que nous avons cité la Roumanie parmi les pays qui n'ont pas signé le traité de non-prolifération nucléaire. L'Italie l'a signé le 1er juillet 1968 et a déposé les instruments de ratification le 4 février 1970

EUROPE

Italie

L'extrême gauche invite le président de la Répubique à démissionner

De notre correspondant

Rome. — Le président de la République italienne, M. Giovanni Leone, a été officiellement invité à démissionner, mercredi 14 juin, par quatre députés d'extrême gauche. Se fondant sur une série d'accusations lancées dans la presse, notamment dans les derniers numéros de *l'Espresso* (fraude fiscale, évasion de capitaux, spéculation immobilière et pots-de-vin de Lockheed), ces parlementaires estiment que M. Leone devrait se retirer sans attendre la fin de son mandat, prévue en décembre prochain, pour que « *la réalité des faits soit sereinement établie* ».

Si le chef de l'Etat ne juge pas utile de démissionner, a précisé M. Lucio Magri, secrétaire général du parti d'unité prolétarienne, il faudrait alors que « *les forces de gauche l'invitent à le faire, ou en tout cas qu'elles accélèrent le mouvement d'une explicite clarification* ».

Cette suggestion a été aussitôt retenue par deux députés indépendants de gauche, élus en 1976 sur les listes du P.C.I., MM. Claudio Napoleoni et Luigi Spaventa. « *Que le Parlement en discute,* ont-ils dit, *qu'il prenne des initiatives, qu'il aille même si c'est nécessaire jusqu'à ouvrir une enquête.* »

Prenant moins de gants, les parlementaires radicaux ont demandé à la magistrature romaine d'instruire un procès contre M. Leone et ses fils. A droite le parti libéral déclare : « *Le magistrat le plus important de la République ne peut surnager dans une mer aussi agitée. Il ne convient pas à M. Leone lui-même de continuer ce jeu de ping-pong d'accusations et de démentis.* »

Au sein de la majorité parlementaire, les déclarations les plus explicites ont été faites par le parti républicain. Celui-ci s'était déjà prononcé en mars pour une démission anticipée de M. Leone, et il s'est contenté de le rappeler, mercredi 14 juin, à l'ouverture de son congrès national à Rome.

La démocratie-chrétienne observe le silence. Socialistes et communistes s'interrogent prudemment. Ils affirment que les choses ne peuvent continuer ainsi, mais qu'il faut se méfier d'une manœuvre pour modifier le cadre politique. « *Une affaire aussi délicate,* écrit *l'Unita*, *requiert un examen attentif, mais rigoureux pour éclaircir les faits et les responsabilités, mais aussi les manœuvres politiques, s'il y en a. Il est impensable qu'on laisse pourrir une telle situation.* »

Après le référendum sur le financement public des partis, qui a montré le peu de confiance des Italiens envers leurs dirigeants, le P.C.I. ne peut ignorer la requête de l'extrême gauche. Il sait cependant qu'une démission de M. Leone représenterait un gros risque, quel que soit son successeur. Celui-ci pourrait dissoudre immédiatement les Chambres — prérogative interdite à M Leone au cours du « semestre blanc » qui commence dans deux semaines — donc mettre en question la majorité parlementaire. C'est le plus vif souhait de la droite démocrate-chrétienne et, semble-t-il, de certains socialistes.

ROBERT SOLÉ.

Grande-Bretagne

M. Callaghan obtient de justesse un vote de confiance sur sa politique économique

De notre correspondant

Londres. — Par 287 voix contre 282, le gouvernement a obtenu la confiance des Communes, mais seulement après l'intervention décisive de M. Callaghan qui avait annoncé que, en cas de défaite du cabinet, il demanderait la dissolution du Parlement. La « menace » d'élections générales anticipées, en juillet, provoqua un revirement des libéraux qui décidèrent de s'abstenir comme trois nationalistes gallois (auxquels des promesses avaient été faites au sujet du projet de dévolution de pouvoirs au pays de Galles).

Cette victoire, acquise de justesse et sur un coup de dés du premier ministre, met en évidence les difficultés du gouvernement, obligé pour survivre de « mendier » les voix libérales et celles des petits groupes nationalistes. Dans ce contexte, et tenant compte de l'abandon annoncé par les libéraux de leur alliance parlementaire avec les travaillistes à la fin de la session parlementaire, M. Callaghan est maintenant obligé d'envisager les élections générales à l'automne.

La victoire du gouvernement a été obtenue à l'issue du débat économique dans un climat enfiévré par les tractations de dernière minute entre M. Callaghan et M. Steel, leader du parti libéral. Les libéraux, qui avaient d'abord décidé de s'abstenir, avaient indiqué ensuite qu'ils voteraient avec les conservateurs une motion de méfiance concernant essentiellement la gestion de M. Healey, chancelier de l'Echiquier. Mais ils avaient laissé entendre qu'ils voteraient pour le gouvernement si celui-ci posait la question de confiance. M. Steel espérait obtenir de M. Callaghan la réduction à 1.5 % de la surcharge de 2,5 % sur la contribution patronale à la sécurité sociale.

Après une réunion d'urgence du cabinet, M. Callaghan refusa et décida de réduire la « rébellion » des libéraux en posant la question de confiance. Dans sa déclaration finale, il dit que l'attaque contre M. Healey visait, en fait, la politique générale du gouvernement et que les Communes devraient se prononcer clairement en tenant compte des sérieuses répercussions financières qu'entraînerait la défaite du gouvernement. La menace d'une dissolution fut déterminante.

Quant à Mme Thatcher, leader de l'opposition, anticipant la victoire parlementaire du gouvernement et estimant, elle aussi, que le moment n'était pas encore venu d'aller aux urnes, elle évita d'affronter le premier ministre. « *Si nous ne pouvons obtenir la confiance de la Chambre, nous aurons l'entier soutien du pays* », déclara M. Callaghan. Sur la base des derniers sondages, les deux partis courent actuellement « *dans la même foulée* », mais le *Daily Express* donne un point d'avance aux conservateurs.

HENRI PIERRE.

Suède

La commission parlementaire sur l'énergie est favorable à l'utilisation du nucléaire

Stockholm (*A.F.P.*). — La commission parlementaire suédoise sur l'énergie, qui vient de terminer ses travaux, estime que l'énergie nucléaire présente, dans les conditions actuelles, des garanties de sécurité suffisantes pour son utilisation.

Cette commission avait été constituée en février 1977 pour étudier et tenter de préparer un programme énergétique sur lequel le gouvernement devait se prononcer dans le courant de l'année 1978 (*le Monde* du 1er avril 1978).

Déjà, à la fin du mois de mars, cette commission avait publié un premier rapport dans lequel elle rejetait le principe d'une fermeture des centrales existantes ou en construction. Mais elle avait ajourné sa décision définitive jusqu'à la publication d'un rapport annexe sur les garanties de retraitement et de stockage des déchets radioactifs. C'est ce texte qui vient d'être publié à Stockholm. La majorité des membres de la commission — seuls cinq centristes et communistes s'y sont opposés — estiment que les garanties de sécurité sont actuellement suffisantes pour l'exploitation du nucléaire.

Ils ajoutent qu'il convient de réduire la dépendance énergétique de la Suède vis-à-vis du pétrole et que l'énergie nucléaire présente plus d'avantages que le pétrole ou le charbon pour l'environnement.

Le premier ministre, M. Faelldin (centriste), qui avait promis pendant la campagne électorale de 1976 de démanteler les centrales nucléaires avant 1985 — les deux autres partis de la coalition, conservateur et libéral, étant favorables au nucléaire, — avait affirmé en mars dernier que ce rapport sur les garanties de retraitement et de stockage des déchets serait « *essentiel* ».

La décision que va devoir prendre le gouvernement sur une question qui avait contribué à la défaite des sociaux-démocrates (favorables au nucléaire) lors des élections législatives de 1976, est donc fort délicate.

Belgique

M. TINDEMANS S'APPRÊTERAIT A REMETTRE SA DÉMISSION

Bruxelles (A. F. P.). — La menace d'une dislocation de la majorité pèse sur le gouvernement belge, et l'on s'attendait que M. Léo Tindemans, premier ministre (social-chrétien flamand), remette sa démission au roi dans la journée du jeudi 15 juin. En ce cas, le souverain suivrait sa ligne de conduite habituelle : il se ménagerait — et accorderait aux différents partenaires en cause — un délai de quelques jours de réflexion avant d'accepter cette démission.

Le cabinet Tindemans, investi le 17 avril 1977, disposait de cent soixante-douze voix sur deux cent douze députés. Sa majorité comprenait les chrétiens-sociaux wallons et flamands, les socialistes, le Front des francophones et la Volksunie. Seuls les libéraux wallons et flamands constituaient l'opposition. Cette ampleur même de la majorité expliquait sa fragilité. On l'a constaté une fois de plus à l'aube du 15 juin, après un conseil de cabinet de seize heures pour la mise au point d'une loi économique dite « anticrise ».

La discussion durait depuis des semaines. Outre la réduction draconienne du déficit budgétaire, les socialistes réclamaient des réformes de structure de l'économie. Les sociaux-chrétiens flamands, dont M. Tindemans est le chef de file, se bornaient à souhaiter un simple assainissement budgétaire.

En second lieu, M. Marc Eyskens, secrétaire d'Etat au buddget, appuyé, semble-t-il, par le premier ministre, insistait pour obtenir des pouvoirs spéciaux autorisant le gouvernement à prendre, sans les soumettre au Parlement, des décrets-lois en matière économique et fiscale. Les socialistes s'opposaient à un tel instrument de pression, dont ils redoutent qu'il ne serve à réduire les prestations sociales et les allocations de chômage.

Les divergences, enfin, demeuraient sur les textes d'application du « pacte d'Egmont », signé voilà un an, sur la fédéralisation interne de la Belgique.

L'AFFAIRE ORLOV

Vingt-cinq physiciens français s'engagent à boycotter l'U.R.S.S.

A l'appel du Comité des physiciens français pour la défense de Youri Orlov (1), vingt-cinq physiciens français ont été les premiers à s'engager à boycotter l'U.R.S.S. en signant le texte suivant :

« *Je suspends ma coopération scientifique personnelle avec l'U.R.S.S., sous toute forme officielle, en raison de la condamnation du professeur Youri Orlov pour délit d'opinion. Cela implique que je refuse de me rendre aux congrès se tenant en U.R.S.S. et aux conférences organisées en France dans le cadre des accords franco-soviétiques, de recevoir dans le laboratoire où je travaille des visiteurs plus officiels que scientifiques, d'accepter que dans un congrès des émissaires remplacent arbitrairement les scientifiques soviétiques invités par les organisateurs.* »

[Les premiers signataires de cet engagement sont : MM. et Mmes M. Barat, J. Badoz, Y. Farge, S. Leach, F. Legay et J. Vincent, directeurs de recherche ; M. Alamichel, C. Caroli, P. Kessler, S. Odiot et J.-P. Schapira, maîtres de recherche ; G. Waysand, chargé de recherches et les professeurs et maîtres de conférences B. Caroli (université de Picardie), S. Califano, J.-P. Mathieu et R. Pick (Paris-VI) ; J. Durup, B. d'Espagnat, B. Jancovici, F. Lurçat et P. Meyer (Paris-Sud) ; J. Lampel et I. Solomon (Ecole polytechnique) ; J.-L. Motchane et D. Saint-James (Paris-VII).

∴

En commençant à diffuser cet appel au boycottage, le Comité précise que cette décision n'a pas été prise à la légère, mais bien à la suite « *d'une longue discussion* » *et comme seule réponse possible* « *au cynisme des autorités soviétiques* ».

Pour répondre à la crainte souvent exprimée qu'un boycottage n'accroisse « l'isolement des scientifiques soviétiques », *le Comité avance, après mûre réflexion, les arguments suivants : les nombreux appels et pétitions envoyés avant le procès sont restés sans effet ; certes, les scientifiques soviétiques qui ne peuvent quitter l'U.R.S.S. seront encore plus isolés,* « toutefois ceux d'entre eux qui soutiennent Orlov comprendront notre geste et se sentiront soutenus. L'absence d'une riposte appropriée aurait certainement pour effet de les décourager ».

Le boycottage permettra à ceux d'entre eux « qui souhaiteraient le faire d'évoquer l'affaire Orlov sans avoir à prendre trop de risques personnels ». *Enfin, le Comité rappelle que M. André Sakharov avait déclaré à un correspondant de* Newsweek *qu'une telle action* « constituerait un moyen de pression acceptable ».

Cette action pourrait avoir d'importants prolongements. Dans la seule région parisienne, cinq cent quatre-vingt-quatre physiciens avaient déjà fait publiquement connaître qu'ils étaient prêts à s'associer à toute action de solidarité avec Youri Orlov qui serait décidée. Lancée par les mathématiciens, suivis des psychiatre, pour la défense de leurs collègues Chafarévitch et Pliouchtch, la défense corporative a fait, en quelques années, tache d'huile dans le monde. Les autorités soviétiques, et celles d'autres pays, ont eu le tort de ne pas la prendre au sérieux. — A.-M. B.

(1) c/o J.-P. Mathieu, université Pierre-et-Marie-Curie, tour 22, 4, place Jussieu, 75230 Paris Cedex 05.

AMÉRIQUES

États-Unis

M. CARTER INVITE LE CONGRÈS A LEVER L'EMBARGO SUR LES VENTES D'ARMES A LA TURQUIE

Avant de commencer sa conférence de presse (lire page 15), M. Carter a eu une déclaration liminaire invitant le Congrès à lever l'embargo sur les livraisons d'armes à la Turquie, mesure qu'il considère comme « *la plus urgente de l'ordre du jour de nos décisions de politique extérieure* ».

« *Nous avons marqué le coup,* a-t-il dit, *mais l'embargo n'a pas contribué à un règlement du conflit chypriote. Il a seulement réussi à dresser les Turcs contre les Grecs et a affaibli ainsi la cohésion de l'OTAN... Je demande au Congrès de m'aider à révoquer l'embargo qui frappe la Turquie et de voter des crédits pour la vente de matériel militaire à ce pays et à la Grèce, de fournir une assistance économique à la Turquie et d'accorder de nouveaux subsides pour l'entretien des réfugiés chypriotes...* » La levée de l'embargo est pour M. Carter « *essentielle à nos espoirs de paix et de stabilité dans cette région du bassin méditerranéen* ».

En ce qui concerne les droits de l'homme en U.R.S.S., M. Carter a déclaré qu'il était important pour la conscience mondiale que l'on sache ce qui se passe en Union soviétique et qu'il avait l'intention de continuer à s'en préoccuper et à s'exprimer sur le sujet.

Canada

« LE QUÉBEC DOIT AFFIRMER DE MANIÈRE IRRÉVERSIBLE SON IDENTITÉ FRANCOPHONE », déclare le ministre chargé du développement culturel.

Québec (*A.F.P.*). — Il faut « désaliéner » la société québécoise et affirmer d'une manière « irréversible » son identité francophone, a déclaré mercredi 14 juin M. Camille Laurin, ministre d'Etat québécois au développement culturel, commentant le Livre blanc sur la culture soumis à l'Assemblée nationale du Québec et dont il est le principal artisan.

M. Laurin a dit que le projet de « nouvelle société québécoise » a été conçu comme une « psychothérapie » permettant à tous les Québécois de « *prendre conscience de leur réelle personnalité* » grâce au libre accès aux biens culturels, à l'utilisation de toutes les ressources culturelles de la collectivité, à la participation de chacun à l'élaboration de la culture en dépit des contraintes sociales et économiques.

A la base française de la culture québécoise enrichie de l'apport britannique s'ajoute une profonde admiration pour les Etats-Unis d'Amérique, « *mais pas au point de nous faire absorber par eux* », a remarqué M. Laurin, qui a indiqué qu'il entreprendra à partir du 19 juin un voyage officiel d'une dizaine de jours en Belgique, en France, au Luxembourg et en R.F.A.



AFRIQUE



LES PROLONGEMENTS DU CONFLIT ZAIROIS

Pas d'accord à Bruxelles sur le plan Mobutu

(Suite de la première page.)

En revanche, la République fédérale d'Allemagne accordera 83 millions de marks dont 35 millions pour des matériels divers, 14 millions pour l'achat de camions, 25 millions pour les chemins de fer et 9 millions pour d'autres modes de communication. En outre, elle étudie l'octroi d'une aide supplémentaire sur les plan alimentaire et médical. Le Canada a annoncé qu'il fournira dans les quatre prochains mois l'équivalent de 7 millions de dollars canadiens en produits alimentaires et divers et qu'il envisage une aide humanitaire supplémentaire. La Commission des Communautés européennes, pour sa part, accélérera des programmes déjà arrêtés en 1976, pour une somme globale de 120 millions de dollars, utilisables sur quatre ans et dont le tiers a déjà été engagé. De plus, l'Agence internationale pour le développement (AID) accordera 14 millions de dollars puisés dans la contribution de la Communauté européenne (385 millions de dollars) au titre de l'action spéciale de 1 milliard de dollars, décidé en faveur des pays pauvres à l'issue du dialogue Nord-Sud.

Le souci que l'aide d'urgence parvienne aux populations bénéficiaires a suscité de longues discussions entre les participants. En effet, certains pays souhaitent une coordination de la distribution, d'autres préfèrent que les donateurs se chargent eux-mêmes de cette distribution sur le terrain. D'autre part, l'absence d'un véritable plan d'urgence, commun aux pays participants, témoigne de la réticence d'un bon nombre d'entre eux à s'engager franchement, y compris pour des mesures à court terme.

Tandis que M. *Mokolo* Wa Mbombo, commissaire d'Etat à l'orientation nationale (ministre de l'information) du Zaïre, achève sa visite à Pékin, une importante délégation militaire chinoise, conduite par le général Chih Hao-tien, un des chefs adjoints de l'état-major général, est attendue à Kinshasa. Elle comprend une dizaine de membres dont un commandant adjoint de l'artillerie et le directeur de l'école navale chinoise.

Après la visite, au début du mois, de M. Huang Hua, ministre chinois des affaires étrangères, c'est le deuxième déplacement de personnalités officielles chinoises importantes dans la capitale zaïroise.

On ignore toutefois si la Chine a, ou non, déjà fourni au Zaïre une assistance militaire. Pékin avait exprimé son soutien total au président Mobutu dès le début de l'offensive du Shaba, en dénonçant avec *violence* l'Union soviétique et Cuba pour leur « *invasion* ». D'autre part, lors de la première offensive du Shaba, en 1977, Pékin avait fourni au régime de Kinshasa une trentaine de tonnes d'un « matériel d'assistance » de nature non précisée. — *(A.F.P., Reuter.)*

Le président Carter assure que M. Castro aurait pu «faire davantage» pour s'opposer à l'invasion du Shaba

Washington (U.P.I., A.F.P.). — Au cours d'une conférence de presse télévisée le mercredi 14 juin, le président Carter a déclaré que « *si M. Fidel Castro a eu la connaissance des projets d'invasion du Shaba par les Katangais, il aurait pu faire davantage pour s'y opposer* ». Le président américain s'est refusé par ailleurs à « *entrer dans une polémique publique avec M. Castro* » sur les responsabilités cubaines dans les événements du Zaïre, ce qui lui évitera de répondre par « *oui* » ou par « *non* » à la question d'un journaliste lui demandant si M. Castro « *avait menti* » en niant toute participation cubaine dans l'affaire. Pour M. Carter, il semble acquis cependant qu'il y ait bien eu participation à un certain degré puisqu'il a affirmé détenir les « *preuves formelles* » de l'entraînement des rebelles « *katangais* » par des instructeurs cubains. Par « *faire davantage* » pour arrêter l'invasion de Shaba, M. Carter entend « *convaincre les envahisseurs de renoncer à leurs desseins ou révéler ceux-ci à l'opinion internationale* ».

Un des proches conseillers de la Maison Blanche a par ailleurs précisé qu'il était « *inimaginable* » que le président accepte pour le moment de rencontrer M. Castro, comme ce dernier l'avait proposé dans ses récentes interviews au *New York Times* et au *Washington Post*.

Le dirigeant cubain n'a pas contribué à créer une atmosphère propice à cette rencontre en confiant à deux membres de la Chambre des représentants en visite à Cuba, MM. Stephen Solarz et Anthony Beilenson, avec lesquels il s'est entretenu neuf heures de suite lundi dernier, que « *la politique américaine était fondée sur un mensonge, un mensonge total, absolu et un mensonge grave... conçu dans le bureau de M. Zbigniew Brzezinski* », conseiller de M. Carter pour les questions de sécurité nationale.

Il est clair que, du côté américain, on suspecte M. Castro de mauvaise foi (ses instructeurs auraient « accompagné » les rebelles jusqu'à la frontière du Zaïre), tandis que, pour le premier ministre cubain, M. Carter aurait été la dupe de son plus proche conseiller en politique étrangère. Dans ces conditions, il est évident que le désaccord ne relève plus de la diplomatie, bien que le secrétaire d'Etat, M. Vance, ait « *remercié* » M. Castro du message qu'il lui fit parvenir le 17 mai, par l'intermédiaire de l' « *antenne* » américaine à La Havane pour informer le gouvernement américain que les forces cubaines basées en Angola n'avaient rien eu à voir avec l'offensive katangaise.

● *Une cinquantaine d'employés d'Air-France* ont manifesté, mercredi 14 juin, de 12 h. à 12 h. 30, dans le hall de l'aérogare d'Orly-Sud, pour protester contre l'intervention française au Shaba. Répondant à l'appel de la C.G.T., les manifestants, qui brandissaient des pancartes où l'on pouvait lire « *Erulin assassin* » et « *Mobutu assassin, Giscard complice* », ont distribué des tracts aux passagers, protestant contre la décision du gouvernement d'utiliser « *la flotte et les installations de fret d'Air-France pour transporter armes, matériel et militaires au Tchad et au Zaïre* ».

● PRECISIONS. — A la suite de l'annonce, dans *le Monde* du 26 mai, du décès de l'ancien premier ministre zaïrois Cyril Adoula, sa famille, qui vit actuellement en Suisse, nous demande d'apporter les deux précisions suivantes : Cyril Adoula est né en 1921 et non en 1923 ; c'est à la suite d'un accident cérébro-vasculaire survenu en mai 1970 qu'il était soigné à Lausanne, où il demeura jusqu'à sa mort.

● *A Kinshasa*, le quotidien *Elima* écrivait, mercredi 14 juin, à propos de la conférence de Bruxelles : « *Le Zaïre n'est pas un pays à vendre, il est encore moins un pays vendu... Quels que soient les plans mis au point actuellement pour son redressement économique, le Zaïre ne sacrifiera jamais son indépendance et sa liberté.* » — *(Reuter.)*

● « *Le Quotidien du Peuple* », dans un article parvenu mercredi 14 juin à Hongkong, a accusé l'Union soviétique d'avoir fait d'importants achats de cobalt sur le marché de Londres, parce qu'elle préparait l'invasion « *des mercenaires soviéto-cubains* » au Shaba. Pour *le Quotidien du Peuple*, les achats soviétiques antérieurs à l'invasion du Shaba sont « *la preuve que l'Union soviétique a inspiré l'invasion au Zaïre* ». — *(A.P.)*

● *Opération « Sahel vivant ».* — Sur l'initiative du secrétariat d'Etat à la promotion humaine du Sénégal, de l'Union internationale pour la protection de l'enfance, de la Fédération pour le respect de l'homme, une expérience de reforestation est tentée depuis trois ans dans le Sahel sénégalais. L'achat et la plantation d'un arbre coûtent environ 15 francs. Les souscriptions seront recueillies dans tous les guichets du Crédit agricole et de la Banque française de crédit coopératif. Chaque souscripteur recevra un disque original de Nicole Rieu sur le Sahel et une carte-réponse lui permettant d'être informé ultérieurement des suites et de l'aboutissement de l'opération. Le « barrage vert » dressé à temps peut sauver le Sahel et faire renaître la vie et l'espoir grâce à l'opération « Sahel vivant », qui débutera le 19 juin (Fédération pour le respect de l'homme, 20, rue Laffitte, 75009 Paris. Tél. 770-91-44.)

Namibie

LES OCCIDENTAUX VEULENT « POURSUIVRE LEURS EFFORTS » EN VUE D'UN « ACCORD ACCEPTABLE »

Les ministres des affaires étrangères du « groupe de contact » sur la Namibie (Allemagne fédérale, Canada, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne), réunis à Paris mercredi 14 mai, ont — déclare un communiqué publié le même jour — « *décidé de poursuivre leurs efforts* » afin d'amener les parties intéressées à conclure « *un accord acceptable pour la communauté internationale* » sur l'indépendance du territoire.

A Lusaka (Zambie), le porte-parole du mouvement nationaliste namibien SWAPO avait menacé, mardi, de ne pas reprendre les conversations avec le « groupe de contact » si les forces sud-africaines faisaient un raid en Zambie. La SWAPO avait déjà « gelé » les conversations en mai dernier à la suite d'un raid sud-africain contre un de ses camps en Angola. Le porte-parole a indiqué que son organisation était informée de concentrations sud-africaines dans la bande de Caprivi.

● *Le groupe parlementaire d'amitié France-Angola*, présidé par M. Maxime Kalinsky (P.C.), a reçu, mardi 13 juin, en présence de M. Pierre Messmer, président du Comité France-Afrique, M. Luis de Almeida, ambassadeur de la République populaire d'Angola, à Bruxelles.

Algérie

L'affaire d'enlèvement à Montréal n'a pas suscité de réaction officielle

De notre correspondant

Alger. — Aucune réaction officielle n'a été enregistrée à la suite des informations selon lesquelles M. Rachid Messaoud Zeghar a enlevé à Montréal sa sœur Dalila, mariée à M. Denis Maschino (*le Monde* du 10 juin). Les Algériens considèrent qu'il s'agit d'une « *affaire privée et d'un fait divers qui relèvent de la police et de la justice* ». Ils rappellent également que M. Zeghar n'occupe aucune fonction officielle, contrairement à ce qui a été écrit dans certains organes de presse.

Cette affaire retient l'attention à la fois en raison de son caractère inhabituel et de la personnalité de M. Zeghar, qu'il est impossible de joindre actuellement à Alger. D'origine modeste, — il est né dans une famille de commerçants d'El Eulma, près de Sétif, — cet homme discret, secret même, a participé à la guerre de libération et a été proche de M. Boussouf, ancien dirigeant du F.L.N.

Au lendemain de l'indépendance, en 1962, il s'est lancé dans les affaires et y a fort bien réussi.

Ayant perdu plusieurs membres de sa famille pendant la guerre, M. Zeghar est considéré comme un « patriarche » qui a pris en main les destinées de sa famille et veille sur chacun de ses membres. Le fait divers qui défraye la presse canadienne partage les Algériens : si les uns désapprouvent son geste au nom des lois et des droits de la femme, d'autres, en revanche, considèrent qu'en « récupérant » sa sœur, il a été fidèle à la coutume qui réprouve le mariage d'une Algérienne musulmane avec un étranger non musulman et sans le consentement du chef de famille. — P. B.

● *L'Association France-Algérie* vient de lancer une collecte en faveur de la famille de M. Laïd Sebaï, gardien des locaux de l'Amicale des Algériens en Europe, assassiné à Paris le 2 décembre 1977 par des tueurs se réclamant d'un « *commando Delta* ». Les fonds recueillis serviront à construire une maison pour la famille de la victime. Une douzaine de mouvements et organismes, parmi lesquels le M.R.A.P., la Commission française Justice et Paix, l'Union locale C.G.T. de Saint-Denis et *Témoignage chrétien* se sont associés à cette initiative, qui est soutenue par les autorités algériennes. Les fonds peuvent être adressés à l'Association France-Algérie, 235, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, C.C.P. 17.406-38 Paris, avec la mention « Pour la famille de M. Laïd Sebaï ».

ASIE

Le maire de Tientsin a été destitué

Le président Hua Kuo-feng a offert, mercredi 14 juin, en l'honneur du vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères cambodgien, M. Ieng Sary, un banquet, au cours duquel il a fait l'éloge « de la lutte héroïque menée par le P.C. et le peuple du Kampuchea pour l'indépendance et la libération nationale » et pour « résister à toutes les épreuves », faisant ainsi allusion au conflit khméro-vietnamien. M. Ieng Sary a, de son côté, assuré que « la lutte du peuple du Kampuchea est uniquement destinée à défendre son indépendance nationale et sa souveraineté ».

Par ailleurs, l'un des derniers dirigeants provinciaux chinois à être en place depuis de nombreuses années, le responsable de la municipalité de Tientsin, a été relevé de ses fonctions.

De notre correspondant

Pékin. — Le principal responsable de la municipalité de Tintsin, M. Hsieh Hsueh-kung, vient d'être destitué. Ainsi tombe l'un des dirigeants provinciaux qui étaient en place depuis le plus longtemps, puisque M. Hsieh Hsueh-kung occupait les fonctions de président du comité révolutionnaire de la ville depuis 1967 et celles de premier secrétaire du comité du parti depuis 1971.

Cette longévité politique désignait elle-même le numéro un de Tientsin à l'attention d'épurateurs aujourd'hui à la recherche de personnages « *qui tournent avec le vent* » et qui réussissent trop bien à traverser, sans inconvénients personnels, les luttes internes successives au sein du P.C. chinois. Il est vrai que des circonstances aggravantes existaient dans le cas de M. Hsieh Hsueh-kung qui semble avoir dangereusement tardé, pour une fois, à s'adapter aux nouvelles orientations du régime. Au début du mois d'avril, en effet, *le Quotidien du peuple* avait dénoncé la publication par l'université Nankai de Tientsin, au mois de décembre 1976 (soit deux mois après la chute de la « *bande des quatre* », d'un ouvrage d'économie politique dans M. Teng Hsio-ping était attaqué nommément à vingt-sept reprises. Non seulement le livre fut diffusé à une trentaine de milliers d'exemplaires dans les administrations et écoles de Tientsin, mais il était encore en circulation jusqu'à l'automne 1977, c'est-à-dire plusieurs mois après que M. Teng Hsiao-ping ait été officiellement réhabilité et restauré dans toutes ses fonctions.

Le plus singulier toutefois est qu'en dépit de ces graves négligences, M. Hiseh Hsueh-kung ait été réélu au comité central du parti par le onzième congrès du mois d'août dernier, qu'il ait conservé *son poste* de président à la tête du nouveau comité révolutionnaire de Tientsin formé au mois de décembre suivant et figuré encore, en mars dernier, parmi les députés de la ville à la cinquième Assemblée nationale populaire. Grâce à quelles protections ?

Sa chute montre en tout cas que la campagne d'épuration n'a rien perdu de sa vigueur au sein du parti et que d'importantes personnalités qui y ont jusqu'à présent survécu risquent encore d'être éliminées

La destitution de M. Hsieh Hsueh-kung a été connue grâce à une récente émission de Radio-Tientsin qui rendait compte d'un meeting organisé le 10 juin et au cours duquel apparut le nouveau premier secrétaire de la ville, M. Lin Hu-chia. Celui-ci vient de Changhai où il avait pris un poste de secrétaire du comité municipal du parti quelques semaines après la chute des « Quatre ». Il avait auparavant accompli l'essentiel de sa carrière au Chekiang avant d'être condamné par la révolution culturelle au printemps 1967 comme « *opportuniste de droite* ».

Au cours du meeting du 10 juin, les orateurs ont fait état d'une « *importante directive* » du comité central concernant la municipalité de Tientsin. Celle-ci était notamment critiquée pour avoir été « *à la traîne* » dans la campagne de dénonciation contre la « bande des Quatre ».

ALAIN JACOB.

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la sortie en France, chez Hachette, d'un recueil d'articles et d'interviews de M. Todor Jivkov, premier secrétaire du P.C. et chef de l'Etat bulgare, l'ambassadeur de Bulgarie, M. Constantin Athanassov, a donné mercredi 14 juin un cocktail dans les salons de l'ambassade.

Mariages

— On nous prie d'annoncer le mariage de

Mlle Marie-Noël CAGET
et M. Jean-Jacques MARTIN,

qui sera célébré le samedi 17 juin 1978, à 11 h. 45, en la basilique Notre-Dame-des-Victoires à Paris-2e.

Décès

— M. et Mme Yves Amiot et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Rébeillé-Borgella et leurs enfants,
Le docteur et Mme Pierre Friez, leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Giraud, Gaudet, Granger,
ses enfants, petits-enfants, cousins, parents et alliés,
font part du rappel à Dieu du
docteur Louis Gabriel AMIOT,
chevalier de la Légion d'honneur, médecin honoraire d'anesthésiologie des hôpitaux de Paris, médecin honoraire du Conseil d'Etat, ancien membre du réseau Comète, survenu à Paris, le 12 juin 1978, dans sa quatre-vingt-deuxième année.
Les obsèques auront lieu le vendredi 16 juin, à 14 heures, en l'église Saint-Sulpice, à Paris.
30, rue Guynemer, 75006 Paris.
1, rue André-Chénier, 92130 Issy-les-Moulineaux.
42, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.
[Louis-Gabriel Amiot a figuré parmi les pionniers de l'anesthésiologie française. Chimiste de talent, il conçoit dès 1918 un appareil d'anesthésie permettant l'absorption du gaz carbonique, idée qui rencontra l'indifférence générale avant d'être réimportée d'outre-Atlantique. Après la seconde guerre mondiale, au cours de laquelle il milite dans la Résistance, il fut associé de près à l'enseignement de l'anesthésiologie et porté en 1955 à la présidence de la Société française d'anesthésie.]

— Mme Jean Arnould,
M. et Mme Inard d'Argence, leurs enfants et petits-enfants,
M. Maurice Pelthier, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean ARNOULD,
survenu à Paris, le 30 avril, dans sa quatre-vingt-quatrième année.
La cérémonie religieuse et l'inhumation dans le caveau de famille ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 5 mai à Plombière.
Une messe sera célébrée à son intention à la chapelle de la Sainte-Vierge, en l'église Saint-François-Xavier, le mercredi 21 juin, à 12 h. 15.

— Le président du conseil d'administration de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM),
Le directeur général,
Le président du conseil scientifique,
L'ensemble des directeurs de laboratoires, des personnels chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Louis BUGNARD,
directeur de l'Institut national d'hygiène de 1946 à 1964.
[*Le Monde* du 15 juin.]

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Mme Eugène Durand-Rival,
M. et Mme Jean Durand-Rival et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Durand-Rival et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Bardeau et leurs enfants,
Mme Jeannette Durand-Rival et ses enfants,
Mme veuve Antonin Cottin et ses enfants,
Mme Marguerite Durand-Rival et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Eugène DURAND-RIVAL,
professeur honoraire de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, commandeur des Palmes académiques,
leur époux, père, grand-père, frère et oncle, survenu le 9 juin 1978, à l'âge de soixante-quinze ans, à Paris.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale le mercredi 14 juin, à Chambéry (73).

— Les familles Larzul, Guillerme, Grossetête, Klein, Zuccheretti, ont la douleur de faire part du décès de
Jacqueline GROSSETÊTE-LARZUL,
survenu le 14 juin 1978.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 17 juin, à 10 h. 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, place Etienne-Pernet, Paris-15e.
Il n'y aura pas d'inhumation, puisque, conformément à ses dernières volontés, la défunte a fait don de son corps à la science.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Pour permettre aux nombreux parents et amis de rendre un dernier hommage au
sénateur, maire de Cayenne,
Léopold HEDER,
décédé le 9 juin 1978, à Cambo-les-Bains, et avant son transfert en Guyanne, la famille informe qu'une chapelle ardente sera dressée au funérarium de Bry-sur-Marne (94), 2, chemin des Moines-Saint-Martin, à Bry-sur-Marne, les jeudi 15 et vendredi 16 juin 1978, de 10 heures à 13 heures.

— Mme André Lebeuf,
M. et Mme Nicolas Lebeuf et leur fils,
M. et Mme Bruno Lebeuf,
Mlle Rose Lebeuf,
M. et Mme Jean-Paul Lebeuf,
M. et Mme Raymond Lebeuf,
M. et Mme Jacques Feissel,
Les familles Crivelli et Lambert,
ont la douleur de faire part de la mort de
M. André LEBEUF,
croix de guerre 1939-1940,
rappelé à Dieu le 5 juin 1978, dans sa soixante et onzième année, muni des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité le 8 juin 1978, en l'église du Fidelaire (Eure).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Le Breuillet, Le Fidelaire, 27190 Conches-en-Ouche.
31, boulevard du Commandant-Charcot, 92200 Neuilly.
25, boulevard Jean-Jaurès, 92100 Boulogne.
[Le Monde *daté 11-12 juin.*]

— Eugène et Marguerite Mannoni, Henriette et Maurice Paget et leurs enfants,
Mela Chustova,
font part du décès de leur mère, grand-mère et sœur, survenu à Marseille,
Mme Génia MANNONI,
née Génia Karpowa,
L'inhumation a eu lieu aujourd'hui 15 juin dans le caveau familial à Bastia (Corse).

— M. et Mme Roger Pagès,
M. et Mme Robert Pagès et leurs fils,
M. et Mme Pierre Pagès et leurs filles,
Les familles Arnal, Larroque, Joffre, Anselme, Roux,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Romain PAGÈS,
née Jeanne Espéret,
survenu dans sa quatre-vingt-quatorzième année.
Les obsèques ont eu lieu à Montauban, le 10 juin 1978.
Route de l'Hippodrome, 82000 Montauban.
2, rue Chapon, 75003 Paris.
13, rue A.-Daudet, 75014 Paris.

— Mme Léonard Remus, son épouse,
M. et Mme Edward Remus et leurs enfants,
M. et Mme Bernard Gandrille, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Remus, leurs enfants et beaux-enfants,
M. et Mme Jacques Madaule,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 10 juin 1978, dans sa quatre-vingt-neuvième année ,de
M. Léonard REMUS.
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, le 13 juin, en l'église anglicane, 5, rue d'Aguesseau, Paris (8e), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille à Bordeaux.
85, avenue de Wagram, 75017 Paris.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de
Henri G. VETCH,
croix de guerre 1914-1918, libraire-éditeur à Pékin, ancien éditeur Hongkong University Press,
survenu le 3 juin à Hongkong.

Remerciements

— Juan-les-Pins et Constantine.
MM. Francis, James et Georget Attali et leurs familles,
MM. Désiré, Adolphe et Max Guedj et leurs familles,
très touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
Mme Simone ATTALI,
née Guedj,
prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de bien vouloir trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— Mme Severin (Sewek) Miller et ses enfants, profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Severin (Sewek) MILLER,
prient tous les amis qui se sont associés à leur profond chagrin de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

— M. Michel Pobers,
Mme Marcelle Creyton,
Mme Anne-Marie Rouerstz et ses enfants,
profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
Mme Michel POBERS,
prient tous les amis qui se sont associés à leur grand chagrin de trouver ici leurs sincères remerciements.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-III, samedi 17 juin 1978, à 14 heures, grand amphithéâtre U.E.R. pays anglophones, Mme Geneviève Fabre : « Le théâtre afro-américain aux Etats-Unis. Essai d'analyse ethno-culturelle ».

— Université de Paris-IV, samedi 17 juin 1978, à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Pierre Poussou : « L'immigration bordelaise (1737-1791). Essai sur la mobilité géographique et l'attraction urbaine dans le sud-ouest de la France au XVIIIe siècle ».

— Université de Paris-I, samedi 17 juin, à 14 heures, amphithéâtre Bachelard, M. Gérald Gilbank : « Les vignobles de qualité du sud-est du Bassin parisien. Evolution économique et sociale ».

— Université de Paris-X, samedi 17 juin, à 14 h. 30, salle C 26, M. Pascal Fleury : « Essai d'analyse sémiotique de l'hypersigne dans la communication de masses ».

— Université de Paris-IV, samedi 17 juin 1978, à 14 heures, amphithéâtre Descartes, M. Bernard Combet Farnoux : « Mercure romain. Le culte public de Mercure et la fonction mercantile à Rome de la République archaïque à l'époque augustéenne ».

— Université de Paris-IV, vendredi 16 juin à 14 heures, salle Louis-Liard, Mme Rachel Ertel, née Waldman, « Aspects du roman juif américain. Contribution à une ethnologie de la littérature ».

— Université de Paris-X, vendredi 16 juin à 14 heures, salle 26, M. Jacques Tixier. Soutenance sur travaux.

— Université de Paris-III, samedi 17 juin à 14 heures, salle Gréard, escal. A, 2e étage, M. René-Jean Salles, « Structure, implantation et influence du parti communiste en Grande-Bretagne, dans une perspective historique ».

— Université de Paris-I, samedi 17 juin 1978, à 14 heures, amphi. Richelieu, M. Michel Soetard, « Nature, société, éducation dans la pensée de Pestalozzi ».

— Université de Paris-IV, samedi 17 juin 1978 à 14 heures, amphithéâtre Est, centre universitaire du Grand Palais, M. Daniel Bresson, « Les phénomènes suprasegmentaux en allemand moderne. Etude instrumentale et structurale ».

— Université de Paris-VIII, mardi 20 juin à 14 h. 30, bâtiment H, salle E 015, M. Pierre Lauretta, « Paul Valéry : l'espace imaginaire, symbolique et social de l'écriture ».

Communications diverses

— A la suite de son assemblée générale, le Cercle républicain (5, avenue de l'Opéra, Paris-1er) a réélu comme président M. Robert Poulaine, comme président administratif M. Marcel Arnold, comme vice-présidents MM. Jacques Augarde, Edouard Bonnefous, Pierre Lépine, Georges Portmann, Pierre-Christian Taittinger, Lucien Trusson, Guy Vernon et Jean Cros.

— Le congrès de l'Amicale des anciens combattants de la 3e division d'infanterie algérienne (20, rue Eugène-Flachat, Paris-17e) aura lieu le 24 juin à Fribourg-en-Breisgau, sous la présidence d'honneur de Mme Juin.
Une messe à la mémoire des morts de la division sera célébrée à 8 h. 30 à la chapelle de la division. Elle sera suivie d'une cérémonie militaire et de l'assemblée générale.

— Les membres de la Légion d'honneur intéressés par la prochaine croisière qui aura lieu du 16 septembre au 1er octobre sur « Mermoz » sont priés d'adresser leur carte de visite avec la mention : Croisière Légion d'honneur 1978, de la Nativité au Vatican, à la Société d'entraide des membres de la Légion d'honneur, Hôtel des Invalides, 75007 Paris. Renseignements téléphoniques : 260-34-67.

Visites et conférences

VENDREDI 16 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 1, rue Saint-Louis-en-l'Ile : « Hôtels de l'île Saint-Louis ».
21 h., place de l'Hôtel-de-Ville : « Hôtels du Marais illuminés » (A travers Paris).
15 h., 1, rue du Figuier : « L'affichiste Meunier ; les photographies anciennes éditées par Blancart-Evrard » (l'Art pour tous).
15 h., façade de Saint-Julien-le-Pauvre : « L'Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, maisons et caves curieuses » (Marc de La Roche).
15 h., 60, rue de Turenne : « De l'hôtel du Grand-Veneur à l'hôtel Sale » (Paris et son histoire).
15 h., 17, quai d'Anjou : « L'hôtel de Lauzun » (Visages de Paris).
CONFERENCES. — 19 h. 30, 26, rue Bergère, A.-D. Grad : « Le Golem et la connaissance » (l'Homme et la Connaissance).
20 h., 46, rue de Vaugirard, Alberto Rutte : « La musique péruvienne actuelle » (UNICLAM-CETECLAM).
9 h. à 18 h. 30, 30, rue Cabanis : « Douze heures sur le monde : les structures de l'enseignement sont-elles adaptées aux nouvelles nécessités de la conjoncture actuelle ? » (CEFRI), seconde partie.
20 h. 30, 11 bis, rue Képler : « Réincarnation et mémoire » (Loge unie des Théosophes, entrée libre).

MÉDECINE

A Marseille

M. HOUPHOUËT-BOIGNY ASSISTERA A L'INAUGURATION D'UN HOPITAL QUI PORTE SON NOM

(De notre correspondant.)

Marseille. — M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, inaugurera le 29 juin prochain, à Marseille, l'hôpital qui porte son nom, ainsi que le centre de formation de santé tropicale de l'U.E.R. de médecine et de santé tropicales, installée dans l'enceinte de ce même hôpital.

L'hôpital Houphouët-Boigny est abrité dans l'ancien hôpital de La Calade, qui vient de faire l'objet d'une complète rénovation et fut longtemps consacré à la lutte contre les maladies infectieuses. L'établissement, d'une capacité de cent cinquante lits, va s'orienter essentiellement vers les maladies tropicales, et va être associé à un centre de formation qui a été préparé dans le cadre de la coopération médicale franco-africaine. Il recevra de ce fait de nombreux stagiaires.

Le nouvel établissement hospitalier consacrera une partie de ses activités à la médecine générale, avec de nombreuses consultations ouvertes aux habitants des quartiers environnants, et plus généralement à tous ceux qui partent ou reviennent d'outre-mer. — J.C.



Le Monde des LIVRES

La petite musique pour matins blêmes de Claire Etcherelli

● *Une chronique de la vie pauvre.*

CLAIRE ETCHERELLI a toujours exploré le vaste territoire des pauvres. Dans *Elise ou la vraie vie* (1) qui lui valut en 1967 le prix Femina, elle tirait sa matière romanesque de son expérience à la chaîne en usine et son second livre, *A propos de Clémence* (1), entraînait dans la banlieue ouvrière et au bidonville. *Un arbre voyageur*, son dernier livre, ne quitte pas le monde du travail. Mais qualifier sa prose, ainsi qu'on l'a fait ici et là, de littérature prolétarienne, relève d'une classification réductrice, si l'on désigne une écriture brute, un texte de témoignage sans recherche esthétique. Une phrase volontairement dépouillée, sans lyrisme ambigu, ajustée comme sur une portée, qui égrène sa petite musique pour matins toujours blêmes et le ton retenu, une sensibilité extrême, donnent, à la parole de femme de Claire Etcherelli, une voix d'artiste.

On ne saurait dire qu'*Un arbre voyageur* contient une histoire avec une fin et un commencement. Il s'agit en fait d'une chronique des minces événements qui façonnèrent, avant le 21 août 1968, la vie de deux jeunes femmes, Anna et Milie, filles d'une « lignée de forçats du travail ».

Anna et Milie sont des filles-mères, dit-on dans la langue des greffiers. Elles eurent des enfants d'hommes qu'elles aimèrent mais qui étaient mariés, ou militants trop épris de bonne cause et de liberté.

Anna et Milie sont toujours à la recherche d'emplois. Milie les trouve au sous-sol, près de la machine à ronéotyper ; des fonctions sans valeur qu'elle ne conserve pas. Lieu de travail trop éloigné, absences pour cause d'ennuis ou d'enfants malades, licenciements pour des motifs obscurs, basses rémunérations, inadaptation, fatigue, autant de raisons qui attirent la misère, contre laquelle il faut « la ruse nécessaire pour vivre ».

Anna, on le devine rapidement plus souple et plus réaliste, plus dure ou plus encline aux concessions, s'échappera de cette grisaille. Milie, de déménagements en déménagements, parfois à la cloche de bois, dessine une véritable cartographie des quartiers pauvres de Paris où les êtres sont « incompréhensivement menacés de naufrage ».

Elle loue une maison délabrée à la campagne, près de la capitale. Outre ses trois enfants, celui d'une amie et un compagnon d'infortune, poète et alcoolique, la suivent. Anna qui relatait jusqu'alors les années d'amitié avec Milie, « pierre friable » sur laquelle elle s'appuyait, quitte en grande partie le récit.

A la campagne, Milie rencontre Walter, un artisan qui transforme de vieilles bâtisses en de luxueuses résidences secondaires pour le compte des gagnants de l'expansion. Acharné au travail, selon l'expression, Walter consume sa vie dans l'espoir d'une hypothétique réussite. « *C'est une époque à s'enrichir* », dit-il ; « *SMIG à 2,15 F, quatre cent vingt mille chômeurs, minimum vieillesse annuel à 2 200 F... Qu'est-ce qui plongeait dans l'irréalité ?* », s'interroge Milie. Et quand surviennent les événements de mai 1968, Walter ne comprend pas cette liberté qui défile et ces grèves qui se propagent ; comme il ne comprend pas la présence de Fanch qui écrit ses poèmes et « *n'en demande pas plus* ». *Ce sont les autres qui exigent* ».



★ *Dessin de CAGNAT.*

Milie est l' « *arbre voyageur* » qui abrite de son ombre les ratés de l'opulence et plonge ses racines dans ces « *vies passées dans les galeries souterraines du travail, sans jamais recevoir cet air frais qu'apportaient la parole et le mouvement des autres* ». Ces galeries souterraines qui sapent l'existence.

Walter s'inquiète aussi de l'enthousiasme des enfants de Milie pour un monde nouveau sur lequel flotte un drapeau rouge. Milie n'ira pas habiter la maison qu'il se construit le dimanche. Elle retourne dans la capitale « *préparer le renversement du monde et jouer dans Paris comme sous un préau* ». L'espoir de mai est fragile, mais le printemps de Prague dure encore. Elle revient à Paris le 21 août, le jour où les chars russes entrent dans Prague. « *Encore un cimetière en nous* », dit Fanch.

Ainsi s'interrompt cette chronique. En émergent encore les belles figures de Mercier, le militant, et de Madeleine, sa femme, deux êtres droits, meurtris et pathétiques. Et celle aussi du grand-père de Milie, rude et silencieux. Et tous ces menus faits qui trament des existences et ne se résument pas, ces « *lambeaux d'une vie (...) où l'espoir inutile continuerait à se faufiler* ».

BERNARD ALLIOT.

★ UN ARBRE VOYAGEUR, de Claire Etcherelli, Gallimard, 339 p., 49 F.

(1) Collection « Folio » (Gallimard).

« L'ORGIE PERPÉTUELLE », de Vargas Llosa

Bovary, c'est lui !

ENCORE un écrivain dingue de Flaubert ! En France, on ne les compte plus ; mais à l'étranger ils commençaient à se faire rares, depuis James. Comme toutes les grandes conversions, celle de Vargas Llosa a été foudroyante. Débarquant de son Pérou natal au quartier Latin en 1959, il s'est enfermé à l'hôtel avec *Bovary*, en « Classiques Garnier », et au matin le « transvasement magique » avait eu lieu, c'était décidé : il serait Flaubert ou personne !

Il est devenu quelqu'un — un des grands d'Amérique latine, président du Pen Club, — et aussi éloigné de l'ermite de Croisset que la misère péruvienne reflétée dans *la Cité et les chiens* ou *Conversation à la cathédrale* peut l'être de la Normandie rêveuse d'il y a un siècle. Mais l'essai sur *Bovary* que l'on traduit ces jours-ci sous le titre *l'Orgie perpétuelle* montre que sa foi dans le roman et sa technique doivent presque tout à son idole.

DIFFICILE de trouver encore du nouveau à explorer dans un monument aussi visité que l'œuvre flaubertienne. Ce qu'un siècle de thèses avait laissé échapper, Sartre l'a épuisé pour longtemps avec *l'Idiot de la famille*.

S'adressant au public hispanisant, et justement conscient de ce que son regard personnel fait l'intérêt de son livre, Vargas Llosa n'évite pas de revenir sur des sujets abordés avant lui par l'exégèse française. Il reprend, par exemple, sous forme de questions de cours, ce qu'on savait sur la rédaction de *Bovary* suite aux réactions décourageantes de Du Camp et de Bouilhet devant le projet de *Tentation de saint Antoine*.

Il ne renouvelle pas davantage les sources et l'analyse du personnage d'Emma. On ne conteste plus que sa revendication du plaisir face aux violences de la morale établie et ses « refoulements » préfigurent le freudisme. Flaubert n'écrit-il pas prophétiquement, en 1852 : « *L'organe génital est le fond des tendresses humaines* », et : « *Une âme se mesure à la dimension de son désir* » ? Plus rien à apprendre, non plus, sur l'androgynie de l'héroïne, ou sur celle de l'auteur, puisque aussi bien, de l'aveu célèbre de ce dernier, ils ne font qu'un...

VARGAS LLOSA devient irremplaçable, en revanche, lorsqu'il s'exprime en romancier qui se prend, lui aussi, pour Bovary, et pour qui l' « *orgie perpétuelle de littérature* », dont Flaubert parle dans une lettre de 1858, constitue également le « *seul moyen de supporter l'existence* ».

Ainsi se trouve confirmée une fois de plus la supériorité des essais de créateurs, eux-mêmes techniciens et fous d'écriture, par rapport aux travaux de professeurs. On en a

par Bertrand Poirot-Delpech

eu la preuve, l'hiver dernier, avec les réflexions de Jacques Laurent et de Félicien Marceau sur le roman. On le constate ces jours-ci avec la réédition des textes de Marguerite Yourcenar sur d'Aubigné, Lagerlöf et Thomas Mann — *Sous bénéfice d'inventaire* (Gallimard).

Plus généralement, on peut se demander si l'acuité et le succès d'auteurs comme Barthes, Deleuze, Foucault ou Serres ne viennent pas de leur expérience d'écrivains à part entière et de premier ordre plus que de leur bagage ou de leur statut universitaires...

LES romanciers de la première moitié du vingtième siècle se réclamaient plutôt de Stendhal ou de Balzac. Il a fallu attendre les années 50-60 pour que les jeunes auteurs français reviennent à Flaubert. Avec une rare unanimité : les traditionalistes, comme Nimier ou Bastide, voyaient en lui l'éternel « patron », et les avant-gardistes d'alors, tels que Robbe-Grillet ou Nathalie Sarraute, le « précurseur » du nouveau roman.

Son coup de foudre datant de 1959, Vargas Llosa appartient à ce mouvement. Par bien des aspects, il ne s'en distingue pas. Il fait partie des flaubertiens fanatiques pour qui, quelle que soit leur culture d'origine, Emma ou Frédéric Moreau comptent autant que Rubempré pour Wide, c'est-à-dire plus que leurs proches dans la vie. Mais il se montre encore plus inconditionnel — contrairement à beaucoup, il inclut *Salammbô* dans son admiration. — et, en raison des efforts que lui ont demandés ses lectures en français, il entre mieux qu'aucun de nos auteurs dans le processus créateur si envahissant et torturant de Flaubert.

PEU d'essayistes ont aussi bien perçu le travail que représente l'écriture pour l'auteur de *Bovary*. Il fallait être soi-même un grand écrivain, et sans doute d'une autre langue maternelle, pour suggérer comme le fait Vargas Llosa l'obnubilation de Flaubert sur sa tâche, son impression de subir ses sujets, le désaccord avec le réel qui lui permet de réinventer une réalité fictive, le passage insensible de l'un à l'autre.

L'Orgie perpétuelle contient des pages très belles et éclairantes sur le style de *Bovary* et son matérialisme maniaque, appliqué aux êtres comme aux choses. Dans un passage savoureux, Vargas Llosa défend la médiocrité où se complaît souvent le narrateur, et qui lui a été tant reprochée. Voir mêlés le vil, le stupide ou le côté « fleur bleue » au drame d'Emma, et cela sans supériorité intellectuelle ou morale de la part de l'auteur, lui procure une véritable « jouissance », qu'il apparente, par opposition, au « kitsch », au plaisir du mauvais goût — *huachaferia* en péruvien. Nous ne sommes pas loin de la « profondeur d'expression » que Flaubert, dans la fameuse description de la casquette de Charles, trouve à la « laideur muette » et au « visage d'un imbécile ».

(Lire la suite page 20.)

La logique infernale du marxisme

● *L'esprit révolutionnaire dénoncé par Kolakowski.*

DE l'œuvre de Kolakowski, nous connaissons bien peu de chose : *Chrétiens sans Eglise*, traduit chez Gallimard, et *la Philosophie positiviste*, chez Denoël-Gonthier, ne sont pas négligeables, mais la majeure partie du discours de Kolakowski, l'un des plus importants philosophes de ce temps, demeure inédite en français. L'ouvrage que proposent les éditions Complexe, *l'Esprit révolutionnaire*, comble donc un silence. Et comme il est fait d'articles écrits au début des années 70, il éclaire cette pensée dans son mouvement, à travers ruptures et remaniements.

C'est que Kolakowski a couvert une longue route. En 1949, il s'inspire du marxisme orthodoxe. Vingt-deux ans plus tard, il écrit : « *Le communisme soviétique constitue un des plus grands foyers d'oppression nationale et sociale que le monde ait jamais connus.* »

Certes, un tel itinéraire est aujourd'hui banal. Seulement, voilà, Kolakowski n'est pas un nouveau philosophe : polonais, il a vécu une autre histoire. Il s'est interrogé bien avant que Soljenitsyne ait parlé. Enfin, c'est dans un discours philosophique dense, hautain et implacable qu'il tient le carnet de route de ses métamorphoses.

Kolakowski n'a pas abandonné ses vieilles peaux sans soupir ni repentir. Il a mené une longue bataille d'arrière-garde afin de sauver, du naufrage des communismes, le marxisme. Longtemps, il fut assez dégourdi, assez subtil pour se convaincre que le stalinisme n'était que caricature et dégénérescence du marxisme.

GILLES LAPOUGE.

(Lire la suite page 20.)

La luxuriance baroque d'Alain Ferry

● *Quand l'Algérie devient une écriture.*

ON dirait un livre sur l'Algérie du temps qu'elle fut française, sur l'existence coloniale dans un domaine viticole près de Bône (aujourd'hui Hannaba), sur le racisme quotidien des petits Blancs, souvent mêlé d'affection malgré les rumeurs de la guerre, sur l'enfance d'un « pied-noir » avant l'indépendance et le retour en métropole. Une « éthopée » : un poétique tableau de mœurs, des caractères qui ont la vigueur des meilleurs romans sud-américains traduits ces dernières années, la luxuriance baroque, le lyrisme foncier, ici celui de la vigne, du vin corsé et du corsage féminin.

Telle est l'apparence, et elle réjouit car elle n'est pas fade. Pourtant, et le texte y revient à maintes reprises, l'Algérie n'est qu'un prétexte, une égérie. Elle fait parler, elle fait écrire. Que tout s'oublie dans les mots, que tout y soit, déjà et encore, disposé à une retrouvaille qui est une invention, c'est là ce qui rend possible une écriture incessament jubilatoire.

Jubilation à la rencontre, à la découverte d'un mot : « *Une nuit qu'insomniaque je descendais une colonne du Littré comme on égrène son chapelet ou comme on lit son bréviaire, je fus content de tomber sur le mot jubis pour la première fois.* » C'est une véridique révélation. Jubis, le raisin sec selon une éthymologie arabe, jubis, centre lumineux d'une toile d'araignée, d'un réseau d'associations : le raisin, encore le vin, le grain de beauté, le durillon au front de l'Arabe qui se prosterne et frappe sa tête contre la terre, le clitoris tout aussi rituellement excisé, et, pour finir ou pour commencer, le cal au doigt de l'écrivain. L'écriture est un ordre, chapelet et bréviaire, vers lequel convergent toutes les comparaisons et les métaphores.

El-Kous, qui tient son nom de la courbe molle que dessine la nationale en traversant l'exploitation, est une ligne sinueuse qui prend en écharpe un bric-à-brac de références livresques plutôt que de souvenirs : l'Algérie revue à la faveur d'une phrase lue chez quelque auteur ancien ou contemporain. La douce langue natale est celle d'avant Babel. L'écriture, cette écharpe qui enveloppe des segments disjoints en y faisant comparaître la vie, est le dénouement de l'histoire. Pour y aboutir, entre une ouverture sur la mère et une fugue sur le père, le livre déploie ses méandres à la découverte de la forme, des formes géométriques : le long et droit, le courbe, l'ondulé.

Le corps, les dunes les lèvres

Pour commencer, le courbe, la femme : Solange aux seins fascinants d'un personnage de Fellini est une déesse inaccessible. Mais séparée de la mère, du ventre, du sein et de l'« *écriture ronde épointant même l'i* », l'enfance est l'âge de la rectitude : il n'y en a que pour l'orthographe et les raides institutrices, le bâton de craie, la trique et la règle. Peu à peu, la forme s'enrichit, la droite dévie, conquiert le V et l'Y : « *Un entrebâillement de persienne, un écartement de livre ouvert à la bonne page, un décolleté en V sur un cœur en croisade.* » La gargoulette : « *Un Y de fer, majuscule et inversé, dont la plus longue branche s'accrochait généralement à un clou planté à l'ombre, souvent dans une solive de la véranda, et le delta de la fourche supportait par ses deux anses l'indispensable gargoulette* » où se conserve l'eau fraîche pendant la canicule. C'est le temps de l'angle, du zigzag. Temps capricieux et heurté de l'adolescence, quand le V du décolleté, l'Y qui soutient la gargoulette, le Z du dictionnaire, ne sont encore que le fantasme, l'annonce de la forme pleine, épanouie, avec laquelle le désir joue à cache-cache.

Vient la rondeur : le concave et le convexe se substituent à l'angle et au zigzag. Passage de l'aigu à la ronde, de la ligne brisée au feston, du Z au S : le galbe, le corps, les dunes, les lèvres, le cours d'eau : « *Je suis né sous le signe de la courbe d'El-Kous, où la route développait une parabole confabulée par les cours d'eau de la région.* » Méandres du fleuve en pays plat : d'où toute une éthique de l'ondoiement, de la spirale.

La courbe onduleuse n'est pas cependant sans sursauts ni aspérités, mais ce qui y saillit est tout autre que la trique ou la règle, que la saccade anguleuse : c'est la pointe du sein, quelque rebroussement du corps de la femme ou de l'homme, un mot qui saute aux yeux et qui prend la tangente, mot non plus venu du dictionnaire, mais appelé, désiré par la ligne sinueuse de l'écriture. Tel est le dernier moment dans la conquête des formes, quand le rythme naît dans le détour : le déhanchement d'un démarche, le désir qui brise le cours des mots et des choses : « *Le mouvement détraqué de la boiteuse (...), le dessin de ses lèvres amères et le poitelage de son modelé précipitèrent sans préavis l'emballement du petit cheval qui prend son foin au centre de ma gravité.* »

El-Kous, à travers l'Algérie, est donc le souple tracé d'une ligne de vie — droite d'abord, puis brisée, ronde enfin, — une éthique par conséquent. L'éthopée est une éthique de la courbe dans une épopée de la forme, et l'un des derniers segments a pour titre : « Portrait de l'artiste en escargot. » Pourtant, ça ne tourne plus rond : la mère est morte et l'Algérie ailleurs, la vieille Ford des aventures familiales sabotée. Demeure l'écriture du fils, dont chaque mot infléchit, plie et replie le souvenir ; l'écriture du père, dont un fragment émouvant et fort nous est donné pour finir. L'Algérie est désormais une écriture.

ANTOINE COMPAGNON.

★ EL-KOUS, ETHOPEE D'UN PIED-NOIR, d'Alain Ferry, Le Seuil, 128 p., 32 F.

Communications diverses

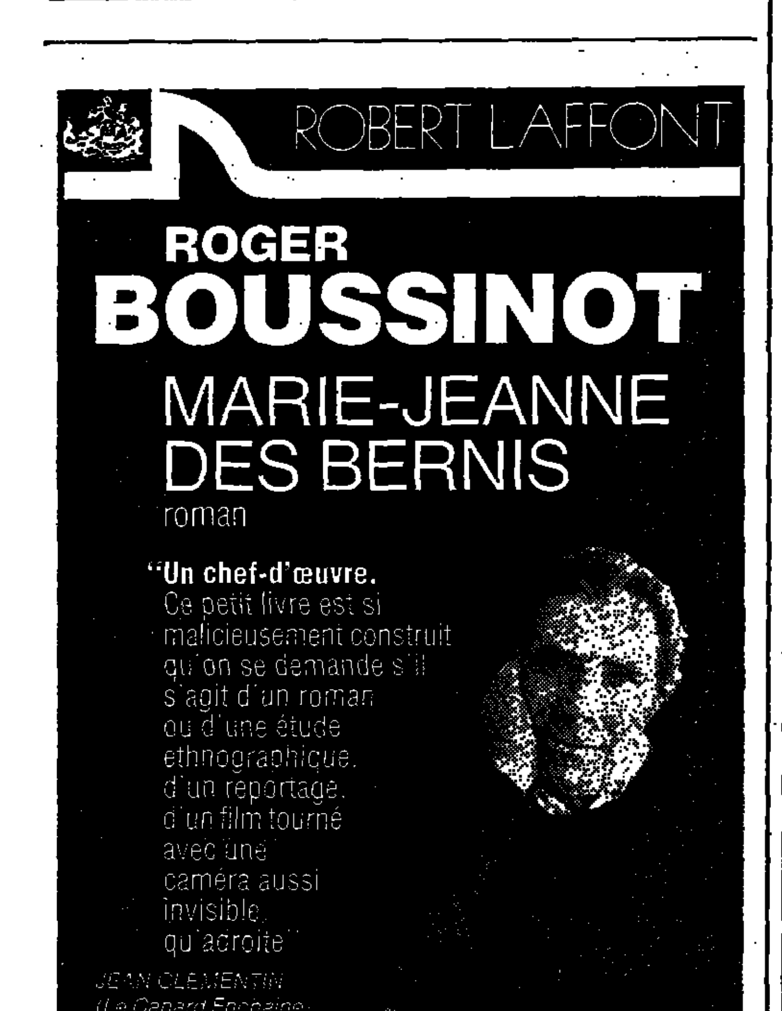
Visites et conférences

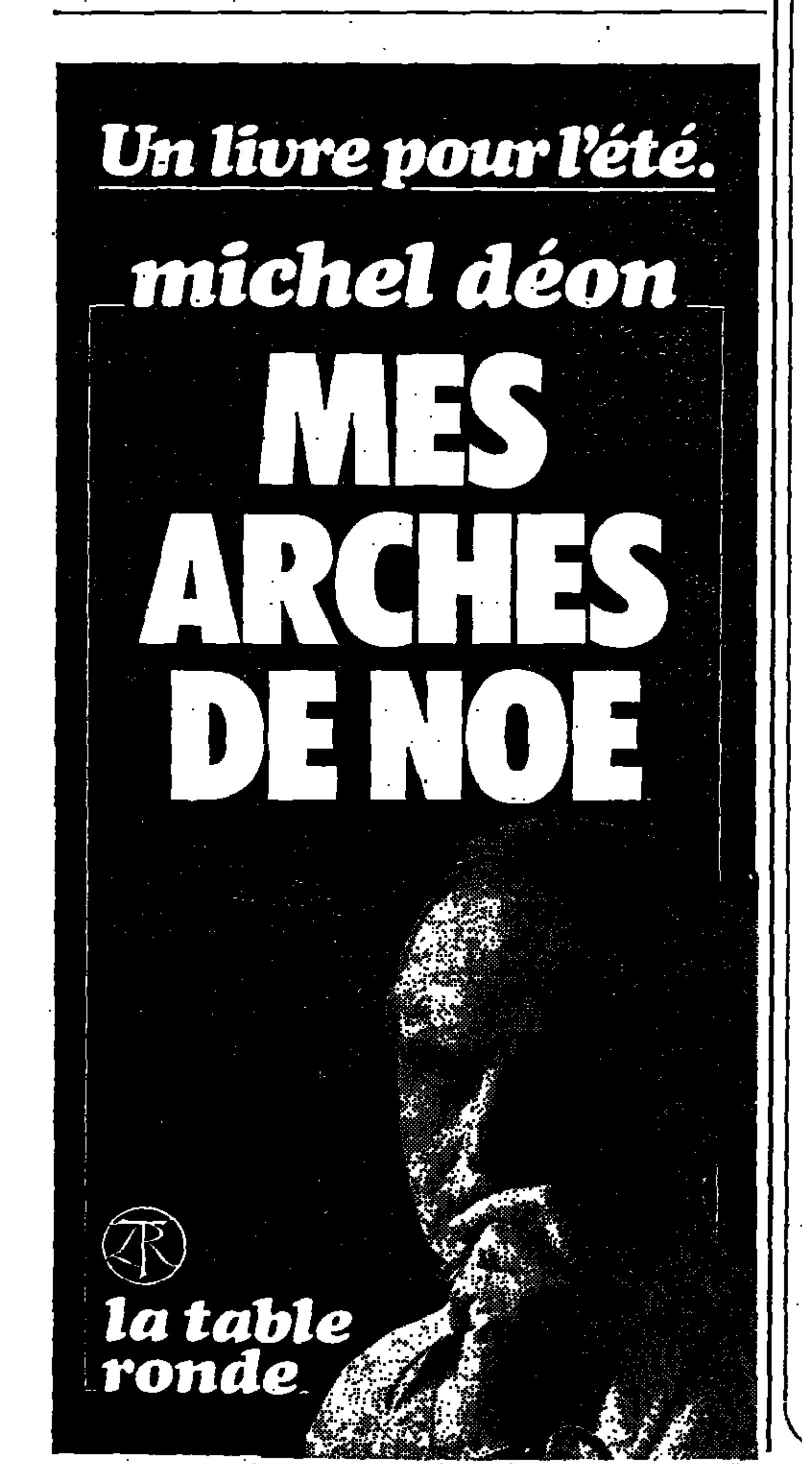
VENDREDI 16 JUIN

MÉDECINE









la vie littéraire

Quand le livre fait la fête...

Pour la seconde fois, la Fédération française des syndicats de libraires organise, les 16, 17 et 18 juin, sur le plateau Beaubourg, sa Fête du livre (ouverte de 10 à 22 heures).

Avec quelque 2 000 m2 et vingt-cinq stands, cette grande librairie en plein air offrira aux visiteurs un panorama de la production (romans, histoire, sciences politiques, économiques et humaines, policiers, fantastique, nature, loisirs, voyages, bandes dessinées, livres pour enfants, etc.). Plusieurs stands de soldes, les « livres de la deuxième chance », seront répartis parmi les différentes sections de la fête. Des auteurs viendront signer leurs livres et dialoguer avec le public, notamment Max-Pol Fouchet et Pierre Seghers (le vendredi 16 juin), Marcelle Auclair, Max Gallo, Yves Navarre, Didier Decoin (le samedi 17), Yvan Audouard, Patrick Grainville, M.-A. Macciocchi (le dimanche 18), etc.

Un rebelle sans cause

« Nous avions parié sur le collectif et nous faisons l'amère expérience que les hommes, en fin de compte ne s'aiment pas. Nous voilà renvoyés à l'élémentaire de la solitude originelle », écrit Claude Jaquillard dans *Requiem pour une révolution perdue* (Ed. L'Aire, avenue des Pyramides 14, 1007 Lausanne).

Sur les chemins de la désillusion, Claude Jaquillard traque les ombres d'une adolescence enflammée par mai 68. Ce très jeune Suisse français, il est né en 1953, a le sens de la formule (*« Le Suisse naît, vit et meurt dans le voile opaque de la castration »*), et des accents nietzschéens, lorsqu'il lance : *« Soyons tragiques jusqu'au bout et parions sur l'idée de bonheur... »*

Son livre, attachant comme une confidence, ardent et lucide, dit à la fois le refus de la servitude volontaire et celui des mensonges politiques ou religieux. — R. J.

Inflation

« Le Monde des livres » a reçu près de cent soixante-dix ouvrages nouveaux en une semaine. Les sujets les plus divers y sont traités : cela va du zen à la musique punk, du dictionnaire de l'extrême gauche à l'art de maigrir, des recettes culinaires et érotiques au rôle des femmes dans la révolution chinoise, des morts de la Commune au mort du bridge. Notre époque manque, décidément, de sobriété. On y cherche désespérément l'essentiel. Allons-nous périr étouffés par la surabondance des signes ? « Dans une société sans mœurs, *écrivait Roger Vailland,* seule l'austérité est aimable. » — F. B.

Littérateurs de tous les pays...

L'Association littéraire et artistique internationale (ALAI) au cours du congrès qu'elle vient de tenir à Paris a commémoré son centenaire. C'est en effet en 1878 que fut créée l'association sous le patronage de Victor Hugo. Dans une envolée tout hugolienne, celui-ci affirmait : *« La race des littérateurs, race rare, marchera devant : les peuples la suivront. La paix universelle sortira de cette immense fraternité spirituelle. »*

Plus prosaïquement, les congressistes de 1978 ont choisi pour thème : « Le droit d'auteur face à l'avenir. » L'ALAI, sous la conduite de son président, le professeur de droit français Henri Desbois, assisté du secrétaire perpétuel, le professeur André Françon, joue un rôle important dans l'évolution du droit d'auteur international et a pris en compte les questions soulevées par les moyens modernes de reproduction des œuvres de l'esprit.

Parmi les résolutions adoptées, on relève en particulier celle qui concerne la place de l'auteur dans la société. L'ALAI *« constate avec satisfaction la tendance qui (...) vise à édicter des mesures notamment dans le domaine de la sécurité sociale ou pour améliorer la condition de l'auteur »*. L'ALAI estime aussi *« que doivent être encouragées la constitution et l'activité des groupements d'auteurs afin de défendre ceux-ci contre d'excessives prétentions émanant d'usagers assez puissants pour imposer leurs volontés et afin de faire face aux utilisations massives et dispersées des œuvres, de préférence par une gestion collective du droit d'auteur »*. — B. A.

Une bavure

Métro Charonne. — 8 février 1962. C'était hier pour la génération qui a quarante ans à présent. Le dégoût, l'horreur sont toujours là.

Pour les autres, les plus jeunes, qu'ils lisent le livre d'Isaure de Saint-Pierre et de Jean Max. A quoi bon raconter? Les auteurs le font très efficacement, dans ce style « Jour le plus long », où différents personnages, du flic au militant, de l'assassin à la victime, nous restituent la réalité passée comme si on y était.

Qu'ils le lisent et qu'ils méditent. C'est le genre de page qu'on gomme des manuels d'histoire. L'histoire de France ne prend pas en charge les bavures.

Qu'ils méditent et qu'ils s'interrogent. Le décor est toujours en place. Quelques acteurs ont disparu. Notre police est de mieux en mieux équipée. Tout pourrait resservir.

Sauf les victimes. Elles sont au Père-Lachaise. Oh ! elles eurent un fort bel enterrement. Les triomphes de la gauche, ce sont les funérailles, quasiment une spécialité.

Elles sont au Père-Lachaise donc, pas en haut, près de M. Thiers. Non, en bas, à gauche, face au Mur des fédérés. C'est très beau, le Père-Lachaise, en cette saison. Il y a des chats rescapés, et les oiseaux y chantent. — C. C.

★ **METRO CHARONNE. Ed. Olivier-Orban, 262 p., 42 F.**

vient de paraître

Romans

PAUL BONNECARRERE : *Une victoire perdue.* — Ce livre auquel Paul Bonnecarrère travaillait dans les derniers temps de sa vie relate, à partir de faits réels, la « traque » d'un savant atomiste allemand durant la seconde guerre mondiale. (Fayard, 364 p., 46 F.)

JEAN CARRIÈRE : *la Caserne des passagères.* — Sous-titré *Lazare,* ce premier tome conte « les funestes égarements » d'une population du Sud de la France frappée par une épidémie de choléra-morbus en 1835. (Pauvert, 251 p., 44 F.)

JEAN FREUSTIÉ : *le Médecin imaginaire.* — Un médecin doué d'une puissance génitale exceptionnelle et peut-être imaginaire rencontre l'amour après divers démêlés professionnels. (Grasset, 251 p., 39 F.)

GUY DES CARS : *la Justicière.* — Procès d'assises et affrontements de deux mères : celle de l'enfant assassiné et celle de l'assassin. (Plon, 246 p., 39 F.)

A.-J. CRONIN : *l'Aventure de Bryan Harker.* — Le vingt-septième roman traduit en français de l'auteur des *Clés du royaume.* Traduit de l'anglais par Maurice-Bernard Endrèbe. (Albin-Michel, 192 p., 29 F.)

Récits

ANDRÉE CHEDID : *les Corps et le Temps* suivi de *l'Etroite Peau.* — De courts récits, du réalisme à l'insolite, de la cruauté à l'amour. (Flammarion, 268 p., 40 F.)

YVAN AUDOUARD : *l'Heure d'été.* — Les enchantements et les flâneries d'un « dégustateur » d'été. (Stock, 213 p., 39 F.)

Littérature

MICHEL RACHLINE : *Dialogues avec ma mère.* — L'auteur du *Bonheur nu* se livre à une longue méditation sur sa mère et sur soi-même. (Guy Authier, 190 p., 38 F.)

Chroniques

JEAN DUTOURD : *les Matinées de Chaillot.* — Les chroniques journalistiques de J. Dutourd, de 1967 à 1974. (Société de production littéraire, 10, rue du Regard, 75006 Paris, 212 p., 38 F.)

Littérature étrangère

REINER KUNZE : *les Années merveilleuses.* — De courts textes en prose sur les « merveilleuses années » passées en Allemagne de l'Est. L'auteur, né en 1933, vit à l'Ouest depuis 1977. Traduit de l'allemand par René Daillie. (Le Seuil, 162 p., 35 F.)

KURT VONNEGUT : *le Cri de l'engoulevent dans Manhattan désert.* — A coup de rêves et de fantasmes, l'auteur d'*Abattoir V* dissèque l'Amérique. Traduit de l'anglais par Philippe Mikriammos. (Le Seuil, coll. « Fiction et Cie », 220 p., 40 F.)

JERZY KOSINSKI : *la Partenaire inconnue.* — Le plus récent roman de l'auteur de *l'Oiseau bariolé.* Traduit de l'anglais par Anne Rabinovitch. (Flammarion, 302 p., 45 F.)

Critique littéraire

STENDHAL et BALZAC II : *la Province dans le roman.* — Réunis et présentés par Alain Chantreau, les actes du huitième congrès international stendhalien de Nantes. (Société nantaise d'études littéraires, 43, boulevard Jules-Verne, 44300 Nantes, 215 p., 30-85 F.)

Etudes

JEAN TARDIEU, par *Emile Noulet.* — Les interrogations les plus profondes de Jean Tardieu, poète et dramaturge, dissimulées sous les jeux du langage. (Seghers, coll. « Poètes d'aujourd'hui », 192 p., 19,50 F.)

CLAUDE VIGEE, par *Jean-Yves Lartichaux.* — L'œuvre de Claude Vigée dans l'exil et la dépossession. (Seghers, coll. « Poètes d'aujourd'hui », 182 p., 19,50 F.)

Histoire littéraire

DUC DE CASTRIES : *la Vieille Dame du quai Conti.* — Une histoire de l'Académie française retracée par l'un de ses membres et préfacée par son secrétaire perpétuel, Jean Mistler. (Librairie académique Perrin, 475 p., 48 F.)

Histoire

RENE REMOND et JANINE BOURDIN : *la France et les Français, 1938-1939.* — Ouvrage collectif sur les forces politiques et sociales à la veille de la guerre. (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 345 p., 125 F.)

Les Ecoliers de Tourrussan 1939-1945. — La guerre et l'occupation racontées par les enfants d'un village du Midi. (Privat, 155 p., 36 F.)

PAULE LEJEUNE : *Louise Michel, l'indomptable.* — M.L.F à Paris, 1871. (Des femmes, 330 p., 70 F.)

ROLAND BIARD : *Dictionnaire de l'extrême gauche de 1945 à nos jours.* — Le *Who's who* d'une institution française. (Belfond, 412 p., 59 F.)

RENE HERON DE VILLEFOSSE : *les Grandes Heures de Paris.* — Les hommes et les événements qui façonnèrent le visage de la capitale jusqu'à l'ère industrielle. (Librairie académique Perrin, 380 p., 65 F.)

Essais

IL MANIFESTO : *Pouvoir et opposition dans les sociétés post-révolutionnaires.* — Traduites de l'italien par Ph. Guilhon, G. Hug et P. Veronese, les interventions au colloque de *Il Manifesto* de novembre 1977. De Louis Althusser à Bruno Trentin. (Seuil, 300 p., 57 F.)

en poche

« Les Enfants de Sanchez »

ANTHROPOLOGUE américain, connaissant l'espagnol, Oscar Lewis a été l'un des pionniers du récit autobiographique au magnétophone, laissant à d'autres chercheurs, souvent plus conventionnels, l'apanage de la sociologie quantifiée des questionnaires. Il remplissait ainsi, consciemment un rôle équivalant à celui des *romanciers* du siècle dernier, décrivant les effets sociaux de l'industrialisation.

Le milieu social qu'il a essentiellement étudié durant deux décennies est, au Mexique, chez les Portoricains, à Cuba (dans un livre encore inédit en français), celui du sous-prolétariat des grandes villes. La connaissance socio-culturelle et linguistique du terrain, l'empathie de Lewis, lui permettaient d'être adopté, durant de longs mois, par des milieux, en général fermés aux regards étrangers. Le résultat, dans *les Enfants de Sanchez,* admirablement traduit par Céline Zins, c'est une bouleversante saga, qui s'enfonce jusqu'aux racines de la misère de vivre. Nous y découvrons les pulsions les plus secrètes et la vision du monde des habitants des « barrios » pauvres de Mexico. A cet égard, l'apport de Lewis n'est pas tant ce qu'il élabore autour du concept de « culture des pauvres » que l'extraordinaire restitution littéaire, si juste, qu'il donne des vies parallèles des Sanchez, transformées en chef-d'œuvre.

GÉRARD CHALIAND.

★ **LES ENFANTS DE SANCHEZ, d'Oscar Lewis. Autobiographie d'une famille mexicaine. Edit. Gallimard, 638 p., 31 F.**

● Parmi les rééditions : les romans de Jean-Pierre Chabrol, *l'Embellie* (Presses Pocket) ; de René-Victor Pilhes, *la Rhubarbe* (Le Livre de poche) ; d'Henry James, *les Dépouilles de Poynton* (Le Livre de poche) ; de Scott Fitzgerald, *l'Envers du paradis* (L'Imaginaire Gallimard. Préface de Roger Grenier) ; les récits de Chantal Chawaf, *Retable, la rêverie* (Ed. Des femmes) ; de Marcel Arland, *la Consolation du voyageur* (L'Imaginaire, Gallimard) et les écrits de Paul Eluard sur la poésie et la peinture, *Donner à voir* (Poésie/Gallimard).

en bref

● A CABOURG, LE PRIX MARCEL-PROUST, présidé par la duchesse de La Rochefoucauld, a été attribué, à l'unanimité, à Roger Caillois pour son livre « le Fleuve Alphée » (Gallimard).

● AU CHATEAU DE CHEVERNY, le Grand Prix du roman d'aventure a récompensé le Belge Paul Kinnet pour son livre « Voir Beaubourg et mourir ».

● LE PRIX DU LIVRE INTER 1978, présidé par Robert Sabatier, de l'académie Goncourt, et constitué par un jury d'auditeurs, a récompensé cette année Daniel Boulanger pour son recueil de nouvelles « l'Enfant de Bohême » (Gallimard). (Voir « le Monde » du 7 avril 1978.)

● LE PRIX ROGER NIMIER a été attribué à Erik Orsema pour son roman « la Vie comme à Lausanne », publié au Seuil (voir « le Monde » du 14 octobre 1977).

● LE TROISIEME FESTIVAL DE LA SCIENCE-FICTION DE METZ (5-11 juin 1978) a été un événement pour les amateurs, du fait de la présence de deux écrivains américains célèbres : Thomas Disch, l'auteur de « Camp de concentration », et surtout Frank Herbert, l'auteur de « Dune ».

Deux prix ont été décernés à Samuel Delany pour « Triton » (meilleur roman étranger), et à Pierre Pelot pour « Transit » (meilleur roman français). Ce dernier auteur venait de recevoir le Grand Prix de la science-fiction française pour « Delirium circus ». Il réussit là un doublé unique dans les annales du genre. Tous les amateurs s'accordent à voir en lui l'homme de l'année.

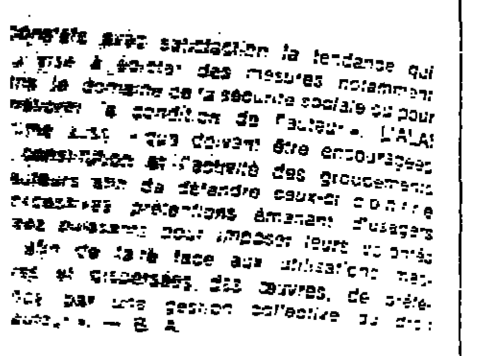
● LA FOIRE DU LIVRE DE NOGENT-SUR-MARNE, qui devait se tenir le 18 juin, a été reportée a une date non communiquée.

● « BORIS VIAN PARLE » par la voix de ses amis, de Roger Blin à Henri Salvador, au cours de la seconde soirée consacrée à l'écrivain disparu, le jeudi 15 juin, à 20 h. 30, dans la grande salle du Centre Georges-Pompidou.

● L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PROSPECTIVE SOCIALE organise, le lundi 19 juin, à 20 h. 30, à la salle des Horticulteurs, 84, rue de Grenelle, à Paris (7e), un débat sur le livre de René Girard, « Des choses cachées depuis la fondation du monde », en présence de l'auteur.

● TROIS EDITEURS, Gallimard-Jeunesse, la Farandole, Dessain et Tolra, se sont associés pour créer l'Œil ouvert, organisme d'animation chargé de répondre aux besoins et demandes du monde enseignant dans le domaine de la littérature de jeunesse : expositions, débats, fêtes, animations autour du livre, etc. (Siège social : 17, rue de l'Université, 75007 Paris.)

● « DISCORDANCE », une nouvelle revue trimestrielle abondamment illustrée, publie son premier numéro en érigeant comme règle son « refus de l'uniformité comme du sectarisme ». Directeur : Michel Waldberg ; dessin de couverture de Léonor Fini. Au sommaire : des textes de Czeslaw Milosz, Witold Gombrowicz, Patrick Waldberg, Georges Henein, Ted Hugues, Alain Bosquet, Pascal Pia, Pierre Klossowski, Félix Fénéon, etc. Prix du numéro : 60 F (136 pages, 135 illustrations couleur et noir et blanc).





portrait

Pascal Pia, greffier de l'enfer

● ***Les ouvrages prohibés à travers les siècles.***

« L'EMPLOI du mot « *enfer* » *pour désigner les rayons de bibliothèque où sont rangés les ouvrages réputés contraires aux bonnes mœurs n'aura pas été pour atténuer la curiosité que de tels ouvrages suscitent. Qu'il y ait un enfer des imprimés, cela donne presque à rêver, même à qui ne lit jamais.* » D'entrée de jeu, Pascal Pia, homme qui a tant lu, nous prévient qu'il sera du côté des curieux, du côté de ceux qui résisteront toujours à l'idée qu'on puisse brûler des livres. Même si c'est pour notre bien, même si c'est pour nous protéger du diable et du péché.

L'énorme ouvrage, en deux tomes, à la composition serrée, que vient de publier cet homme secret et effacé, qui est un de nos plus grands critiques littéraires, n'est sans doute pas à mettre entre toutes les mains. Car c'est bien d'un livre d'érudition qu'il s'agit, qui recense d'une façon systématique et établit la description bibliographique très précise de plus de mille sept cents titres prohibés par les bonnes mœurs de leurs époques successives. Intitulée *les Livres de l'enfer*, cette bibliographie critique des ouvrages érotiques dans leurs différentes éditions du seizième siècle à nos jours est le fruit de près de soixante années de lectures très diverses ; la précédente édition consacrée à l'enfer de la Nationale par Guillaume Apollinaire, Fernand Fleuret et Louis Perceau datait de 1913 (elle avait été épuisée en l'espace de deux ans).

Laclos et Diderot

« *Au fond*, explique Pascal Pia, le maître d'œuvre de cette bibliographie *il n'y a jamais eu de véritable réglementation. Apollinaire a écrit des blagues en disant que l'enfer était une création de Bonaparte datant du temps du Consulat ou du Directoire. En réalité, l'enfer date de la IIIe République. Il n'existait ni dans la bibliothèque royale, ni dans la bibliothèque impériale, ni même dans la bibliothèque redevenue royale sous la Restauration et sous la monarchie de Juillet.*

» *Le projet est certainement né vers la fin du Second Empire, sous la pression de milieux politiques ou cléricaux, ou philosophiques... C'est certainement vers 1873 ou 1874, en plein « ordre moral », que l'administration de la Bibliothèque nationale a reçu mission de constituer une section spéciale de la réserve pour les ouvrages licencieux. Il fallait que les bibliothécaires sortent tous les ouvrages que l'inspection des bibliothèques pourrait reprocher d'avoir laissé dans le service général et revoir un par un les romans du dix-huitième siècle, par exemple; pour en extraire le* Sofa, *de Crébillon*, le Portier des Chartreux, les Liaisons dangereuses... *N'oubliez pas que sous la Restauration on ne pouvait mettre en librairie ni* les Liaisons dangereuses, *ni* les Mémoires de Casanova, *ni* les Contes *de Voltaire ou* la Religieuse *de Diderot, mis à l'index par des ordonnances de police...* »

Le Larousse publié en 1877 met en garde contre ce lieu de perdition et décourage les amateurs : « *Il existe*, dit-il, *à la Bibliothèque nationale, un dépôt qui n'est jamais ouvert au public ; c'est l'enfer, recueil de tous les dévergondages luxurieux de la plume et du crayon. Toutefois, le chiffre de ce recueil honteux n'est pas aussi élevé qu'on l'imagine généralement, puisque le nombre des ouvrages n'y est que de trois cent quarante et celui des volumes de sept cent trente. Mais il est bon de noter que cette catégorie ne comprend que des livres d'une obscénité révoltante, ceux qu'il est défendu de communiquer sous quelque prétexte que ce puisse être.* »

Aujourd'hui, les choses ont bien changé, et cette survivance de l'ordre moral semble bien anachronique :

« *Maintenant, on ne met presque plus rien à l'enfer*, explique Pascal Pia. *De temps en temps, un ouvrage de prix, avec des gravures, pour le protéger davantage. Et puisqu'il se publie aujourd'hui toute une liste de livres de poche qui, il y a dix ans, auraient été condamnés, la Nationale a pris le parti de coder tous les romans « Y 2 90 000 », et elle les envoie à Versailles. Vous ne pouvez donc pas les consulter le jour même, ce qui est une forme de dissuasion... Vous savez, c'est une matière sur laquelle les législateurs et les magistrats ont toujours trébuché parce que le délit d'outrage aux mœurs est tellement subjectif ! Il est bien évident que les mœurs ne sont plus du tout outragées comme elles pouvaient l'être en 1870. Pensez que, à cette époque, il fallait une autorisation du préfet de police pour qu'une femme sorte habillée en homme !...* »

Grivoiseries en tous genres

A vagabonder parmi les pages, on reconnaît le pire et le meilleur : grivoiseries en tous genres et opuscules que les colporteurs proposaient aux conscrits, livres de commande signés ou non par des écrivains célèbres, œuvres qui sont entrées depuis aux programmes des universités ; on y retrouve, pêle-mêle, *les Amies*, de Verlaine, *les Bas-Fonds de la société*, d'Henri Monnier, une « comédie de mœurs » (mauvaises) de G. de M. (Guy de Maupassant), un pastiche attribué à Baudelaire et aussi Aragon, Huysmans, Pierre Louys, ainsi que des textes de Sade publiés sous la direction d'André Malraux, dans les années 20, pour l'éditeur des surréalistes, Simon Kra. « *Apollinaire ?* dit Pascal Pia, *il a surtout fait des travaux de commande. Alors, il s'est amusé. Ses* Onze Mille Verges *sont la parodie de la littérature érotique de son temps.*

Quant aux derniers auteurs mis à l'enfer, ce sont Jean Genet, pour la presque totalité de ses écrits en prose, Emmanuelle Arsan, Georges Bataille, Pauline Réage, Benjamin Péret, etc.

Pascal Pia, qui traque depuis plus d'un demi-siècle toutes les « curiosités » littéraires, affirme ne pas avoir fourni une liste exhaustive. Cet homme de soixante-seize ans, qui a fait tous les métiers du journalisme, avant de créer *Alger républicain*, en 1938, qui a dirigé *Combat*, avec Albert Camus, après la guerre, et qui fut vingt-deux ans critique littéraire de *Carrefour*, refuse — et c'est très dommage ! — de parler de lui-même. Retiré aujourd'hui des batailles du monde contemporain, il cultive avec délectation la vraie liberté, qui consiste à ne se dévoiler qu'à travers ce que l'on aime. Il aime Laforgue, Apollinaire, Baudelaire, et aussi ces textes du « second rayon » qu'il décrit avec soin dans un ouvrage que son prix rend inaccessible aux badauds du livre érotique !...

« *Le goût des livres, érotiques ou non, c'est un des nombreux péchés qui me seront reprochés. Comme je ne suis pas baptisé, que je ne suis ni de confession catholique ni de la confession d'Augsbourg, j'espère bien avoir un droit absolu au néant* », nous dit-il en refermant sa porte.

NICOLE ZAND.

★ **LES LIVRES DE L'ENFER DU SEIZIEME SIECLE A NOS JOURS, de Pascal Pia. 2 tomes, 840 p. C. Coulet et Faure, éditeurs, 5, rue Drouot, 75009 Paris, 850 F.**

roman

LES BEAUX ÉTÉS

DANS *Colin-Maillard*, le personnage central est une vieille résidence d'été : La Châtaigneraie. Elle en a vu, cette grande maison, depuis le Second Empire. Mais les temps ont changé. Ou alors, les gens, allez savoir...

Yvonne, l'aïeule, se souvient. De Charles, son défunt mari, psychologue amateur, résistant de fortune, fumiste et charmeur. Et, tenez, cette oie... C'était en 45, et le volatile leur avait fait évoquer un cassoulet de 36. Elle s'interroge, Yvonne. C'est que les étés deviennent difficiles, à présent, aussi difficiles que cette horde de mioches qui ne surveillent guère leur langage. Ils sont partout. Ainsi, le petit Arnold, déboulant sans prévenir dans la chambre parentale, vient de s'offrir sa scène primitive...

Broutilles... La Châtaigneraie en a tellement vu. Les gens passent, elle demeure, ancrée au fil du temps. Les émois des jeunes filles, les querelles des gendres, la cuisine des familles, tout cela ne tire guère à conséquence.

Julie et Julien

Allez savoir, pourtant. Ainsi, ce duduche de Gustave. Soit, il n'a pas de chance. En tant que croque-mort, les donzelles font la fine bouche avec lui, comme si elles étaient immortelles. Elles le trouvent trop avide, avec ses mains toujours prêtes à pétrir leur chair tiède, après avoir... A leur guise. Il a le temps, Gustave. Il sait qu'elles lui passeront quand même entre les pattes, un peu plus tôt, un peu plus tard.

Cette fois, on dirait qu'il a trouvé fortune. Mais c'est qui, cette Julie qu'il ramène sans prévenir ? Avant, les prostituées, monsieur, on en usait, on ne les présentait pas à sa famille. Enfin, quoi, il y a les enfants...

Ne dramatisons rien. Cette foucade ne devrait durer que l'espace d'un été. Mais c'est compter sans Julien, cet enfant difficile, Julien, l'adultérin. Lui et Julie s'amourachent l'un de l'autre. Ils fuient. Quelle importance ? Tout va continuer comme avant.

Pas cette fois. On ne joue pas impunément avec un très ancien équilibre. Quand les principes croulent, le reste suit. Les vieilles structures s'affaissent comme autant de châteaux de cartes. La Châtaigneraie n'y survivra pas.

Dommage. On s'y sentait bien. Santacroce possède ce rare talent de conteur qui sait vous insérer, d'emblée, au cœur des choses, ce don de sympathie agissante qui vous rend plus proche d'inconnus, de cette tribu que chaque été ramenait, bon an mal an, dans le sablier de la vieille maison.

CLAUDE COURCHAY.

★ **COLIN-MAILLARD, de Jean Santacroce, Albin Michel, 272 p., 39 F.**

Un fou comme tout le monde

● ***Les séductions du vertige.***

DANS le dernier livre de Georges-Olivier Chateaureynaud, nous avions souligné une fugitive allusion aux « portes de corne et d'ivoire », signe à soi-même plus encore qu'au lecteur, par lequel l'écrivain déclare sa filiation : nervalien, son univers romanesque où s'épousent le rêve et la folie.

On retrouve bien entendu ce climat dans *Mathieu Chain*, mais quelque chose a changé que le titre même exprime dans son réalisme prosaïque. Car, ici, le réalisme, en effet, se superpose, jusqu'à le cacher un instant, à l'« autre côté »... Et c'est ce réalisme aussi qui met en évidence une cruauté qu'on pouvait croire presque absente jusqu'ici : pourtant, n'était-elle pas déjà dans l'incendie fantastique des *Messagers ?*

Cela commence comme une confession : « Je m'appelle... » Mais celui qui parle ne fera que raconter à un autre la vie et l'aventure d'un troisième, qui va donc devenir « il », et qui est Mathieu Chain. Le narrateur est le pasteur d'une île allemande froide et perdue ; exil volontaire : il a été aussi un très savant et brillant théologien. D'où la sagacité singulière d'un récit qui est, en somme, la « traduction » de la confidence que fit au narrateur celui qui était devenu son ami : cet homme débarqué dans l'île, sans raisons ni bagages, la face marquée de blessures encore fraîches. Il aura fallu sa mort pour que le pasteur découvre qu'il avait été en France un écrivain fort connu.

C'est dans ce passé que nous rejoignons Mathieu Chain, au moment où il ouvre la lettre d'une inconnue. Elle l'admire, voudrait le connaître. Il est blasé : on verra. Il ne pressent pas encore que cette lettre va « bouleverser sa vie ».

Personnage très « normal », presque banal, d'écrivain à succès quoique de grand talent, assez riche et confortable, c'est un célibataire tranquille partagé entre son œuvre et les voyages. Il semble que nous assistions à la première faille : au cours d'une de ses promenades préférées le long des quais de la Seine, il se « réveille » devant une cage de sapajous. Il sait qu'il vient de prononcer des paroles incongrues. Qu'a-t-il pu dire ? Il rentre chez lui, fait un rêve étrange (il rêve beaucoup), sort de nouveau, erre dans la nuit. A l'aube, il aperçoit sur la berge un homme (bien vêtu) qui pleure ; il s'émeut, interroge, insiste, et, furieux soudain de son silence, d'une bourrade le précipite dans l'eau. Il le repêche, et l'autre manifeste les sentiments qu'on imagine.

Parce qu'il se sent seul, Mathieu téléphone à la dame, qui l'invite à un dîner d'amis. Elle est, comme son écriture et sa voix, belle, jeune, précieuse. Le mari entre : c'est l'homme de la Seine. Après le dîner, elle fait voir à l'écrivain qu'elle possède ses livres. Un seul manque, qu'elle n'a pu trouver. Qu'à cela ne tienne : n'en eût-il qu'un exemplaire, il sera pour elle. Elle prononce le titre. Il est un peu vexé : ce n'est pas de lui, elle confond. Protestations. Et, sur la page « Du même auteur » d'un autre roman de lui qu'elle lui tend, il découvre avec effarement le titre de ce livre *qu'il n'a jamais écrit.*

Alors, pour éclaircir l'énigme, s'expliquer l'erreur, mais au fond pour retrouver le livre, il entreprend une quête... qui le conduit dans la clinique d'un psychiatre célèbre. « *Mon cher*, lui dira celui-ci, *cela vous pendait au nez ! Vous étiez allé si loin de ce côté-là, le plus étroit, le plus tortueux du labyrinthe...* »

« Guéri », il part pour l'Italie, descend sur un quai, monte dans un autre train, erre à travers l'Europe : sur ce quai « il s'est quitté ». Plus tard, il descendra d'un train encore, cette fois en pleine vitesse. Hôpital. Il s'en échappe, pour repartir, jusqu'à ce qu'il s'arrête dans l'île nordique où il mourra sept ans après.

Ce que laissaient au lecteur les autres livres de G.-O. Chateaureynaud, c'était un enchantement inquiet. Celui-ci donne l'inquiétant vertige qu'on éprouve à avoir été promené en apparente sécurité — apparente seulement — au bord d'un gouffre qui jette quelques lueurs et se referme sur son secret.

YVES FLORENNE.

★ **MATHIEU CHAIN, de G.-O. Chateaureynaud. Grasset, 256 p., 39 F.**

BOVARY, C'EST LUI !

(Suite de la page 17.)

AUTRES références célèbres : les « turbans rouges » des mères « à figures renfrognées », qui mériteraient de passer les siècles au même titre que le « petit pan de mur jaune » chez Proust. Vargas Llosa fait admirablement sentir à quel point cette technique annonce, au moins autant que le roman dit « objectal », ce que les cinéastes appelleront l'« arrêt sur l'image ». Nous entrons là au plus secret de ces combinaisons de formes et de sons qui font dire à Flaubert qu'*« une bonne phrase de prose doit être aussi inchangeable qu'un bon vers »*.

Vargas Llosa a bien compris que l'apport décisif de *Bovary* consiste à modifier le point de vue du narrateur sur ce qu'il raconte. Ce décalage préparait les jongleries de James et, plus tard, le « stream of consciousness » de Joyce.

Ce n'est pas que Flaubert s'absente de son œuvre, comme on l'a trop dit. Il arrive au narrateur omniscient de se rapprocher de ses personnages, ou d'émettre un jugement qui atteste l'existence d'un être étranger à la réalité fictive. Cette présence en coulisse se manifeste une cinquantaine de fois au cours de *Bovary* par des généralités telles que : *« Après la mort de quelqu'un, il y a toujours comme une stupéfaction qui se dégage... »*

Mais Flaubert, et Vargas Llosa l'en approuve totalement, se refuse à démontrer. *« Du moment que vous prouvez,* écrit-il à Louise Colet, *vous mentez. »* Si l'auteur veut exprimer des opinions personnelles (et il en émet forcément), il doit le faire à travers l'organisation de sa matière romanesque. A force d'*impassibilité*, entendue comme une stratégie et non

par Bertrand Poirot-Delpech

comme une sécheresse de cœur, l'idéal serait que le lecteur ait l'illusion d'une matière narrative qui s'engendre elle-même !

La révolution flaubertienne est d'autant plus admirable, et a mis d'autant plus de temps à s'imposer chez nous, que, pour s'aider d'un jeu de mots commode, *« impassible n'est pas français »*...

DANS ses romans, Vargas Llosa se révèle moins esthète, plus engagé. Il entend traduire au plus près la réalité sociale d'un continent dont l'état d'ébullition lui paraît l'origine et le gage de sa vitalité artistique.

Il n'en reste pas moins désireux de s'absenter au maximum de ses textes. La fiction à finalité militante lui paraît la pire des choses. S'il arrive au roman d'accompagner des bouleversements historiques — et il semble que ç'ait été le cas par le passé en France, en Russie, — il ne doit pas le rechercher. C'est malgré lui qu'il rend compte du réel. C'est après coup qu'il témoigne d'un état des mœurs, des mentalités, de la culture.

Une comparaison, apparemment saugrenue, entre Flaubert et Brecht illustre le propos final de *l'Orgie perpétuelle*. Vargas Llosa observe que le démocrate Brecht compose un théâtre paternaliste, didactique, autoritaire, à la limite : sclérosant, alors que le méprisant Flaubert, qui confond volontiers totalité humaine et bêtise humaine, fait œuvre de démocrate en se fiant à la liberté créative du lecteur.

Ce dernier est convié à la plus vertigineuse des expérimentations à l'occasion d'un récit qui ne cesse pas pour autant de se soucier de son intérêt, de son plaisir. C'est dire que la leçon de Flaubert, relayée et filialement servie par Vargas Llosa, n'a jamais été si actuelle.

★ L'ORGIE PERPETUELLE, de Mario Vargas Llosa, traduit de l'espagnol par Albert Bensoussan, collection du « Monde entier », Gallimard, 240 pages, 42 francs.

essais

UN VENTRILOQUE

UN fou, c'est quoi ? Quelqu'un qui sait tellement sa souffrance qu'il ne peut en parler et qu'il en délire ? Un écrivain, c'est qui ? Celui qui parle, parle autour de sa souffrance, pour ne jamais savoir rien d'elle. Entre ces deux extrêmes, de la parole pleine à ce qui la rend possible, la plage insécable et incontournable du silence, errent les simulateurs, ces demi-fous qui balbutient du langage.

Jean-Edern Hallier est de nos ventriloques ; mais d'autres aussi s'essayent à cet exercice dérisoire de se faire les scripteurs de notre société secrète du simulacre. Notre chef suprême s'appelle Kafka, le Kafka qui écrit, par la bouche du singe, son « Rapport pour une académie » : *« Je le répète, je n'étais pas séduit par l'idée d'imiter les hommes, j'imitais parce que je cherchais une issue et non pour quelque autre raison... Quand je fus remis à Hambourg à mon premier dresseur, je ne tardais pas à reconnaître les deux possibilités qui s'ouvraient à moi : jardin zoologique ou music-hall. Je n'hésitais pas. Je me dis : essaie de toutes forces d'aller au music-hall ; c'est là l'issue ; le jardin zoologique n'est qu'une nouvelle cage grillée ; si tu y vas, tu es perdu. »*

Jean-Edern est un singe qui préfère le music-hall au jardin zoologique. Semblant pour semblant, plutôt les feux de la rampe que le froid de la cage. A la fin des fins, quand comprendra-t-on que le malheur peut faire devenir singe et que le singe le plus digne est celui qui fait son métier de singer ? Nous n'avons pas inventé la lune, mais ce que nous savons, c'est qu'il n'y a plus de lune. Alors deux choix : soit tuer les accessoiristes, ces pâles mécaniciens de nos soleils espérés, soit se frotter, dans l'indifférence et le dégoût, aux sunlights d'un univers qu'il nous plairait d'imaginer comme encore lumineux.

Je ne sais pas si Jean-Edern Hallier est un écrivain, mais ce que je sais, c'est qu'il est un des prosateurs de notre temps. *« Chaque matin qui se lève est une leçon de courage »* n'est pas un livre, mais le vade-mecum de nos bévues, de nos bassesses et de notre sursaut possible, aux margelles d'un réel de production et de mort. Ces dix dernières années, pour ceux qui vécurent mal comme une naissance, ces vingt dernières années, pour ceux qui vécurent le coup d'Etat d'Alger de 1958 comme l'annonciation de la quotidienneté de l'abjection, résonnent à nos oreilles comme d'irréfutables bruits de défaite.

Dix ans après, vingt ans après, nous sommes un peu plus bas que la bassesse. Et pourtant, nous fûmes clairvoyants, entreprenants ; il faut dire que ce n'était pas bien difficile. La droite étant par atavisme productrice et reproductrice de néant programmé, nous vécûmes les aléas scientifiques de la fascination de la gauche à se conformer au modèle dominant de l'amoindrissement. Il n'est jamais facile d'être révolutionnaire, on risque toujours la mort. Il est dérisoire et écœurant de se coltiner avec un ersatz de gauche, qui se donne comme programme de faire mieux en confort que la droite et qui n'obtient, à défaut de victoire, que l'irruption généralisée de verrues ou d'urticaire chez ses militants.

Les dévots vont défaillir, mais *Libération*, l'amour passionné de ce qui serait, bien sûr d'une manière impossible, un retour à la philosophie, le temps qui passe, mal, Wim Wenders (1) et sa désespérance sont la même chose. La dérive du sens, la nostalgie du combat, le constat du désert, l'accoutumance à l'angoisse et le *non possumus* éthique. Personne ne nous croira, personne ne croit Jean-Edern, pas même nous, pas même lui.

JEAN-PAUL DOLLÉ.

(1) Cinéaste allemand, réalisateur d'*Alice dans les villes* et de *l'Ami américain*.

★ CHAQUE MATIN QUI SE LEVE EST UNE LEÇON DE COURAGE, de Jean-Edern Hallier. Ed. Libres Hallier, 469 p., 52 F.

philosophie

La logique infernale du marxisme

(Suite de la page 17.)

Marx s'en tirait propre comme un sou neuf. Kolakowski s'escrimait à sauver Marx. Il ne dénonçait les infortunes des socialismes que pour préserver la vertu du socialisme.

Plus tard, à mesure des années, et les désastres se renouvelant (avec, pour Kolakowski, cet événement alarmant que fut la venue de Gomulka en Pologne, Gomulka désigné pour soigner le socialisme et devenant, malgré soi, l'ouvrier de la dégénérescence), les barrages édifiés par Kolakowski commencent à faire eau. Et il reconnaît qu'il n'y a pas un socialisme essentiel, celui de la doctrine, et des socialismes existentiels, ceux que nous connaissons. Du marxisme au stalinisme, le lien n'est pas fortuit. La question se pose dès lors jusqu'à la hantise : s'il ne s'agit pas d'un accident, quelle logique infernale est alors endormie au cœur obscur du marxisme pour que le stalinisme soit, sinon sa fatalité, du moins un de ses effets possibles.

Le premier texte du livre fournit le fil de cette espèce d'enquête policière qui consiste à descendre dans les dédales du maxisme pour y découvrir non point le coupable, mais la mécanique de la perversion. Et Kolakowski pointe ici l'esprit révolutionnaire en tant que tel— une mentalité que Kolakowski repère dans Marx, à la fois comme utopie et comme reprise voilée et biaisée de la doctrine apocalyptique du Christ

Les marxiste n'ont rien à voir avec le purgatoire. Pour eux, c'est le ciel ou l'enfer, le bien et le mal, Le salut sera total ou ne sera pas. Le vieux monde ne peut pas être rapetassé. Il faut l'abolir et l'échanger contre un autre. Pas de réparations, pas de bricolage mais un passage à travers le mal et résurrection.

S'il est vrai que Marx écarte le thème du péché originel, il retient l'idée de salut en la croyance prométhéenne à l'auto-rédemption de l'humanité. Il met même en place une curieuse dialectique de la négativité qui l'apparente aux messianistes : si le mal, dans l'histoire, n'a de sens que par rapport à la libération ultime, si la descente aux enfers est la voie de cette libération, alors, le monisme de Marx porte en lui les excès du nihilisme apocalyptique. L'optimisme marxiste, son horreur du mal engendrent les charniers — à la fois suppression chirurgicale du mal et route vers cette société future dans laquelle nécessité et liberté ne font plus qu'un, toutes les sources du conflit étant anéanties par l'anéantissement de la société de classe.

Un modèle commun serait donc de reconnaître dans des moments aussi divers que le platonisme, la doctrine du Christ, les messianismes, l'esprit utopique et le marxisme. Si le mal est à l'œuvre dans le monde, n'est-ce pas que l'homme est exproprié de son essence ? Et la restauration de l'unité perdue est alors concevable, soit par un retour romantique aux origines ou par une conversion spirituelle, soit, comme dans le marxisme, par la fabrication d'une société future, rationnelle, qui n'utilise le mal que pour l'exclure. Mais la conséquence est celle-ci : intolérance absolue pour les porteurs du mal et droit de supprimer tous les conflits par la violence. L'esclavage devient l'emblème de la liberté. La barbarie, le chemin vers l'unité.

Voilà ce que le Kolakowski d'aujourd'hui ne peut pas accepter. Sa pensée est aux antipodes de la pensée utopique, pensée qui, comme celle de Platon, prétend savoir qu'il n'y a qu'une vérité et qu'un bien, et quelle est cette vérité, quel est ce bien.

A ces certitudes simples et éclatantes Kolakowski oppose une pensée se défiant de toute idéologie, un peu grise, mais sérieuse, et qui tient que l'espoir et la liberté se fondent sur la reconnaissance de la part du mal. Pour Kolakowski, nulle théorie globale ne peut être reçue. Le savoir absolu est à la fois une vanité et une terreur. Le mal est notre *compagnon*, nous devons faire avec lui, composer et négocier, marchander. La vie humaine est une irrémédiable défaite, et c'est cette défaite qu'il convient de gérer, de réduire, de maîtriser.

Autour de ces thèmes, dix autres analyses jalonnent le livre : sur la position de Marx et de Bakounine face à l'héritage, à l'histoire, sur les accommodements que Lénine, au contraire de Rosa Luxemburg, prend avec l'idée internationaliste, seule capable cependant de restaurer le caractère universel de l'existence humaine, sur la tolérance, Kolakowski multiplie les éclairages. Pas de polémique, même si le style est vif. Une série de démonstrations.

A une occasion pourtant, Kolakowski oublie son flegme. Il examine le *Marx* d'Althusser. *« Je me propose,* dit-il d'une voix calme, *de montrer que toute la théorie d'Althusser se compose des éléments suivants : 1) des banalités du sens commun exprimées à l'aide de néologismes inutilement compliqués ; 2) des concepts marxistes traditionnels qui sont vagues et ambigus chez Marx lui-même (ou chez Engels) et que l'explication d'Althusser laisse aussi vagues et ambigus qu'auparavant ; 3) quelques erreurs historiques. »* Et plus loin : *« La science est science lorsqu'elle a la forme de la science ! Cette proposition grotesque résume tout ce qu'on peut trouver chez Althusser sur la manière de distinguer le travail scientifique des autres sortes de travail. »* Et Kolakowski achève par cette perfidie que le « verbiage » d'Althusser lui ferait trouver des charmes même dans la philosophie analytique anglo-saxonne.

GILLES LAPOUGE.

★ L'ESPRIT REVOLUTIONNAIRE, suivi de MARXISME : UTOPIE ET ANTI-UTOPIE, de Leszek Kolakowski. Editions Complexe, 303 p., 99 F.

lettres étrangères

Les plantes vénéneuses de Gustav Meyrink



★ *Dessin de JULEM.*

● ***Trois nouvelles fantastiques présentées par Borges...***

« *MEYRINK croyait vraiment que le royaume des morts entre dans celui des vivants et que notre monde visible est sans cesse pénétré par l'invisible* », dit Jorge Luis Borges dans la présentation des trois nouvelles écrites par l'écrivain autrichien qui avait choisi Prague pour vivre et pour créer. Ces nouvelles, exemplaires de la vision tourmentée de Meyrink, précèdent ses romans. On y trouve déjà l'atmosphère oppressante de son inoubliable Golem.

Le Cardinal Napellus, texte déjà connu par la livraison des *Cahiers de l'Herne* consacrée à Meyrink, est construit autour de la figure magique d'un cardinal qui traverse les siècles enfermé dans une boule de cristal, elle aussi enfermée dans un globe terrestre en vieux parchemin. On s'y promène parmi la pierraille d'un château en ruine ; on y rencontre la plante grasse aux fleurs bleu acier, la maléfique *aconit napel ;* on y assiste enfin à une recherche mystique et désespérée qui débouchera sur la folie.

C'est le thème du dédoublement, si cher à l'écrivain, et aussi celui du voyage dans le temps qui se dégage de la nouvelle *les Sangsues du temps*. Le narrateur, qui vit l'expérience terrifiante de la contemplation du cosmos, comprendra qu'il est appelé à voguer, avec des « *voiles blanches, sur la mer infinie de la vie éternelle* ». Voiles blanches qui, chez Meyrink comme chez Trakl, sont symbole d'attente, d'espoir et de pureté.

Enfin, dans *les Quatre Frères de Lune, un document,* c'est l'auteur lui-même qui se décrit comme un enfant perdu, accueilli par des moines, finissant sa vie comme valet de chambre dans un inquiétant manoir. Texte messianique et blasphématoire à la fois où « Celui » qui doit revenir ou venir pour « *dire « Je » dans chaque pierre, dans chaque fleur... en dedans et en dehors du Temps et de l'Espace* », serait encore une fois crucifié. Avec des mots d'esprit cette fois-ci. Car qui peut triompher, se demande à juste titre le narrateur, de la dérision ou de l'ironie ?

« *Le fantastique, contrairement au féerique,* écrivait Roger Caillois, *se manifeste comme un scandale, une déchirure... presque insupportable dans le monde réel.* » Cette irruption insolite est flagrante dans l'œuvre littéraire de Mircea Eliade, miroir d'une réalité finalement très banale. C'est pourquoi l'effet « subversif » du fantastique n'est chez lui que plus saisissant. La prose de Meyrink en revanche reflète un univers entièrement « déstabilisé ».

Le lecteur plonge d'emblée dans une lumière crépusculaire où se meuvent, avec une lenteur calculée, plantes vénéneuses, ectoplasmes et visages déformés. La vision de Meyrink, Viennois à l'âme vagabonde et pragoise (1), exprime la quête incessante d'une présence ineffable, diable ou ange, qui transforme chaque instant de la réalité en cauchemar, qui donne sans cesse au cauchemar les attributs sensuels de la réalité.

EDGAR REICHMANN.

★ **LE CARDINAL NAPELLUS**, de Gustav Meyrink. La Bibliothèque de Babel, collection de littérature fantastique dirigée par Jorge Luis Borges. Retz-Franco Maria Ricci, 12, rue des Beaux-Arts, Paris 5e, 84 p., 32 F.

(1) Voir « le Monde des livres » du 22 juillet 1976 et du 2 octobre 1976.

Lara Jefferson, l'écriture et la folie

● ***« Petit mot noir après petit mot noir. »***

DE Lara Jefferson, ou de celle qui se fait appeler ainsi, on n'aurait jamais rien su, si vers la fin des années 40, un manuscrit signé de ce nom n'avait été découvert, dans des conditions qui restent mystérieuses, et immédiatement publié par un éditeur américain (1). Le texte original donne cet avertissement : « *Elle vécut quelque part dans le Middle-West, et elle n'avait pas de famille.* » Paradoxalement, si on en croit la préface que l'éditeur ajouta au texte, ses raisons à publier le livre d'une folle sont des raisons nationalistes : il y aurait chez Lara Jefferson la même volonté de lutter contre une menace de destruction que celle qui se serait emparée de la nation américaine pendant les années, toutes récentes alors, de la guerre.

C'est dans un tout autre contexte que la Librairie des femmes fait paraître ici l'excellente traduction de Sylvie Durastanti. On ne peut que l'en féliciter, même si les raisons de cette publication ne rencontrent pas directement le projet du livre, qui n'est pas principalement féministe, ou même « féminin ». Pour Lara Jefferson, l'écriture est exclusivement le moyen, unique, élémentaire *(« un crayon et quelques feuilles de papier »)*, limité dans le temps, de résister à la folie. Pour elle, l'acte d'écrire est d'abord la reconnaissance d'une intelligibilité dans le discours *(« ce qui peut se dire en mots n'est pas pur délire »)*, et la possibilité d'un contact (de la main au papier) quand toutes les autres relations manquent. « *Sous ce déluge de délires, je suis restée assise, à monter mon garde-fou — ma petite digue, — petit mot noir après petit mot noir.* »

Rien d'étonnant à ce que le livre de Lara Jefferson ne soit pas loin de traverser, rencontrer, toutes les formes de discours. Du langage parlé le plus direct, avec ses variantes argotiques et sociales, à l'écriture la plus « littéraire » et aux genres les plus divers, les références sont innombrables. Roman noir américain, journalisme, textes religieux, littérature autobiographique, poésie lyrique, épopée, théâtre, écriture contemporaine : Shakespeare, bien sûr, mais aussi Dante (l'espace infernal), Rousseau (l'introspection sous la figure de l'arrachement à soi), Lautréamont, Kafka (monstruosité, métamorphose), Rimbaud (les aubes, au-dehors), etc.

Mais ce discours n'est pas solitaire. C'est celui d'une femme qui se déclare « *folle entre les folles* ». « *J'ai regardé les autres — et je me suis sentie des leurs.* » Dans l'« Hydro », qui est le département de la souffrance, situé entre le « Haut » (le « Purgatoire », où la folie n'est qu'une absence) et le « Bas » (le « Bloc 3 », où « *les incurables se traînent en appelant à grands cris la mort de leur corps* »), les notes griffonnées au jour le jour par Lara Jefferson sont le support fixe où sont enregistrés les spectacles et les hurlements des « folles ». De ce qui ne serait qu'une salle d'hôpital emplie de cris indistincts, elle fait la scène d'un théâtre collectif, où chaque figure (la fermière, la prêcheuse, la sorcière, la païenne, l'étudiante, etc.) vient jouer son histoire, avec sa gestualité propre. Par l'écriture, chacune de ces histoires est arrachée à l'uniformisation de l'institution médicale.

Quand le petit bout de crayon dont Lara Jefferson se servait pour écrire est presque usé, le livre s'achève. « *Guérie* », semble-t-il, son auteur va remonter « *en haut* », où il n'y aura plus lieu d'écrire. Le dernier mot du livre est, dans le texte anglais, en français : « *commencement* ». Shakespeare est renvoyé à sa « *paisible tombe* », Lara Jefferson sort : dans une autre langue désormais, dans la langue des autres.

BRIGITTE LEGARS.

★ **FOLLE ENTRE LES FOLLES**, par Lara Jefferson, Ed. Des femmes, 247 p., 42 F. Traduit de l'anglais par Sylvie Durastanti.

(1) *These are my sisters*, éd. Vickers Printing, 1947.

psychiatrie

Contre l'internement

« *A mon humble avis, toutes les maisons de fous devraient être supprimées sur-le-champ, et ce ne devrait pas être tenu pour moins qu'un crime d'emprisonner une personne en prétextant la folie...* » De qui donc est cette déclaration révolutionnaire ? Vous ne devinerez jamais : il s'agit d'une phrase de Daniel Defoe, datant de 1728. On la trouve, parmi beaucoup d'autres textes souvent drôles, toujours instructifs, dans un livre où Thomas Szasz a eu l'ingénieuse idée de regrouper les critiques adressées à l'asile et à l'internement involontaire par des auteurs appartenant aux pays et aux époques les plus divers : anthologie fort suggestive, d'où il ressort que la protestation contre les abus du pouvoir psychiatrique est presque aussi ancienne que ce pouvoir lui-même, dont les débuts remontent au dix-huitième siècle.

A noter particulièrement, dans ce concert de voix chantant la liberté, les très beaux extraits de Tchékhov (salle 6), Karl Kraus, Jack London et Valéry Tarsis (salle 7). Szasz leur a joint, non sans humour, quelques écrits dus à d'authentiques psychiatres — Pinel, Rush ou Cerletti, — et dont la cruauté témoigne involontairement contre le savoir même dont ces médecins se réclament.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE

★ **L'AGE DE LA FOLIE**, de Thomas S. Szasz. Traduit de l'américain par J. Ochs. P.U.F., 253 p., 59 F.

histoire

QUAND LES PASSIONS S'APAISENT

Trente-huit ans après l'appel lancé le 18 juin 1940 sur les ondes brouillées de la B.B.C. par un simple général de brigade à titre temporaire, et de surcroît inconnu du public, il serait vain de vouloir recenser avec précision tous les ouvrages consacrés à de Gaulle. Plusieurs centaines ont traité, en leur temps, de l'épopée de la France libre et de la Résistance, de la philosophie politique de l'ermite impatient de Colombey-les-Deux-Eglises, enfin de l'action du fondateur de la Vᵉ République.

Ayant dominé pendant plus de trente ans — avec un bonheur inégal — la vie politique nationale, il n'était pas étonnant que de Gaulle, par son œuvre écrite et par ses actes, inspirât les analystes et les commentateurs mais aussi les juristes et les historiens.

Maintenant que certaines passions se sont apaisées, il semble que l'œuvre du général de Gaulle entre un peu plus encore dans l'histoire. Celle-ci ne peut toutefois être encore écrite avec une sûreté absolue. Certains, acteurs, témoins, conseillers ou collaborateurs du général, conservent encore secrets, comme par une déférence posthume, de précieux documents, tandis que d'autres, sentant le temps passer, livrent enfin leurs souvenirs. C'est notamment le cas de Claude Hettier de Boislambert, qui raconte ses aventures auprès du chef de la France libre, de René Hostache, qui explique comment fut préparée la libération, et de Jean Touchard, qui s'interroge sur la signification idéologique du gaullisme.

Il reste à souhaiter que leur exemple soit contagieux. D'ailleurs, le dernier colloque de l'Institut Charles-de-Gaulle a révélé que beaucoup de choses peuvent encore être écrites sur ce demi-siècle dans lequel de Gaulle aura laissé bien des traces.

ANDRÉ PASSERON.

Les souvenirs d'un combattant de la France libre

● ***Claude Hettier de Boislambert s'embarqua pour l'Angleterre, le 18 juin...***

C'EST avec un plaisir manifeste et un enthousiasme tout juvénile que Claude Hettier de Boislambert raconte les événements dont, en un demi-siècle, il a été le témoin ou l'acteur, et qu'il se raconte lui-même, à travers ceux-ci.

Fils de hobereau normand, passionné de grande chasse, il n'aurait été sans doute qu'un distingué gentleman-farmer, s'il ne s'était un peu par hasard, au cours de la débâcle, embarqué pour l'Angleterre le 18 juin et s'il n'avait été l'un des tout premiers officiers à rallier de Gaulle, devenant le directeur adjoint de son cabinet. Son sort sera désormais lié à celui du chef de la France libre. Dans « *les Fers de l'espoir* », il décrit de l'intérieur la vie des exilés de Londres, leurs difficultés, notamment avec les Anglais. Il expose avec précision les conditions dans lesquelles il obtint le ralliement du Cameroun en compagnie de Leclerc. Il consacre de longs développements à l'affaire de Dakar, où une escadre britannique fit une démonstration qui tourna à sa confusion.

L'auteur révèle que les Britanniques refusèrent un plan de débarquement dont il était l'auteur, et qui aurait permis de rallier le Sénégal à de Gaulle. Lui-même, qui se trouvait à Dakar, fut alors fait prisonnier par les autorités de Vichy. Il raconte ses prisons d'Afrique, et de France, sa condamnation à mort, son évasion, son retour à Londres.

Après avoir été nommé gouverneur de la Rhénanie à la Libération, être devenu, à la demande de de Gaulle, député R.P.R. de la Manche en 1951, Claude Hettier de Boislambert se retrouve en 1960 à Dakar, mais cette fois en tant que premier ambassadeur de France. Il révèle que de Gaulle, en 1962, lui proposa de devenir aussi le premier ambassadeur de France dans l'Algérie indépendante et lui laissa entrevoir un portefeuille ministériel. Malgré son refus, le chef de l'Etat le nomma grand chancelier de l'ordre de la Libération, fonction que Claude Hettier de Boislambert exerce toujours.

Bien qu'il n'aille pas toujours au fond des problèmes qu'il évoque, l'auteur apporte ainsi le témoignage toujours précieux de l'acteur, du confident, de l'intermédiaire qu'il fut. Ecrit d'une plume alerte, descriptive et évocatrice, cet ouvrage retrace les exploits d'un de ces « héros de la France libre » dont la jeunesse s'est nourrie d'aventures toujours périlleuses, souvent épiques, mais soutenues par le gaullisme. Claude Hettier de Boislambert, qui fut président du conseil international de la chasse, mêle aussi à ces Mémoires quelques récits de ses rencontres avec les grands fauves, montrant à la fois ce qui rapproche et ce qui distingue la chasse de la guerre. — A. P.

★ **LES FERS DE L'ESPOIR, de Claude Hettier de Boislambert, Plon, 560 pages, 75 F.**

Les idées politiques du gaullisme

● ***Une analyse patiente, scrupuleuse et nuancée de Jean Touchard.***

QUELLE est la signification idéologique du gaullisme ? Evénement purement conjoncturel lié à la personnalité d'un homme exceptionnel, ou phénomène appelé à lui survivre ? Essence immuable, ou seulement réponse pragmatique à une succession de situations historiques ? Autant de questions dont l'intérêt n'est pas simplement rétrospectif et auxquelles la publication posthume du cours professé en 1969 à l'Institut d'études politiques par Jean Touchard apporte des réponses pertinentes et nuancées.

Les deux dates qui définissent la période de référence signifient clairement que l'étude ne concerne que le gaullisme de Charles de Gaulle : pas seulement parce que la disparition de l'auteur a suivi de près la mort du général, empêchant sa mise à jour, mais bien en raison d'une conviction motivée que le seul gaullisme qui mérite cette appellation est celui de son inspirateur et porte-parole : lui disparu, il convient de trouver d'autres termes pour désigner les idées qu'il a si fortement énoncées.

Pour saisir l'orginalité du gaullisme, Jean Touchard applique une démarche essentiellement historique, celle même qu'il avait si heureusement mise en œuvre dans son étude sur la gauche au vingtième siècle : il s'attache à en reconstituer la genèse au travers des vicissitudes d'une carrière militaire et des épreuves de la nation. Il interroge tour à tour « les trois termes qui s'imposent à l'attention de tout historien des idées » : l'homme, l'époque et la société.

Une connaissance approfondie de tous les textes sortis de la plume de Charles de Gaulle, enrichie par l'évocation de tous ses propos, éclairée par les souvenirs et les témoignages des proches, nous vaut une restitution pénétrante et convaincante de la formation de la personnalité et de ses idées. On ne sera pas surpris que l'explorateur subtil des rapports complexes entre littérature et politique relève les références littéraires qui trahissent quelques-unes des inclinations profondes du général, recense les lectures qui ont nourri sa sensibilité, décrive ses paysages intérieurs.

Aux antipodes du nationalisme sectaire

Le gaullisme n'a pas surgi d'emblée tout constitué : il s'est peu à peu dessiné. Il a aussi évolué : Jean Touchard relève quelques-unes de ses variations. Sur certains points, il s'est même contredit : sur la décolonisation, c'est une légende qui établit une continuité entre la conférence de Brazzaville et la politique de la Vᵉ République. Sur l'attitude à l'égard de l'Allemagne, sur les rapports avec les Etats-Unis, sur l'économie aussi, la pensée de de Gaulle a changé. Mais ces variations n'atteignent pas l'essentiel : elles n'entament point l'extraordinaire constance sur quelques principes fondamentaux : la grandeur de la nation, le rôle de l'Etat, la prédominance des intérêts des nations sur les idéologies, la souveraineté du peuple, une certaine idée de la démocratie.

L'analyse patiente et scrupuleuse de Jean Touchard souligne l'insuffisance radicale de la plupart des interprétations qui tentent de ramener le gaullisme à autre chose qu'à lui-même. Maurrassien, l'homme qui s'intéresse aux innovations de la technique et qui ne conçoit pas d'autre source de la légitimité du pouvoir que le suffrage universel ? Son nationalisme unitaire et synthétique, qui accepte en bloc tout le passé national, est aux antipodes du nationalisme sectaire de l'Action française, qui n'en retient que certains chapitres. Plus dérisoire encore la tentative d'expliquer le gaullisme par la stratégie du grand capital. L'embarras du parti communiste devant le phénomène est bien révélatrice de l'impuissance de l'analyse marxiste à rendre compte de son audience, en particulier dans les couches populaires, et explique ses mécomptes auprès des électeurs. L'évidence s'impose que le gaullisme, même s'il n'entend pas être une explication globale, a une singularité qui le rend irréductible.

On aimera que cette étude, consacrée à un homme autant qu'à sa pensée, soit aussi une œuvre d'auteur, quelle n'affecte point une impersonnalité impossible. Jean Touchard ne déguise point ses sentiments : il n'y va pas par quatre chemins pour dire le peu de bien qu'il pense de telle étude. La publication de ce cours, qui garde un peu de la spontanéité de l'enseignement oral, n'est pas seulement contribution précieuse à l'intelligence du gaullisme : ceux qui ont connu et aimé Jean Touchard retrouveront, à travers ces pages chaleureuses et vivantes, la pensée et le ton d'un des analystes les plus pénétrants des idées politiques.

RENÉ RÉMOND.

★ **LE GAULLISME, 1940-1969, de Jean Touchard. Le Seuil, collection « Point. Histoire », 384 p., 16 F.**

Ce qui se tramait avant la libération

● ***Comment fut préparé le rétablissement d'une autorité légitime.***

TANDIS que l'armée des Français libres se battait contre les troupes de l'Axe et que les maquisards harcelaient l'occupant sur le territoire national, quelques hommes préparaient l'organisation du pays pour le jour attendu de la libération. René Hostache, dans son *De Gaulle 1944*, montre comment rien ne devait être laissé à l'improvisation pour le rétablissement de l'autorité légitime dans le territoire libéré.

A Londres, puis à Alger, les équipes constituées autour de de Gaulle préparaient la restauration d'une administration française, malgré la volonté des alliés, qui s'apprêtaient à mettre en œuvre une nouvelle occupation ou, plus exactement, à exercer une tutelle directe qui aurait empêché l'indépendance réelle du pays.

Dans son ouvrage précis, bien documenté et qui tient compte des nombreux écrits antérieurs, l'auteur, lui-même ancien résistant et ancien député U.N.R. des Bouches-du-Rhône, expose les mécanismes complexes de la Résistance intérieure sans cacher les relations parfois hasardeuses de celle-ci avec de Gaulle, les conflits entre les tendances, les velléités des communistes, et il n'ignore pas non plus les bavures qui ont pu se produire. Il ramène aussi à de plus justes proportions le rôle de chacun, Car Il souligne bien comment, d'abord hétéroclite, la Résistance a pu être mieux organirée autour de de Gaulle sans toutefois être jamais entièrement contrôlée par lui.

A. P.

★ **DE GAULLE 1944, VICTOIRE DE LA LEGITIMITE, de René Hostache Plon, collection « Espoir », 222 pages, 38 F.**

Une promenade dans l'histoire de la pensée

L'OUVRAGE que présente aujourd'hui Jean Rouvier, suite informelle à un précédent intitulé *les Grandes Idées politiques des origines à Jean-Jacques Rousseau* (1), est assez étrange et déroutant, venant d'un universitaire. Il ne s'agit pas là d'une histoire mais d'une véritable chronique des grandes idées, rédigée dans un style que l'on qualifiera d'apostrophique et où l'essentiel mérite de l'humeur est d'être à visage des plus découverts. Humeur ou passion ?

La thèse est simple : il y a dans le monde deux grands principes, Dieu et Satan, le Bien et le Mal, l'harmonie et la révolte, et il n'est aucune doctrine qui ne découle de l'un ou de l'autre de ces principes. Mais j'ai bien dit que notre auteur opposait l'harmonie, et non l'ordre, à la révolte : il sait qu'il y a des ordres malsains et il le montre. Et dans notre monde moderne, tout ce qui est malsain en fait d'ordre et de désordre, remonte à Rousseau, père à la fois de l'individualisme et du totalitarisme, ce qui n'est pas contradictoire si, comme pense le montrer l'auteur, l'un conduit à l'autre.

Dans le procès qu'il fait à Rousseau et à Maurras, Jean Rouvier va trop loin. Cela ne peut pas être aussi simple. Une pensée est comme une vie : plus multiple, plus diverse, et nul ne peut être à ce point enfermé ni dans un moment de son témoignage, ni surtout dans les aspects que d'autres en ont trop exclusivement retenus, en fonction de ce qui les arrangeait.

Quant à l'Allemagne, de Fichte à Hitler, Jean Rouvier est implacablement français : il sait la différence, et il entend qu'on la maintienne. Et les hommes qui, à ses yeux, défendent les « droits de Dieu en l'homme », et accessoirement les droits de la France en Europe, ont nom : Maurice Barrès, Charles Péguy, Georges Bernanos, le colonel de La Roque et le général de Gaulle.

Les pages consacrées au fondateur des Croix de feu sont certainement ce qu'il y a de plus inattendu et de plus incongru dans le livre, et les citations les plus bienveillantes n'emportent pas la conviction : s'il est sans doute exact que La Roque ne fut pas un « fasciste » au sens qu'affectionne la mythologie de gauche pour stigmatiser tout ce qui n'est pas elle, il n'en reste pas moins vrai qu'aucune pensée politique ne se dégage de la mémoire de ce brave patriote. En revanche, on aurait aimé une réfutation de l'idée de « race française » chez Barrès, et peut-être une analyse plus approfondie de l'idée de l'Etat chez le général de Gaulle, par rapport à une tradition monarchiste qui n'aurait pas été préalablement ramenée au maurrassisme pour dégénérer aujourd'hui dans le giscardisme

Mais les reproches sont nécessairement injustes, puisque le propre de ce livre est d'être une promenade libre et dépourvue de tout préjugé, de tout tabou, dans l'histoire de la pensée et dans la pensée de l'histoire. A ce titre, le guide est des plus vivants, plein de références souvent oubliées, de raccourcis étonnants, de provocations bien menées, et il nous change enfin de la pensée universitaire et didactique qui ne parvient presque plus jamais à dissocier la réflexion de l'ennui et l'enseignement de l'endoctrinement.

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT.

(1) Bordas éd., 1973.

★ **LES GRANDES IDEES POLITIQUES DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU A NOS JOURS, de Jean Rouvier. Edit. Plon, 384 p., 45 F.**



…APAISENT

peut toutefois être encore écrite avec … tins, acteurs, témoins, conseillers ou … conservent encore secrets, comme …, de précieux documents, tandis que … passer, livrent enfin leurs souvenirs. … Claude Hettier de Boislambert, qui … près du chef de la France libre, de … ue comment fut préparée la libéra… , qui s'interroge sur la signification

… leur exemple soit contagieux. D'ail… l'Institut Charles-de-Gaulle a révélé … peuvent encore être écrites sur ce … Gaulle aura laissé bien des traces.

ANDRÉ PASSERON.

…es politiques …gaullisme

Aux antipodes du nationalisme sectaire

RENÉ RÉMOND.

chine

DU REPORTAGE AU RÊVE

Trois livres récents nous parlent d'une Chine qui s'ouvre à l'étranger. Etrangement, leurs auteurs en arrivent à la même conclusion : leur témoignage sur ce pays, qui a cessé, en principe d'être « terra incognita », ne fait qu'« épaissir le mystère et le nourrir ».

LES Chinois, d'Orville Schell, portent un sous-titre abusif : « *La vie de tous les jours en République populaire* ». Il eût fallu écrire : « *La vie de tous les jours par un « ami étranger » hôte de la République populaire* ». Universitaire américain, l'auteur doit à une famille en contact étroit avec la Chine depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Hinton, d'avoir été admis dans le pays de Mao, quelques mois avant la mort du Grand Timonier, avec d'autres compatriotes « *constituant un éventail largement représentatif de l'Occident* ». Il a visité des usines, des écoles, des hôpitaux et même une prison ; mais son ouvrage nous en apprend moins sur ces lieux que sur le déroulement, le rituel, d'un tel voyage.

Les lecteurs d'Orville Schell qui connaissent la Chine retrouveront avec amusement les « brèves introductions » — parfois consignées *in extenso* — de rigueur avant chaque visite, l'articulation — « *avant la Libération* », « *après la Libération* » — des discours prononcés par les responsables des comités révolutionnaires, les couplets indispensables sur l'« *amitié entre les peuples* ».

Ceux qui furent seulement les acquéreurs pleins de bonne volonté de certains best-sellers discerneront enfin la part d'imposture que comporte la rédaction hâtive de « témoignages » nés d'une expérience aussi artificielle.

Cet ouvrage vaut plus que ne le laissent supposer les premières pages, écrites dans le style plat qu'exigent les éditeurs américains pour des livres promis à de nombreuses traductions. La description d'une opération du cerveau sous anesthésie acupuncturale va loin dans l'observation : alors que le sang coule, on apporte à la patiente, qui n'est visiblement pas en état d'y toucher, quelques morceaux de pomme. « *L'assiette fait l'effet d'une nature morte sortie de son contexte... mais, d'une certaine façon, c'est la présence de ces morceaux de pomme qui démythifie l'opération.* »

Surtout, l'auteur se pose les bonnes questions, au bon moment. « *Que pensent les professeurs les plus âgés de l'exposé qui nous est fait ?* se demande-t-il alors d'une visite à l'université. *Certains d'entre eux ont vécu un demi-siècle d'histoire. Croient-ils secrètement que nous sommes naïfs ou dépourvus de curiosité ?* »

Presque partout, Orville Schell a le même sentiment que celui éprouvé lors de la visite de la prison de Changhaï, celui de « *regarder des poissons dans un aquarium* ». Bien disposé au départ à l'égard de ses hôtes, il aura surtout fait sentir dans son livre « *la frustration de ne pouvoir communiquer qu'au niveau d'idées politiques formelles* ».

Bernard Bouvier, lui, affirme être allé en Chine débarrassé « *de ces idéologies plus ou moins assurées sans lesquelles il paraît parfois difficile de parler ici.* » Il avait « *des raisons guère autres qu'alimentaires ; une bourse d'études, c'est tout* ». Il se demande s'il n'a pas vécu dans un songe, d'où le titre de son livre, *le Rêve du pavillon 4*, par référence au bâtiment de l'université de Changhaï réservé aux étudiants étrangers.

Usant d'un style un peu flottant quand il se lance dans des abstractions, l'auteur ne se prend heureusement pas souvent au sérieux, comme en témoignent des épigraphes farceuses au début de certains chapitres. Il a « *simplement tenté de présenter un peu de la manière dont on sent les choses en Chine* ».

Moins chaperonné qu'Orville Schell, Bernard Bouvier a vu plus de choses que lui et en a même vécu certaines. Mais ses impressions rejoignent finalement celles de l'Américain. A propos d'un ballet, il écrit : « *Les danseuses et danseurs évoluaient dans des mouvements très érotiques. Il me semble pourtant que de telles impressions sont propres à un œil occidental plutôt qu'elles ne renvoient à un érotisme pour les Chinois..* »

« *A la réflexion*, poursuit Bernard Bouvier, *le défaut ressenti à l'écoute de bien des discours occidentaux tenus sur les Chinois vient de ce que leurs auteurs les peignent tels qu'ils eussent eux-mêmes été s'ils s'étaient trouvés à leur place.* » Certes, mais n'est-ce pas ménager son confort intellectuel que d'invoquer à tout propos l'altérité des Chinois pour « comprendre » ce qui, à nous, nous paraît inacceptable. On voudrait être sûr que Bernard Bouvier ironise quand il présente comme une « *grande avancée démocratique* » la peine de mort avec sursis, l'exécution dépendant de l'attitude du condamné pendant deux ans de travail forcé. Son « rêve » aurait dû se prolonger jusqu'à l'aube du jour où on apprend à un homme condamné deux ans auparavant qu'il n'est finalement pas « récupérable ».

Un univers « dans nos têtes »

Dans la nouvelle *Chine* de la collection « Petite Planète », Patrice Fava et Jean Leclerc du Sablon, ancien correspondant de l'Agence France-Presse à Pékin, aujourd'hui journaliste au *Matin*, évoquent avec moins de légèreté les ombres au tableau. Usant avec bonheur du secret de fabrication qui a fait le succès de la collection, ils en disent autant qu'un article d'encyclopédie, mais sur le ton d'une conversation brillante, avec une touche impressionniste — en l'espèce, le chapitre sur Pékin, « *produit d'une nécessité : la réalisation de l'harmonie universelle* » — rehaussée par les photos sensibles et significatives de Chantal Fava.

Le chapitre intitulé « La Chine dans nos têtes » prolonge les réflexions amorcées par Orville Schell et Bernard Bouvier : « *Les Chinois n'écrivent pas ; du moins leur langage ne nous atteint pas. Les reportages se multiplient. Paradoxalement, ils soulignent notre méconnaissance... Les questions, inexorablement, restent les mêmes. Les Chinois sont-ils heureux ? Y a-t-il une opposition ?* »

La page s'achève par cette remarque perfide : « *Les réponses sont dans les questions : la Chine a — aussi — pour fonction de nous rassurer, incidemment, sur notre propre bonheur... démocratique.* »

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

★ LES CHINOIS, d'Orville Schell. Traduit de l'américain par Martine Wiznitzer, Belfond, 320 p., 49 F.

★ LE RÊVE DU PAVILLON 4, de Bernard Bouvier. Editions de la Différence, 190 p., 30 F.

★ CHINE, de Jean Leclerc du Sablon, Patrice et Chantal Fava. Editions du Seuil, collection « Petite Planète », 192 p., 13,50 F.

Luxun entre Gorki et Vallès

ETRANGE destin posthume que celui de Luxun, écrivain de la Chine moderne. Il n'y a pas de lui une image stable, mais une succession d'images parfois contradictoires. L'idée que l'on donne de lui est aussi mouvante que les graphies françaises de son nom : Lou Siun (1), Lou Sin (2), Lu Xun (3), et maintenant Luxun. Bref, tout, ici, est sujet à polémiques (4). Si l'on en croit Michelle Loi et Pierre Ryckmans, — qui s'opposent sur tous les plans, mais s'accordent au moins sur celui-ci, — il en a été de même en Chine, où occultation et glorification se sont bizarrement succédé. On finit par se demander si Luxun doit être tenu pour un écrivain, ou si, au contraire, son nom et quelques-uns de ses écrits ne servent pas uniquement au champ clos de la querelle politique.

Pour nous, il avait été avant tout l'auteur d'un livre exceptionnel : *la Véritable Histoire de Ah Q*. Puis on découvrit avec intérêt *Contes anciens à notre manière*. Ces deux ouvrages suffisaient à montrer que Luxun s'était engagé dans les luttes qui ravagèrent la Chine entre les deux guerres mondiales. Les libelles, essais et pamphlets de lui que nous donnent à lire Michelle Loi et Daniel Hamiche confirment cette impression première. Malheureusement tout se passe comme si les uns souhaitaient privilégier le combattant politique au détriment de l'écrivain, et les autres, l'écrivain au détriment du combattant politique. En fait, il faut rendre à Luxun son unité et joindre aux essais qui nos sont proposés les autres volumes de lui que nous possédons en français, sans omettre *la Mauvaise Herbe*, non plus que *Fleurs du matin cueillies le soir* (5).

En lisant ces *Pamphlets et Libelles* qui datent des dix dernières années de la vie de l'auteur (1925-1936), le lecteur vérifiera la justesse d'une comparaison souvent faite : Luxun est le Gorki chinois. Mais j'évoquerais aussi volontiers un autre écrivain, français celui-là : Jules Vallès. Il faut, bien entendu, se méfier de tels rapprochements. Ils ont cependant la vertu d'éclairer la solidarité de Luxun avec le combat politique, et sa solitude dans ce combat.

Lorsque, jeune homme, il fait ses études au Japon, il se passionne pour Freud, ainsi que l'indique sa préface à *Contes anciens à notre manière*. Si cet intérêt est éphémère, il en va autrement pour Darwin. Luxun est un évolutionniste convaincu. Il pense alors, comme le souligne Michelle Loi, « *que le monde évolue en progressant et que l'on pourra changer les hommes en les instruisant* ». C'était là l'idée maîtresse de Maxime Gorki. Mais Luxun, pour autant, ne voue pas un culte aux œuvres du passé. Il réclame une littérature vivante, écrite aujourd'hui pour les hommes d'aujourd'hui.

Cet « irrespect » manifesté avec constance par Luxun va le conduire à des positions d'une rare clairvoyance. Ainsi, sur la question, si importante dans une Chine encore pour partie féodale, des femmes, Luxun est un féministe convaincu. S'il est persuadé que la libération de la femme va de pair avec la libération (dans son esprit : la transformation révolutionnaire) de la société, il ajoute cependant qu'« *il est indispensable qu'elles mènent aussi le combat qu'il faut pour se libérer des chaînes que les femmes sont seules à porter* ». Et il dit cela, en Chine, en 1933...

Ailleurs, il s'insurge contre ce que l'on nommerait volontiers le « mandarinat révolutionnaire ». Il s'en prend aux écrivains qui attendent de leur allégeance à la révolution gloire et honneur. Non, dit-il, « *la révolution, c'est quelque chose d'amer, mêlé de saleté et de sang, nullement aussi séduisant et idéalement beau que se l'imaginent les poètes. La révolution implique nécessairement la destruction, mais la reconstruction est encore beaucoup plus nécessaire. Or si détruire est simple, reconstruire est fastidieux* ». C'est que l'évolution de Luxun s'est poursuivie. Du darwinisme initial, il est passé au marxisme. Il traduira des textes de Lounatcharsky, de Plekhanov, un roman de Fadéev. Mais il ne sera jamais membre du P.C.C.

Luxun manie avec maîtrise une ironie impitoyable : il y a chez lui un étonnant fabuliste. Des éclairs de générosité déchirent le texte. Le lisant, on perçoit que là même où il veut le plus déterminer, il se garde du sectarisme à conjurer ses hésitations. Comme s'il savait que la révolution peut également être un piège...

HUBERT JUIN.

(1) Lou Siun : *Contes anciens à notre manière*. Traduits par Li Tche-houa, Gallimard.

(2) Lou Sin : *Essais choisis*. Deux volumes, choix de Daniel Hamiche, 10 × 18.

(3) Lu Xun : *la Mauvaise Herbe*. Traduction de Pierre Ryckmans, 10 × 18.

(4) Voir le pamphlet de Michelle Loi : *Pour Luxun. Réponse à Pierre Ryckmans* (Simon Leys). Alfred Eibel, édit.

(5) Traduit par François Jullien. Alfred Eibel, édit.

★ LUXUN, PAMPHLETS ET LIBELLES (1925-1936). Présentation et traduction par Michelle Loi. François Maspero, 256 p., 28 F.

CORRESPONDANCE

Pa Kin et le prix Nobel

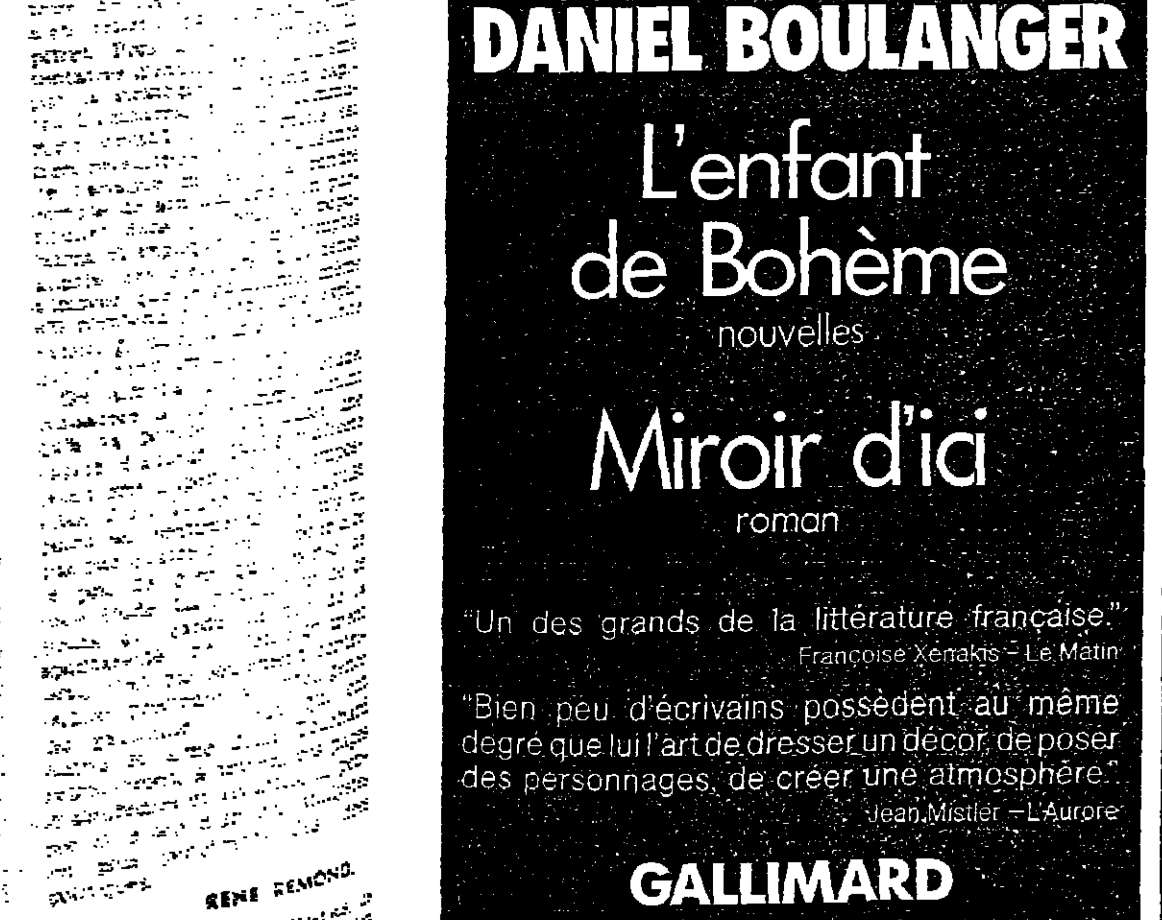
A la suite de l'article de Pierre-Jean Rémy sur le roman de l'écrivain chinois Pa Kin, paru dans le Monde des livres, *nous avons reçu de M. Paul Bady, maître-assistant à l'Ecole normale supérieure, la lettre suivante :*

Je voudrais ici apporter une précision à l'article que Pierre-Jean Rémy a consacré à *Nuit glacée* de Pa Kin. Il fait allusion à la proposition faite à l'automne 1975 par « des intellectuels européens » en faveur de l'attribution à cet auteur chinois d'un prix Nobel.

Il ne serait peut-être pas inutile de préciser que ces « intellectuels européens » étaient, en réalité, une trentaine de spécialistes français de la Chine, des « sinologues » appartenant à presque toutes les institutions universitaires et de recherche s'intéressant au monde chinois.

Le romancier chinois vient, du reste, de rappeler à un correspondant de l'agence Chine nouvelle qu'il a écrit son premier roman à Paris, dans le quartier Latin, et à Château-Thierry, où il a séjourné de 1925 à 1927. A l'époque, plus de mille cinq cents jeunes Chinois faisaient leurs études en France, soit dix fois plus qu'en Angleterre et presque autant qu'aux Etats-Unis.

Au moment où nos relations culturelles avec la Chine semblent prendre un nouveau départ, ce rappel d'un passé, qui nous ramène plus de cinquante ans en arrière, ne peut qu'encourager les efforts actuels pour développer les échanges.







Fête des pères

PANOPLIES

En voyage, bricoleur, sportif, dans son auto...

S'IL voyage souvent, il emportera dans sa valise un kimono de tissu blanc imprimé de motifs géométriques, replié dans une pochette de tissu (250 F) ; une bourse de toilette (38 F) et un porte-cravates, 30 F, lui sont assortis (Laurence Roque, 69, rue Saint-Martin, 75004 Paris). Pour se raser de près, un astucieux blaireau de voyage se range dans son manche, 51 et 100 F (Kaprike, 17, av. Bugeaud, 75116 Paris). Pour ne pas manquer l'heure du premier rendez-vous, en voyage d'affaires, un réveil à quartz, à affichage permanent par cristaux liquides, et extra-plat ; il est en métal blanc, son couvercle forme socle lorsqu'on le pose et il se range dans une housse (« Cassic » Jaz, 349 F, chez les horlogers).

S'il est bricoleur (et ils le sont tous !), une nouvelle pompe s'adapte sur n'importe quelle perceuse électrique tournant entre 2 000 et 3 000 tours/minute en charge. Débitant 50 litres à la minute, cette pompe auto-amorçante fonctionne comme un outil pneumatique professionnel (Triplex, 110 F environ, dans les magasins de bricolage). Pour exécuter sans rechigner les petits dépannages de plomberie, dans la salle de bains ou la cuisine, une jolie trousse en tissu « jean » velours matelassé compte sept poches pour y glisser les outils ; cette trousse, bleu marine doublée de rouge ou bleu ciel, mesure 40 cm de large et 33 cm de haut et se replie. Vide, elle vaut 55 F, garnie d'outils, 195 F (Bathshop, 3, rue Gros, 75016 Paris).

Pour sa chère auto : un petit aspirateur pour éliminer les poussières qui se branche sur l'allume-cigare (85 F) et une trousse « Autoroute 2 », comprenant vingt outils de dépannage, est en imitation cuir noir, 69 F (Galeries Lafayette).

S'il est sportif — et amateur de cyclisme — il pourra pédaler de bon matin en musique : un petit poste de radio, combiné à un phare et à un avertisseur sonore, se fixe sur le guidon du vélo ; il fonctionne sur piles (150 F, au Bon Marché). Pour un sportif en chambre, un presse-papier est fait d'un galet sur lequel on a peint une chaussure de basket (62 F, Munier, 87, av. Niel, 75017 Paris).

Pour se détendre les nerfs, entre deux rendez-vous importants, les « executive playthings » présentés par la boutique de jeux « l'Œuf cube » (24, rue de Linné, 75005 Paris) vont de l' « araignée », articulation en métal qui permet toutes les formes géométriques (30 F) au « psycho-spaghetti », tube transparent flexible dans lequel quatre billes doivent évoluer, 40 F. A la boutique d'artisanat de la Maison de l'Iran (65, av. des Champs-Elysées) un jeu de cartes reproduit les personnages de l'histoire de l'empire iranien : la boîte de deux jeux, 59 F.

Pour réussir les grillades du dimanche, au jardin, un nouveau barbecue contenu dans une mallette de métal comprend un foyer vertical avec tourne-broche à moteur à piles et un foyer horizontal pour les grillades : ces deux foyers fonctionnent ensemble (Valmon, 250 F, grands magasins et magasins de sports). Et pour se relaxer, après le déjeuner, la sieste sous les arbres se fera, étendu dans un hamac qui vient tout droit du Paraguay ; sa large nacelle, en tissage rose pâle et beige fait par les Indiens, est tendue sur deux montants de bois, 450 F à la boutique Le Monde sauvage, 86, rue Saint-Denis, 75001 Paris.

JANY AUJAME.

Au bonheur de la vitrine

SAUVEGARDE de l'homme d'affaires en voyage et du vacancier, le filtre à eau « Filtron », de *Fichiel & Sachs*, se présente comme un appareil de photo dont il a le gabarit. Ne pesant que 300 grammes, son bac s'emboîte sur le filtre électronique qui purifie par oxydation anodique 40 litres d'eau avec six piles, à raison de 3 litres à la minute, 390 F en pharmacie et chez Didier-Neveur, 39, rue Marbeuf.

La mode masculine est aux gilets et aux montres gousset. Aussi *Jaz* vient-il de sortir une série de modèles alliant les cadrans en émail décoré du XVIIIe siècle, avant la technique d'avant-garde du module analogique à quartz. Existe en cinq variantes. A partir de 560 F.

Comme son nom l'indique, le « Varachem Penliter », de *Ronson*, est un briquet-bille, le premier coiffant le second. Léger, en acier mat et brillant, le briquet fonctionne par gaz et cartouche, éliminant pierre, molette, pile et quartz. 395 F dans quatre cents points de vente à travers la France et à Paris : *La Tabagie*, Maine-Montparnasse ; Lemaire, 59, avenue Victor-Hugo ; au Printemps.

Un « lecteur de cartes » pour la voiture se compose d'une plaque de Plexiglas éclairée par une réglette lumineuse et un fil électrique extensible à brancher sur l'allume-cigares. Recouvert d'une housse en plastique, 57 F, au Bazar de l'Hôtel de Ville.

Un pare-soleil au décor western, 280 F, la *Housse-Pereire*, 197, boulevard Pereire, 75017 Paris.

L'ampli-téléphone se révèle un haut-parleur à placer à côté du combiné qui permet en outre d'écouter à plusieurs ou de téléphoner en gardant les mains libres. 99 F, chez *Damart*, à Paris, et en province ou par correspondance (59086 Roubaix Cedex 2).

La cravate est de tradition pour la fête des pères. Les grands magasins regroupent une quinzaine de marques, dont celles des couturiers, aux gabarits classiques, un peu moins larges qu'en 1977, mais encore importants. Aussi avons-nous cherché les nouvelles, étroites, simples ficelles ou tuyaux de soie, à nouer avec désinvolture pour apporter une touche de couleur aux tenues estivales.

Charvet (8, place Vendôme) en offre de toutes les couleurs chatoyantes de la soie unie, à 30 F.

Valentino (17-19, avenue Montaigne) joue les petits imprimés fondus sur fonds sombres en cravates étroites (150 F) et la corde tressée poids plume en ceintures aux mêmes prix.

Renoma (129, rue de la Pompe et 19, avenue Matignon) a nettement rétréci la ligne de ses cravates, coupées dans le tissu des chemises ou des vestes (à partir de 109 F), à moins qu'on ne préfère les cravates pour petits cols hauts en crêpe de soie rayée (89 F).

NATHALIE MONT-SERVAN.

« Être beau »

Narcisse au naturel

« ÊTRE beau ! » Le titre s'étale sur la couverture de ce « guide pour les hommes » (Guy Authier, 99 F) sous une photo musclée d'un garçon dont les cheveux plutôt courts encadrent un visage carré aux joues creuses. Il porte une chemise en popeline de soie blanche et se carre dans un fauteuil d'osier blanc accentuant son bronzage. Cette recherche de plastique masculine en 222 pages est signée Charles Hix, spécialiste américain de mode masculine. Les photos de Bruce Weber sont superbes et les recettes... pleines de bon sens.

Best-seller aux Etats-Unis, l'ouvrage de Charles Hix illustre, en outre, la nouvelle orientation des produits de toilette pour hommes qui nous arrivent aussi d'outre-Atlantique. Après le rasage et le bronzage, les industriels de la beauté espèrent conquérir ce fructueux marché potentiel. Il suffit de savoir que le chiffre d'affaires des cosmétiques féminins atteint, en France, les proportions du budget de la défense nationale pour s'en convaincre.

La gamme la plus importante en cours de lancement est celle d'Aramis 900 avec plusieurs shampooings, des masques, tout pour le rasoir et le bain, mais aussi une crème exfoliante pour débarrasser la peau de ses cellules mortes et des excès de sébum. Helena Rubinstein, pour sa part, propose un gel teinté et une crème de jour. Désormais, les hommes n'auront plus besoin de nous piquer nos petits pots.

Pour son « Lagerfeld », Karl a fait jouer sa sensibilité de créateur en mariant avec subtilité des notes de sous-bois, d'épices et de tabac, en y ajoutant quelques tonalités animales.

« Denim » d'Elida Gibbs est une gamme complète destinée à ceux qui vivent en jeans. Son parfum est à la fois boisé et ambré, relevé de citron et d'ambre.

Parmi les lignes existantes, Lanvin a choisi la laque verte pour le nouveau coffret de « Vetyver » contenant un flacon d'eau de toilette et un savon. Cette aromatique d'Inde ou de Java a la cote, puisque nous la retrouvons chez Guerlain, Carven et Roger & Gallet, assaisonnées de façons différentes.

Les atomiseurs rechargeables gagnent du terrain, notamment chez Révillon, Paco Rabanne et Jean Desprez pour « 40-Love ». Gucci ajoute un savon à son eau de toilette et à son après-rasage. Yardley lance « Sven », d'influence scandinave, tandis que Torrente « Pour Homme » garde son flacon carré.

Toujours dans les essences vertes, « Cuvée Royale » de Charvet (8, place Vendôme) reprend la forme d'un quart de champagne. « Eau de Campagne » de Sisley apporte une note potagère de tomates, tandis que L'Artisan Parfumeur (94 bis, rue de Grenelle et 5, rue des Capucines) a pensé au vaporisateur pour la voiture ou le bureau à base de mousse d'arbre.

N. M.-S.

BIBLIOGRAPHIE

Nouveaux horizons

A notre époque de voyages, souvent lointains, un atlas est une source de documentation quasi indispensable. Un ouvrage très complet et d'une conception inédite vient de paraître : le « Nouvel atlas mondial ». Ce volume relié, de grand format, comporte, outre les classiques cartes des différents pays, de nombreuses photographies de la surface terrestre, prises d'avion et de satellites. Un cahier spécial est consacré à l'astronomie, illustré également de photos, du soleil et des principales planètes. Des données statistiques sur chacun des pays du monde et un index comprenant cinquante mille noms complètent cet ouvrage documentaire sur notre planète.

★ *Nouvel Atlas mondial*, éd. Solar, 100 F.

La leçon de photo

Les photographes amateurs sont aujourd'hui légion, mais combien d'entre eux savent exploiter toutes les possibilités de leur appareil ? Les éditions Time-Life viennent de sortir un ouvrage de plus de quatre cents pages dans lequel sont passés en revue l'équipement photographique de base par les techniques de prises de vue et l'apprentissage du développement et du tirage. Toute cette partie pratique du livre est illustrée de nombreuses photographies prises les collaborateurs de « Life » et par quelques grands noms de l'art photographique, tel Henri Cartier-Bresson. Une utile leçon avant les expériences personnelles de l'été.

★ *Le Grand Livre de la photographie*, éd. Time-Life, 155 F, en librairie.

L'autopsie du confort

Dès l'enfance, l'homme est curieux de savoir « comment ça marche » ! Et il dévisse, démonte, décortique tout mécanisme tant soit peu à portée de sa manie enquêtrice. Deux collaborateurs de la revue américaine « Popular Science » se sont ainsi lancés à l'assaut de soixante-dix-huit appareils courants (du téléphone à cadran à la perceuse électrique et de l'appareil photo au couteau électrique) pour savoir ce qu'il y avait à l'intérieur. Ils en ont tiré un livre qui satisfera la curiosité de ceux qui n'ont pas encore osé explorer tous ces mécanismes cachés sous leur belle carrosserie.

★ *Ça marche comme ça*, éd. Fayard, 55 F.

L'art du potier

Parce qu'il sait donner forme à l'argile, la cuire et la décorer, le potier exerce l'un des métiers les plus fascinants du monde. Cet art, puisque chaque pièce est création, se pratique depuis la préhistoire. Dans le livre qu'ils viennent d'écrire sur la poterie, Jacques Anquetil et Daniel Vivien racontent les origines de la céramique et illustrent son histoire de très belles photos d'objets des civilisations extrême-orientales, méditerranéennes et précolombiennes. La poterie populaire française nous est également contée et nous fait retrouver les besoins utilitaires de chaque région que les artisans ont su mettre en forme. Cette partie historique est suivie d'explications très détaillées sur les diverses techniques actuelles de la poterie. Le livre se termine par des renseignements pratiques sur la formation et l'exercice de la profession de potier, dont le statut peut être celui d'un artisan ou d'un artiste.

★ *La Poterie*, éd. Dessain et Tolra-Chêne, 42 F.

ABONNEMENTS DE VACANCES

Des dispositions ont été prises pour que nos lecteurs en villégiature en France ou à l'étranger puissent trouver leur journal chez les dépositaires.

Mais, pour permettre à ceux d'entre eux, trop éloignés d'une agglomération, d'être assurés de lire le Monde, *nous acceptons des abonnements de vacances d'une durée minimum de deux semaines, aux conditions suivantes :*

FRANCE :	
Quinze jours	23 F
Trois semaines	32 F
Un mois	42 F
Un mois et demi	62 F
Deux mois	78 F
Deux mois et demi	97 F
Trois mois	115 F
ETRANGER (voie normale) :	
Quinze jours	38 F
Trois semaines	54 F
Un mois	72 F
Un mois et demi	105 F
Deux mois	138 F
Deux mois et demi	172 F
Trois mois	205 F
EUROPE (avion) :	
Quinze jours	48 F
Trois semaines	68 F
Un mois	91 F
Un mois et demi	134 F
Deux mois	177 F
Deux mois et demi	220 F
Trois mois	283 F

Dans ces tarifs sont compris les frais fixes d'installation d'un abonnement, le montant des numéros demandés et l'affranchissement. Pour faciliter l'inscription des abonnements, nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous les transmettre accompagnés du règlement correspondant une semaine au moins avant leur départ, en rédigeant les nom et adresse en lettres majuscules.

هكذا من الأصل

Le Monde

société

ÉDUCATION

CONTRE LA SUSPENSION DU PRINCIPAL

Grève des cours au collège des Gorguettes à Cassis

De notre correspondant régional

Marseille. — Une grève des cours de vingt-quatre heures a été observée, mardi 13 juin, au collège des Gorguettes de Cassis (Bouches-du-Rhône), pour obtenir la levée de la mesure de suspension prise par le ministre de l'éducation à l'encontre du principal de l'établissement, M. Vincent Ambite (*le Monde* du 18 mai). Cette grève, soutenue par les parents d'élèves de la Fédération Cornec et les syndicats nationaux des instituteurs, des enseignements de second degré et de l'éducation physique (SNI, SNES et SNEP), a été largement suivie puisqu'il y a eu 75 % d'absents parmi les élèves : cent cinquante étaient présents sur un effectif actuel de six cents.

Dix-neuf professeurs sur trente-six se sont associés au mouvement, auquel n'ont pas pris part, en revanche, le personnel administratif et les agents de service. Au cours d'une conférence de presse à laquelle assistaient des délégations d'établissements voisins, les responsables locaux de la Fédération Cornec ont réaffirmé leur soutien à M. Ambite et leur adhésion à ses objectifs pédagogiques. « *Nous entendons, quoi qu'il en soit*, ont-ils déclaré, *conserver nos entrées au collège et poursuivre la collaboration qui s'est instaurée avec les professeurs.* » Dans une motion, les enseignants solidaires de M. Ambite ont précisé qu'ils ont veillé « *au maintien du rythme de vie du collège et des principes pédagogiques qui sont en pratique dans l'établissement* ».

Quant à M. Ambite, il a estimé, de son côté, « *que les expériences du « parlement » des Gorguettes* (1) *ont été une conquête d'importance nationale* », et il s'est élevé contre les calomnies dont il aurait été l'objet.

Une question écrite enfin a été posée au ministre de l'éducation par le député communiste et maire d'Aubagne, M. Edmond Garcin, demandant à M. Beullac de rapporter immédiatement « *la mesure de suspension visant le principal des Gorguettes* ».

G. P.

(1) Réunion trimestrielle présidée par un élève, au cours de laquelle les délégués de classe, avec leurs délégués au conseil d'établissement, débattent de la vie du collège devant les représentants de la direction, des enseignants et d'autres catégories de personnels concernées.

Par 26 voix contre 22

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE REPOUSSE LE PROJET DE CALENDRIER POUR 1978-1979

Le conseil supérieur de l'éducation nationale, réuni mercredi 14 juin, a repoussé par 26 voix contre 22 le projet de calendrier de l'année scolaire 1978-1979. Il y a eu 3 abstentions.

Le texte du ministère de l'éducation propose une augmentation de la durée des vacances de février, un découpage de la région parisienne en deux zones pour décaler de deux jours les départs et les retours de ces vacances ; il entraîne une légère réduction du nombre de jours sur lesquels travailleront les élèves (*le Monde* des 3 et 15 juin).

L'opposition au sein du conseil supérieur est venue principalement des syndicats d'enseignants, des syndicats ouvriers et des associations de parents d'élèves de l'enseignement public. Les critiques ont surtout porté sur le fait que la coupure au milieu du second trimestre deviendrait, selon le projet, presque aussi longue que celle de la fin du trimestre (à un jour près pour le premier trimestre, à deux jours près pour le second). Certains syndicats désapprouvent totalement le système des zones, *a fortiori* son extension à l'intérieur de la région parisienne, qui gênerait particulièrement les parents d'enfants scolarisés dans des établissements appartenant à deux zones différentes.

[Le décalage des zones et l'allongement des vacances de février se justifient par le souci d'éviter les embouteillages sur la route et dans les gares, et d'augmenter la rentabilisation des équipements hôteliers et des sports d'hiver. Le ministre de l'éducation, qui n'est pas tenu par l'avis du conseil supérieur de l'éducation nationale, dont le rôle est seulement consultatif, peut-il concilier les contraintes économiques et sociales avec l'équilibre du travail des enfants et des personnels de l'éducation ?]

Le nombre de candidats au baccalauréat s'accroît plus vite dans les sections techniques

Les candidats au baccalauréat qui auront obtenu une moyenne de 10 sur 20 à l'issue des épreuves du premier groupe seront définitivement dispensés de celles du second groupe (abusivement appelées « oral ») (1). Jusqu'à présent, une moyenne de 12 était requise : telle est la principale nouveauté du baccalauréat 1978, qui a été présentée mardi 13 juin par M. Jean-René Saurel, directeur des lycées au ministère de l'éducation (*le Monde* du 3 septembre 1977.

Cette mesure qui pourrait bénéficier à environ 30 % des candidats au baccalauréat du second degré ne s'applique pas au baccalauréat des séries techniques.

Elle est destinée à allonger la durée effective du troisième trimestre, les épreuves du premier groupe ayant pu être concentrées entre le 21 et le 28 juin (26 et 27 juin pour les académies de Nantes et de Rennes, 27 et 28 juin pour les autres, l'épreuve de philosophie ayant lieu respectivement le 19 et le 21 juin).

Autre nouveauté importante pour les séries A, B, C, D et D' : une épreuve écrite d'histoire et géographie est instaurée dans le premier groupe d'épreuves, les épreuves orales portant sur ces deux matières étant supprimées. Le japonais fait sont entrée parmi les langues vivantes autorisées. Cela n'entraînera guère de bouleversement, un seul candidat français ayant choisi cette possibilité dans l'académie de Paris.

On ne note guère de changements importants dans la répartition entre les différentes séries des 236 567 candidats au baccalauréat de l'enseignement général (55 % de filles) dont le nombre progresse de 1,30 % par rapport à 1977, et des 100 424 candidats au baccalauréat de technicien (55,5 % de filles), soit 4,40 % de plus que l'an dernier. Pour les premiers, les séries D et D' (mathématiques, et sciences de la nature, sciences agronomiques et techniques) sont toujours en tête avec 33,2 % des inscrits (l'an dernier 34,1 %).

La série A (philosophie et lettres), qui a connu son heure de gloire en 1968, avec près de la moitié des inscrits, n'en attire plus que 26 % aujourd'hui (27,2 % en 1977). La série C (mathématiques et sciences physiques) se maintient avec 19,6 %. La série B (économique et social) continue de progresser avec 17,5 % (l'an dernier 15,4 %), la série E (mathématiques et techniques) stagnant à 3,7 %.

Les résultats des épreuves seront publiés au plus tard le 12 juillet. Mais les candidats à une inscription dans une université parisienne doivent s'en préoccuper dès maintenant (*le Monde* du 31 juillet). Il est d'ailleurs déjà trop tard dans certains cas, comme notamment à Paris-IX (Dauphine).

(1) Les épreuves du premier groupe comprennent cependant des oraux comme c'était le cas en 1977.

M. DANIEL GOURISSE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE CENTRALE

M. Daniel Gourisse vient d'être nommé directeur de l'Ecole centrale des arts et manufactures pour une période de cinq ans, en remplacement de M. Jean-Jacques Baron, qui occupait ce poste depuis 1967.

[Né le 13 mars 1939 à Charleville (Ardennes), M. Gourisse a obtenu le diplôme de l'École centrale en 1962 et un doctorat ès sciences en 1966. De 1964 à 1973, M. Gourisse a été chef de laboratoire au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), chargé des problèmes de retraitement des combustibles nucléaires irradiés et de la production d'éléments transuraniens. Assistant technique de l'administrateur général du C.E.A. depuis 1973, il est devenu en 1976 chef du service de génie chimique du Commissariat. Depuis 1964, M. Gourisse est enseignant à l'Ecole centrale. D'abord chef de travaux adjoint, puis assistant, il a été nommé en 1969 professeur en génie chimique.]

SCIENCES

M. ROLAND MORIN EST NOMMÉ DIRECTEUR A LA D.G.R.S.T.

Le conseil des ministres a nommé mercredi 14 juin, sur proposition du premier ministre et du secrétaire d'Etat à la recherche, M. Roland Morin directeur à la Délégation générale à la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.) (*le Monde* du 15 juin).

[Né le 6 septembre 1932 à Taza (Maroc), M. Roland Morin est un ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. De février 1966 à mars 1967, il est conseiller technique au cabinet de M. Louis Joxe, alors ministre d'Etat chargé de la réforme administrative, puis, jusqu'en avril 1968, à celui d'Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé de la fonction publique. Nommé en 1967 conseiller référendaire à la Cour des comptes, il devient en 1969 directeur des affaires financières à la D.G.R.S.T., en 1970 adjoint au délégué général, et en 1974 délégué général adjoint à la recherche scientifique et technique. Il assurait, depuis le mois de décembre 1977, l'intérim des fonctions de délégué général. M. Morin est aussi professeur d'économie politique à l'Institut d'études politiques de Paris.]

● *Quatre savants étrangers* ont reçu mercredi 14 juin le diplôme de docteur *honoris causa* de l'université de Paris-Sud. Ce sont MM. Derek Ager, géologue britannique ; Henry Eyring, chimiste américain ; Ernest Wenkert, géologue autrichien, et Igor Chafarevitch, mathématicien soviétique. Le dernier nommé n'était pas présent, car il craignait de ne pouvoir rentrer dans son pays.

RELIGION

● *Poètes devant Dieu*, est le titre d'une soirée de poésie religieuse du premier Festival international de poésie de Paris, qui aura lieu à Notre-Dame le 16 juin, à 20 h. 30. Placée sous le patronage de l'Association des écrivains d'expression française, juifs, chrétiens, musulmans, dont le président est M. Olivier Clément, elle sera ouverte par le chanoine Emile Bérard, archiprêtre de Notre-Dame. La direction artistique en est assurée par M. J.-P. Rosnay, organisateur du Festival. Entrée gratuite.

● RECTIFICATIF. — Dans notre article sur le dixième anniversaire de la formation C de l'Institut catholique (*le Monde* du 19 mai), nous avons attribué à Mme Claire Lisle des propos qui ont été tenus par un autre étudiant. Mme Claire Lisle avait dit : « *L'enseignement que j'ai reçu à la formation C pendant sept ans m'aide considérablement dans mon travail d'initiation des jeunes à la théologie.* » Le numéro de téléphone exact de la « Catho » est d'autre part le 222-41-80.

« Être beau »

Narcisse au naturel

DÉFENSE

POINT DE VUE

L'AFFAIRE DES COMITÉS DE SOLDATS

Les inculpés à perpétuité

par Mᵉ YVES JOUFFA (*)

A la fin du mois de novembre 1975, la presse apprenait à l'opinion publique qu'un certain nombre d'appelés venaient d'être inculpés par la Cour de sûreté de l'Etat, pour « *participation à une entreprise de démoralisation de l'armée* ». Des civils devaient être également arrêtés et inculpés, dans les semaines qui suivirent.

Le ministre de la défense, M. Yvon Bourges, et le secrétaire d'Etat à la défense, qui était alors le général Marcel Bigeard, faisaient des déclarations dans lesquelles ils parlaient de « *collusion avec l'étranger* ».

Après avoir pris connaissance du dossier, les défenseurs des prévenus protestaient contre cette ingérence de l'exécutif et soutenaient publiquement que les éléments de l'article 84 n'étaient pas réunis.

Deux ans et demi ont passé.

Les inculpés ont été remis en liberté les uns après les autres, certains après plusieurs mois de détention préventive.

Puis des non-lieux partiels sont intervenus, en ce qui concerne les appelés, en janvier 1977.

Entre-temps, le procureur général près la Cour de sûreté de l'Etat, dans une lettre de démission qui fit quelque bruit, écrivait : « *Pourtant, le 1ᵉʳ octobre 1976, je vous avais adressé un rapport très complet sur les problèmes de démoralisation de l'armée qui ne peuvent rester dans le statu quo, qui aggrave, au fil du temps, la situation d'inculpés qui auraient dû bénéficier d'un non-lieu.* »

Depuis cette date, aucune mesure d'instruction n'est intervenue, mais les inculpations sont maintenues, basées sur l'article 84 du code pénal. Ce texte fait suite à une loi de 1940 qui ne visait que l'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. Il résulte d'une ordonnance du 4 juin 1960, prise en vertu des pouvoirs spéciaux prévus par l'article 38 de la Constitution, pour « *assurer le maintien de l'ordre en Algérie* ».

Comme tout texte de droit pénal, il est d'interprétation stricte.

Rappelons que l'infraction définie et réprimée par cet article concerne quiconque, en temps de paix, aura participé, en connaissance de cause, à une entreprise de démoralisation de l'armée ayant pour objet de nuire à la défense nationale.

Le premier élément de l'infraction est la participation consciente à une entreprise. L'expression « *entreprise* » implique une organisation occulte, ou non, poursuivant un résultat déterminé, suivant un plan concerté. Elle laisse les actes isolés des individus en dehors du champ de la répression.

Pour que l'entreprise soit coupable, il faut qu'elle tende à démoraliser l'armée, c'est-à-dire à ébranler sa foi patriotique, sa confiance en elle-même, en ses chefs, et en la légitimité des ordres qu'elle exécute, ou à diminuer ses capacités de résistance.

L'intention coupable implique non seulement que l'agent a agi en connaissance de cause, mais encore que l'entreprise de démoralisation à laquelle il a participé ait eu pour objet de nuire à la défense nationale (encyclopédie Dalloz, *Atteinte à la sûreté de l'Etat*, nᵒˢ 166 à 171).

Une critique ou une manifestation d'opinion ne poursuivant pas ce but de nuire à la défense nationale échappent donc aux prévisions de la loi.

C'est à l'accusation de prouver l'existence de ce but, par tous moyens.

La procédure instituée par la loi n° 63-23 du 15 janvier 1963, fixant la composition, les règles de fonctionnement et la procédure de la Cour de sûreté de l'Etat, est particulière.

Aussitôt que l'instruction lui paraît *terminée*, le juge d'instruction communique le dossier au ministère public, qui doit lui adresser ses réquisitions « *dans le plus bref délai* ».

Le juge d'instruction examine s'il existe contre l'inculpé des charges constitutives d'infraction à la loi pénale et, s'il n'existe pas de charges suffisantes contre l'inculpé, il déclare, par ordonnance, qu'il n'y a pas lieu de suivre.

Si le juge d'instruction estime qu'il existe contre l'inculpé des charges constitutives d'infraction dont le jugement relève de la compétence de la Cour de sûreté de l'Etat, il le déclare, en précisant la qualification légale des faits imputés et les motifs pour lesquels il existe des charges suffisantes. Il ordonne, en conséquence, que le dossier de la procédure et un état des pièces servant à conviction soient transmis au ministère public près ladite Cour, aux fins de mise en accusation.

La mise en accusation de l'inculpé devant la Cour de sûreté de l'Etat *ne peut être décidée que par décret*.

Il s'agit donc bien d'une décision de nature politique, qui appartient au gouvernement.

Dans cette affaire dite des « *comités de soldats* », le gouvernement doit donc prendre ses responsabilités.

On ne peut tolérer, dans un pays démocratique qui se dit libéral, que des citoyens soient inculpés à perpétuité, ce qui leur cause un préjudice grave.

S'il y a des éléments à charge, qu'on renvoie les inculpés devant la Cour de sûreté, si l'on estime que le débat serait opportun pour l'armée, ce qui ne paraît pas évident.

Si, comme le soutient la défense, il n'y a pas, en l'état du dossier, de charges suffisantes, il faut mettre fin à cette affaire par un non-lieu général.

En tout cas, la situation actuelle ne doit pas se perpétuer : à l'évidence, l'instruction est terminée, et le dossier doit donc être communiqué au ministère public, *officiellement*, pour que ce dernier soit tenu d'adresser ses réquisitions dans le plus bref délai.

Hors de cette procédure, la loi est tournée, et il n'est bon pour personne qu'elle le soit.

Le ministre pourra se consoler : il a trouvé, si j'en juge par la presse, un nouveau procès ; il s'agirait de poursuites contre certains journaux qui ont mis récemment en cause un officier parachutiste.

Au lieu de démentir les faits allégués, on poursuit, et on poursuit qui ? Toujours les mêmes : ceux qui sont supposés les plus faibles, parce qu'on espère les faire condamner plus facilement.

D'autant que la loi sur la presse donne beaucoup de possibilités à la répression en ce sens :

— ou bien on ne vise que les injures, et, l'injure étant réputée ne renfermant l'imputation d'aucun fait, la condamnation est automatique ;

— ou bien l'on vise la diffamation, mais, l'imputation se référant à des faits qui remontent à plus de dix années, et, au surplus, constituant une infraction amnistiée, la vérité des faits diffamatoires ne pourra pas être établie.

Dans les deux cas « *la question ne sera pas posée* ».

Ah ! qu'on fait bien de reparler actuellement de l'affaire Dreyfus !

Et comme je préfère les scrupules et les questions de M. Pierre Mendès France aux certitudes tranquilles de M. Michel Debré, lors d'un récent débat télévisé sur l'Affaire !

(*) Avocat à la cour de Paris, président de la commission juridique de la Ligue des droits de l'homme.

JUSTICE

La nouvelle organisation judiciaire de la région parisienne inquiète les avocats de la capitale

Le « démantèlement » de la Cour de Paris, depuis 1969, et les conséquences de la loi du 31 décembre 1971 ont été au centre de la réflexion des avocats du barreau de Paris, réunis pour une journée d'action, mercredi 14 juin, à l'hôtel Hilton à Paris (15e).

Au cours d'une conférence de presse, Me Louis Pettiti, bâtonnier, a rappelé, croquis à l'appui, que si la Cour de Paris regroupait, en 1969, douze départements et près de onze millions d'habitants, elle ne recouvre plus, depuis 1976, que six départements. La même Cour sera probablement, au cours des années 80, réduite à trois départements, soit moins de cinq millions d'habitants. Evoquant les raisons — économiques, démographiques voire politiques — de ce « démantèlement », le bâtonnier a déclaré qu'il n'était pas souhaitable que ce processus continue, d'autant que de tels découpages *« limitent les intérêts de la défense »*.

Pour ce qui concerne la loi de 1971 et ses conséquences, le barreau de Paris a exprimé à l'unanimité son désir de sauvegarder la possibilité de représenter un client et de plaider pour lui devant les tribunaux de grande instance de Créteil, Bobigny et Nanterre sans avoir à recourir aux système des correspondants en vigueur en province. Face à la menace d'une modification de cette loi dans la région parisienne, Me Pettiti a souligné que le texte du 31 décembre 1971 *« a fait ses preuves dans l'ensemble de la couronne »* et qu'il importait de *« conserver ce* statu quo », sauf à compromettre l'équilibre économique des cabinets d'avocats.

D'autre part, le barreau de Paris s'est fixé pour objectif, à moyen et long terme, la réforme du code de procédure civile et la simplification des procédures. Enfin, concluant une journée de travail qui aura réuni quelque huit cents avocats, Me Pettiti a déclaré : *« Les pouvoirs publics trouvent des formules qui paupérisent la fonction d'avocat. Ils ne mesurent pas le danger qu'ils font courir au pays. S'il y avait la moindre tentative de déviation des droits de la défense, le barreau de Paris saurait utiliser des armes dont il ne s'est jamais servi pour défendre le justiciable. »* — L. G.

En bref

● *Accusé d'avoir lancé des projectiles sur le service d'ordre* au cours de la manifestation du 1er mai à Paris, M. Laurent Akar, dix-neuf ans, étudiant, a été relaxé, mercredi 14 juin, au bénéfice du doute, par la vingt-troisième chambre correctionnelle.

● *Un incendie volontaire* a détruit, mercredi 14 juin, le bungalow d'un chantier de construction d'immeubles à Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne). Cet attentat, revendiqué par le groupe « Défense autonome de la Brie » intervient après les protestations de la population d'Ozoir-la-Ferrière hostile au projet de construction d'un ZAC de huit cents logements dans cette ville. — *(Corresp.)*

● *Les auteurs de l'attentat du rallye des Gaves en appel.* — La cour d'appel de Pau a transformé, mercredi 14 juin, en une peine de deux mois de prison avec sursis — sans inscription au casier judiciaire — l'amende de 500 F que le tribunal de grande instance de Tarbes avait infligée le 13 janvier 1978 (*le Monde* daté 15-16 janvier 1978) à Mlle Danielle Delbreil, MM. Jean-Paul Mairieux, Jean Albert et Serge Gonzalez pour avoir volontairement endommagé un car de Radio-France, dans la nuit du 29 au 30 juin 1977 à Argelès (Hautes-Pyrénées).

FAITS ET JUGEMENTS

Vingt ans de réclusion pour le ravisseur d'Antoine Bonhomme.

La cour d'assises de Paris a condamné, mercredi 14 juin, à vingt ans de réclusion criminelle, Paul Nebra, trente et un ans, qui avait enlevé Antoine Bonhomme le 5 juin 1975, retrouvé sain et sauf deux jours plus tard. Françoise Desrocques, vingt-quatre ans, la compagne de Paul Nebra, a été condamnée à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de séquestration.

Accidents mortels du travail : cinq inculpations à Mulhouse.

Cinq responsables de deux entreprises de Mulhouse viennent d'être inculpés d'homicide involontaire après deux accidents mortels du travail qui s'étaient produits en 1977.

MM. Pierre Pascal, directeur de la Société alsacienne de constructions mécaniques (S.A.C.M.) ; Gilles Berger, directeur du personnel et Jacques Sciarmella, ingénieur en chef ont été inculpés après la chute mortelle, dans un monte-charge, le 13 janvier 1977, de M. Roger Zundel. MM. Paul Spengler et Louis Perrin, respectivement P.-D. G. et vice-président la société Manurhin sont inculpés après la chute mortelle d'un électricien de quarante-six ans, M. Raymond Ehlinger, le 21 avril 1977.

● *Un instituteur d'Aubagne* (Bouches-du-Rhône), M. François Roure, a été condamné, mercredi 14 juin, par la sixième chambre correctionnelle du tribunal de Marseille pour *« actes impudiques sur un individu mineur de même sexe »* — un élève de sa classe, âgé de huit ans — à quinze mois de prison avec sursis et 5 000 F d'amende. A la fin de l'année scolaire 1975, cet élève s'était plaint à ses parents du comportement de son instituteur. — *(Corresp.)*

AÉRONAUTIQUE

Les quatre représentants de l'État entrent au conseil d'administration du groupe privé Dassault - Breguet

Les quatre représentants de l'Etat, désignés par le conseil des ministres du 8 mars dernier, ont été nommés mercredi 14 juin, au conseil d'administration de la société aéronautique Dassault - Breguet, en même temps qu'un nouvel administrateur, désigné par M. Marcel Dassault, le principal actionnaire du groupe privé, qui s'ajoutera aux sept membres déjà nommés du conseil d'administration (1).

Au total, donc, la société comprendra douze administrateurs parmi lesquels les quatre personnalités désignées par l'Etat. Il s'agit de la première étape du plan, présenté le 8 juin 1977, par le premier ministre, au salon du Bourget, visant à permettre ultérieurement une prise de participation publique minoritaire dans le capital de la société privée.

Trois assemblées des actionnaires ont siégé mercredi après-midi 14 juin chez Dassault-Breguet pour préparer la mise en place de la nouvelle organisation : successivement, ont eu lieu une assemblée générale ordinaire des actionnaires pour approuver les comptes de la société en 1977, une assemblée générale extraordinaire pour approuver la désignation des quatre administrateurs de l'Etat et modifier les statuts de la société, et, enfin, une assemblée générale spéciale pour permettre à certains des actionnaires actuels d'abandonner leur droit préférentiel de vote double au profit des titulaires des actions de l'Etat.

Le groupe Dassault-Bréguet est une société anonyme au capital de 501 412 050 francs appartenant, à ce jour, à 94 % à la société mère Générale immobilière Marcel Dassault (elle-même détenue à 95 % par Marcel Dassault et à 5 % par son fils Serge), à 4 % à M. Marcel Dassault lui-même et à raison de 2 % à ses actionnaires particuliers. En 1977, selon les comptes présentés mercredi à l'assemblée générale ordinaire, le groupe Dassault-Breguet a réalisé un chiffre d'affaires de 5 697 millions de francs (2), avec un bénéfice de 208 millions environ (170 millions en 1976).

Au conseil d'administration, composé auparavant de sept membres, tous amis personnels ou proches collaborateurs de M. Marcel Dassault, les décisions de gestion quotidienne sont prises à la majorité simple, le président-directeur général, M. Benno-Claude Vallières, disposant d'un droit de vote double en cas de partage des voix à arbitrer. En assemblée générale ordinaire des actionnaires, la majorité simple est également requise. En revanche, en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, la minorité dite de blocage, désireuse de s'opposer aux orientations de la majorité, doit y atteindre au moins 33,34 % du capital pour toutes les décisions qui touchent, par exemple, à une modification éventuelle des statuts de la société ou aux risques encourus par les actionnaires.

Après approbation de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 14 juin, le nouveau conseil d'administration de Dassault-Breguet, qui comprendra désormais douze administrateurs, comme la loi sur les sociétés anonymes le permet, inclut les quatre représentants de l'Etat, chacun ayant trois mois pour acquérir vingt-cinq actions. Le capital est divisé en 10 028 241 actions, au nominal de 50 francs.

L'assemblée générale extraordinaire, suivie d'une assemblée générale spéciale, a ensuite modifié les statuts de la société. Aux termes des nouveaux textes, il est prévu la possibilité pour l'Etat d'acquérir 20 % du capital. Les titulaires des actions de l'Etat se verront attribuer, après deux années de détention de leurs titres, un droit préférentiel de vote double, soit 40/120 de l'ensemble des parts auxquelles il convient d'ajouter la centaine d'actions détenues sur les quatre représentants de l'Etat au conseil d'administration. Ce qui constitue un peu plus de la minorité dite du « tiers bloquant » en assemblée générale extraordinaire, à charge pour l'Etat de concevoir le dispositif financier de rachat des actions qui lui reviennent.

On ignore, à l'heure actuelle, selon quelle formule financière l'Etat entrera en possession des 20 % du capital qui lui sont ainsi reconnus. On sait seulement que la prise de participation publique dans Dassault-Breguet fera l'objet d'un débat au Parlement et que le principal actionnaire a, à plusieurs reprises, déclaré officiellement qu'il acceptait l'entrée de l'Etat dans ses affaires, dans la mesure où, déjà, l'activité de la société est très étroitement contrôlée par l'administration.

(1) Les sept administrateurs actuels sont : MM. Benno-Claude Vallières, Pierre Guillain de Bénouville, Pierre Clostermann, André Jubelin, Serge Dassault, Pierre François et Mathieu Connet. Le huitième administrateur nommé est M. Henri Deplante, ancien directeur général et conseiller technique de la société, qui succède à un actionnaire décédé en 1975 et non remplacé depuis. Les quatre administrateurs de l'Etat sont : MM. Jean Blancard, Jean Sriber, André Valls et le général (C. R.) Claude Grigaut.

(2) Le chiffre d'affaires 1977 se répartit ainsi : 3 845 millions de francs d'exportations militaires, 1 319 millions avec l'Etat français (armée de l'air principalement), 447 millions d'exportations civiles et 86 millions de matériels civils pour des clients français.

SPORTS

LA XIe COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

La R.F.A. compromet ses chances de défendre son titre en finale

Buenos-Aires. — Avec les premiers matches du deuxième tour disputés mercredi 14 juin, la onzième Coupe du monde de football est entrée dans sa phase terminale. Des quatre rencontres à l'affiche, deux rappelaient d'excellents souvenirs à tous ceux qui avaient suivi l'édition mexicaine de l'épreuve de 1970.

Les amateurs d'émotions fortes n'avaient pas oublié l'extraordinaire prolongation de la demi-finale entre la République fédérale d'Allemagne et l'Italie, où, malgré la blessure à la clavicule de Beckenbauer, qui jouait avec un bras en écharpe, les deux équipes allaient tour à tour marquer cinq buts pour finir sur la qualification des Italiens pour la finale par 4 à 3. Quant aux amateurs de football à base d'inspiration et d'excellente technique, ils garderont sans doute longtemps la nostalgie de ce quart de finale qui avait vu la victoire du Brésil de Pelé sur le Pérou de Cubillas par 4 à 2.

Huit ans plus tard, il ne restait plus grand-chose de ces grands moments. Le choc des titans entre Allemands et Italiens s'est achevé à River Plate sans le moindre but et sous les sifflets des spectateurs argentins. Si, à Mendoza, Brésiliens et Péruviens se sont efforcés d'offrir un meilleur spectacle, les trois buts brésiliens ont été obtenus sur exploit personnel ou coups de pied arrêtés par Dirceu sur coup franc, puis sur un tir des 25 mètres, et par Zico, sur penalty.

Comme le Pérou, l'Autriche, autre révélation du premier tour, a lourdement chuté. Malgré les absences de Johan Neeskens (côte fêlée), de Williem Suurbier (ligament du genou touché), de Williem Risbergen (entorse à une cheville) et de René Van de Kerkhof (fissure des métatarses), les Néerlandais se sont joués, sans donner l'impression de forcer, d'une défense apparue subitement lourde et empruntée. Dès la mi-temps, la cause était entendue avec trois buts de Erny Brandts, Robby Rensenbrink sur penalty et Johnny Rep. Deux autres buts de Johnny Rep et de Willy Van de Kerkhof et un de l'Autrichien Erich Obermaver ont porté le score final à 5 à 1.

Dans le groupe B, le prochain match entre l'Argentine et le Brésil, qui se jouera le 18 juin à Rosario, s'annonce déjà décisif pour la qualification à la finale. Grâce à deux buts de Mario Kempes, les Argentins ont obtenu sur la Pologne une victoire (2 à 0), longtemps incertaine et qui aurait pu être remise en cause si Ubaldo Fillol n'avait pas stoppé un penalty.

De notre envoyé spécial

Comme toute la capitale argentine, le stade de River Plate était dans le brouillard, mercredi 18 juin, pour la première rencontre du groupe A, entre la République fédérale d'Allemagne et l'Italie. Depuis la veille en fin d'après-midi, un brouillard d'une extrême densité avait isolé Buenos-Aires, obligeant les autorités à fermer les deux aéroports et à suspendre même toute activité portuaire.

Les footballeurs allemands venus de Rosario par avion avaient tourné en vain pendant plus d'une heure au-dessus de la ville, avant de trouver un aérodrome militaire, distant d'une trentaine de kilomètres. Mais leurs compatriotes journalistes, qui n'avaient pu bénéficier de cette faveur, étaient pour la plupart restés bloqués à Rosario, où ils ont dû suivre le match à la télévision.

C'est dans le décor devenu quelque peu irréel du stade de River Plate, noyé dans la brume, que les spectateurs argentins ont cru revoir les fantômes de ces athlètes footballeurs allemands au torse profond, aux genoux épais et aux jambes solides, tels qu'on les caricaturait voici vingt ans et plus.

Après avoir suivi les quatre premiers matches des Allemands contre la Pologne, le Mexique, la Tunisie et l'Italie, on cherche en vain ce qu'il peut y avoir de commun nentre cette équipe présente en Argentine et celle qui gagna en 1974 la Coupe du monde. Hans Beckenbauer, Schwarzenbeck, Paul Breitner, Wolfgang Overath, Gunther Netzer et Get Mueller, qui avaient apporté un peu de leur inspiration et de leur virtuosité technique au fond de ce jeu traditionnellement solide des Allemands, ont certes dû être remplacés. Mais qui sont donc leurs successeurs ? En défense centrale, on trouve deux géants blonds, Manfred Kaltz, qui n'a pas la présence de Beckenbauer ; et Rolf Ruessmann, beaucoup moins vif que Schwarzenbeck. Tous deux comptent avant tout sur leur poids et sur leur taille pour faire front.

Au milieu du terrain, Rainer Bonhoff et Heinz Flohe manifestent une condition physique à toute épreuve et sont dotés d'une remarquable frappe de balle. Mais, ni l'un ni l'autre n'ont les qualités requises d'un meneur de jeu. Dès qu'ils ont le ballon, ils foncent droit vers le but adverse. Enfin, l'avant-centre Klaus Fischer opère comme un bulldozer, à la manière du presque légendaire Uwe Seeler, dont il est loin de posséder le flair et le métier.

Depuis la retraite de la vieille garde du Bayern de Munich, l'équipe nationale allemande a pris du muscle et du poids, mais a perdu toute imagination. Ses six buts réussis contre les frêles et naïfs Mexicains, ne peuvent pas tromper, car l'attaque est restée stérile durant quatre heures et trente minutes de jeu, face aux Polonais, aux Tunisiens et aux Italiens.

Conscient des limites offensives de son équipe, Helmut Schoen, l'entraîneur allemand, mise désormais sur l'intransigeance de sa défense, vite regroupée à neuf joueurs devant Sepp Maier dès que le ballon est perdu, et sur les jaillissements de ses demis et ailiers en direction de Fischer pour réussir quelques contres.

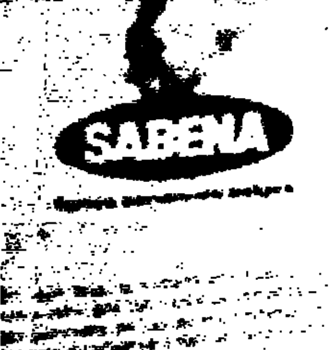
Face aux Italiens, qui opèrent de même depuis plus de dix ans, pouvait-on s'attendre à autre chose qu'à ce combat de tranchées, agrémenté épisodiquement par les raids de quelques desperados ? Bien vite, il paraissait évident que Klaus Fischer, perdu au milieu des trois ou quatre défenseurs, ne parviendrait jamais à tromper leur vigilance. Le seul danger pouvait venir des duels que livraient les deux attaquants de pointe italiens, Paolo Rossi et Roberto Bettega, à leurs gardes du corps respectifs, Rolf Ruessmann et Berti Vogts. Comme la vivacité de Rossi pouvait mettre en difficulté son imposant adversaire et que Bettega prenait l'avantage de la tête sur Vogts, Helmut Schoen a eu tôt fait de demander à ses joueurs de permuter dès la mi-temps.

Dès lors, les positions étaient gelées. Prisonniers de leurs automatismes, les Italiens, qui sentaient pourtant la victoire à leur portée, venaient buter sur les premiers défenseurs allemands qui, tels des bûcherons, abattaient tout ce qui se présentait. Une fois de plus, les Allemands s'en sont tirés à bon compte, en évitant la défaite, mais deux autres matches nuls ne leur suffiraient pas s'ils veulent pouvoir défendre leur titre en finale.

GÉRARD ALBOUY.

LES RESULTATS

GROUPE A	
R. F. A. et Italie	0-0
Pays-Bas b. Autriche	5-1
GROUPE B	
Brésil b. Pérou	3-0
Argentine b. Pologne	2-0



Le Monde

culture

LE JOUR DU THÉATRE

Pirandello à la Comédie-Française...

Pierre Dux, administrateur de la Comédie-Française et directeur du Théâtre national de l'Odéon, a présenté à la presse les spectacles de la prochaine saison.

A la Comédie-Française, cinq créations sont au programme : Six personnages en quête d'auteur, *de Pirandello, mis en scène par Antoine Bourseiller (octobre-janvier) ;* la Puce à l'oreille, *de Feydeau, mis en scène par Jean-Laurent Cochet, avec Jean Le Poulain (décembre-mars) ;* Ruy Blas, *de Victor Hugo, mis en scène par Robert Hossein (février-mars) ;* le Barbier de Séville, *de Beaumarchais, mis en scène par Michel Etcheverry ;* Dom Juan, de Molière, *mis en scène par Jean-Luc Boutté. Les soirées littéraires prendront pour thème l'écologie, avec, en particulier, des textes de Voltaire et Rousseau.*

Parmi les reprises, Un caprice *et* le Triomphe de l'amour. Doit-on le dire ?, les Femmes Savantes, On ne saurait penser à tout *et* le Jeu de l'amour et du hasard, les Fourberies de Scapin.

... et Goldoni à l'Odéon.

A l'Odéon, l'événement de la prochaine saison sera la Villégiature, *de Goldoni, un spectacle de plus de quatre heures, adapté par Félicien Marceau et interprété par la Comédie-Française sous la direction de Giorgio Strehler. Les représentations auront lieu du 12 décembre au 4 février.*

L'ouverture de l'Odéon se fera le 26 septembre avec Travesties, *de Tom Stoppard, adapté par Guy Dumur et joué jusqu'au 26 octobre par le Centre dramatique de Lausanne sous la direction d'André Steiger. Du 13 février au 1er avril, la Comédie-Française présentera* les Trois Sœurs, *de Tchékov, dans une mise en scène de Jean-Paul Roussillon. Du 18 avril au 3 juin, le Jeune Théâtre national proposera* l'Atelier, *de J.-C. Grumberg, mis en scène par Maurice Bénichou, Jacque Rosner et l'auteur.*

Au Petit Odéon, on verra le Pavillon Balthazar, *de Reine Bartève (3 octobre-12 novembre),* Fugue en mineur(e) *de Pierre Léaud (21 novembre-31 décembre),* le Jour et la Nuit, *d'Elie Pressmann,* les Incertains, *de Jean-Paul Wenzel,* Co-staring, *d'Yvane Daoudi et* les Vagues, *de Marguerite Yourcenar, d'après Virginia Woolf.*

Hommage à Racine.

Britannicus *est présenté au Festival de Versailles, dans une mise en scène de Marcelle Tassencourt et Thierry Maulnier, du 22 au 28 juin, à 21 h. 30, sous le péristyle du Grand Trianon, et en cas de pluie dans l'Orangerie du château. Il faut espérer le beau temps, car les hautes arcades du péristyle, soutenues par des pilastres de marbre rose, constituent un décor idéal pour l'enlèvement de Junie...* Britannicus, *avec Annie Ducaux et Patrice Kerbrat, sociétaires de la Comédie-Française, et Jacques Dumesnil dans le rôle de Burrhus, est — après* Phèdre *l'an dernier — le second hommage rendu par la ville de Versailles à Racine. Renseignements : 951-46-30 et 950-71-18.*

Giraudoux toujours.

Le vingt-cinquième festival de Bellac — 17 juin, 2 juillet — met un terme à l'expérience de décentralisation tentée depuis trois ans dans les trois départements du Limousin. Cette fois, théâtre, danse, musique, toutes les manifestations (concerts classiques, jazz avec le Watergate Dixieland, et le 1er juillet grand ballet classique de France) auront lieu à Bellac même. Le 2 juillet, le spectacle de clôture retrouve Jean Giraudoux, l'enfant du pays avec une représentation d'Electre, *dans la mise en scène de Dominique Leverd, qui inaugure un nouveau lieu, un bel hôtel de la fin du dix-huitième siècle, aujourd'hui occupé par la sous-préfecture.*

★ Renseignements : les Amis du Festival, 1 bis, rue Louis-Jouvet, 87300 Bellac, tél. (55) 68-12-79.

Théâtre

LES HUITIÈMES RENCONTRES DE SÈVRES

Pour vaincre l'isolement

Quelque quatre-vingts spectacles différents viennent d'être donnés à Sèvres dans les sept lieux prêtés par la municipalité le temps des Rencontres théâtrales. Du samedi 3 juin au dimanche 8 juin, matin, midi et soir, trois cents repas étaient servis dans une vaste cantine claire. Dans une atmosphère de réfectoire chahuteur, genre camp de voile ou randonnées à la montagne, les troupes, toutes non professionnelles, se sont retrouvées, chacune à sa table d'abord. Certaines s'étaient déjà vues, les autres ont vite « fait connaissance ». Magie un peu désespérante des « festivals » en tout genre · des gens réunis dans la même aventure, embarqués pour une semaine et tout de suite complices, dans cette illusion inévitable « qu'ils se reverront après », se donneront des nouvelles et feront des choses encore en commun.

Ceux-là s'appellent donc les amateurs et, pour la huitième année, l'équipe de la M.J.C. de Boulogne (dix bénévoles, d'horizons professionnels divers, plus dix autres pour la durée des Rencontres vient de les accueillir à Sèvres. A Sèvres, parce que, depuis quatre ans, la municipalité, le comité des fêtes et de la culture, le foyer des jeunes et les associations de cette ville offrent une aide importante qui n'avait pu être trouvée à Boulogne.

Car, si l'on parle de théâtre, même et surtout de théâtre amateur, on parle d'abord d'argent — gros ou petits sous. Des représentants du Fonds d'intervention culturel se sont même déplacés pour voir si cela valait la peine de subventionner, si l'opération était positive, pour ne pas dire rentable.

La question du théâtre amateur, en termes économiques aussi, est la hantise d'une grande partie des « professionnels », qui voient ces comédiens bénévoles et peu qualifiés leur prendre du travail, ce qui syndicalement ne peut se défendre ; mais les choses ne sont pas si simples, comme le prouvent une fois de plus les Rencontres de Sèvres. Elles ne sont pas un festival parmi d'autres : les invités ne montrent leur travail qu'une fois, sans tellement songer à une quelconque compétition, ni même aux possibilités de « vendre » leurs spectacles (les acheteurs étant absents) : ils vont voir ce que les autres font : et surtout (on le leur impose presque) ils restent là huit jours, ensemble.

La rencontre, dans l'esprit de ceux qui l'animent, n'implique pas obligatoirement la comparaison. Les groupes invités sont très hétérogènes, ils ont pour seul point commun leur isolement. Isolement géographique ou difficultés financières. La frontière est délicate à établir entre les jeunes professionnels sans pratique et les non-professionnels qui ont beaucoup travaillé.

L'équipe des Rencontres entend prendre le contrepied du prestige, et faciliter d'autre part les possibilités de formation. Le Théâtre des Amandiers, de la Maison de la culture de Nanterre, a offert cette année sa collaboration toute professionnelle en ouvrant chaque jour des stages et des ateliers à ceux qui le désiraient.

Tous les « opprimés »

Au sujet du prestige, les organisateurs n'ont pas de crainte à avoir. Sans évoquer trop le misérabilisme de certaines prestations, leur médiocrité, il vaut mieux conclure au succès public de la manifestation. Si les théâtres étaient aussi pleins que les salles inconfortables de Sèvres, il n'y aurait plus de problème dans la profession. On se bousculait pour aller voir les copains, mais dans la bousculade se trouvaient aussi les habitants de Sèvres ou des alentours et qui ne ressemblaient pas aux habitués.

Pour voir quoi ? On ne saurait énumérer, la plupart des spectacles se parent pompeusement du panache un peu dépassé et assez approximatif de la création collective. Il y avait aussi Brecht : *Maître Puntila et son valet Matti*... Les Voyous de Boulogne sont arrivés à moto sur scène pour dire des poèmes révolutionnaires. Le Théâtre du Hangar de Bures-sur-Yvette a monté l'austère *Célestine* et fait la preuve de son sérieux, pour un galop d'essai avant Avignon où cette équipe bénévole de M.J.C. se produira cet été, dans le « off ». Il y a eu les « intellectuels » jouant des textes d'Isidore Isou, des « cracheurs de bruits » venus de Rennes, des montreurs de marionnettes comme l'Atelier du Chaudron, fixé à la Cartoucherie de Vincennes. Le Théâtre du Prato, connu à Lille et à Tours, a donné *Silence on détourne*. Trois troupes défendaient la cause des immigrés : parmi elles, le collectif Arsifa, subversif et drôle, dont l'existence active bat des records de durée. Un groupe algérien et un autre l'Oasis enchanteur disaient les mêmes problèmes. Il a été question des femmes avec le Théâtre de l'Esbauderie ; des agriculteurs, avec les Jacquous. Un groupe d'adolescents handicapés mentaux de Lavans-les-Doles a montré en jouant du Prévert que le théâtre peut être une thérapie. Il fut question d'expression corporelle. Tous les « opprimés » étaient là, et même deux groupes de Québécois, et un groupe suisse (le Théâtre Cropick).

Il y a eu bien sûr des débats organisés autour de thèmes (édition, enfance, création et psychothérapie, instrument de lutte, animation). Il y a eu surtout un soir où Sonia Branglidon a dit, avec Robert Bensimon, ses propres poèmes. Il y avait du monde tous les jours.

MATHILDE LA BARDONNIE.

Le pari d'Arrabal

Le Ciel et la Merde représente un jeu, une sorte de marelle truquée. Il faut, pour atteindre le ciel, partir du plus bas et lancer son palet juste dans l'ordre des cases, et ce serait très simple si leurs contours n'étaient brouillés par une femme-enfant, une Circé malicieuse qui use de son pouvoir pour faire divaguer un trop naïf Ulysse. Là est le véritable jeu, dans cette divagation soigneusement calculée.

Ulysse-Falligan (Claude Harold) suit à la trace son ami Benjamin Balzac qui a disparu. Il arrive dans une maison délabrée, le château de Circé-Lilit (Marie Pillet). Il est frappé d'abord par la vision incompréhensible d'une femme nue couverte d'insectes. L'énigme sera résolue lorsque lui-même mêlé aux insectes, collé au corps nu, aspirant sa chaleur, se fondra dans l'amour. Mais auparavant, Lilit et ses deux valets (Albert Delpy et Emmanuel Tronquart) s'amusent de lui, l'affolent par leurs volte-face perpétuelles, comme au cache-cache quand on fait tournoyer le joueur aux yeux bandés. Ils lui font parcourir les étapes d'une initiation à la tendresse parsemée de tortures pour rire et de rires pour se faire peur.

Les pièces d'Arrabal sont construites comme des mobiles moirés, surfaces douces aux bords tranchants. Champion d'échecs, Arrabal sait édifier des architectures apparemment déséquilibrées, faites d'images trompeuses, grossièrement coloriées, qui se retournent pour laisser apercevoir de délicats dessins. Si, comme lui, on a gardé la faculté de s'engager totalement dans les émotions de l'instant et de les oublier non moins totalement l'instant suivant, on peut avec lui caracoler sur les chemins fous de l'imagination. Arrabal entretient de tout son souffle, de toute sa poésie, la petite flamme de l'enfance, royaume nostalgique d'un exilé à perpétuité. Son enfance est une Espagne mythique qu'il ne retrouvera jamais, famille cassée, maison éventrée, qu'il porte sur scène par fables allégoriques.

« *Bien entendu*, dit-il, *il n'y a aucune volonté de scandale pour le scandale à cette époque où la plupart des films proposent des séquences pornographiques. Bien entendu aussi, l'humour est inséparable de la fête.* » L'humour est là, c'est vrai — l'humour triste d'un gamin effrayé — et l'écriture flamboyante, l'écriture d'un grand poète.

Mais il faut l'avouer, la mise en scène et la direction des acteurs sont d'une gaucherie assez consternante, malgré quelques tableaux graves et beaux. Par manque d'argent, Arrabal a monté *le Ciel et la Merde* comme une une grande pièce qui exige un déploiement vertigineux, des palais de cristal, des poubelles débordantes de diamants... A ce prix seulement, le spectacle pourrait rendre compte des ambiguïtés et des splendeurs du texte. On peut se demander pourquoi Arrabal — dont le théâtre est joué dans le monde entier, dans les plus grands théâtres, avec les plus grands metteurs en scène — se risque à un pari perdu d'avance. On peut se demander aussi pourquoi, en France, il trouve si rarement des moyens à la mesure de son talent.

COLETTE GODARD.

★ Plaisance, 20 h. 30.

Cinéma

« LE JEU DE LA POMME »
de Vera Chytilova

Bébés à la chaîne, repas en série, carnaval blanc et masque des salles d'accouchement, cérémonial du patron... Vera Chytilova a l'œil sélectif, rigoureusement sélectif, des grands auteurs comiques Le détail monstrueux, l'angle insolite, sont pour elle des évidences. L'éclair du gag jaillit de chaque image qu'elle restitue du monde : que ce soient les visages (de Dagmar Blahova ou de Jiri Menzel), les objets ou le paysage hospitalier, Vera Chytilova sait toujours les choisir, avec une sorte d'obsession de l'humour.

Le court métrage dont on avait confié la réalisation à Vera Chytilova (en Tchécoslovaquie, on ne la laisse travailler qu'avec méfiance et parcimonie) est devenu un long métrage à force d'opiniâtreté. Les moyens étaient restreints. Or, pour passer du réalisme à la comédie, il a d'abord fallu maîtriser la réalité, attendre avec patience que le bébé vienne au monde, saisir la souffrance quand elle a lieu. Mais une fois ce décor mis en place, Vera Chytilova a pu greffer en toute liberté une histoire grinçante, née de l'observation bien connue que les médecins ont des rapports douteux avec leurs infirmières.

Ce n'est pas une sage-femme féministe que Vera Chytilova décrit. C'est une relation impossible entre une fille simple et un enfant gâté. Leur amour se construit presque en dehors du film : ils parviennent rarement à se rencontrer, vont de malentendus en gâchis bêtes, par sa faute à lui. Au jeu de la pomme, il a voulu gagner sans rien miser. Quand il le comprend, il devient triste, veut cesser de jouer alors qu'on lui demandait tout le contraire.

Ponctué de pommes et de désirs, le film de Vera Chytilova a parfois l'éclatante santé des *Petites Marguerites*, qu'elle avait réalisé en 1966. Il en a le rythme allègre et la sûreté de mise en scène. Mais les temps ont changé. Il contient en plus une lucidité un peu amère sur les abus du pouvoir masculin, avec... une confiance très gaie dans la force féminine. Ce n'est pas à s'écrouler de rire, mais c'est une comédie salutaire.

CLAIRE DEVARRIEUX.

★ Voir Les films nouveaux.

Musique

Les confrontations d'Arrau

La Sonate *de Liszt commence par un* si *grave, elle s'achève, solitaire, par un autre* si, *une octave plus bas. Entre les deux, c'est tout un monde sonore fait de rêves, d'aspirations vers l'idéal, de figures féminines qui semblent se pencher sur l'instrument et murmurent quelque chose d'insaisissable. Mais ce* si, *on l'emporte en sortant au creux de l'estomac. Comment aller dîner après ? Quand on vient d'entendre la* Sonate *de Liszt, on ne dîne plus, on décide de devenir brigand ou d'entrer dans les ordres. On décide et on sait trop bien qu'on ne le fera jamais... Alors on voudrait rouler face contre terre et attendre. Peine perdue, cela ne se fait pas au Théâtre des Champs-Elysées, il y a beaucoup trop de monde. De tous les mirages, la musique, à travers certains chefs-d'œuvre, est sans doute le plus cruel.*

Beaucoup plus loin maintenant, la même note résonne dans le souvenir : le si *grave, comme une malédiction, chute d'une gamme descendante qu'aucune des figures, tour à tour héroïques, tendres ou grandioses qui se succèdent une demi-heure durant, ne parviendra à détourner de sa route.* « Vous qui entrez, laissez toute espérance », *l'épigraphe de la* Dante-Symphonie *pourrait convenir à la* Sonate *tout autant que l'évocation des principaux personnages de* Faust.

Au programme du récital donné lundi soir par Claudio Arrau, il y avait en première partie deux sonates de Beethoven (la vingt et unième et la trente-deuxième) qui, juxtaposées, forment un tout : partis du milieu du clavier dans le mouvement vif et inquiet de la Waldstein, *on débouche sur le long adagio qui clôt l'opus 111, où les mains s'écartant progressivement vers les registres extrêmes, il s'établit,* pianissimo, *une sorte d'équilibre serein, comme si les trilles suraigus étaient la résonance naturelle des notes graves qui sonnent comme des cloches profondes. Les deux œuvres sont également liées entre elles par la tonalité :* ut majeur *pour la* Waldstein, ut mineur *puis* ut majeur *pour l'opus 111.*

Mais, après l'entracte tout se trouve remis en question : la Sonate *de Liszt est en* si mineur *et la résolution finale, quoique en majeur avec le même geste vers les tessitures opposées que dans l'opus 111, sonne de façon bien différente : le dernier* si, *à la main gauche, tombe comme un glas, et c'est lui qu'on emporte en sortant...*

Le génie de Claudio Arrau, ce n'est pas seulement une technique, un toucher, une façon de jouer comme s'il chantait, c'est-à-dire en allongeant légèrement certaines notes comme des syllabes accentuées, ou comme s'il racontait, avec ce sens de la phrase, de la suspension et de l'enchaînement des épisodes, c'est aussi un art de concevoir un récital où la confrontation des œuvres produit une harmonie particulière et donne à la soirée un sens qui manque si cruellement à la plupart des concerts.

GÉRARD CONDÉ.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

GUITARE. — Premiers prix : Raymond Gratien, Claude Zibi ; deuxièmes prix : Philippe Jouanneau, Bernard Morol.

HAUTBOIS. — Premiers prix : Vincent Friberg, Gilles Loulier, Daniel Schirrer, Christian Ognibene ; deuxièmes prix : Jacques Zannetacci-Stephanopoli, Jean-Marie Poupelin.

■ Pierre Reach étant souffrant, le récital qu'il devait donner ce jeudi 15 juin, à 21 h. 15, à l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, est reporté au mardi 11 juillet.

■ L'Orchestre de Paris, dirigé par Daniel Barenboïm, joue, samedi 17 juin, à 20 h. 45, au Théâtre des Champs-Elysées, au profit de la recherche sur la sclérose en plaques. Au programme : l'ouverture de « Béatrice et Bénédict », de Berlioz ; « la Mer », de Debussy ; la « Troisième symphonie », de Beethoven. Location tous les jours, de 11 heures à 18 heures (tél. 225-41-36).

Le 22e congrès des Archives de France en face de la marée du préarchivage

L'afflux croissant des documents de toute nature et leur conservation dans l'intérêt du public soulèvent maintes difficultés, que les futurs décrets d'application de la loi d'archives, dont le projet est actuellement soumis au Parlement, auront au moins en partie à résoudre.

En ce qui concerne la première phase du rassemblement de ces fonds, deux problèmes se posaient aux quelque trois cents vingt participants du vingt-deuxième congrès des Archives de France qui, inauguré par M. Lecat, ministre de la culture et de la communication, vient de se tenir au Grand Palais : la réglementation du préarchivage et les possibilités de son microfilmage.

Qu'est-ce que le préarchivage ? C'est la gestion des documents procédant des activités de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics administratifs. Cette gestion comporte « la collecte et l'accueil des documents, leur maintien à la disposition d'origine et l'exécution des éliminations successives jusqu'à l'archivage définitif ».

Il résulte de la discussion du premier rapport préliminaire :

— Que les administrations doivent se sentir concernées et prendre conscience de leur responsabilité dans le versement des documents dès qu'ils sont reconnus inutiles pour le service.

— Que chaque dépôt d'archives départemental doit assumer l'ensemble des archives des cellules administratives situées dans leur ressort géographique, et même prendre en charge les archives d'une administration nationale implantée sur son territoire.

Limiter la question à ces indications schématiques serait en méconnaître la complexité. Chaque point a fait l'objet d'examens approfondis au cours du débat : critères de versement des documents, procédure à suivre, révisions successives en vue des éliminations desdits documents, modalités de leur communication, fin du préarchivage.

Mais le problème majeur posé par ce dernier, qui « apparaît comme la seule méthode capable de maîtriser l'afflux documentaire » — outre le choix du lieu où se fera la phase finale — est à la fois un problème de place et de personnel, donc d'ordre financier.

Pour réduire l'encombrement provoqué par la « marée des versements prévisibles », la solution la plus pratique consisterait à enregistrer les préarchives sur microfilm. Elle se heurte elle aussi à l'importance du coût de l'opération.

Des réussites et des échecs enregistrés par les expériences faites récemment se dégagent des critères qui ouvrent des voies extrêmement diversifiées à de nouvelles recherches. — J.-M. D.

d'Arrabal

COLETTE GODARD.

ntations d'Arrau

GÉRARD CONDÉ.

LES CONCOURS DU CONSERVATOIRE

ARTS ET SPECTACLES

Expositions

Le noble jeu de l'attribution

(Suite de la première page.)

Il n'est pas mal de donner un peu dans l'anecdote. Avec Sigismond Pandolphe, l'occasion est bonne. Quand la Renaissance était à la mode, R. de la Sizeranne opposait Frédéric de Montefeltre, le « vertueux » condottiere, à son rival, qui, avec trois femmes successives, des expéditions en Grèce, un conflit avec le pape, l'accusation de « paganisme », si agréable à Montherlant, a tout de l'aventurier cynique et provocant. Les deux capitaines, qui se voulaient chefs d'État autant que chefs de guerre et en appelaient aux meilleurs humanistes (Alberti passe de l'un à l'autre, comme Piero), défendaient leurs rochers à quelques lieues de distance. Tous deux sont immortalisés par leur profil. Il y avait tout un monde de culture et de passion dans ces bourgs des Marches. On se plaît à le deviner sous la paupière lourde de Sigismond Pandolphe.

On se demande souvent comment il est possible qu'un ouvrage de Piero della Francesca, l'un de nos demi-dieux, ait pu échapper à l'attention et surtout — comme il est arrivé pour celui-ci — être contesté par certains. C'est toute la question de la « connoisseurship » (la « curiosité », disait-on autrefois ; il faudrait reprendre le terme), de l'histoire de l'art, du commerce. Il y a cent ans Piero n'existait pas dans le savoir ; ses rares panneaux, repeints, pouvaient passer sous d'autres noms ou n'intéresser personne. D'où le processus des attributions factices ou génériques, suivies de réattributions, peu à peu affinées. L'exigence de précision et l'analyse critique n'existaient pas il y a un siècle sous la forme élaborée où on les pratique maintenant. Le développement des musées et l'importance du marché, phénomènes majeurs de la seconde moitié du siècle, rendent nécessaire une information plus poussée. Une exposition du Musée d'art et d'essai, avenue du Président-Wilson, organisée par le département des peintures, inaugurera ces explications nécessaires en octobre, avec des compléments historiques dans le numéro 41 de la « Revue de l'art ».

En attendant, la présentation du Malatesta fournit une intéressante entrée en matière. L'état de conservation a la plus grande importance — beaucoup plus grave que pour les dessins. Dans le cas du Piero, qui est repérable depuis 1889 seulement, la séquence épais repeints, restauration abusive (vers 1930), dé-restauration a amené à la situation suivante : outre le profil « de médaille », une face d'un modelé superbe, un cou-colonne impeccable, des brocarts à peu près intacts, une calotte des cheveux très altérée, un fond noir probablement renforcé. La démarche honnête du département des peintures est parfaitement satisfaisante. L'originalité et la rigueur de Piero s'éclairent par comparaison avec la médaille contemporaine et les portraits florentins.

Cent cinquante dessins

A en juger par l'exposition voisine du cabinet des dessins, les délices de l'attributionnisme ne sont plus réservés aux « dilettanti ». En France, à l'étranger, les inventaires plus complets, l'exploration exhaustive des fonds, les publications, ont peu à peu resserré les données, facilité les comparaisons, multiplié aussi les questions nouvelles. Depuis une trentaine d'années, les classements ont bénéficié des visites régulières d'experts, comme le regretté W. Vitzthum et l'actif Philippe Pouncey, à qui l'actuelle présentation est moralement dédiée.

Etudier les mécanismes de l'attribution, c'est montrer comment, dans un domaine où l'intuition — quoi qu'aient pu espérer les « scientifiques » du siècle dernier — n'est jamais nulle, les critères s'affinent et les séries se constituent, avec de nombreuses situations marginales qu'il convient de laisser encore en suspens. Les vitrines présentent en grand nombre des pièces italiennes de la fin du seizième siècle et du début du dix-septième, domaine sur lequel l'équipe du Cabinet a particulièrement travaillé. C'est, le plus souvent, par le rapprochement avec l'œuvre finale, en peinture, que tout s'éclaire : ainsi pour le Parmesan, le bizarre Zuccari destiné à Caprarola, la robuste sanguine pour le Jules Romain du Louvre, le grand Dominiquin pour le « Saint Janvier » de Naples. Parmi les Français, on notera l'identification du Fréminet, projet pour Fontainebleau, des Vouet, des Lemoine... Cela nous rappelle que le dessin est d'abord un simple moment d'une opération plus ample. Les termes mêmes d'esquisse et d'étude l'indiquent bien.

Il n'était peut-être pas nécessaire de juxtaposer tant d'exemples analogues sans distinguer les divers modes de raisonnement. Mais le choix est si agréable qu'on ne s'en plaindra pas. Quelques séries, réunies par affinités de « manière », montrent comment s'amorce la reconstitution possible d'une personnalité. Il resterait, pour bien faire, à voir comment jouent les filigranes, les marques, les reprises, les versions postérieures, et non antérieures..., tout ce qui entre dans les identifications et classements. Mais cela interviendra sans doute à l'exposition de l'automne. Il n'est pas si difficile de nous faire participer au travail spécifique, si varié, si riche, que pratiquent les conservateurs de musée.

ANDRÉ CHASTEL.

★ Piero della Francesca : *le Portrait de Sigismond Malatesta*, dossier n° 15 du département des peintures du Louvre. Pavillon de Flore, jusqu'au 18 septembre.

★ Nouvelles attributions au Cabinet des dessins. Salle des pastels, pavillon de Flore, jusqu'au 18 septembre.

Une imagerie confrontée à sa vérité :

Les Gaulois et l'Italie

Récemment inaugurée dans le bâtiment le plus glorieux de l'histoire romaine, la Curie, sur le Forum, là où, jadis, se réunissaient les assemblées du peuple, l'exposition *les Gaulois et l'Italie* fait événement à plus d'un titre. C'est la première *fois* que, sur l'initiative de M. A. La Regina, surintendant aux antiquités, ce lieu prestigieux s'ouvre à des rencontres culturelles de haute qualité ; dans le cas présent, une exposition, une publication et un colloque.

Des équipes de Rome et de toute l'Italie du Nord ont effectué un travail considérable, méthodique et persévérant, pendant ces mois difficiles où d'autres écrivaient que « l'Italie était à l'agonie ». Si l'exposition, enfin, est marquée par l'attention à la meilleure muséographie, les objets présentés s'intègrent dans un ensemble de recherches historiques, qui posent de la façon la plus claire la question de l'expansion des Celtes au sud des Alpes. Une imagerie est confrontée à ce que, aujourd'hui, il est possible de saisir de sa vérité.

Qui ne se rappelle la place que tient l'arrivée des Gaulois sur le Forum, origine du premier « sac de Rome », en juillet 427 ? Les sénateurs impassibles dans la Curie, que décrit Plutarque, et l'un d'eux, Manius Papirius, tuant d'un coup de bâton le Barbare qui s'enhardit à le *toucher* ? Rome n'a sans doute pas été détruite alors, et si l'événement a acquis sa *résonance* singulière, c'est aussi du fait des tensions qui existaient entre les patriciens et la plèbe. Mais l'essentiel est vrai : les armées romaines avaient été battues chez elles par des Barbares.

Au-delà des gros plans de l'histoire : les oies du Capitole, ou le couple de Gaulois ensevelis vivants au Forum, puis l'empereur Claude proposant, en 48 après Jésus-Christ, d'accorder aux notables de la Gaule l'accès aux magistratures romaines et au Sénat.

Pour remettre à leur place ces images légendaires, les organisateurs italiens disposaient de ce que la France, grâce à la compétence de MM. R. Joffroy et A. Thenot, leur prêtait : un groupe de deux cents objets du musée de Saint-*Germain*, illustrant l'art celtique ou gaulois en France au cours des trois périodes dites de la Tène (V[e]-I[er] siècle av. J.-C.). Pour le reste, les données étaient limitées : seuls les auteurs grecs et latins nous informent sur la littérature celte (fut-elle autre qu'orale ?). Un grand nombre de vestiges archéologiques proviennent de nécropoles ou d'*oppida*, et, cet art celte n'ayant pas excellé dans la sculpture sur pierre, on le connaît essentiellement par de petits objets, étudiés notamment dans le beau livre de P.-M. Duval (coll. « Univers des formes »)

Le cœur du pays celte, c'était la zone montagneuse, entre le Rhin et les Carpathes, ouverte par les grands fleuves, et dont le plateau suisse était la plaque tournante. De là, au sud des Alpes, naquit la Gaule cisalpine dans la plaine du Pô, jusqu'à Ancône. Dans la conclusion du catalogue, Massimo Pallottino souligne justement que la grande aventure des Celtes dans cette région constitue un phénomène majeur dans l'histoire de l'Europe, faisant de l'Italie un lieu exceptionnel de relais avec les mouvements d'acculturation venant du Bassin méditerranéen.

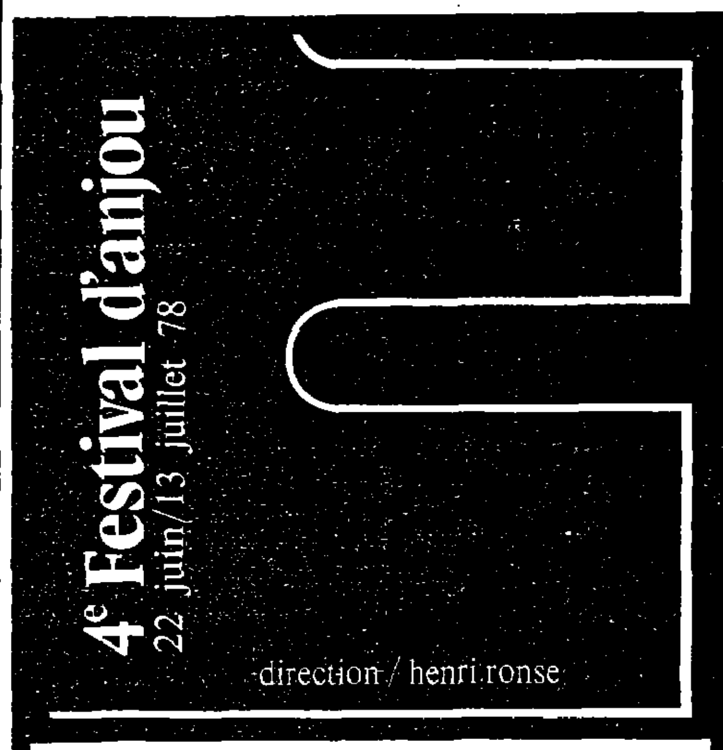
Reste aussi qu'aux yeux des Grecs et des Romains les Gaulois étaient comme l'écrit A. Grenier, dont il faut évoquer la mémoire avec émotion et reconnaissance, « *une race de pillards sans foi ni loi... Tout chez eux paraissait excessif... C'étaient les enfants terribles de l'Antiquité* ». La grande peur qu'ils inspirèrent pendant des siècles explique le souvenir qu'on garda de leur victoire et l'exaltation triomphante qu'on fit de leurs défaites. L'exposition de Rome apporte en ce sens deux belles surprises : la frise du temple de Civitalba (l'antique Sentinum, dans les Marches), représentant sans doute le pillage du temple d'Apollon à Delphes par les Gaulois. Et les « Gaulois » les plus célèbres de l'art romain : le guerrier qui se suicide après avoir tué sa femme (musée des Thermes) et le fameux *Gaulois mourant* des musées du Capitole. Selon F. Coarelli, dont la démonstration devrait entraîner la conviction, ils appartiendraient à un même ensemble, copie romaine du milieu du I[er] siècle d'un monument à la gloire d'Attale ornant le sanctuaire d'Athéna Nikêphoros à Pergame. La copie aurait été exécutée pour orner la villa de César à Rome et montrerait l'exploitation des thèmes et des modèles illustres de Pergame pour commémorer la victoire de César sur Vercingétorix.

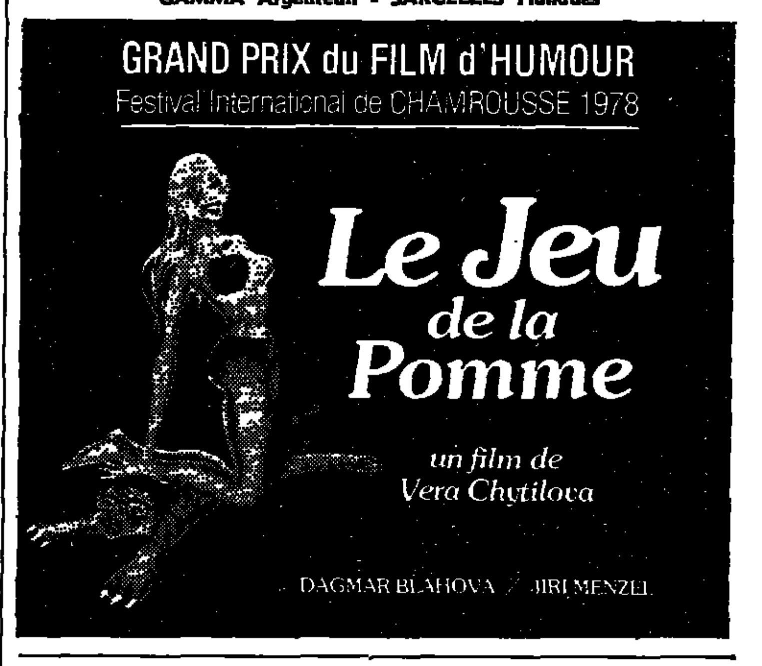
Inaugurée par le ministre italien des biens culturels, M. Dario Antoniozzi, et l'ambassadeur de France, M. François Puaux, cette exposition aurait pu ne pas sortir de la bonne routine des « échanges culturels ». Pour l'Italie et pour la *France*, elle est — comme l'exposition antérieure *consacrée* à la « naissance de Rome » — un moment exceptionnel des recherches historiques.

GEORGES VALLET,

directeur de l'Ecole française de Rome.







SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : Spectacle de ballets.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Misanthrope.
Chaillot, grande salle, 20 h. 30 : Cyrano ou les Soleils de la raison. — Salle Gémier, 20 h. 30 : les Baracos.
Petit Odéon, 18 h. 30 : le Mal d'amour de M. Leyrac.

Les salles municipales

Nouveau Carré, salle Papin, 20 h. 30 : Yiddish Story ; 22 h. 30 : les Soliloques du pauvre.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Una Ramos ; 20 h. 30 : Ballet Opéra Stuttgart.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 15 : Venez nombreux.
Antoine, 20 h. 30 : Raymond Devos.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Si t'es beau, t'es con.
Atelier, 21 h. : la Plus Gentille.
Athénée, 21 h. : les Fourberies de Scapin.
Biothéâtre, 21 h. : J.-J. Rousseau.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Rétro-Parade.
Cartoucherie, Théâtre de l'Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Shahrazade dit.
Centre culturel du Marais, 20 h. 30 : Quoi ?
Centre Rachi, 20 h. 30 : le Golem.
Cité internationale, la Galerie, 21 h. : l'Intervention. — La Resserre, 21 h. : Antigone. — Grand Théâtre, 21 h. : Ulysse.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : le Bateau pour Lipaia.
Espace Cardin, 21 h. : Ceux qui font les clowns.
Essaïon, 18 h. 30 : les Lettres de la religieuse portugaise ; 21 h. : la Cigale.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : Louise la Pétroleuse.
Le Lucernaire, Théâtre noir, 20 h. 30 : Punk et punk et colegram. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Une heure avec Rainer Maria Rilke ; 20 h. 30 : Labiche à l'affiche.
Mission bretonne, 18 h. 30 : Barzaz Breiz.
Michel, 21 h. 15 : Duo sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : les Rustres.
Moderne, 21 h. : la Nuit des tribades ; la Plus Forte.
Œuvre, 20 h. 30 : Gotcha ; 22 h. : la Brise-l'âme.
Orsay, 21 h. : les Mille et Une Nuits (Magic Circus).
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 30 : le Ciel et la Merde.
Présent, 20 h. 30 : la Tour de Nesle.
Ranelagh, 20 h. 45 : Feu la mère de madame ; le Minotaure.
Studio des Champs-Elysées, 21 h. 10 : les Dames du jeudi.
Théâtre Adyar, 21 h. : Légendes à venir.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Trois pour rire.
Théâtre du Marais, 20 h. : les Chaises ; 22 h. : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Marie-Stuart, 20 h. 30 : Trois p'tites vieilles et puis s'en vont.
Troglodyte, 21 h. : Gugozone.
Variétés, 20 h. 30 : Boulevard Feydeau.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 19 h. 45 : I. Saint-Léger ; 20 h. 45 : le Grand Ecart ; 22 h. : la Femme rompue ; 23 h. 15 : le Cadeau.
Blancs-Manteaux, 18 h. 30 : la Matriarche ; 20 h. 30 : J. Serizier ; 22 h. : Au niveau du chou ; 23 h. 30 : P. Triboulet.
Café d'Edgar, I, 20 h. 15 : la Surprise ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : les Autruches. — II, 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Procédé Guimard - Delaunay ; 22 h. : A. More.
Coupe-Chou, 18 h. 30 : la Maison de l'inceste ; 20 h. 30 : le Petit Prince ; 23 h. 30 : F. Perrier.
Cour des Miracles, 20 h. 30 : France Léa ; 21 h. 45 : le Bourbon magique ; 23 h. : l'Eau en poudre.
Le Fanal, 19 h. 30 : Un coin dans le sens de la marche ; 21 h. : le Président.
Le Lucernaire, 23 h. 15 : E. Piaf parmi nous.
La Mama du Marais, 19 h. 45 : Mimi et ses malabars ; 20 h. 45 : Zézette ; 22 h. : Kuillères-valise.
Le Manuscrit, 20 h. : Axel et Sarah, triade ; 21 h. : Ça va beaucoup mieux.
La Mûrisserie de bananes, 21 h. : les Etoiles.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Jeudi 15 juin

Petit Bain - Novotel, 22 h. 30 : Spectacle Boris Vian.
Petits-Pavés, 21 h. : le Droit à la paresse ; 22 h. 30 : M. Azoulai, Flashdingue, J. Aveline.
Le Plateau, 20 h. 30 : Anticosi ; 22 h. : A. Sachs.
Le Point-Virgule, 20 h. 30 : Ah ! les p'tites femmes ; 21 h. 30 : Un après-midi d'automne ; 22 h. 30 : Marc-Michel Georges ; 23 h. 30 : B. Joyet.
Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 :) l'Autobus ; 21 h. 30 : la Goutte ; 22 h. 30 : Y a qu'là que j'suis bien.
Le Sélénite, I, 19 h. 45 : la Culture physique ; 21 h. 15 : M. Truffaut ; 22 h. 30 : Rodéo et Juliette. — II, 20 h. 30 : les Bonnes ; 22 h. 30 : Qui a tué la concierge ?
La Vieille Grille, I, 20 h. 30 : M. Ripoche ; 21 h. 30 : A. Pichiarini ; 22 h. 30 : Poussez pas le mammifère. — II, 21 h. : C. Ricard ; 23 h. 15 : Sugar Blue.

Jazz, pop', rock et folk

Collectif 28-Rue-Dunois, 21 h. : Gousse d'ail.
Bistrot d'Isa, 22 h. : Don Chastain et René Urtreger.
Ten Gallons, 0 h. 30 et 2 h. 30 : Bertha friends in concert, soul music.
Palais des arts, 20 h. 30 : Bothy Band.
Campagne-Première, 18 h. : Henri Cow ; 20 h. 15 : Art Ensemble of Chicago ; 22 h. 45 : C. Tidiane Fall.
American Center, 21 h. : Echo du Bayou, Mélusine.
La Péniche, 21 h. : Groupe Lô.

Les concerts

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : S. Bishop (Bach, Chopin, Berg, Beethoven).
Hôtel Hérouet, 20 h. 30 : M. Bourdon, E. Mattifa et N. Tenon (cantates italiennes).
Eglise Saint-Eustache, 20 h. 30 : Ensemble instrumental du Conservatoire du Luxembourg, dir. A. Sabouret, et la Manécanterie des petits chanteurs du Marais, dir. J.-P. Poupart (Vivaldi, Pergolèse).
Eglise Saint-Eloi, 20 h. 30 : Ensemble choral et instrumental S. Bequet, sol. M. Blavet et M.-R. Delalande (Haydn).
La Salpêtrière, 21 h. : les Ménestriers (musique du Moyen Age et de la Renaissance).
Eglise Saint-Germain-des-Prés, 21 h. : la Porte de la vie (musique de Ryo Noda).
Eglise de la Madeleine, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Brahms).
Salle Gaveau, 21 h. : Huit artistes soviétiques.
Eglise Saint-Médard, 21 h. : Ensemble instrumental Monteverdi.

Festival du Marais

Hôtel d'Aumont, 21 h. 30 : la Lune à l'envers.
Hôtel de Beauvais, 19 h. et 20 h. 30 : Canto Cel, chansons ; 22 h. : Ma chère Sophie.
Pavés du Marais (place du Marché-Sainte-Catherine), 19 h. 30 : Jazouillis Orchestra.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

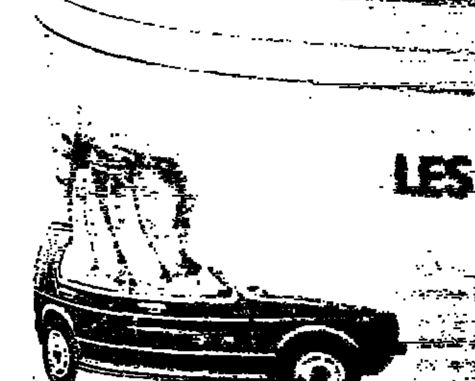
Chaillot, 15 h. : le Journal d'une femme de chambre, de J. Renoir ; 18 h. 30 : Pano ne passera pas, de D. Jaeggi et O. Roos ; les Bulles du cardinal, d'O. Roos ; 20 h. 30 : plus fort que la nuit, de S. Dudow ; 22 h. 30 : Mirage, d'E. Dmytryk.
Beaubourg, 14 h. 30 : Naissance d'une nation, de D. W. Griffith ; 17 h. : le Lys brisé, de D. W. Griffith ; 19 h., Quatre-vingts ans de cinéma brésilien : A hore e a vex, d'A. Matraga et R. Santos.

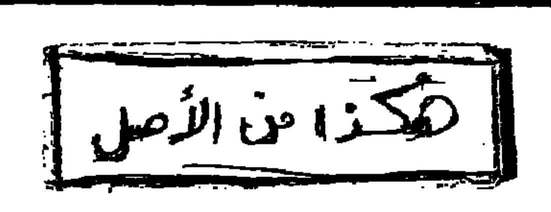
Les exclusivités

ADIEU, JE RESTE (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR (A., v.o.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Olympic, 14e (542-67-42).
ALLO ! MADAME (It., v.f.) (**) : U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
L'AMOUR VIOLE (F.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
ANNIE HALL (A., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : le Marais, 4e (278-47-86).
LE BAL DES VAURIENS (A. v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42).
BARBEROUSSE (J., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES BATISSEURS (F.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) H. sp.
LES BIDASSES AU PENSIONNAT (F.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. - Opéra, 2e (261-50-32) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; les Tourelles, 20e (636-51-98).
CARMEN (F.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Hausmann, 9e (770-47-55).
CARESSES BOURGEOISES (It., v.f.) (*) : Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
LA CHAMBRE VERTE (F., s.-t. An.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
LE CRABE-TAMBOUR (F.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinéac-Italiens, 2e (742-72-19) ; Calypso, 17e (754-10-68).
L'ETAT SAUVAGE (F.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Elysées - Lincoln, 8e (359-36-14) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) (*) : Saint-Michel, 5e (326-69-17) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Miramar, 14e (320-89-52)
LA GRANDE BATAILLE (It., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) : Mistral, 14e (539-52-43).
HITLER, UN FILM D'ALLEMAGNE (All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) (quatre parties).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : Le Marais, 4e (278-47-86) ; Marbeuf, 8e (225-47-19).
IPHIGENIE (Grec, v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
JAMAIS, JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES (A., v.o.) (*) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
JESUS DE NAZARETH (It., v.f.) (1re et 2e partie) : Madeleine, 8e (073-56-03).
JULIA (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
MAI 68 PAR LUI-MEME (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91) H. sp.
MAIS, QU'EST-CE QU'ELLES VEULENT ? (Fr.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12)
NOS HEROS REUSSIRONT-ILS ? (It., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; 14-Juillet - Parnasse, 6e (326-58-00) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; (v.f.) : Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathe, 14e (326-65-13).
OUTRAGEOUS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount - Elysées, 8e (359-49-34).
PAPA EN A DEUX (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA PETITE (A., v.o.) (**) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (770-20-89) : U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic - Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy - Pathé, 18e (522-37-41) ; Napoléon, 17e (380-41-46)
POURQUOI PAS ? (Fr.) (**) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
RENCONTRES DU IIIe TYPE (A., v.o.) : Galerie Point-Show, 8e (225-67-29).
RETOUR (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
REVE DE SINGE (It.) (**), v. ang. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES ROUTES DU SUD (Fr.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24).
RUBY (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91).
SHOLAY (Ind., v.o.) : Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
SI VOUS N'AIMEZ PAS ÇA, N'EN DEGOUTEZ PAS LES AUTRES (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
SOLEIL DES HYENES (Tun., v.o.) : Palais des arts, 3e (272-62-98) ; Racine, 6e (633-43-71).
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
UN ESPION DE TROP (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Ambassade 8e (359-19-08) ; (v.f.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
UN PAPILLON SUR L'EPAULE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13)
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
LA VIE, T'EN AS QU'UNE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99). H. sp.
VIOLETTE NOZIERE (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Studio Logos, 5e (033-26-42) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Bosquet, 7e (551-44-11) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont - Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).
UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97) H. Sp.
UN ETE 42 (A., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
VICES CACHES, VERTUS PUBLIQUES (Youg., v.o.-v.f.) (**) : les Templiers, 3e (272-94-56).

Les films nouveaux

LA MORT DE SEBASTIEN ARACHE ET SON PAUVRE ENTERREMENT, film argentin de Nicolas Sarquis (v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LE JEU DE LA POMME, film tchèque de Vera Chytilova (v.o.) : Vendôme, 2e (073-97-52) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount - Maillot, 17e (758-24-24)
PROMENADE AU PAYS DE LA VIEILLESSE, film français de Marianne Ahrne, 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
LAST WALTZ, film américain de Martin Scorsese (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
ROBERT ET ROBERT, film français de Claude Lelouch. Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont - Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse - Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont - Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont - Gambetta, 20e (797-02-74).
BOB MARLEY AND THE WAILERS EXODUS, concert filmé (v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91). H. sp.
CHAUSSETTE SURPRISE, film français de Jean-François Davy. U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
QUAND LES ABEILLES ATTAQUERONT, film américain de B. Geller (*) (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; (v.f.) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LES SURVIVANTS DE LA FIN DU MONDE, film américain de J. Smight (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75).
LES STOPPEUSES, film américain de J. Sedley. Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount - Gaîté, 13e (326-99-34) ; Paramount-Galaxie, 14e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
ÇA VA PAS LA TETE, film français de R. Delpard. Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-70) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).







RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 15 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h. 27, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Ces animaux qu'on appelle des bêtes ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes : greffe d'organe ; 19 h. 40, Emission ouverte aux formations politiques : la majorité (le R.P.R.) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Feuilleton : Le Mutant, d'après le roman d'A. Page. Réal. B Toublanc-Michel

Sur la vie très solitaire d'un prix Nobel... Miracles de la génétique et dangers des manipulations biologiques. Premier épisode d'une série de prospective fiction qui aurait nécessité plus de moyens.

21 h. 20, Titre courant ; 21 h. 30, Magazine : L'événement (avec un reportage sur l'exode au Bengladesh) ; 22 h. 35, Ciné première (avec Alfred Sauvy).

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 25, Dessins animés ; 18 h. 40, C'est la vie : l'adoption (suite) ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top club (avec Gilbert Bécaud et Ceronne) ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Spécial Coupe du monde.

20 h. 45, Dramatique : Lulu (troisième partie), de M. Bluwal, d'après F. Wedekind, avec D. Lebrun, F. Marthouret, F. Simon.

Troisième et dernière partie. Dans une mansarde glaciale à Londres, Lulu, et les hommes qu'elle ramasse dans la rue.

22 h. 25, Série : Les légendaires, de P. Dumayet, Ph. Alfonsi et P. Pesnot (U Rataghju ou la veillée).

Suite de la série consacrée aux rites et légendes corses. Entre la flamme du feu et l'odeur du jambon, les chants s'élèvent, les magnifiques « paghjella » proches des chants grégoriens, chacun raconte son histoire, parfois étrange.

22 h. 55, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Le parti républicain ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : DETECTIVE PRIVE, de J. Smight (1966), avec P. Newman, L. Bacall, J. Harris, A. Hill, J. Leigh, P. Tiffin, R. Wagner. (Rediffusion.)

Un détective privé de Los Angeles enquête sur la disparition d'un milliardaire et se trouve plongé dans de dangereuses aventures.

Reprise de la mythologie du film noir américain des années 40. Beaucoup de conventions dans le scénario, une mise en scène de série, mais une brillante interprétation.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « la Guerre des sabotiers de Sologne », de M. Schilowitz ; 19 h. 25, Biologie et médecine : l'alcoolisme ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique, par L. Attoun : « les Journalistes », d'A. Wesker ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : un mois de danse à La Rochelle, par C. Hudelot.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 3, Musique magazine : rock, pop, soul et jazz ; 19 h., Jazz time ; 20 h., Thèmes variés... les oiseaux ; M. Glinka, R. Hahn, A. Roussel, D. Milhaud, E. Chabrier, G. Sviridov ;

20 h 30, En direct du Palais des congrès... Sonate n° 3 en ut majeur pour cordes (Rossini), avec A. Moglia, J. Barthe ; « le Masque de la mort rouge pour harpe et quatuor à cordes » (Caplet) ; « Sonate pour arpeggione et piano en la mineur, D. 821 » (Schubert) ; 22 h. 30, France-Musique la nuit... bruits de flûtes ; 23 h., Actualité des musiques traditionnelles.

VENDREDI 16 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 10, Jeux : Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 17 h. 50, A la bonne heure ; 18 h. 25, Un, rue Sésame ; 18 h. 55, Ces animaux qu'on appelle des bêtes ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, Eh bien... raconte ! ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Au théâtre ce soir : le Greluchon délicat, de J. Natanson, J. Mauclair, mise en scène : P. Sabbagh. Avec Amarande, J. François, J.-N. Dalric, M. Godon, A. Michel, M. Mauclair.

Un délicat de soixante ans renonce à ses principes pour ne pas laisser échapper la belle turbulente et encombrante dont il est épris. On s'ennuie avec eux.

22 h. 20, A bout portant : Charles Dumont.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

13 h. 50, Feuilleton : La folie des bêtes (quatorzième épisode) ; 14 h. 5, Aujourd'hui madame ; 15 h., Feuilleton : Le cœur au ventre (premier épisode) ; 16 h., Aujourd'hui magazine ; 17 h. 55, Fenêtre sur... les femmes peuhl ; 18 h. 25, Dessins animés ; 18 h. 40, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top club (avec Gilbert Bécaud et Pierre Perret) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, Spécial Coupe du monde.

20 h. 40, Série : Docteur Erika Werner (troisième épisode).

21 h. 40, Emission littéraire : Apostrophes (Trop de livres ? Trop d'idées ?).

Avec MM. R. Caillois (le Fleuve Alphée) ; F. Chatelet (Histoire des idéologies) ; J.-P. Enard (le Dernier Dimanche de Sarthe) ; R. Girard (Des choses cachées depuis la fondation du monde) ; Mme C. Clément (Les fils de Freud sont fatigués).

22 h. 50, Journal.

22 h. 55, Ciné-Club : Père, d'I. Szabo (1966), avec N. Gabor, K. Tolnay, A. Balint, D. Erdélyi, K. Solyom (v.o. sous-titrée, N.)

Vingt ans de l'histoire de la Hongrie, démocratie populaire, à travers le journal intime d'un jeune homme élevé dans le souvenir et l'admiration d'un père « mythique », mort après la guerre.

Film d'émotions, de sentiments fragiles et délicats. Récit d'une crise individuelle amenant une belle réflexion politique.

CHAINE III : FR 3

18 h 35, Pour les jeunes ; 19 h. 5, Emissions régionales ; 19 h. 40, Tribune libre : Geneviève de Gaulle ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Le nouveau vendredi : Carte blanche à... Philippe Tesson.

Naissance. Qu'est-ce que naître aujourd'hui, en France ? Telle est la question que Philippe Tesson propose et qui l'a mené d'accouchements en interviews. Claire Gallois, Marie-José Nat, Nicole Avril parlent de la maternité. Les professeurs Chaunu, Hamburger, et d'autres historiens et scientifiques, mettent en perspective le concept de continuité. Au total, une belle émission.

21 h. 30, Série : Il était une fois... le pouvoir. (I. — La muraille de Rey Bouba).

Cette première émission d'une série de six réalisées par Etienne et Patricia Verneghen, étudie les mécanismes du pouvoir dans les sociétés primitives ou traditionnelles. Une approche non idéaliste du cinéma ethnographique.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie avec... Jean Thibaudeau (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Paradoxes et mystères du Livre sacré ; à 8 h. 32, Dans l'affairement des eaux ; 8 h. 50, Echec au hasard... L'enseignement de la philosophie ; 9 h. 7, La matinée des arts du spectacle ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Ballets russes de Diaghilev... Saisons 1927 et 1928 : Sauguet, Stravinski ; 12 h. 5, Parti pris ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Musique extra-européenne ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « En Pologne, c'est-à-dire nulle part », de K. Brandys ; 14 h. 45, Les après-midi de France-Culture... Les Français s'interrogent sur l'hérédité ; 16 h., Pouvoirs de la musique ; 18 h. 30, Feuilleton : « la Guerre des sabotiers de Sologne », de M. Schilowitz ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne ;

20 h., Dialogues... la société de l'avenir : libérale ou socialiste ? 21 h. 30, Musique de chambre : Mozart, Tchrepnine, Fortner, Benzen ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Un mois de danse à La Rochelle, par C. Hudelot.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens : « Barocco » ; à 10 h. 30, Musique en vie ; 12 h., Chansons : sortilèges du flamenco ; 12 h. 40, Jazz classique : Art Tatum ;

13 h. 15, Stéréo service ; 14 h., Divertimento : L. Fall, J. Strauss, H. Munkel, C. Millocker, J. Helmesberger ; 12 h. 30... Prélude : : Tchaïkovski, Rachmaninov ; 15 h. 32, Musiques d'ailleurs... la Suisse : A. Honegger, W. Burkhard, Beck ; 17 h., Postlude : Prokofiev, Moussorgski, Rimski-Korsakov ; 18 h 2, Musiques magazine : musique classique et contemporaine en France ; 19 h., Jazz time ; 19 h. 45, Thèmes variés... Les oiseaux : Rossini, Offenbach, Tchaïkovski ;

20 h. 30, Da capo... N. Backhaus, œuvres de Beethoven ; 21 h. 30, Cycle d'échanges franco-allemands... Orchestre symphonique de la radio de Sarrebruck, direction L. Hager, avec Y. Loriod, piano ; « Symphonie n° 94 en sol majeur « la Surprise » (Haydn) ; « le Réveil des oiseaux, poème symphonique » (Messiaen) ; « Symphonie en ut » (Stravinski) ; 23 h. 15, France-Musique la nuit ; 0 h. 5, Mozart à Paris (Mozart, Bach).

VU

Soyons réaliste !

Difficile de se prononcer sur le film de Bernard d'Abrigeon, Au-delà du miroir, sur FR 3, mercredi soir 14 juin. Il faut aimer ce style-là. On savait, on l'avait lu dans les journaux que les aventures de ce modeste gardien de nuit, il ressemble à Charles Aznavour, n'étaient pas à prendre pour argent comptant. Elles appartiennent moins à la réalité qu'au fantasme, au rêve éveillé. L'ennui c'est qu'on ne nous fournit aucun mode d'emploi. Quand sa femme le quitte, c'est pour de bon ? Et quand il perd son travail ? Et quand il vole des bagnoles ? Et son copain gauchiste, il existe ? Lui ne nous dira rien. C'est plutôt le genre renfermé dans un silence qu'on devine lourd de considérations désabusées sur le mal de vivre dans la société de consommation.

Libre à chacun de choisir sa part de vérité. Pour nous, en tout cas, pas de problème, sa liaison avec la très belle et très riche et très jeune épouse d'un très haut fonctionnaire relève de l'imaginaire. Comment voulez-vous qu'une fille de ce milieu s'éprenne d'un vigile sur le retour, franchement moche et sans le sou. Soyons réaliste !

Oh ! pardon, j'oubliais, le réalisme, la plupart des réalisateurs à la télé l'ont en sainte horreur. Ils trouvent cela plat et ne craignent rien tant que de tomber dans la psychologie ou la tranche de vie. L'embêtant, c'est qu'ils souhaitent en même temps faire œuvre engagée, et montrer tout ce qui sépare, dans le monde d'aujourd'hui, les malheureux des nantis.

Sous forme de parabole, de poème ou de fable, on a beau dire, à moins d'être un génie, c'est un message difficile à faire passer. Pour rallier les masses, rien ne vaut une bonne histoire bien racontée. Parce que l'élite, entre nous, inutile d'y compter. Pleinement gagnée à la bonne cause, elle préfère le plus souvent ne pas se casser la tête et se plonger en toute bonne conscience dans un western ou un film policier.

CLAUDE SARRAUTE.

CRÉATION DE RADIO-METZ 57

● Un « avis de constitution » publié dans les annonces légales du quotidien *le Républicain lorrain* annonce la création, à Metz (Moselle), d'une société anonyme « Radio-Metz-57 » dont l'objet est la diffusion d'émissions radiophoniques ».

Selon cet avis, le président du conseil d'administration de cette société au capital de 100 000 francs est M. Claude Puhl, nouveau président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (S.N.P.Q.R.), et la directrice générale est Mme Marguerite Puhl-Demange, épouse de M. Puhl et P.-D.G. du *Républicain lorrain*. La durée de la société, dont les statuts ont été déposés chez Me Marowski, notaire à Montigny-les-Metz (Moselle) est de « quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter de la date de l'immatriculation au registre du commerce ».

PRESSE

Succédant à M. Bavastro

M. CLAUDE PUHL EST ÉLU PRÉSIDENT DU S.N.P.Q.R.

L'assemblée générale du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (S.N.P.Q.R.), réunie mercredi 14 juin, a élu M. Claude Puhl, directeur général du *Républicain lorrain*, à la présidence du syndicat, en remplacement de M. Michel Bavastro qui ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat. M. Bavastro, P.-D.G. de *Nice-matin* — qui assumait cette fonction depuis 1971 — a été nommé président d'honneur du S.N.P.Q.R.

D'autre part, M. Jean-Claude Gatineau succède à M. Roger Bouzinac (devenu P.-D.G. de l'A.F.P.) au poste de directeur général du syndicat, où il était déjà son adjoint.

[Né le 16 septembre 1930 à Metz (Moselle), M. Claude Puhl fait ses débuts de journaliste au *Républicain lorrain*, quotidien de Metz, dont il devient administrateur et rédacteur en chef adjoint en 1958. Nommé administrateur général, il assume, à partir de 1977, les fonctions de directeur général du journal.

Ancien trésorier du groupement des grands régionaux de 1965 à 1971, et membre du conseil d'administration de l'Agence France-Presse, représentant le S.N.P.Q.R. de 1969 à 1973, il était secrétaire général du S.N.P.Q.R. depuis mars 1974.

M. Puhl est l'époux de Mme Marguerite Puhl-Demange, président-directeur général du *Républicain lorrain*, fille de M. Victor Demange, fondateur du quotidien.]

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 15 JUIN

— *M. André Bergeron*, secrétaire général de F.O., répond aux questions des auditeurs au cours du magazine « Le téléphon sonne », sur France-Inter, à 19 h. 15.

VENDREDI 16 JUIN

— *M. Christian Beullac*, ministre de l'éducation, est interrogé sur R.M.C., à 8 h. 30.

— Le magazine « R.M.C. Choc » a pour thème : « Le Périgord se meurt », avec *M. Yves Guéna*, député de la Dordogne, sur R.M.C., à 13 h. 20.

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication

VENTE au PAL. de JUST. à PARIS, le JEUDI 29 JUIN 1978, à 14 heures
UN IMMEUBLE sis à **VITRY-sur-SEINE (94)**
47, chemin du Perreux et le FDS de COMMERCE y exploité
LIBRE de LOCAT. et d'OCCUPAT.
MISES à PRIX : 60.000 F pour l'imm. et 20.000 F pour le fonds de commerce. S'ad. à Me Jean PICHAT, avoc., 44, av. Daumesnil, Paris-12e (tél. 307-80-71) ; Me Daniel BAUMGARTNER, syndic, 4, rue de la Coutellerie, Paris-4e ; au greffe du Tribunal de Gde Inst. de Paris et sur les lieux pour visiter.

VENTE Trib. Evry (91), 27 juin, 14 h.
2 petits PAVILLONS jumeaux
chacun de 3 pièces s/sous-sol
TERRAIN 420 m2 — **250 m de l'YERRES**
MISE A PRIX : 80.000 F.
Rens. S.C.P. ELLUL, GRIMAL, av. 3, rue du Village 91-Evry - 077-96-10.

VENTE Trib. Evry (91), 27 juin, 14 h.
TERR. à bâtir 309 m2 FAÇADE 16,50 m.,
à Montgeron (91) Gare
1 bis, rue Bastier de Bez.
MISE A PRIX : 73.700 F.
Rens. S.C.P. ELLUL, GRIMAL, av. 3, rue du Village 91-Evry - 077-96-10.

VENTE Trib. Evry (91), 27 juin, 14 h.
MAISON à VALENTON (94)
87, rue V.-Bureau et 86, chemin des Grouettes. 3 pièces + étage et grenier. Chauffage central - TERRAIN 404 m2.
MISE A PRIX : 50.000 F.
Rens. S.C.P. ELLUL, GRIMAL, av. 3, rue du Village, 91-Evry - 077-96-10.

VENTE Palais de Justice à Nanterre, 179-191, avenue Joliot-Curie, le mercredi 28 juin 1978, à 14 heures
TERRAIN - LIBRE 432 m2 d'après Titres, et 480 m2 d'après cadastre
CLAYES-sous-BOIS (78)
21, rue du Bel-Air.
Mise à Prix : 70.000 F.
S'ad. S.C.P. Y. BODIN, Ph. LUCET, A. GENTY, avocats, 15, place de la Madeleine, Paris. 265-37-48 - 073-33-10.

VENTE s/saisie immob. au Palais de Justice d'EVRY, rue des Mazières, le MARDI 27 JUIN 1978, à 14 heures
UN APPARTEMENT situé à **GRIGNY 2 (91)**
2, rue Masséna - Bât. X7
MISE A PRIX : 30.000 F.
Consignation indispens. pour enchérir. Renseignements : Mes TRUXILLO et AKOUN, avocats, 51, rue Champlouis, à CORBEIL-ESSONNES (TÉL. : 496-30-25 - 496-14-18).

Vte sur publication judiciaire après conversion de vte sur saisie immob. le MERCREDI 28 JUIN 1978, à 10 heures
PROPRIÉTÉ à VILLENNES-SUR-SEINE (YVELINES)
85, rue du Maréchal-Leclerc (anciennement 47, rue Gallieni)
1er lot PAVILL. et JARD. - 2e lot PAVILL. et JARD. et Parcelle de Bois à proximité
MISES A PRIX : 1er lot, 200.000 F - 2e lot, 200.000 F
Pr ts renseignements s'adr. à Me JOHANET, avocat à Versailles, 21, rue des Etats-Généraux, tél. 950-03-28, à Me SALONE, av. à Versailles, tél. 950-01-69.

Vente sur licitation en l'étude de Me AGIER, notaire à Paris (8e) 28, rue Boissy-d'Anglas, le lundi 10 juillet 1978, à 14 h 30 :
EN UN SEUL LOT
117 PARTS de la S.C.I.C. « RÉSIDENCE LES TILLEULS »
donnant droit à jouissance et vocation à la pleine propriété d'un
APPARTEMENT LIBRE de Location et d'Occupation
4 pièces principales : environ 95 m2 et 1 CAVE dans l'ensemble sis à :
NOISY-LE-GRAND (93) - 64, av. Emile-Cossonneau
IMMEUBLE ACHEVÉ EN 1967 - R.E.R. - MARCHÉ - ÉCOLES
MISE à PRIX : 100.000 FRANCS. CONSIGNATION : 40 000 F. (Chèque certifié O/Me Agier)
S'adresser à Me AGIER, notaire à Paris (266-46-66), et pr visiter sur place immeuble les mardi de 16 h à 19 h et les jeudi de 9 h à 14 h.

Vte au Palais de Justice de Paris, lundi 3 juillet 1978, à 14 heures EN 2 LOTS
1) MAISON - CESSOY-EN-MONTOIS (77), Angle rue des Meuniers n° 13 et rue du Souci. Rez-de-ch. : 2 pièces, cuisine, chambre, bureau, cellier ; 1er étage : Chambre, salle d'eau, grenier. — Cour, jdin, garage. Sup. 2.375 m2.
2) MAISON MEIGNEUX (77), s/CD n° 62 : Rez-de-chaussée : Chambre, cuisine, salle à manger. 1er étage : 2 chambres, grenier. — Cave au sous-sol. — Jardin, sup. 922 m2.
Mise à Prix : 1) 150.000 F - 2) 50.000 F. LIBRES DE LOCATION et d'OCCUPATION
S'ad. Me GIRY, Avoc. Paris (8e), 12, av. Montaigne, 359-12-28. DOMAINES Bureau 218, 11, r. Tronchet, Paris (8e), 266-91-40 (pte 815).
S/pl. pour vis. le 24 juin de 14 à 15 h pr le 1er lot, et de 16 à 17 h pr le 2e lot.

Vente au Palais de Justice à Paris, le jeudi 29 juin 1978, à 14 heures
UNE PROPRIÉTÉ sise au PERREUX-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE)
9, rue des Corluis
MISE A PRIX : 250.000 FRANCS
S'adr. à Me Jean PICHAT, avocat, 44, av. Daumesnil, Paris-12e (307-80-71) ; Me Daniel BAUMGARTNER, syndic à Paris (4e), 4, rue de la Coutellerie. Au greffe de Grande Instance de Paris et sur les lieux.

Vente sur saisie Immob. Pal. de Justice de Paris, jeudi 29 juin 1978, à 14 h.
TERRAIN + CONSTRUCTION - Superficie 430 m2 60
PARIS (16e), 8-10, rue Dosne
Mise à Prix : 800.000 F - S'adresser Me JOHANET
S.C.P.A. J. Deleau - Y. Neveu - Ph. Deleau - G. Johanet - R. Hatton - P. Sudaka - L. Dulong, 43, avenue Hoche, Paris (8e), tél. : 766-03-40. A ts avoc. près les tribunaux Grande Instance de Paris, Bobigny, Créteil et Nanterre.

Adj. au Tribunal de Commerce de Paris, le 27 juin 1978, à 13 h 45. — FONDS
CONFECTION EN GROS, DEMI-GROS ET DÉTAIL
exploité avec BAIL des Locaux Commerciaux
339, RUE SAINT-MARTIN, à PARIS (3e)
Mise à Prix : 340.000 F (ne pouvant être baissée). Consignation 80.000 francs. S'adresser Me POPELIN, notaire, 164, rue du Faubourg-Saint-Honoré, PARIS. — Me Henry GOURDAIN, syndic à Paris, 174, boulevard Saint-Germain.

ADJUDICATION, Chambre des Notaires de Paris, MARDI 27 JUIN, 14 h. 30
PARIS (15e) - 34, rue du Théâtre
DANS PETIT IMMEUBLE 5 ÉTAGES - RÉNOVÉ - TOUT CONFORT
UN STUDIO - UN APPARTEMENT 2 PIÈCES
4 APPARTEMENTS 4 PIÈCES - TOUS LIBRES
S.C.P. MAHOT DE LA QUERANTONNAIS, BELLARGENT, LIEVRE, notaires associés, 14, rue des Pyramides, Paris-1er - Tél. : 260-31-12. VISITES : tous les jours, sauf dimanche, sur rend.-vous - Tél. à 577-09-00.

Vente au Palais de Justice de Versailles, le mercredi 28 juin 1978, à 14 h.
DANS UN IMMEUBLE SIS A
VERSAILLES - 15 et 17, avenue de Paris
— I —
4 APPARTEMENTS dont UN LIBRE
MISES A PRIX : Trois à 100.000 F - Un à 200.000 F
— II — **DIVERS LOCAUX** Mise à Prix : 50.000 francs
— III — 2 GRANDES PIÈCES à usage de : **GYMNASE** MISE A PRIX : 40.000 FRANCS
— IV — **UNE REMISE** Mise à Prix : 3.000 francs
— V — **UNE GRANDE REMISE** MISE A PRIX : 30.000 FRANCS
S'ADRESSER POUR RENSEIGNEMENTS A :
Me SILLARD, avocat à Versailles, 79 bis, boulevard de la Reine (950-02-96).
Me GUEILHERS, avocat à Versailles, 21, r. des Etats-Généraux (950-02-62).
Et pour visiter, sur place, les mercredi et samedi de chaque semaine : de 9 heures à 11 h 30

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 100

HORIZONTALEMENT

I. Ouvrage à emporter ; Symbole. — II. Désigne une huile ; Peut s'embrasser du regard. — III. Partageras. — IV. Relèvent tout ce qui est plat ; En montant. — V. Grossit à vue d'œil. — VI. Vibre quand on le frappe ; Symbole. — VII. Conséquence de mécontentement. — VIII. Canton ; Objet de collection. — IX. Affecté spécial ; Gobe des huîtres en toutes saisons. — X. Dans l'Allier. — XI. Ont facilement le dernier mot.

VERTICALEMENT

1. Corps solides. — 2. Attribut d'un Immortel (épelé) ; En Espagne. — 3. Permit de régler bien des affaires ; Cri de marin. — 4. Donne des palpitations ; Pieuse salutation (épelé) ; Son gardien porte une tenue légère. — 5. Attachée ; Terme musical. — 6. Dans le fond, il fit une bonne affaire ; Coin de France. — 7. Abréviation ; Dépôts de fonds. — 8. Gêne autant l'écrivain que le coureur ; Figure mythologique. — 9. Se plurent peut-être.

Solution du problème n° 2 099

Horizontalement

I. Meringues. — II. Orateurs. — III. Data ; Te. — IV. ES ; Lotion. — V. Moissons. — VI. Pesée ; Su. — VII. Au. — VIII. Estaminet. — IX. TT ; Rumine. — X. Ru ; User. — XI. Ecimerait.

Verticalement

1. Mode ; Piètre. — 2. Erasme ; Stuc. — 3. Rat ; Osât. — 4. Italie ; Arum. — 5. Né ; Ose ! Muse. — 6. Guets ; Aimer. — 7. Ur ; Io ; Unira. — 8. Estons ; En. — 9. Ensuite !

GUY BROUTY.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	115 F	210 F	305 F	400 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	205 F	390 F	575 F	760 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	163 F	265 F	388 F	510 F
II. — TUNISIE	180 F	340 F	500 F	660 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

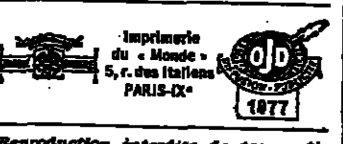
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

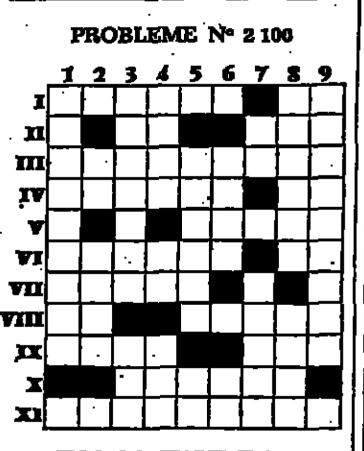
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

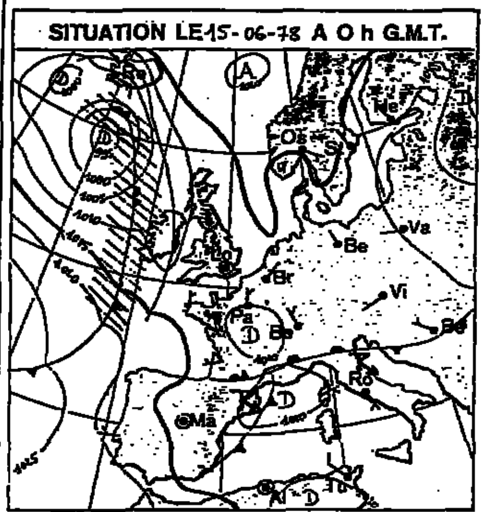
Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps en France entre le jeudi 15 juin à 0 heure et le vendredi 16 juin à 24 heures :

La dépression centrée près de l'Islande se décalera vers les îles Britanniques. Les perturbations associées à cette dépression traverseront la plus grande partie de la France.

Vendredi 16 juin, sur l'ensemble du pays, le temps sera nuageux, passagèrement couvert et pluvieux. Une zone pluvio-orageuse achevant de traverser la France donnera encore quelques ondées matinales sur les régions s'étendant de la Flandre aux Alpes et à l'Alsace. Cette zone sera suivie de quelques éclaircies assez belles, mais une nouvelle perturbation abordera nos côtes de l'Atlantique en début de journée et touchera ensuite la plupart des régions en donnant des pluies, qui seront parfois abondantes sur le Massif Central, l'Aquitaine et les régions pyrénéennes. Le Nord-Est, la Corse et l'extrême Sud-Est seront atteints plus tardivement.

Les vents s'orienteront au secteur sud-ouest et se renforceront surtout près de l'Atlantique et de la Manche occidentale. Des rafales atteignant la tempête sont à craindre sur le golfe de Gascogne.

En général, les températures subiront une légère baisse.

Jeudi 15 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 008,6 millibars, soit 756,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 14 juin ; le second, le minimum de la nuit du 14 au 15) : Ajaccio, 26 et 17 degrés ; Biarritz, 19 et 14 ; Bordeaux, 20 et 13 ; Brest, 15 et 6 ; Caen, 16 et 8 ; Cherbourg, 14 et 9 ; Clermont-Ferrand, 21 et 13 ; Dijon, 22 et 11 ; Grenoble, 21 et 13 ; Lille, 18 et 8 ; Lyon, 22 et 14 ; Marseille, 24 et 16 ; Nancy, 20 et 6 ; Nantes, 21 et 9 ; Nice, 21 et 16 ; Paris-Le Bourget, 21 et 8 ; Pau, 17 et 13 ; Perpignan, 21 et 14 ; Rennes, 20 et 11 ; Strasbourg, 21 et 7 ; Tours, 22 et 10 ; Toulouse, 22 et 13 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 22.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 12 degrés ; Amsterdam, 17 (max.) ; Athènes, 31 et 23 ; Berlin, 19 et 8 ; Bonn, 20 et 6 ; Bruxelles, 18 et 9 ; Le Caire, 22 (min.) ; îles Canaries, 24 et 18 ; Copenhague, 20 et 7 ; Genève, 22 et 11 ; Lisbonne, 20 et 12 ; Londres, 15 et 7 ; Madrid, 19 et 8 ; Moscou, 18 et 9 ; New-York, 17 et 13 ; Palma-de-Majorque, 27 et 14 ; Rome, 27 et 20 ; Stockholm, 17 et 5.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 15 juin 1978 :

DES DECRETS

● Modifiant le décret n° 67-1268 du 26 décembre 1967 portant règlement du service de garnison ;

● Portant promotion, nomination, réintégration, affectation et admission dans les cadres d'officiers généraux (active et réserve) ;

● Modifiant le décret n° 72-1067 du 1er décembre 1972 portant création de l'Office national interprofessionnel du bétail et des viandes.

loterie nationale — Liste officielle DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMEROS	GROUPES	SOMMES A PAYER (F.)
1	61	tous groupes	100
	021	tous groupes	500
	20 061	tous groupes	5 100
2	42	tous groupes	100
	3 372	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	7 142	groupe 5	5 100
		autres groupes	600
	8 552	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	9 642	groupe 2	5 100
		autres groupes	600
	20 062	tous groupes	5 000
	2 522	groupe 1	10 000
		autres groupes	1 000
3	3	tous groupes	50
	83	tous groupes	150
	043	tous groupes	250
	783	tous groupes	350
	913	tous groupes	250
	8 823	groupe 1	5 050
		autres groupes	550
	20 063	tous groupes	5 050
	33 753	groupe 4	100 050
		autres groupes	10 050
4	54	tous groupes	100
	3 684	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	5 924	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	9 964	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	20 064	tous groupes	5 000
5	85	tous groupes	100
	205	tous groupes	200
	475	tous groupes	500
	7 725	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	20 065	tous groupes	5 000
6	0 026	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	7 826	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	8 376	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	20 066	tous groupes	5 000
7	7	tous groupes	50
	0 067	groupe 4	5 050
		autres groupes	550
	0 267	groupe 2	5 050
		autres groupes	550
	3 247	groupe 1	5 050
		autres groupes	550
	4 197	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	4 397	groupe 5	5 050
		autres groupes	550
	8 127	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	9 507	groupe 3	5 050
		autres groupes	550
	20 067	groupe 4	10 050
		autres groupes	5 550
	32 087	groupe 2	100 050
		autres groupes	10 050
8	368	tous groupes	200
	1 998	groupe 1	5 000
		autres groupes	500
	4 428	groupe 2	5 000
		autres groupes	500
	20 068	tous groupes	5 000
	54 688	groupe 2	100 000
		autres groupes	10 000
9	089	tous groupes	200
	599	tous groupes	200
	3 069	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	5 439	groupe 4	5 000
		autres groupes	500
	20 069	tous groupes	5 000
	15 119	groupe 5	100 000
		autres groupes	10 000
	46 319	groupe 3	100 000
		autres groupes	10 000
0	2 860	groupe 5	5 000
		autres groupes	500
	4 670	groupe 3	5 000
		autres groupes	500
	8 170	groupe 3	10 000
		autres groupes	1 000
	20 060	groupe 3	1 500 000
		autres groupes	15 000

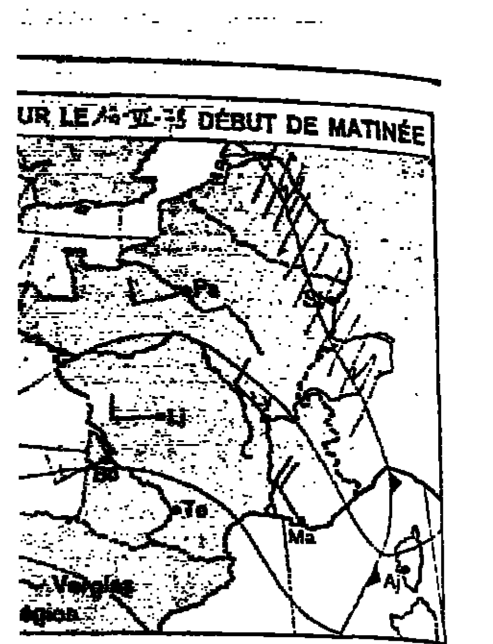
TRANCHE DE LA PECHE
TIRAGE DU 14 JUIN 1978
PROCHAIN TIRAGE
LE 21 JUIN 1978
78 à ARCACHON (Gironde) 28e

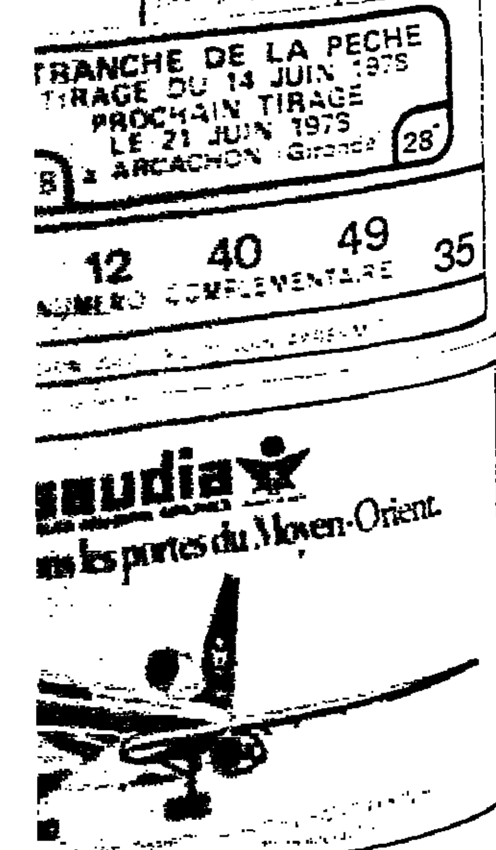
LOTO TIRAGE No 24 — 1 6 10 12 40 49 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 35

PROCHAIN TIRAGE LE 21 JUIN 1978 — VALIDATION JUSQU'AU 20 JUIN APRES-MIDI

هكذا من الأصل

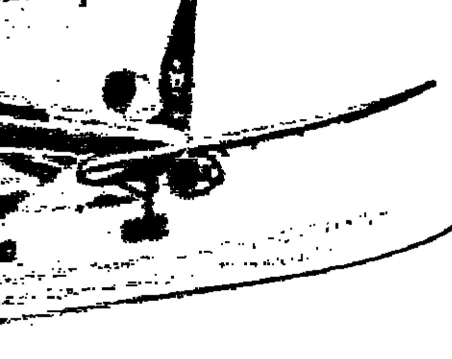












	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	43,00	49,19
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,44
IMMOBILIER	30,00	34,32
AUTOMOBILES	30,00	34,32
AGENDA	30,00	34,32
PROP. COMM. CAPITAUX	80,00	91,52

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	24,00	27,45
DEMANDES D'EMPLOIS	5,00	5,72
IMMOBILIER	20,00	22,88
AUTOMOBILES	20,00	22,88
AGENDA	20,00	22,88

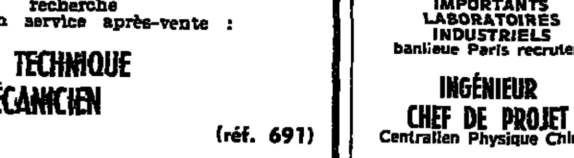
offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi



INTERTECHNIQUE

AERONAUTIQUE - ESPACE - PHYSIQUE
BIOLOGIE - MEDECINE - INFORMATIQUE

recherche
pour son service après-vente :



— UN AGENT TECHNIQUE ÉLECTROMÉCANICIEN (réf. 691)

Ayant des notions en électronique (circuits logiques et analogiques). Ce poste sera pourvu par un technicien B.T.S. (ou équivalent) ayant déjà 3-4 années d'expérience.

— UN AGENT TECHNIQUE ÉLECTRONICIEN (réf. 692)

Titulaire du B.T.S. ou D.U.T.; ayant une expérience en électronique industrielle et de bonnes connaissances des circuits logiques et analogiques.

Ces deux postes exigent de courts déplacements en France et à l'étranger.
Connaissances de l'anglais souhaitées.
Voiture personnelle indispensable.

Nombreux avantages sociaux par accord d'entreprise, dont prime de fin d'année.
Restaurant d'entreprise.
Adresser C.V. avec prétentions, en précisant référence annonce à Direction du Personnel.

INTERTECHNIQUE - 78370 - PLAISIR

Société d'EDITION
12, rue Blaise-Pascal,
92201 NEUILLY - SUR - SEINE
Métro Pont - de - Neuilly.

RECHERCHE

UN COMPTABLE BON NIVEAU

Prendre rendez-vous par Téléphone : 747-11-33, poste 667.

IMPORTANTS LABORATOIRES INDUSTRIELS
banlieue Paris recrutent

INGÉNIEUR CHEF DE PROJET
Centralien Physique Chimie

Trois à 5 ans d'expérience pour RECHERCHE APPLIQUEE, domaine génération hydrogène avec ouverture sur développem. Aptitude COMMANDEMENT et travail en équipe.

Adresser candidature, C.V. détaillé, prétentions en précisant référence 7.483, sous n° 69.127, CONTESSE PUBLICITE, 20, av. de l'Opéra, 75040 PARIS CEDEX 01.

SOCIETE MECANIQUE
recherche pour son siège PARIS-17e

INFIRMIÈRE D.E.
A TEMPS PARTIEL.
Contrat temporaire minimum 6 mois.
Notions comptabilité souhaitées.

Avantages sociaux.

Tél. pr R.-VS 766-01-30, p. 209.

Nous recrutons JEUNE

AIDE-COMPTABLE-MÉCANOGRAPHE

pour comptabilité clients et recouvrements, expérimenté (e). Téléphoner pour rendez-vous : 357-92-00, poste 33.

CENTRE FORMATION PROFESSIONNELLE pour ADULTES
rech. pour septembre

ADJOINTE DIRECTION

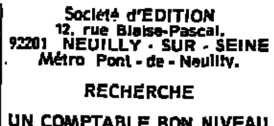
min. 35 ans - Position cadre
Très bonne formation et pratique Secrétariat.
Parfaite connaissance sténo Prévost-Delaunay

Mission :
— diriger personnel,
— organiser stages,
— assurer contrôle administration,
— relations avec clients.

Ecrire avec C.V., prétent. et photo, n° 7.283, MEKAR, 3, rue Pierre-Demours, 75017 Paris, qui transmettra.

Sté de trav. temporaire rech.

TECHNICO-COMMERCIAL
connaiss. bien la profession pouvant justifier et prouver ses résultats commercx antérieurs réf. exig., salaire en rapport av. les performances. Adr. C.V. et photo (retournée) n° 59.378 PUBLICITE ROGER BLEY, 101, r. Réaumur, 75002 Paris q. t.



Heurtey industries
ingénierie chimie pétrole

recherche

Ingénieur de procédé

chargé de la conception et du calcul d'installations industrielles dans les domaines du raffinage de pétrole et de la pétrochimie.
Le poste comporte :
- l'animation d'une équipe d'ingénieurs de procédé,
- la collaboration avec les services de réalisation de la Société,
- une fonction d'assistance au démarrage des installations.

Le poste nécessite :
- une formation Grande Ecole (ENSPM souhaité),
- une expérience d'au moins cinq années dans
- une activité identique,
- la pratique courante de l'anglais.

Envoyer C.V. détaillé précisant rémunération actuelle, photo, accompagnés d'une courte lettre manuscrite sous réf. 767 au :
SERVICE DU PERSONNEL
30/32, rue Guersant 75017 -Paris-

GRANDE BANQUE FRANÇAISE
recherche

CADRE de BANQUE

35 ans environ.

chargé au sein de sa Direction Étranger de suivre les relations avec

l'U.R.S.S.

- Le candidat devra obligatoirement parler couramment la langue russe ;
- Avoir une expérience bancaire de plusieurs années, de préférence dans une Direction Internationale.

Le poste implique de fréquents déplacements en U.R.S.S.

Adresser lettre manusc., c.v., photo et prétent. n° 59.478, PUBLICITÉ ROGER BLEY, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS.

Club de remise en forme A PARIS recherche pour réception et signature de contrats, jeune femme 25 ans minimum. Expérience nécessaire.

Tél. : 633-16-80

ECOLE PRIVEE recherche PROFESSEURS mathématiques physique - chimie, sciences-éco., histoire-géographie, philosophie, espagnol, allemand.
EDUCATEURS SPORTIFS ET SCOLAIRES.
Expérience pédagogique exigée. Adresser C.V. + photo à : L'INSTITUT BONAPARTE, 96, avenue de la République, 75001 PARIS.

ASSOCIATION DE CHANTIERS INTERNATIONAUX de JNES rech. pr son secrét. mat. Paris RESPONSABLE de la GESTION de l'ADMINISTRATION et de L'ORGANISATION, 24 ans min. Adres C.V., lettre manusc. et photo à Comité de Sélection Concordia 27, r. Pt-Nf Paris-1er.

STE EXPERT-COMPTABLE région Paris recherche :

ASSISTANT PRINCIPAL
responsab. et direct. techniq. de plusieurs collaborat. min. DECS complet, sér. réf. cabin. indisp., posit. cadre, pl. stable et intér. Ecr. n° T 06 122 M Rég.-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

Bureau d'ingénierie Paris recherche pour interventions en Extrême-Orient

EXPERT PONDÉREUX
(transport et manutention charbon et ciment). Les spécialistes, s'exprimant nécessairement en anglais, sont invités à prendre contact pour informations en écrivant sous référence 2.235 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS, qui transmettra.

Sté de négoce de produits industriels, FRANCHE-COMTE. (80 personnes, 30 M. de C.A.), connaissant un développement équilibré et comprenant 4 agces, recherche

CHEF D'AGENCE
Sous l'autorité du P.D.G., il exerce une fonction principalement commerciale d'animation et de contrôle de la force de vente intérieure et sur la route.
— Il doit être capable de gérer des marges, de développer les ventes et de définir une qualité de service élevé des moyens logistiques mis à sa disposition.
— Animateur d'une équipe, il est attaché à développer le potentiel de compétences de chacun.
— Membre du comité de direction, il participe à la définition de la politique commerciale de l'entreprise.
Ni super-vendeur, ni simple gestionnaire, son expérience d'animation d'une équipe commerciale est réelle.
La rémunération est très compétitive.
Env. C.V. manuscrit et photo à ADFORECO 14, rue Yvart, 75015 PARIS.

emplois régionaux

Usine de Confection Masculine (Costumes)
Effectif 350 personnes
Décentralisée dans ville universitaire du CENTRE DE LA FRANCE
recherche son

DIRECTEUR

Tempérament d'animateur et goût du travail en équipe, pour assumer les tâches de Direction Technique, gestion de production, coordination des services et ateliers, formation de l'encadrement et gestion sociale.

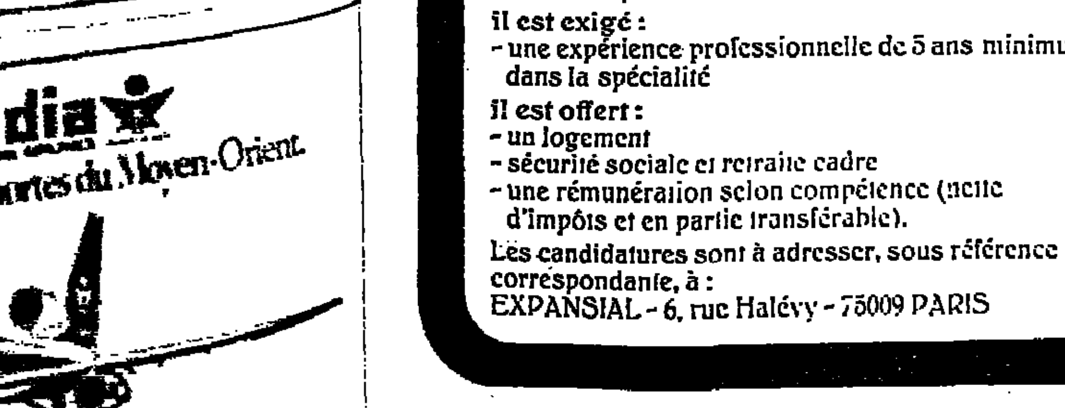
Une expérience préalable de consultant dans une industrie de l'habillement et de quelques années dans un poste similaire serait appréciée.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo (retournée) et rémunération souhaitée sous n° 11.229 à FRANCACIP, 17, rue de la Banque, 75002 Paris.

STE D'EXPERTISE COMPTABLE recherche pr ses bureaux d'AUXERRE et de SENS collaborateur niv. certificats supér. ou D.E.C.S. Expérience indispensable. C.V. et prétentions au n° 7.466, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

INGÉNIEUR MÉTHODES
Chaînes de montage construction plastique OUEST de la FRANCE.
Téléph. 344-36-86.

emplois internationaux



EXPANSIAL

Recherche
pour Importante Société Algérienne de Recherches et Exploitations Minières

Division Production
Complexe phosphates (exploitation à ciel ouvert)

INGENIEURS

- Mécaniciens
  - pour entretien et maintenance matériel TP - pelles électriques et diesel — réf. 2450 A M
  - pour maintenance installations mécaniques de traitement — réf. 2450 B M
- Electricien pour maintenance matériel carrières — réf. 2451 M
- Automation régulation usine de traitement — réf. 2452 M

Division Laboratoire
Chargée de l'analyse des minerais et de la recherche de nouveaux procédés pour la valorisation des minerais

INGENIEURS GRANDES ECOLES en

- Pétrographie — réf. 2410 M
- Traitement des minerais — réf. 2415 M
- Géotechnique — réf. 2414 M

il est exigé :
- une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans la spécialité

il est offert :
- un logement
- sécurité sociale et retraite cadre
- une rémunération selon compétence (nette d'impôts et en partie transférable).

Les candidatures sont à adresser, sous référence correspondante, à :
EXPANSIAL - 6, rue Halévy - 75009 PARIS

HAVAS CONTACT

L'ECOLE POLYTECHNIQUE FEDERALE DE LAUSANNE met au concours un poste de PROFESSEUR D'ELECTRICITE GENERALE ET D'ELECTROMETRIE pour son départem. d'électricité. Délai d'inscription : 30 sept. 78. Les personnes intéressées voudront bien demander le dossier relatif à ce poste à la Direction administrative de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 33, avenue de Cour, 1007 Lausanne (Suisse).

STÉ AFRIQUE FRANCOPHONE
recherche
RESPONSABLE DE RÉALISATIONS IMMOBILIÈRES
(logement et bureau)
Age 30 ans min. Il sera exigé au moins 5 ans d'expérience de haut niveau dans la promotion immobilière. Adresser C.V. et prét. avec photo s/n° 756.595 M, REGIE - PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui tr.

SOCIÉTÉ SAOUDIENNE
recherche
pour montage centraux téléphoniques en Arabie MATERIEL C.I.T. SYSTEME CROSSBAR

TECHNICIEN CONFIRMÉ
Expérience 5 ans minimum. Téléphoner d'urgence M. Naccachian, HOTEL PLAZA ATHENEE. Téléph. 359-85-23, 225-43-30.

secrétaires

EUROPE SECRETARIAT
Travail temporaire recrute pour Paris et banlieue Secrétaires, Secrétaires bilingues, Sténodactylos et Dactylos.
27, rue du 4-Septembre (2e), 742-09-89.
81, bd Voltaire, Paris (11e), 355-82-35.
27, rue Henri-Barbusse, Clichy, 739-63-40.

capitaux ou proposit. com.

Entreprises en DIFFICULTE n'attendez pas qu'il soit trop TARD pour REDRESSER votre situation CONSULTEZ ASSISTANCE LIIP 80, bd Malesherbes (8e) 836-95-07 - 836-97-60

demandes d'emploi

J.F. 38 a., 5 a. secrétariat de dir. de ht niv. 10 a. chef de serv. docum., large conn. des techniq. et méthodes de gest. des entr., excel. prés., goût des contacts, initiat., sens des resp., ch. poste

ATTACHÉE DE DIRECTION
Voiture. Déplacem. possibles. D. LEMONNIER, 77, avenue Félix-Faure, 92000 NANTERRE.

PHARMACIST COLL. CHEM. Ph. D Colloid, Surf., Chem. England. Postdoc. Phys. Chem. Switzer. Now Resear. Fellow, Universit. Paris. Subst. Knowledge. Exper. Colloid Susp. Surfactant Chem. Publica. Seeks Scien. Posit. Universit. or Indust. Dr. D.E. Güveli, 71, bd Montparnasse, 75006 Paris

Professeur lic. lettres, spécialis. français-langue étrang. au courant rech. méthodologiques, exp. France et Afrique anglophone. Etudierait ttes proposit. de poste Ecr. n° 2.774 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 20 ans, diplômée B.T.S. Secrétariat Direction. Bilingue anglais. Connaissance allemand, cherche poste intéressant. Ecr. n° 6.051 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CHAUFFEUR, 48 ans, célibat., connaiss. bien PARIS et banl., horaires indifférents, tous déplacements possibles. Etudie toutes propositions - Tél. : 747-01-08.

ARCHITECTE D.P.L.G.
allant vivre à CARACAS, rech. POSTE dans société française DEJA ETABLIE AU
VENEZUELA
Mme Roussel, 330, av. des Poilus 13012 Marseille. T. (91) 93-10-27.

J. H., 16 a. 1/2, ch. travail. Rangement, courses, etc. en juillet et en août - 508-00-76.

ASSISTANTE DE DIRECTION GÉNÉRALE VRAI COLLABORATEUR
anglais courant, grande expér. profess. France et étranger. Libre septembre, octobre, cherche poste similaire Paris ou province. Préf. grande entreprise française ou multinationale. Ecr. n° 38.113 B, BLEU, 17, r. Lebel. 94300 Vincennes.

occasions

EN SOLDE - Moquette et revêtements muraux 1er et 2e choix. 50.000 m² sur stock. Téléphone : 589-86-75.

LIVRES - Achat comptant à domicile. LAFFITTE, 13, rue de Buci-6e. Tél. : 326-68-28.

PIANOS NEUFS depuis 6.800 F. Occas. 3.500 F. Créd. DAUDE, 75, av. Wagram. WAG. 34-17.

autos-vente

5 à 7 C.V.

Part. vd R 5 GTL 78, 9.800 km., options. — Téléph. 774-59-24 ou 261-52-28, poste 308.

12 à 16 C.V.

MERCEDES 280 CE
B.A. 1978, 6.500 kilom., crédit. 548-97-69

divers

BMW OCCASIONS
316, 320, 520, 525, 528
Ex-TT 1978, peu roulé.
Auto-Paris XV, 533 - 69 - 95, 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

VOITURES HAUT DE GAMME
DAIMLER VAN DEN PLAS
JAGUAR - XJS
12 cylindres injection
WILSON - F. Lacour
Concessionnaire pilote, 739 - 92 - 50

locat.-autos

E.A.G. — RENT A CAR
RENAULT - PEUGEOT
B.M.W. - 316
504-01-50

enseignement

Le C.E. de la C.P.C.A.M.R.P.

propose

Etablissement agréé pour Stages ou Séminaires, capacité 100 places à PORNICHET (Loire-Atlantique), chambres avec lavabos de 2 à 5 lits, chauffage central, w.c., douches à l'étage.

Toute l'année, sauf saison été
Pension complète ou hébergement seul

Ecrire ou téléphoner au C.E. de la C.P.C.A.M.R.P. 65, rue de Dunkerque, 75009 PARIS 526-91-59 (poste 236)

L'ECOLE DE COMMERCE de la Chambre de commerce et d'Industrie de Troyes, Etablissement d'enseignement supérieur, recrute sa 17e promotion.
Formation sur deux ans, après le bac., de cadres moyens de l'industrie et du commerce (options : gestion financière et exportation).
Concours d'entrée les 22-23 juin et 4-5 septembre, Ecole de commerce, 25, boul. du 14-Juillet,
10000 TROYES.
Tél. : (25) 43-77-98 et 72-38-27.

L'immobilier

Immobilier (information)

Allo!
525.25.25
Information Logement
Je cherche un logement...

Oui, nous avons un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat. Nous vous conseillons gratuitement

Centre Etoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris 525.25.25
Centre Nation
45, cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74
Centre Maine
210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17

Information Logement, service gratuit créé par la Compagnie Bancaire et auquel la BNP, le Crédit Lyonnais, le Crédit du Nord, la CaisseCentrale des Banques Populaires, la FNPC, la Fédération Parisienne du Bâtiment, la Fédération Nationale des Mutuelles de Fonctionnaires et Agents de l'Etat, la MGEN, la Mutuelle Générale des PTT, l'Association pour la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction apportent leurs concours.

Publicope

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière, Mo Opéra. 84, r. d'Alésia, Mo Alésia. Frais abonn. 358 F. 266-52-04.

locations non meublées Offre

Paris

PARIS-16e RANELAGH dans immeuble récent standing 3e étage 2 p. 64 m2, parkg, Tél., 2 200 F + ch. Tél. : 538-65-68.

SAINT-GERMAIN 2- p. -cuis., salle -d'eau, w.-c., Tél., 1 200 F + ch. T. 233-86-17.

CADET bail 6 ans, studio cuisine, salle d'eau, w.-c., 750 F ch. comprises. Tél. : 742-99-09.

12e place Mazas, vue sur Seine très bel imm. ancien 6 P. en 240 m2, 4.000 F + ch. TEL. : 522-45-52.

Région parisienne

ST-GRATIEN pr. lac ENGHIEN à louer gd stdg, jam. habité, 2 p., cuis., s. de bs, parkg jdin privatif, 1 380 F mensuel C. C. Téléphone : S.G.A.964-24-81.

BECON (près gare) immeuble récent liv. + chambre tt cft, Tél., parkg, 1 100 F + charges. Vendredi 17 h. 30 à 18 h., 42, r. Louis - Ulbach, COURBEVOIE.

MEUDON-BELLEVUE 10, rue Marcel-Allégot 2 PIECES dans immeuble pierre de taille, cuisine équipée, salle de bains, w.-c., parking, sous-sol, cave, balcon sur jardin. Libre le 1er juillet. Visites sur place avec R.-V. : 227-04-30 ou 626-11-47.

locations non meublées Demande

Paris

Urgent part. de préfér. à part ch. Neuilly ou Boulogne Bois longue lurée tr. luxueux grand 3 p., loggia, soleil, calme, verdure, Tél., parking, maximum 5 000 F net. Téléph. : 745-36-15.

Région parisienne

Pr société européenne cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. T. : 283-57-02.

locations meublées Offre

Région parisienne

NEUILLY magnifique appt neuf meublé : double living + 1 ch. rez-de-jardin privé, Tél., parkg, 3 800 F net. Téléph. : 734-59-18.

immeubles

A vendre en TOTALITE
PARIS 19e arrdt
Immeuble de rapport
18 APPTS construction récente, asc., v.-o., chff. cal gaz individuel, bon état d'entret. Cabinet BERTRAND - 886-42-42.

constructions neuves

HABITEZ LE CINQUIÈME
29, rue Poliveau 5e

Bureau de Vente Appartement décoré sur place tous les jours (sauf mardi et mercredi) de 10 h 30 à 13 h et de 14 h 30 à 19 h.

COGEDIM 266.36.36.

PARIS (5e), PANTHÉON
dans petit programme 12 appartements
PROMOTEUR PRIVÉ PROPOSE :
INVESTISSEMENT EXCEPTIONNEL
en début de chantier, fondations terminées, appartements toutes surfaces, de 7 800 F à 8 800 F le m2.
Tél. : 707-02-31.

MEUDON-BELLEVUE
Studio 30 m², 197.000 F.
4 p., 95 m², 625.000 F.
5 p., 122 m² + jardin privatif, 860.000 F. Parking en sus. Visite sur place, 34, av. Galliéni, tous les jours, de 18 h. à 20 heures, sam., dim., de 14 à 19 heures. Téléph. 027-14-13 ou 387-84-30.

60, avenue Claude-Vellefaux, métro Colonel-Fabien. Très bel immeuble livrable immédiatement. Reste 2 et 3 p. Visite appartement modèle tous les après-midi. Téléph. 870-46-82.

VINCENNES Plein sud Direct bois
Mo Château-Vincennes et R.E.R. Dans immeuble grand standing 2-3-4/5 pièces - Loggia Garages ss-sol - Sur place tous les jours de 13 hres à 19 hres, 31, avenue Foch. - Tél. 365-11-36.

RESIDENCE
DES PYRÉNÉES
199-207, rue des Pyrénées. Métro GAMBETTA.

DU STUDIO AU 6 PIECES

Bureau de vente sur place Mercredi, jeudi, vendredi. Dimanche : 14 à 18 h. Samedi : 10 à 18 h. S.O.G.E.I. : 331-45-61 +

PRES DE NATION ET R.E.R. 73-77, rue des Vignoles (20e), imm. pierre de taille massive
3 - 4 - 5 PIÈCES
Habitables immédiatement. Visite s/place jeudi, vendredi, samedi de 14 h. à 18 h. TREVAL : 277-62-23. 278-53-52.

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

7, RUE DE L'ASSOMPTION
appartements de 164 et 196 m2, balcon, parking, sous-sol. Petit immeuble neuf.
Sur place, de 14 à 19 heures, GEFIC : 224-10-23.

HALLES - 75 M2 living, chambre, duplex + terrasse. Téléphone : 567-22-88.

Marais-Pompidou, appt 87 m2, stdg, ensoleillé et calme, garage. Téléphone 272-25-29 (18 à 19 h.).

A vendre, pour pied-à-terre : ravissant 2 Pièces, 61 m2, entièrement décoré, garage, sous-sol, cave. - Téléphone : 227-04-30, pour rendez-vous.

A rénover REPUBLIQUE 45 m2 6e étage, ascens., w.-c., balcon. RARE - 325-75-42

RUE LECOURBE Immeuble 1974 2 P., 53 m2, 7e étage, calme, moquette, balcon, cave, parking. 350.000 F. - 542-66-99.

RUE de DOUAI A neuf Très beau séjour double, 2 chbres, cuisine, bains, wc, placards, chff. centr. Prix 380.000 F. - 766-87-81.

JOFFRIN - Bel imm. p. de t. Splendide 2 p., gd conft, cave. LUXUEUSEM. REFAIT NEUF **215.000 F** Possib. avec 40.000 F PROPRIETAIRE - 252-38-08

PASSY RUE FRANKLIN 2e étage - Très coquet 2 p., cuis., s. de bains, w.-c., tél. 210.000 F. — Tél. : 266-19-00.

OFFICE FRANCO-BELGE D'INVESTISSEMENT
Vend directement dans les 12e - 14e - 18e arrondissements et Vincennes
250 studios,
deux pièces et duplex de caractère entièrement rénovés
déjà loués ou prêts à habiter, gestion assurée
Placements élevés et sérieuses garanties
Téléphonez de 8 h à 20 h
Possible vente en bloc de 2 à 15 millions intermédiaires acceptés si clients
555-92-72
O.F.B.I. Bureaux 109, r. de l'Université 75007 PARIS

XVIe - SUD agréable 120 m2. Vue dégagée, service, garage. 567-47-47, matin.

Me Gambetta, propriétaire vend dans immeuble récent, standing, beau 2 Pièces, entrée, cuisine, S. de B., w.-c. séparé, placrds, balcon, cave, chauffage central radiateurs. Téléphone, H. B. : 366-87-75. PRIX : 210.000 F.

BD SUCHET
dans immeuble grand standing, pptaire vend STUDIOS 40 M2 et grand 2 PIECES 78 M2. 734-93-36, HEURES BUREAU.

MUETTE - RANELAGH **DUPLEX** Direct propriétaire grand living, 2 chambres, plein soleil, 6e et 7e étage, ascenseur, balcon. — 734-98-06.

17e PORTE MAILLOT stud. 40 m2, tt cft, im. p. de t., 6e ét., asc., 215 000 F, 622-54-80.

PHILIPPE-AUGUSTE 5 p. 112m2 tt cft, Tél., prix exceptionnel. VU URGENCE. Tél. : 280-38-06.

Imm. stdg, 2 p. 55 m2, belle cuis. équipée, bains, balc. 9 m., 6e ét., asc., Tél., calme, s/jdin, 300 000 F. S/place 13 à 17 h., 72-74, av. Parmentier (11e), ou Tél. 651-58-59 de 9 h. à 11 h. 30.

20e MARAICHERS. Part. vend 3 p. 83 m2, loggia 14 m2, calme. Vue sud-ouest, cave, parkg, Tél. Px 480 000 F + chb. bns, 16 m2, 94 000 F frais réduits, 378-22-70.

PORTE-DES-TERNES séjour double + 3 chbres, cuis., bains, toilette, 7e étage ascenseur, 40 m2, 2 chbres service. TEL. : 567-22-88.

PL. VOSGES près pptaire cède 2 SUPERB. DUPLEX im. classé travaux. Tél. : 250-79-04 matin.

XVIe - MIRABEAU
DANS IMMEUBLE PIERRE DE TAILLE GRAND STANDG
GRAND 4 P. CONFT ENTIEREMENT RENOVE
PRIX 595.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h., 3, RUE DE L'AMIRAL-CLOUE.

CHAMPS-ÉLYSÉES
Propriétaire vend UN BEAU STUDIO luxueusement aménagé, environ 33 m², et UN PETIT STUDIO à aménager. Renseignements et visite : 734-99-75.

AV. MONTAIGNE
Propriétaire vend APPARTEM. 3 PIECES, 50 m², à aménager, 3e étage avec asc., imm. cour, et UN APPARTEM. DE 90 M2 en cours d'aménagement, 5e ét. et dernier ét. (asc.), s/avenue. Renseignements et visite : 734-99-75.

PTE CHAMPERRET
Propriétaire vend APPARTEM. 4-5 PIECES entièrement rénové dans bel immeuble PIERRE DE TAILLE. — 734-99-75.

APPART. GRAND STANDING **AV. MALAKOFF** 213 m², 2 chambres de service. 574-44-41 ou 96-16.

71, RUE MARCADET
3 p., tt conft, 73 m², imm. 1970. Vendredi, samedi, 14 h. à 18 h.

13, PLACE DES VOSGES
IMMEUBLE RESTAURE STUDIOS 19 ET 26 M2 envir., APPTS DE 76 M2 A 235 M2. Sur place tous les jours, sauf dimanche, de 14 h. à 18 h., ou 227-91-45 et 755-98-57.

RÉPUBLIQUE - VOLTAIRE
5-6 p., 180 m², 4e ét., tt conft. Convient profession libérale. MICHEL & REYL, 265-90-05.

PALAIS-ROYAL
3, RUE SAUVAL. ELEGANT gd dble living + chambre dans mais. XVIIe S. Vendredi, 11-15 h. ou WEEK-END : 222-27-57.

MALESHERBES (Place)
ravissant duplex dernier, 5 Pièces, 150 m2, remis à neuf, grand salon rotonde, boiseries, cheminée, 2 bains marbre, garage. FRANK ARTHUR : 766-01-69.

HALLES - BEAUBOURG à 60 m. R.E.R., Part. vd lux.
DUPLEX 45 m2
dans rénovation prestigieuse : 7.500 F le m2, tout équipé. URGENT. Téléphone : 963-23-88.

HALLES - BEAUBOURG
Prestigieux appartement 145 m2, 5e et 6e étage, avec ascenseur, grand séjour poutres apparentes, 2 grandes chambres mansardées plus terrasse de 12 m2. **GEFIC CTI** 53, rue Saint-Denis 508-41-63 Visite, 14 à 19 h. (sauf lundi).

PLAINE MONCEAU
IMM. EXCEPTIONNEL 2e ETAGE - TOUT CONFORT
GRAND 7 P. 250 m2
2 BAINS - LINGERIE BON ETAT GENERAL + 2 chbres serv. + débarras
PRIX 1.450.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h., **11**. RUE THEODULE-RIBOT ou 723-91-22

9e 5 PIECES. 140 m2. - Plein SOLEIL - SUR VERDURE Tél. PROPRIETAIRE, 11-17 h., 526-30-54.

A VENDRE 18e ARRDT
STUDIO avec cuisine, w.-c., cave.
60.000 F
POUR VISITER : **(36) 71-06-45**
HADES 7, r. F.-Roosevelt, 18100 Vierzon

ETOILE près avenue HOCHE Imm. 1932, gd stand. Beau 7 p., 250 m2, belle réception, plan intéressant. Profess. libérales. ETAT IMPECCABLE FRANK ARTHUR - 766-01-69

167, av. GAMBETTA
Me Saint-Fargeau - IMM. 72 Beau living double + 3 chbres, 2 sanitaires, 100 m2, balcon, box. 480.000 F. Vendredi, sam., 14 h 30 à 18 h.

PRES PLACE **MALESHERBES**
HOTEL PARTIC. XIXe SIECLE entièrement restauré - Ascens.
GDS STUDIOS DUPLEX
TT CFT. Soleil, Balcon av. jard. 285.000 F. URGENT - 296-12-93.

BD HENRI-IV
Bel immeuble pierre de taille Ascenseur, chauffage central
4 P. 150 m2 env., tt confort, + chambre service et cave
6 P. 285 M2 ENVIRON SUR RUE ET COUR tt cft + chbre service et caves
EXCELLENT ETAT
Possib. professions libérales Renseignements et visites : 755-98-57 ou 227-91-45

BD SAINT-MARCEL - PARIS 5e 2 pces, entrée, cuis., w.-c., s. d'eau, chauff. central, 3e ét. 165.000 F av. 50.000 F comptant. 588-08-56

UN RÊVE !
12e. Proxim. BOIS et METRO, splendide appartement décoré, TOUT EN RECEPTION SUR TERRASSE PLEIN CIEL - 344-07-13.

PROPRIETAIRE VEND PRES PLACE DES ETATS-UNIS
SUR VERDURE
Splendide DUPLEX 140m² envir. dans HOTEL PARTICULIER du XIXe siècle, grand style, décoration de LUXE. Renseignements : 734-93-36.

Achetez directement
de particulier à particulier
Appelez **inter-propriétaires**
Envoi gratuit d'une sélection d'appartements et de maisons à vendre.
30, rue de Londres 75009 Paris 280.23.28 - 280.54.28

Paris Rive gauche

22, BD SAINT-MICHEL étage élevé S/JARDIN CLUNY — 2 PIECES 66 M2 — 3 PIECES 86 M2 — DUPLEX 88 M2 PARKING, CH. DE SERVICE. Imm. STANDING, ASC., BALC. JEUDI, VENDREDI 14/18 h.

Charme typiq. rive gauche, im. classé, excel. état, tt cft, 60 m2 + loggia + cave aménagée. S/pl. le 16 de 17 à 19 h. 229-52-98.

VARENNE
IMMEUBLE DE CARACTERE 4e ETAGE - CALME et SOLEIL
CHARMANT 2 PIÈCES
Kitchen., bains, w.-c., moquette. ENTIEREMENT RENOVE
PRIX 245.000 F
Jeudi, vendredi, 14 h. à 18 h., **59** RUE DE BOURGOGNE ou tél. : 723-96-05

131, rue BRANCION dans immeuble en rénovation. Beau 2 p. décoré tout confort + jardinet, EXCEPTIONNEL. Px 165 000 F. Ce jour de 14 à 18 h. Téléph. : 874-43-98 et 206-15-30.

13e Imm. 1973 grand standing séjour + 3 chbres, cuis. équipée, gd balcon, soleil, parfait état, 425 000 F. Téléph. : 535-56-92.

DUROC living + chambre, cuisine, bains, 53 m2, bel imm. T. 567-22-88.

MONTPARNASSE-VAVIN 6, rue Huyghens, très grande rénovation studio, 2 p., 3-4 p. Sur place ce jour : 14 à 18 h.

Ve Genre atelier 55 m2 2 niveaux, 4e étage, asc., v.o., calme sur cour jdin, 14 à 18 h. 28, bis, r. du Cardinal-Lemoine.

52, RUE DU **MONTPARNASSE**
ravissant studio, état neuf, plan parfait, tout confort, charme : 175.000 F. Vendredi, 12 à 16 h.

Pr. PL. ITALIE - ODE. 42-70 : **MAISONNETTE** 4 Pièces + studio, jardin privé.

SQUARE SAINT-SEVERIN
Immeuble rénové - 100 M2
TRES BEAU DUPLEX
caractère. Prix 580.000 F. 28, r. de la PARCHEMINERIE Tél. : 633-85-30

Près **PARC MONTSOURIS**
165 m2, récept. 55 m2, 4 chbres, 2 bains. Vue dégagée. Garage. I.M.O. 23 - Tél. 033-38-39

DENFERT Studio, 4e étage, cuisine, douche, w.-c., cave, calme, bon état. Prix 130.000 F. - 331-81-11.

DUROC Bourgeois Superbe Living + chbre. Prix exception. PROPRIETAIRE - 325-75-42

ST-JULIEN-LE-PAUVRE
Petit immeuble entier, restauré
5 PIECES DUPLEX 135 M2 ENVIRON
3 ch., 2 bains, cuis., séjour av. cheminée 60 m2 envir. + loggia.
SOREDIM 755-98-57 227-91-45

Près ARAGO Standing Balcon Luxueux 75 m2, cuisine équipée, 2 parkings. 530.000 F. - 589-49-34.

Mo COMMERCE Bel Immeuble ancien. 3 P., 48 m2, 2e ét., cft. Calme - Soleil - 220.000 F. 542-66-99

TOLBIAC Studio, entrée, cuis., w.-c., douche, chauffage central. 90.000 F avec 30.000 F comptant. - 580-70-98.

Boucicaut - Lourmel - Imm. 64 **4 P.** cft, 2 balc., soleil, verdure 488.000 F. - 577-96-85

AV. D'ITALIE face métro **2 PIECES** tt conft., asc., chauf. Tél., 43 m2, imm. 1920. Prix : 172.000 F. 627-78-52.

Région parisienne

BOULOGNE rue de Silly 4 p. et 3 p., calme, soleil. Téléphone : 705-24-10.

FONTENAY-LE-FLEURY 23' Montparnasse part. à part. vd 3/4 p. tt cft, verdure, piscine. TEL. : 045-10-98.

LA CELLE-ST-CLOUD PART. vd ds imm. standing appt 4 p. 94 m2 séj. et 3 ch., possibilité séj. dble 37 m2. Sans vis-à-vis, tr. belle vue pr. gare (St-Lazare 20'), commerces, écoles, lycée, box; px 430 000 F libre septem. TEL. : 969-60-70.

IVRY-Mairie 100 m. métro appt 5 p. 98 m2 + gde loggia, 8e ét., 300 000F+CF, 670-02-53 ap. 19 h.

SAINT-MAUR. Part. vend dans imm. bourgeois, p. de t., appt duplex, 3e et 4e ét., sans asc. 8 pièces luxueusement décorées, cuisine aménagée, 2 bains, w-c, 2 caves. T. à partir de 17 h. : 283-85-33.

Boussy - Saint - Antoine (91) F3 ds petite résid. calme, libre, 150 000 F. Téléphone : 439-20-77.

MEUDON-LA-FORET 5 p., bel imm. récent, parking. Px : 360 000 F. Tél. : 543-26-90.

BOURG-LA-REINE
Me à 400 m., appt duplex 4 P., 395.000 F, Téléphone : 665-17-81.

MONTGERON
CALME ET VERDURE près lycée, appt 112 m2, 6 P., cuis., bns, cave, park. + gar. fermé, parfait état. — Prix : 372.000 F. Téléphone : 921-40-72.

NOGENT BOIS PRES R.E.R. 5 p. 96 m2. Conft. Vue. Soleil. Particulier - Tél. : 873-46-52

CHATOU 3' R.E.R. Limite Vésinet 4 P. Calme - Verdure - Petit immeuble résident. - Livraison immédiate. - Samedi, dimanche, 10-18 h., ou tél. H.B. : 359-25-09. 16, RUE DES GARENNES

CELLE-SAINT-CLOUD - RARE grand studio, 2 P., 35 m2 + TERRASSE DALLEE sud 36 m2 calme, ref. nf, tennis, piscine : 220.000 F. Téléphone : 969-68-65.

ST-CLOUD VUE PANORAM. Paris et verdure Magnifique 154 m2 Réception, 4 chbres, 2 s. bains. Loggias - 2 garages. - 755-87-86.

Entre le Lac d'Enghien et la Forêt de Montmorency
SOISY-SOUS-MONTMORENCY
CALME, VERDURE, VUE IMPRENABLE
magnifique DUPLEX 5 Pièces, avec terrasse et grand balcon ouvrant sur jardin intérieur.
Visite sur place : VANTALON, 17-19, avenue Général-de-Gaulle, face à la poste de SOISY, samedi, dimanche et lundi, de 14 à 19 h., ou Tél. : 544-38-78.

NOGENT-SUR-MARNE
1 BIS, RUE DE BEAUTE DANS PARC 3.200 m2, proximité immédiate Bois et Me APPARTEMENTS GD STANDG 2, 3 et 4 PIECES. Habitables sous un mois. CONFORT ET AGREMENT EXCEPTIONNELS. Appartement décoré : jeudi, vendredi, de 14 à 17 h., samedi, dimanche, de 11 à 18 - Tél. NOGENT : 873-52-00 PARIS : 256-28-96.

BOULOGNE
Avenue Mal-de-TASSIGNY bel APPT 135 M2. Libre. Living double, 3 chbres, S. de B., tout cft, 2e étage. Prix : 450.000 F. Me DAMBRE - 056-44-80.

NEUILLY RESIDENTIEL PROMOTEUR CONSTRUIT IMMEUBLE GD STANDING Livraison 3e trimestre 1979 Etudions votre plan avec notre architecte, toutes possibilités Du STUDIO au 8 PIECES 624-39-49, pour rendez-vous

Province

LES SABLES-D'OLONNE
centre ville, stud. 31 m2, wc + bns, 110.000 F, créd. banc. 80 %. Buchy, BP 143. T. (51) 32-01-83.

VENCE
sous la lumière de la COTE D'AZUR LA RESIDENCE HENRI-MATISSE 9 km. de la mer, proche du cœur du village, au calme, route de Saint-Paul, 19 appartements, 2 ascenseurs, chauff. électrique intégré indiv., 2, 3, 4 Pces, de très gd standg, piscine, larges terrasses avec loggia. Livraison été 1978. Appartement témoin. Commercialisation BERTEAU FONCIER, 178, avenue Emile-Hugues, 06140 NICE. TELEPHONE : (93) 58-01-56.

appartem. achat

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75 rech. Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles, paiement comptant.

RECH. APPT ANC., LIBRE, même à rénov., étg. él., 150 m2 minim., 5 Pces, 16e, 17e, Neuilly. 758-12-40 - Poste 348.

Rech. appts 1 à 2 P., PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, avec ou sans travaux, paiement compt. chez notaire. - 873-23-55.

Part., préf. Part., ch. acheter à Boulogne, Bois ou Eglise, dble liv., 2 ch., 90 à 100 m2, Maxim. 570.000. Rey, ap. 19 h., 605-27-28.

appartements occupés

5e PL. GAMBETTA, dans bel imm. ravalé, gd studio, réf. nf, tt cft, 80.000 F, mitoyen, 2 P., cuis., occupé. Px 35.000. Propr., Téléphone 885-20-27 et 255-11-46.

RIVE GAUCHE
APPTS OCCUPES 65 et 90 m2 TEL. 266-67-06

échanges

Ech. atelier 85 m² env. ds 9e ctre 3 p. ou grenier, 50-60m² min. pet. loyer ds 9e ou 18e. 280-50-65.


OFFICE FRANCO-BELGE D'INVESTISSEMENT
Vend directement dans les 12e - 14e - 18e arrondissements et Vincennes
250 studios,
deux pièces et duplex de caractère entièrement rénovés
déjà loués ou prêts à habiter, gestion assurée
Placements élevés et sérieuses garanties
Téléphonez de 8 h à 20 h
Possible vente en bloc de 2 à 15 millions intermédiaires acceptés si clients
555-92-72
O.F.B.I. Bureaux 109, r. de l'Université 75007 PARIS

fonds de commerce

LYON, rive gauche, très belle affaire PRET-A-PORTER FEMININ de renommée, état exceptionnel, climatisation, stéréo, contrôle caméra, important C. A. Prix élevé justifié. LYON IMMOBILIER, 55, avenue des Frères-Lumière, — 69008. Téléphone : (78) 72-51-61.

Vds FONDS DE COMMERCE FLEUR SERV. INTERFLORA très bon C.A., situé ctre coial VILLE PREFECTURE SUD. Ecr. no T 06305 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

bureaux

1 à 20 BUREAUX ts quartiers Locations sans pas-de-porte Agence MAILLOT **293-45-55**

hôtels-partic.

SURESNES. Magnifique maison de maîtres, sompt. réception, 6 chambres, ravissant jardin 2.200 m² - « TAC », 329-33-30.

VILLAGE DE MONTMARTRE Dans le calme et la verdure d'une voie privée, BELLE MAISON de 180 m² + terrasse - 076-02-63, le matin.

maisons individuelles

A 15 KM DE COMPIÈGNE
des maisons résidentielles dans un site privilégié
dans le parc du château de Bellinglise
Les Marguerites de Bellinglise
4 à 6 pièces - beaux terrains
CRÉDIT AGRICOLE
nouveau prêt conventionné
Sur place tous les jours de 13 h à 18 h 30 (sauf mar. et mer.) ; sam., dim. de 11 h à 13 h et de 14 h 30 à 19 h. 60157 - Elincourt Ste Marguerite.
Tél. (4) 476.10.73

SAINT-NOM-LA-BRETECHE Village Kaufman & Broad
Belle maison de 5 pièces de plain-pied, entièrement aménagée. 990 m² de jardin privatif. Prix ferme.
TEL. : 043-37-58, pour rendez-vous.

MARCOUSSIS (91) Vends maison rurale, restaur. 200 m2 habitat. Tt cft. Gar. Jdinet. 380.000 F. Tél. : 901-04-14

viagers

Ch. appt 4 p., tt cft, centre Paris. Ecrire à M. Chantoux, 11 bis, boulevard Haussmann. Tél. : 770-85-88.

12e. Appt 2 PCES. 36.000 F + 375 F/mens. Occupé 71/73 ans. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00

NOGENT, appt 6 p., 2 bains, 131 m2, 6e étage, asc. Occupé 74-75 ans, 80.000 F + rente 2.500 - LODEL, 700-00-99.

villas

Vieux Village MAUREPAS
(12 km Versailles)
Propriétaire vend belle villa (construction traditionnelle) 230 m2, double living + 4 chambres, 2 bains, terrasse, garage 2 voitures sur 700 m2 de terrain bien planté
Tél. ou visite sur place, le 17-18 et 19 juin, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h., 4, chem. du Clos-Breton, MAUREPAS VILLAGE (78). - Tél. 050-49-33. ou 709-35-02, après 20 h., à partir du mercredi 14 juin.

NEUILLY-PLAISANCE Sur plateau, maison de maître, 12 Pièces, sur 1.200 m2 jardin planté d'arbres fruitiers, chauffage central, garage, terrasse : 885.000 F. Téléphone : 379-57-21.

PARC DE SCEAUX magnifique villa récente, 7 Pièces, 220 m2 habitables, sous-sol, garage, jardin 650 m2, parfait état. Prix élevé justifié. Téléphone : 660-16-77.

Part. vds Hossegor, villa 6 P. + cuis. et s. de bains dans parc 1.500 m2 près centre lac et océan. 500.000 F à débattre. Tél. (58) 72-27-84, h. repas ou le soir Ecr. 3293 HAVAS BAYONNE.

Corse Sud, 14 km mer (Sagone) 500 m village, vue impren., part. vend villa granit s. 41 a., gd séj., chem., pet. cuis. amén., 3 ch., cab. toil., w.-c., s. eau, gd gar., atel. Ag. s'absten. Tél. vend., lundi, h. b. 80-51-57 (16-66)

Vends villa 9 pièces, villa 7 pièces grande dépendance, terrain 2 ha. 25 km de Vichy. Prix : 600.000 F. Ecr. Maître Rome 16-70 99-02-89. 03-Lapalisse.

ST-GRATIEN LIMITE **ENGHIEN** Villa 9 a., élevée s/ss-sol total. Séj. en L, cuis., 5 chb., 2 bains. Terrasse. Jardin 900 m2 envir. 840.000 F. - Tél. 989-31-74.

LE VESINET Centre 2' R.E.R. Commerces. HOTEL PARTIC. parfait état, 5 chbres, 3 bains, gar. 1.200 m2 boisés. A SAISIR. Agce de la MAIRIE - 976-52-52

VER-sur-MER (14) près Courseulles Belle villa neuve 5 P. princip. tout confort. VUE SUR MER. Cabinet AULONG, 44, r. de Bernières, 14300 CAEN. (31) 81-41-62

LE VESINET Grand standing près R.E.R. Splendide MAISON 200 m2 hab., piscine. Prix largement justifié. Pour renseignements : 950-14-60.

CANNES - MOUGINS
grande villa luxueuse, récente en pierre, résident, piscine. Terrain 2 700 m2 : 1 580 000 F. Tél. : (16) 93-90-17-02 et 80-24-90.

SCEAUX - ROBINSON
près gare. Maison récente. Réception + 5 chambres, garage, grand jardin. WEATHERALLS : 225-79-00.

propriétés

75' PARIS, rég. LOUVIERS splend. propté normande, tt cft, meublées, séj. + 4 chbres, parc 6.000 m2. Prix exc. vu urgence. 622-54-80.

HTE-LOIRE. Propriété isol., bd LOIRE, compr. habitat. à rénov. moulin fourniss. énergie électr., 1 ha terrain. Libre à vente. Ecr., no T 06.293 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

A vdre, Beauficel-en-Lyons (27) (Pays de Lyons), superbe Propriété de campagne, 1 ha. Tous renseignements : (16-32) 49-63-07 Me TRIQUET - NOTAIRE.

Bordure Forêt Fontainebleau : FERME RESTAUR., 6 PIECES + dépend., clos murs, jardin arborisé, bassin : 400.000 F. Propriétaire : 16 (38) 95-87-22.

Près AVIGNON, Part. vd sans interméd., bord riv., calme, gde mais. de mait., dép., ds parc 3 ha. Rens. et vis. V. SANZ. Téléphone : (90) 39-37-66.

80-SOMME, 30 km. bord de mer, MAIS. 4 P. pr., s/3.600 m2 terr., divis. poss. 1.500 m2, 260.000 F. Renseignements : 824-56-59.

VESINET. Sur terrain 2.500 m2. magnifique propr. 10 P., style Mansart, 1.700.000 F. - 602-16-03.

SURESNES - RESIDENTIEL : propriété anglo-normande de 10 Pièces, beau parc. Prix élevé justifié. - Téléphone : 602-16-03.

A vdre belle maison 7 P. cft., dépend., jardin, visite sam., dimanche 11 h. à 13 h. ou sur R.-Vs 285-13-28. LA FERTE-SOUS-JOUARRE, 45, route Nationale, Rueil-en-Brie.

Mesnil-Racoin, 45 km Sud Paris gde maison XVIIe restaurée, tt confort, sur 1.900 m2 de jardin paysagé en terrasses. Atelier d'artiste en duplex. Garage, forge, four à pain, dépendances à aménager, caves voûtées. 800.000 F. Tél. 494-24-04, après 19 h. H. bur. 437-91-22, poste 245.

80 KM. PARIS NORD-OUEST 45 km. sortie autoroute Pontoise
BELLE MAISON ANCIENNE
Village fleuri proche forêt. Séj., salon, 3 chbres, bns, chauffage, gar., dépend., excell. état, jardin 1.200 m² envir., 300.000 F. Tél. M. Caron, 16 (32) 55-04-24.

LE PERREUX RÉSIDENT.
S/1.300 m² (possibilité 2.200 m²) clos de murs.
SPLENDIDE PROPRIÉTÉ BOURGEOISE
300 m² habit., réception 55 m², 7 ch., 3 bns, ch. centr. gaz, gar. 2 voitures - Etat impeccable. Cabinet BERTRAND, 86, bd de Créteil, Saint-Maur. Téléph. 886-42-42.

CHATOU - PROX. R.E.R.
DEMEURE FAMILIALE récept., 6 ch., bns., cab. toil., tt cft. PAV. amis 3 Pces cuis., bains, beau jdin clos 1.500 m. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. 976-05-90.

L'ÉTANG-LA-VILLE
près MARLY-LE-ROI (78). Belle demeure, 10 pièces principales, maison annexe, garage, jardin boisé 3 000 m2, soleil. Mme MEYER-SABATIE, 9, rue St-Florentin, 75009 Paris. TEL. : 260-15-51.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
10' RER, tr. belle PROPRIETE DIRECTOIRE gde réc. 100 m2 6 CH., 4 bains, dépend. Parc. PRIX ELEVE JUSTIFIE. EXCLUSIVITE : 973-77-77.

85 km Paris Ouest, autoroute **BELLE PROPRIETE** bourgeoise Parf. état Cuis., séj., salon, bur., 6 chbr., 2 bains, w.-c., cft, calme, jard. Bon environnem. Px 550.000 F. Me Lucas-Leclin et Me Adeline NOTAIRES 27700 Les Andelys. Tél. : (32) 54-22-47

6 km VERNEUIL-SUR-AVRE 120 km de PARIS DANS PETIT BOIS - Très belle maison récente 8 pces pr. tout conft. Parft état. Ss-sol, gar. Grenier. 550.000 F. — 605-10-08.

Pav. réc. 5/6 p. Terrain 780 m2. **EURE** Région BERNAY Sortie bourg 240.000 F. — Propr. : 754-75-87.

VERSAILLES 5 km - Près gare CHAUMIERE s. 7.000 m2 parc boisé. Px justifié. MAT IMMOBILIER : 953-22-27.

For. LYONS CHARMANTE maison NORMANDE, gd séj., chemin., poutr., cuis., 4 ch., bns, chff., gar., jard. clos haies 1.000 m2. Px 340.000 F. Cab. BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville, à GISORS. - Tél. : (16-32) 55-06-20.

VALLÉE EPTE
11 km Magny-en-Vexin. Calme, ppté excell. état, hall, gd séj., cheminée, 6 ch., cuis., bns, wc, chff. cl, lingerie, cave, bûcher, 2 gar.+mais. gard. 3 p. à amén. 1.730 m2 terrain clos. 380.000 F. **AVIS** 8, fg Cappeville, GISORS 16-32-55-14-05 ou PARIS : 274-24-45

190 km PARIS env.
Sortie bourg sarthois, très beau cadre, presbytère 18e, 6 pièces, cuisine, 2 salles de bains, w.-c., dépendances, chauffage central, sur 1.319 m² terrain, bon état
S.A. IND. VENDOMOIS, 41100 VENDOME. Téléph. (54) 77-35-91.

Près MAINTENON
Luxueuse PROPRIETE récente, style FERMETTE, 450 m² habitables, dépendances 4 ha, dont étang 2 ha, clos. 2.000.000 de F avec 1/2 comptant. Solde crédit vendeur. CABINET MAZIERES, 483-51-55.

Propté formée de 2 mais. et dépend. : 1 anc., 3 nivx, 12 à 15 gdes pces style, b. ét. gén., travx amén. à faire ; 2e mais. anc., style, comm. et log., travx restaur. nécess., jard. clos de 1.000 m², excell. situation ville VENDEE, tous équip. et plage, océan. URGENT. Px très mod. 425.000 F. Ecr. à 7.430, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

châteaux

VENDEE + Superbe château donjon 12e siècle 7 ha - Site exceptionnel + locaux scolaires 1 ha, agréés 100 enfants. - Rapport 85.000 F. **1.250.000** Rarissime 266-27-55

Dans le TARN **PETIT CHATEAU XVe** 1 ha. parc, bordé par riv. Prix 400.000. G.I.T., 3, av. J.-Mermoz, 81200 Mazamet. T. (63) 61-34-65.

chasse-pêche

A vendre proximité LE TOUQUET-PARIS-PLAGE (62-Pas-de-Calais) plusieurs parcelles
ÉTANG et MARAIS
plantées ou non de 1.540 m² à 9.866 m² et plus BORD RIVIERE - SITUATION EXCEPTIONNELLE Accès voiture direct. J. Procelle, 2, r. Alb.-Dauphin, 80000 Amiens - T. (22) 92-44-18.

manoirs

PETIT MANOIR
PRÈS D'ENGHIEN
Sur 1.300 m², ppté, arbres centenaires, 180 m2 habitables, séjour, salle à manger, 5 chambres, 2 salles de bains + 90 m2 de communs formant 4 pièces - 860.000 F.
Pour visiter : sur place samedi, dimanche, de 10 h. à 19 h., 10, rue de la Ferme (200 mètres Mairie) SOISY-SOUS-MONTMORENCY ou tél. heures de bureau : 358-94-04.

fermettes

DANS LA VALLÉE DU CHER
Magnifiq. ferme entièrem. rénovée, 5 p., dépend., gar., terrain atten. 1.900 m², sanit., eau, él.
PRIX 170.000 F
Possibilité crédit 80 %. PROGECO S. B.P. 159, 90, avenue du Général-de-Gaulle, 03105 MONTLUCON CEDEX. Téléph. 16 (70) 28-30-30.

Région MONTELIMAR, vds fermette. DELMAS, notaire. 26430 Puy-Saint-Martin. Tél. (75) 90-13-68.

VALLEE DU LUNAIN Fermette tte pierres. Vue s/les **BOIS** bien chez soi, 3 pièces atten. 100 m2 à aménag. +dépend., grenier, cave, eau, él. Agréab. jard. entièr. clos murs. Parf. état. 195.000 av. 20 % cpt. C.I.N. - 428-26-63 FACE EGLISE à NEMOURS

maisons de campagne

4 km. sortie AUTOROUTE URY, mais. de plain-pied en bordure de forêt, habitable de suite, gd séj., cuis., 3 chbres, s. de bs, wc, cellier, ch. cent., beau jard. d'agrément. Prix : 255.000 F. Téléphone : 422-25-92.

PICARDIE - 1 h. 15 autor. verdure, loisirs à proximité, maison rénovée 100 m² + grenier, 160.000 F. Bureau : 764-21-69, domicile : 548-24-27 - URGENT.

NORMANDIE
REGION EURE MAIS. DE CARACTERE, forêt rivière, équitation, voile, maison principale, séjour 50 m², 4 chambres, salle de bains + CHAUMIERE, séjour, 2 chbr., salle de bains, 9.000 m², bordés par rivière. PRIX 500.000 F A DEBATTRE Tél. M.T. (16-31) 32-72-06.

domaines

Site exceptionnel : chasse et pêche : 270 km Sud PARIS vend cause départ : 1) Parc 10 ha. prox. enclos sangliers, bord forêt domaniale av. pâture, futaies, source, rivière, étang (pêche en tout temps, tarifs). Possibilité construire. Prix : 240.000 F. 2) 7 ha env. dont 5 ha autorisation d'étang. Px. 120.000 F. Abandonnerait site de chasse 70 ha chasse environnante. Ecr. no T 06312 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

SUD-OUEST. A vendre ferme 100 ha dt 30 ha vigne moderne appel. Armagnac + possib. fermage 30 ha culture et 28 ha bois. Le tout un seul tenant. Ecr. no T 06297 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

YONNE, 180 km autoroute SUD PARIS, belle propriété 210 ha, petit château, exploitation agricole, forêt chênes, deux étangs 42 ha d'eau, bonne chasse, le tout libre. COCHELIN, 44, rue La Boétie, Paris-8e. T. 359-12-98. LAVOLLEE, BOUSSICREUX, 89170 Mezilles. T. (86) 45-41-28.

BORDELAIS - région Castillon, libre à la vente :
DOMAINE VITICOLE 24 ha
DONT 21 HA DE VIGNES BORDEAUX SUPERIEUR soit 9 ha rouge, 12 ha blanc, dont 3 ha plants, mais. de mait., cour intérieure, pigeon., parc, mais. de colon, dépendances, matériel. S'adresser à : Me BERNETEAU notaire, Pujols, 33350 Castillon. Téléphone : (56) 40-50-05.

YONNE - PRÈS TOUCY
PPTE EXCEPTIONNELLE avec joli étang 1 ha 1/2, 10 pièces, 3 salles de bains, sur 25 ha, dont 5 bois. Nombreuses et belles dépendances. Prix 1.500.000 F. Société Degrais-Lavollée, 89130 DRACY. Téléph. 16 (86) 45-41-28 ou 44-05-28.

pavillons

AUXERRE PAVILLON 5 P. Cave, gar., jard. 750 m2. Grenier aménageable, chauf. cent. 360.000 F. 543-83-88.

Cse mutation profess. P. à P. vd mais. BREGUET à Ballainvilliers (R.N. 20) face Floralies sur 768 m2, 6 P., gar., 2 s. bns, 2 w.-c., p.-pied 172 m2 + terr. Urgt. 545.000 F. Livré juill. 78. 901-09-26, h. b. 490-73-30, domic.

PUTEAUX - MAIRIE
Très calme, très bon état, rez-de-jardin, cuisine d'été, dépendances. Rez-de-chaussée : salle à manger, cuisine. 1er étage : 2 chambres, w.-c., cabinet toilette possib. bains, chauffage central gaz. 275.000 F. Téléph. 775-19-03.

AULNAY-SOUS-BOIS
P. à P. vd pavillon, 400 m2 terrain, tt cft. Tél. 929-39-75 pour visite samedi, dimanche.

CLAMART
Résidentiel. - Ppté construction 1968. Superficie totale 620 m² divisé en 2 splendides appts de luxe de 150 m² chacun, terrasse sur jardin, 3 garages, grand sous-sol avec salle de jeux, caves, chaufferie, confort. état impeccable - 1.250.000 F. O.R.P.I. 825-24-10.

TOURAINE, 5 km Tours, propriété : maison 5 pièces et dép. 100 m2 couverts, 75 ares de terre av. arbres. Px : 350 000 F.

A VOUVRAY, près Tours, coin de pêche, 53 ares, sur la Cisse, en bordure de route. 25 000 F. Champion, Hôt. des Quatre-Vents 72200-La Flèche. (16) 43-94-00-41.

terrains

Forêt CHANTILLY, beau terrain à bâtir, 10.000 m², façade 60 m. ROUSSEL. Téléph. (4) 458-61-46.

Hérault. Vds terrain 5 ha. dont 3 ha. lac artificiel, face montagne, très ensoleillé, possibilité de construire, eau. Ecr. référ. no T 06.304 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

MILLY-LA-FORET 150.000 m² affectés pour hôtel, loisirs. RAYNAUD, 14, rue Lincoln, PARIS. - 359-97-58.

Z.I. TRAPPES, terrain 12.000 m², SEDIMO, 9, r. Quentin-Bauchart. 723-72-25.

170 KM PARIS, DANS VALLEE DES COLLINES DU PERCHE, 4 ha. 50 ares dt ETANG 2 ha. 50 ares, mise en eau récente, alimenté par source. 824-56-59.

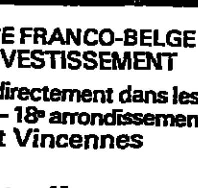
RÉG. HOSSEGOR (Landes) Part. vd terrains viabilisés ds lotissement résid. Px intéress. M. Beck. T. (35) 47-33-87.

SOLOGNE à vendre Terrains viabilisés et constructibles avec ou sans étang et bords rivières, également terrains pour création étang. Tél. matin 9 h. 30 à 11 h. : au 16 (38) 35-00-58.

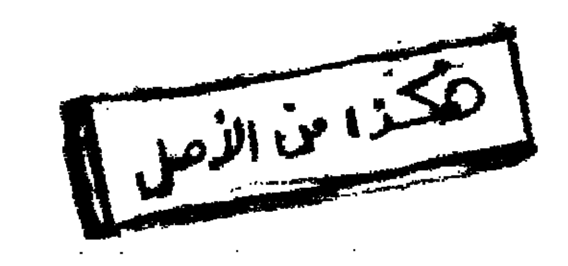
SOLOGNE à vendre Terrains et Territoires de 1 à 100 ha avec étangs dont certains constructibles. Tél. matin 9 h. 30 à 11 h. : 16 (38) 35-00-58.

GIF - 145 F LE m2 Environnement exceptionnel 3.000 m2 boisés en pente 2 façades 30 m plein Sud, vue imprenable. Rare. 266-27-55.

230 TERRAINS A BATIR Autour de Paris : 0 à 120 km
L'ordinateur de la **MAISON DE L'IMMOBILIER** sélectionne gratuitement l'affaire que vous recherchez. Consultation sur place ou par tél., questionnaire sur envoi de votre carte de visite. Chambre Syndicale des Agents Immobiliers F.N.A.I.M. 27 bis, avenue de Villiers, 75017 PARIS. T. : 757-62-02.

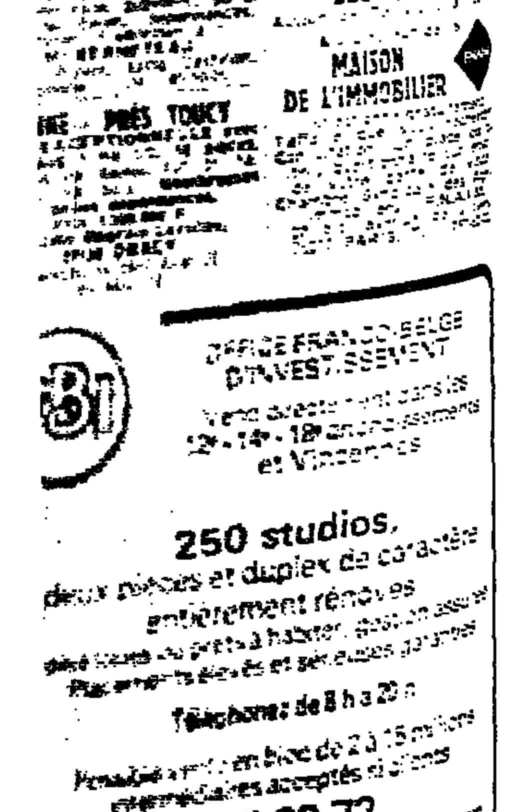


OFFICE FRANCO-BELGE D'INVESTISSEMENT
Vend directement dans les 12e - 14e - 18e arrondissements et Vincennes
250 studios,
deux pièces et duplex de caractère entièrement rénovés
déjà loués ou prêts à habiter, gestion assurée
Placements élevés et sérieuses garanties
Téléphonez de 8 h à 20 h
Possible vente en bloc de 2 à 15 millions intermédiaires acceptés si clients
555-92-72
O.F.B.I. Bureaux 109, r. de l'Université 75007 PARIS





Le Monde

économie-régions



SOCIAL

Manufrance : à l'appel des syndicats plus de mille travailleurs ont manifesté à Saint-Étienne

De notre correspondant

Saint-Etienne. — A l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de F.O. et de la C.G.C., les salariés de Manufrance ont cessé le travail par deux fois dans la journée de mercredi 14 juin : le matin pour tenir un meeting dans la cour de la D.P.M. (Division des produits manufacturés), puis l'après-midi à partir de 15 h. 30. Ce deuxième débrayage a été suivi d'un défilé au cours duquel les quelque mille à mille deux cents participants ont manifesté leur opposition aux trois cents trente-quatre licenciements prévus et *« au démantèlement de l'entreprise »*. Ils ont voulu aussi apporter la preuve, fiche de paie à l'appui, que leurs avantages sociaux n'étaient pas *« exorbitants »*, contrairement à ce qu'avait affirmé M. Monory, ministre de l'économie. Certains s'étaient transformés pour la circonstance en hommes-sandwichs. *« J'ai vingt-deux ans et je possède mon C.A.P. de comptabilité. Je gagne 2 135 F. »*

Un autre : *« Employé de bureau, je travaille depuis quatre ans à Manufrance. Mon coefficient de 140 n'a pas changé depuis. Je gagne 1 950 F, salaire net. »* Un troisième : *« Je suis technicien, coefficient 255, diplômé de l'E.N.P., vingt-neuf ans de présence. Ma paie de mai : 4 020,50 F. M. Monory, je ne suis pas un surpayé. »* Trente mille tracts s'élevant contre *« le plan de démantèlement imposé par le gouvernement »* ont été distribués dans tous les quartiers de la ville à l'issue de la manifestation.

La dislocation ne s'est pas faite, contrairement à l'habitude, aux abords de l'hôtel de ville, mais 200 mètres avant, place du Peuple, où le maire communiste de Saint-Etienne, M. Joseph Sanguedolce, venu à la rencontre du cortège, a notamment déclaré que le plan Gadot-Clet devait permettre la relance à condition qu'il soit subventionné. *« Nous faisons des réserves sur les licenciements et la remise en cause des avantages sociaux. Le P.-D.G. a été mandaté pour négocier avec les syndicats, afin de régler sur un certain nombre de points les problèmes posés par ce plan contraignant. En aucun cas nous ne pouvons désormais aller au-delà de son contenu actuel. Nous veillerons à ce que le gouvernement tienne tous ses engagements. »*

La C.G.C. ne s'était pas associée au défilé, préférant se rendre en délégation à la préfecture où elle fut reçue par le secrétaire général de la Loire. A l'issue de cette entrevue, le syndicat C.G.C. de Manufrance *« a pris acte de la volonté du gouvernement de tenir ses engagements : déblocage imminent d'une première tranche de 8 millions sur le prêt du F.D.E.S., évitant ainsi le règlement judiciaire, intervention auprès des banques »*. Les cadres et agents de maîtrise C.G.C. entendent *« négocier les procédures d'application de ce plan et y ajouter tout complément qui permettrait d'éviter les licenciements. Ils ne comprendraient pas et ne pourraient admettre toute remise en question des engagements pris et dénoncent encore une fois la campagne d'intoxication concernant leurs prétendus avantages exorbitants. Ils sont prêts à démontrer, preuves à l'appui, qu'il s'agit d'un cliché dépassé, apanage des directions passées. »*

P. C.

Extension des grèves dans les arsenaux

De nos correspondants

Plusieurs conflits se poursuivent dans la région parisienne et en province. Dans les arsenaux et manufactures de l'Etat, la grève avec occupation à Brest s'est étendue à d'autres établissements, notamment Cherbourg (Manche), Indre (Loire-Atlantique), Toulon (Var), Lorient (Morbihan) et, jeudi matin, à Rennes (Ille-et-Vilaine). Mercredi, les syndicats C.F.D.T. et F.O., qui pratiquent l'unité d'action avec la C.F.T.C. et la C.G.T., ont lancé un appel à l'extension de l'action revendicative ; selon la C.G.T., vingt mille ouvriers participaient, mercredi, aux grèves ou débrayages (quatre-vingt-cinq mille ouvriers sont dans les arsenaux).

● Chez Renault, la grève se poursuit dans le seul atelier des presses de l'usine de Flins, et la direction a officiellement annoncé que *« si les presses demeurent bloquées il* (fallait) *s'attendre que, dans un délai relativement bref, la Régie se trouve dans l'obligation de suspendre l'activité de plusieurs milliers d'ouvriers »* de cette usine. Le comité d'établissement est d'ailleurs convoqué, vendredi 16 juin, pour être informé de cette éventuelle décision.

● Aux aciéries de Pompey, où une grève-bouchon a entraîné une paralysie partielle, les syndicats devaient consulter, jeudi 15 juin, le personnel à la suite d'une réunion avec la direction, qui a proposé de nouvelles mesures sociales.

Autres conflits : au service de l'embouteillage des eaux de Vichy, où les salariés ont décidé de reconduire pour vingt-quatre heures la grève entamée lundi dernier ; à l'établissement Drior (fabrication de jantes de bicyclettes) à Rive-de-Gier, où les quatre-vingts salariés occupent l'usine depuis le 14 juin pour réclamer un salaire de 2 500 F ; à la société Déhé, sur le chantier S.N.C.F. de la gare du Palais-sur-Vienne, près de Limoges, où les C.R.S., mercredi matin, ont fait évacuer les grévistes qui occupaient les locaux.

A Epinal, le conflit déclenché le 9 juin, à l'imagerie Pellerin, s'est achevé mercredi 14 avec la réintégration du directeur, dont le licenciement avait provoqué la grève.

● *Grève à Orly.* — Les mécaniciens de piste et le personnel chargé de l'entretien de l'aéroport d'Orly ont été appelés à cesser le travail, le jeudi 15 juin, pour une durée de vingt-quatre heures, à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la C.F.T.C. Ce mouvement, qui concerne environ cinq cents personnes, a pour but d'obtenir la *« revalorisation de leurs qualifications respectives »*, notamment une augmentation de salaire de l'ordre de 10 %.

● *Le Nouvel Alsacien*, quotidien publié à Strasbourg, n'a pas paru, jeudi 15 juin, pour le deuxième jour consécutif, en raison d'une grève du personnel technique, soit cent trente personnes, déclenchée mardi. Selon le Livre C.G.T., le mouvement est consécutif au refus de la direction de prendre en compte un cahier de revendications portant essentiellement sur la revalorisation des bas salaires. Les négociations continuent.

MISE EN GARDE DE LA C.G.C. CONTRE TOUTE ATTEINTE AUX RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE RETRAITE

La C.G.C. *« ne permettra jamais qu'il soit porté atteinte aux régimes de retraite par répartition »*, déclare la centrale des cadres. Dans un communiqué du 13 juin, elle dit avoir *« pris connaissance avec stupéfaction des propos du premier ministre préconisant le retour à la capitalisation pour assurer les avantages sociaux et par conséquent les retraites »* (*le Monde* daté 11-12 juin). La confédération *« rappelle que, sauf à spolier totalement au moins une génération, la répartition est irréversible »*.

Accroissement de 6,2 % des demandes d'emploi en un an

« La situation reste préoccupante » reconnaît le ministre

Bien qu'elle ait été légèrement plus forte que celle enregistrée à la même époque en 1977 (— 2,6 % contre — 2,4 %), la diminution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites de fin avril à fin mai, passé de 1 065 200 à 1 037 100 (nos dernières éditions datées 15 juin), ne traduit que *« partiellement l'évolution habituellement constatée »*, indique la délégation à l'emploi. Cette baisse avait été de — 54 % d'avril à mai 1976.

Le ministère du travail et de la participation ajoute que les statistiques de mai *« s'inscrivent dans les tendances moins favorables observées depuis plusieurs mois sur le marché du travail »* et que, *« compte tenu de l'arrivée prochaine d'une nouvelle génération de jeunes entrant dans la vie active, on peut considérer que la situation de l'emploi reste préoccupante »*.

En un an, le chômage s'est accru de 6,2 % (976 100 demandes en mai 1977). Il s'agit là des données observées : celles-ci réintègrent, avec « effet rétroactif » à fin avril 1978, les inscriptions différées à l'Agence nationale pour l'emploi (A.N.P.E.). Le ministère du travail et de la participation ne tient désormais plus compte, pour ce qui concerne les statistiques, de la « ligne-emploi », M. Boulin annulant ainsi une mesure prise par son prédécesseur.

Autre innovation, moins heureuse : la rue de Grenelle a décidé de ne plus publier les données corrigées des variations saisonnières. Dans sa conférence de presse du 17 mai (*le Monde* du 19 mai), M. Boulin avait, certes, indiqué qu'il ne retiendrait plus que les données brutes.

Mais il avait assuré qu'elles seraient quand même publiées. Il est revenu sur cette affirmation. Pourtant, seules le données corrigées des variations saisonnières permettent de mesurer la tendance : elles indiquent ainsi que, d'avril à mai, le chômage a augmenté de 4,2 %, 1 132 300 demandes contre 1 086 600) et, en un an, de 6,2 % (1 065 900 en mai 1977).

« Le mouvement de reprise des offres, observe encore la délégation à l'emploi, *qui paraissait se dessiner les mois précédents, reste en deça de l'évolution saisonnière constatée normalement en cette période de l'année. »* En données brutes, le nombre des offres d'emplois est, en effet, passé de 90 600 en avril à 94 600 en mai (+ 4,5 %), mais cette hausse, si elle est légèrement supérieure à celle enregistrée à la même époque en 1977 (+ 1,7 %), paraît, selon le ministère du travail et de la participation, *« insuffisante si on la compare à celle obtenue en mai 1976 (+ 9,8 %) »*. En données corrigées des variations saisonnières, on enregistre une baisse de 3,8 % (86 600 en mai contre 90 000 en avril, inférieure à celle constatée d'avril à mai 1977 (— 6,5 %).

URBANISME

Les élus communistes des Hauts-de-Seine proposent de limiter le programme de bureaux prévu dans le projet de la Défense

Les élus communistes des Hauts-de-Seine ont réuni, le 14 juin, une conférence de presse sur le parvis de la Défense, pour faire connaître à l'opinion publique leur désaccord avec la majorité du conseil général sur les solutions à adopter *« pour sortir la Défense de l'impasse »*.

Les communistes estiment qu'il est urgent *« de redéfinir le projet en tenant résolument compte de l'intérêt des usagers et des travailleurs »*. Ils proposent, à cet égard, de limiter à un million de mètres carrés le programme de bureaux, d'accroître la proportion de logements sociaux, de favoriser l'implantation d'un secteur industriel secondaire non polluant.

« Aller vers l'autogestion »

Pour ce qui est des équipements et du cadre de vie, les communistes considèrent qu'il convient *« de rechercher des solutions spécifiques aux problèmes particuliers posés par la Défense »* et suggèrent que soit engagée *« une grande consultation démocratique des salariés et des habitants »*, afin de mettre en place *« des structures de participation allant vers l'autogestion »*.

Ils demandent enfin *« l'assainissement de la situation financière de l'EPAD et la démocratisation de son conseil d'administration qui ne comprend que six élus sur dix-huit administrateurs »*. Cet assainissement implique notamment le remboursement de charges indûment supportées par l'établissement public et qui devraient être prises en compte par l'Etat.

Auparavant, au cours d'une visite qui avait précédé cette conférence de presse, M. Pierre-Louis Filippi, directeur général de l'EPAD, avait fait le point de l'aménagement du quartier. Selon lui, le stock de bureaux vides se résorbe, puisqu'il ne reste que 44 000 mètres carrés de bureaux disponibles, soit 5 % des réalisations (850 000 mètres carrés). Sur les vingt-deux mille logements prévus sur les communes de Courbevoie, Nanterre et Puteaux, dix-sept mille sont construits ou en cours de réalisation. Enfin, trente-cinq mille personnes travaillent actuellement dans le quartier d'affaires et à terme cent mille actifs sont prévus.

CONJONCTURE

L'INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE A PROGRESSÉ DE 1,5 % EN AVRIL

L'indice de la production industrielle française, sans le bâtiment et corrigé des variations saisonnières, s'est établi en avril à 131 au lieu de 129 en mars (+ 1,5 %) et 125 en février (+ 4,8 % en deux mois). La progression de l'indice en avril résulte pour l'essentiel de l'augmentation de la production des biens intermédiaires et d'énergie.

Mis en trimestre mobile, l'indice, qui oscillait entre 124 et 125 depuis l'été dernier, progresse depuis deux mois : 127 pour le premier trimestre et 128 pour les mois de février à avril.

« Cette évolution, note le ministère de l'économie, confirme la reprise en mars-avril de l'activité industrielle, que laissaient prévoir notamment les enquêtes réalisées auprès des chefs d'entreprise. »

A PROPOS DE...

LES MÉFAITS DU REMEMBREMENT

La Bretagne comme la Beauce ?

Le tribunal administratif de Rennes vient de reconnaître que le remembrement a été en partie à l'origine des inondations qui ont causé près de 20 millions de dégâts à Morlaix en février 1974 (« le Monde » du 15 juin).

Il ne faut pas confondre le remembrement, c'est-à-dire le regroupement des parcelles et les travaux qui l'accompagnent : rectifications de cours d'eau, arasement de talus et de haies. La première opération est nécessaire à la modernisation des exploitations et, sans doute, à la « survie » des exploitants. Personne ne le conteste. Les travaux dits connexes sont, en revanche, beaucoup plus critiquables.

Dès 1965, des scientifiques bretons dénonçaient les malheureuses conséquences de la suppression inconsidérée des haies. Le vent souffle sans retenue, les eaux ruissellent, emportent les sols. Observation de simple bon sens. Lors des inondations de Morlaix, en 1974, des géologues et des spécialistes de l'Institut national de la recherche agronomique avaient incriminé l'excès de zèle des ingénieurs du génie rural et des agriculteurs. Le ministère de l'agriculture lui-même, dès cette année-là, n'a cessé de recommander à ses services départementaux de pratiquer un remembrement respectant les équilibres naturels.

Peine perdue : le bocage continue d'être traité au bulldozer. Dans le seul Finistère, 30 000 kilomètres de talus ont disparu. Les ruisseaux paresseux sont transformés en rigoles rectilignes dans lesquels les eaux courent, lessivent les terres et entraînent les éléments les plus fertiles. Non seulement les crues deviennent redoutables, mais les terres sont soumises à une dégradation qui rappelle celle dont souffrent les pays sous-développés.

Certains exploitants sentaient le danger, les écologistes le dénonçaient très fort, les chercheurs en agronomie commençaient à le reconnaître, les juges ajoutent leur voix à ce concert d'avertissements. Mais certaines directions départementales de l'agriculture, les syndicats agricoles, les élus, continuent à rêver de transformer la Bretagne à l'image de la Beauce. Le modèle est absurde et finalement désastreux.

Il reste 8 millions d'hectares à remembrer en France. La loi a prévu que ces opérations ne pourraient plus se faire sans une étude préalable d'impact sur l'environnement. Il est temps d'appliquer la loi ; avant qu'il ne soit trop tard...

MARC AMBROISE-RENDU.

ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DES COTES DU CALVADOS GÊNE LES PÊCHEURS MAIS PAS LES BAIGNEURS

(De notre correspondant.)

Caen. — L'interdiction de pêcher et de ramasser des coquillages qui touchait la côte normande de Ver-sur-Mer (Calvados) à l'embouchure de l'Orne, a été étendue jusqu'à Honfleur et vise donc aujourd'hui 70 kilomètres de rivage. Elle est motivée par la prolifération d'une algue microscopique et toxique, la « gonyaulax », qui donne à la mer une teinte rouge et la rend phosphorescente. Cependant, les chercheurs de l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (I.S.T.P.M.) affirment que le phénomène n'est pas dangereux pour les baigneurs. Les bains de mer restent donc autorisés sur la côte fleurie.

Une « pollution » du même genre, mais causée par un autre type de micro-organisme marin, affecte toute la côte est du Cotentin et inquiète les ostréiculteurs qui envisagent de transporter leurs huîtres sur la côte ouest.

Ces deux marées rouges seraient dues à une élévation brusque de la température de l'eau de mer, mais les marins-pêcheurs et les écologistes du comité régional d'études, de protection et d'aménagement de la nature (CREPAN) mettent en cause d'autres facteurs qui viendraient s'ajouter au réchauffement des eaux. Ils incriminent les produits anti-marée noire répandus par la marine britannique aux alentours des îles anglo-normandes, lors du naufrage de l'*Amoco-Cadiz*, et les rejets massifs de phosphogypse en baie de Seine.

THIERRY BRÉHIER.

● *Carrière occupée en Haute-Savoie.* — Depuis dix semaines, nuit et jour, le site du Bois-Brûlé à Thorens-Glières, en Haute-Savoie, qui a été retenu par la société des autoroutes Rhône-Alpes pour y ouvrir une carrière de sables et de graviers, est occupé par les militants de l'association de sauvegarde de la commune. Ceux-ci se sont notamment opposés à l'entrée sur les lieux d'un expert nommé par le tribunal.

PARIS - MOSCOU SUR UN VÉLO « VERT »

Les soixante cyclo-écologistes qui, sous la conduite de Georges Krassovsky, ont entrepris de relier Paris à Moscou à bicyclette ont été reçus le 12 juin à Bruxelles par M. Roy Jenkins, président de la Commission européenne.

Les équipiers du raid, hommes et femmes, jeunes et vieux, appartiennent à plusieurs nationalités. On trouve des Français, en majorité, mais aussi des Belges, des Néerlandais, des Canadiens, des Américains et des Suisses. Ils sont partis de Paris le 5 juin et, après être passés par Amsterdam, Bonn, Berlin et Varsovie, ils comptent parvenir à Moscou le 5 août prochain après un périple de 4 500 kilomètres.

Les cyclo-écologistes, dont certains avaient déjà participé les années passées à des randonnées Paris-Assise, puis Paris-Athènes, veulent montrer que l'on peut passer des vacances rustiques, enrichissantes sans consommer la moindre énergie. Ils entendent aussi montrer que l'écologie n'a pas de frontière et que la protection des équilibres naturels est un impératif qui s'impose à tous les régimes.

● *Hécatombe de poissons dans le Rhône.* — Les effets de la « grande vidange » du barrage de Génissiat (Ain) se font sentir jusque dans la traversée de Lyon : un vivier, installé sur les rives du Rhône depuis la fin du siècle dernier, a été complètement dévasté par la marée boueuse retenue pendant trente ans par le barrage. Sur les 3 tonnes de poissons, seules trois truites ont survécu. Selon le propriétaire, qui estime que les autorités fluviales n'ont pas prévenu de l'ampleur du délestage et qui a porté plainte, le préjudice dépasse 50 000 F.

ÉTRANGER

TAIWAN : une économie foisonnante dans l'ordre

(Suite de la première page.)

Dépourvue de ressources locales énergétiques, à part quelques gisements de charbon, l'économie de Taiwan va-t-elle supporter le « choc » infligé par l'OPEP à tous les pays gros importateurs de pétrole, au même moment — on l'oublie trop — où le prix d'autres matières premières et des céréales indispensables, que l'île importe en masse, est multiplié par deux, trois ou quatre selon les cas ? Fille de l'expansion des années 1960, accordée à un monde dont les ressorts s'appellent alors profits élevés, débouchés nouveaux, consommation insatiable, va-t-elle s'accommoder de la soudaine plongée dans un nouveau climat marqué par le recul de l'activité, l'arrêt des investissements, l'inflation persistante ? Le ministre des finances de l'époque — « *le plus intelligent que j'ai jamais rencontré* », nous avait dit un célèbre économiste de l'université de Stockholm — n'y va pas par quatre chemins. Dès le 19 janvier 1974, trois semaines après la conférence de Téhéran sur le prix du pétrole, il lance un plan de stabilisation qui est le contraire de ceux auxquels on a trop longtemps habitué les Français, comme pour anesthésier et émousser leur jugement. Nous y reviendrons tant l'épisode décrit bien et la rationalité sans concession qui dicte ici les décisions d'ordre économique et l'énergie avec laquelle elles sont mises en œuvre.

« Eh bien, nous travaillerons encore davantage... »

En l'espace de trois mois, la situation est reprise en main : l'inflation, qui était réapparue en force en 1973, après douze années de stabilité remarquable pour un pays du tiers-monde, est brisée, non sans l'indispensable remise en ordre des prix intérieurs pour tenir compte du renchérissement des coûts. L'excédent de la balance commerciale, cette autre constante de l'économie taiwanaise depuis 1970, réapparaît après une éclipse de dix-huit mois, comme si de rien n'était. Formose sera le premier pays pauvre à montrer par l'exemple que le déficit pétrolier n'est pas plus fatal dans le tiers-monde que dans le monde industrialisé. Depuis lors, le pays continuera à accumuler des réserves ; son niveau d'endettement est intentionnellement maintenu très bas. Le total des dettes à moyen terme est de l'ordre de 3 milliards de dollars, alors que les réserves de change de la Banque centrale dépassent 4 milliards de dollars. « *Nous n'empruntons à l'extérieur que pour financer des programmes d'investissement spécifiques, par exemple la construction des quatre centrales nucléaires actuellement prévues (deux autres sont envisagées)* », nous déclare le sous-gouverneur de l'institut d'émission, M. Robert C. Tchien. Résultat : le pourcentage du service annuel de la dette par rapport aux recettes d'exportation — le fameux *debt service ratio* — est un des plus faibles du tiers-monde : 5 % (il est, à titre de comparaison, d'environ 15 % pour la Corée du Sud).

Une quatrième épreuve, qui s'annonce plus redoutable encore que les précédentes, n'est-elle pas en train de se préparer ? Taiwan exporte la moitié de son produit intérieur brut. Quand on dénonce dans des termes généraux, en Europe occidentale et aux Etats-Unis, la concurrence des pays nouvellement industrialisés, c'est, entre autres, le travail incessant (sept jours par semaine) des travailleurs chinois de la petite Chine industrieuse et populeuse que l'on vise. Aucune pression d'ordre diplomatique ne viendra plaider leur cause. Leur gouvernement est, diplomatiquement, isolé ; il n'y a plus de drapeau pour couvrir leurs missions commerciales. Comment envisagez-vous de résister à la nouvelle et puissante vague de protectionnisme qui est en train de fondre sur l'économie mondiale ? demandai-je à M. K.T. Li, l'ancien ministre des finances auquel je viens de faire allusion, aujourd'hui ministre sans portefeuille, chargé d'étudier les dossiers difficiles pour le premier ministre.

« *Eh bien ! s'il le faut, nous travaillerons encore davantage ; ce serait étonnant que nous ne parvenions pas à prendre notre part — petite à l'échelle du monde — dans les marchés qui resteront accessibles.* »

Les salaires ont doublé depuis 1973

A Taiwan, les salaires ont doublé depuis 1973. Pourtant, comme nous le dit un industriel, les syndicats sont « *compréhensifs* ». Comme au Japon. On est ici dans un système qui rappelle celui du grand archipel du Nord. Les négociations salariales sont conduites entreprise par entreprise. C'est la demande de main-d'œuvre qui a été le facteur déterminant pour la hausse des rémunérations. Le phénomène n'est, du reste, pas propre aux pays en train d'accéder à l'industrialisation. Aux Etats-Unis, des études ont été faites qui tendraient à prouver que la progression des salaires a été souvent plus forte dans les secteurs où le taux de syndicalisation est le plus faible, mais où les conditions du marché sont favorables aux salariés.

Le résultat a été une indéniable élévation du niveau de vie. Taiwan (comme le Japon) aime les statistiques. On en tient sur tout, et le voyageur n'a pas de mal à se procurer des chiffres. Aux prix courants, le revenu par tête est passé de 15 849 new Taiwan dollars en 1972 à 30 753 new Taiwan dollars en 1976 (1 new Taiwan dollar équivaut à 30 dollars des Etats-Unis). Les statisticiens calculent, sur la base de ces chiffres, un « revenu réel », évalué par référence aux prix de 1971, et ajusté pour tenir compte des gains ou des pertes occasionnés par les variations intervenues dans les termes de l'échange. Etabli sur ces bases, le revenu réel aurait évolué comme suit depuis le début de cette décennie : de 1970 à 1973, il aurait progressé en moyenne d'environ 8,5 % par an. En 1974, il aurait reculé de 3 % et de 0,7 % encore en 1975, ce qui traduit le fait que le pays, après le renchérissement des céréales importées et du pétrole, a, tels le Japon ou la R.F.A., choisi l'abaissement temporaire de son niveau de vie plutôt que l'endettement. Mais la progression a repris de plus belle en 1976 : + 8,9 % et un pourcentage du même ordre en 1977. Le revenu réel est passé de 12 710 new Taiwan dollars en 1970 à 16 890 new Taiwan dollars en 1976, soit une progression de 33 %.

Dans l'Asie du Sud-Est, Taiwan se classe tout de suite après le Japon — mais loin derrière lui — pour tout ce qui touche aux conditions d'existence. La faculté, pour un ménage d'ouvriers, de disposer d'un petit appartement pourvu du confort moderne, meublé à l'européenne (les traditions ne sont pas ici maintenues comme au Japon), aurait paru inimaginable il y a une vingtaine d'années. C'est ainsi que vivent, en nombre croissant chaque année, les familles modestes de Taipeh ou de Kahsiung, la grande ville industrielle du Sud (1 million d'habitants) et d'autres agglomérations. De la civilisation occidentale, on n'a pas retenu que les H.L.M. au petit pied et les machines à laver. Un effort considérable a été accompli dans le domaine de la santé et de l'éducation.

UN PRODUIT NATIONAL BRUT EN AUGMENTATION

Taiwan (Formose) est une île de 35 854 kilomètres carrés (35 981 en comptant l'archipel des Pescadores et d'autres îlots, dont Quemoy et Matsu, très proches du continent). L'île principale est séparée du continent chinois par le détroit de Taiwan, large de 150 à 200 kilomètres. La pointe sud de l'île est à 416 kilomètres des Philippines et la pointe nord à 1 232 kilomètres du Japon. Climat subtropical.

Le produit national brut, en rapide augmentation (taux de croissance de 8 à 9 % par an) atteignait fin 1976 655,9 milliards de New Taiwan dollars (38 N.T. dollars = 1 dollar E.U.), soit un revenu par tête de 30,753 N.T. dollars, environ 770 dollars E.U., le plus élevé de l'Asie du Sud-Est en excluant le Japon. L'industrie représente 30 % de la production intérieure et l'agriculture 13,8 % (contre 32 % en 1960).

Pauvre en ressources naturelles, Taiwan importe l'essentiel de ses besoins en matières premières et en énergie, ainsi que de nombreux produits manufacturés. Ses importations représentent 50 % du P.N.B. Le pourcentage des exportations est le même.

Le « troisième principe »

Ces progrès, on les rapporte ici à l'application des trois « principes du peuple », tels qu'ils ont été définis par le fondateur de la République de Chine (1911), Sun Yat-sen, et auxquels on se reporte comme à la chose la plus naturelle du monde. Le premier principe est le nationalisme ; le second, celui sur la souveraineté du peuple, est quelque peu laissé dans l'ombre pour un temps encore indéfini. Le troisième est le principe du Min-Sheng, ou principe de la Vie du peuple d'où sont censées découler les grandes orientations de la politique économique et sociale. C'est au nom de ce principe qu'ont été entreprises successivement la réforme agraire puis l'industrialisation, destinées l'une et l'autre à élever la condition matérielle de la population, et encore le développement scolaire et sanitaire, dont la finalité est aussi de contribuer à son « bonheur ».

Sans doute, d'autres pays se lancent avec autant de frénésie dans la même voie et accomplissent la même tâche, sans connaître le Min-Sheng ou son équivalent. Mais il nous a semblé que la référence au Min-Sheng avait deux conséquences positives. L'une est d'exclure le fanatisme de l'« économie » (tel qu'il existe par exemple au Brésil). L'autre est d'incliner à une certaine modestie, les résultats obtenus apparaissant par la force des choses toujours insuffisants par comparaison avec la pleine réalisation du principe de la Vie du peuple.

Peut-être est-ce là aussi l'origine du souci exprimé par les autorités d'atteindre à une répartition moins inégalitaire des revenus. On est loin ici du triomphalisme libéral, selon lequel il suffit, après le « décollage », d'accroître au plus vite la part du gâteau, sans se préoccuper de mieux le partager. Cela semble d'autant plus digne d'être relevé que Formose, à maints égards, peut apparaître comme une des réussites les plus spectaculaires des méthodes de l'économie de marché dans un pays du tiers-monde.

Le développement accéléré a déjà permis de réduire l'écart entre les pauvres et les moins pauvres (une certaine simplicité marque ici la vie de presque tout le monde, et, même si les différences sociales restent très grandes, on remarque peu le luxe). Selon des statistiques d'origine américaine (U.S. Overseas Development Council), le revenu moyen des familles situées dans les 20 % du haut de l'échelle était, en 1952 — année où Taiwan, devenue surpeuplée à la suite de la vague d'émigration en provenance du continent, était sans doute un des pays les plus démunis du monde, — quinze fois supérieur à celui des familles classées dans les 20 % du bas de l'échelle. En 1970, le coefficient était descendu à 4,5 %. Le cinquième plan lancé en 1976, et qui doit s'achever en 1981, s'est donné pour tâche de corriger certaines des « injustices » inhérentes à une politique qui encourage la formation du capital par de généreux avantages fiscaux.

La concurrence des autres pays asiatiques

Cela dit, l'objectif principal reste d'abord économique. Taiwan, dont les salaires sont déjà nettement plus élevés que ceux d'autres pays concurrents — les Philippines, la Malaisie, l'Indonésie, — doit dès maintenant commencer à changer la structure de son industrie.

« *Quant le VIe plan — de caractère indicatif pour le secteur privé — sera achevé*, nous dit le vice-ministre des affaires économiques, M. Wong Yi-ting, *la République de Chine fêtera son soixante-dixième anniversaire. Nous espérons qu'alors nous aurons, comme nous l'avons fait pour nos plans précédents, atteint nos objectifs fondamentaux. En 1975, les industries de main-d'œuvre (« labor-intensive industries »), dont les principales sont le textile et l'électronique, représentaient 63,1 % de la production totale de l'industrie manufacturée, tandis que la part des industries à haut degré de capital et de technologie (« technology and capital-intensive industries ») était de 36,9 %. Nous visons à ce que ces dernières représentent plus de la moitié de la production totale en 1981 : 55,3 %, d'après les chiffres cités dans le plan, contre 44,7 pour les industries plus traditionnelles.* »

Ce tournant vers les industries plus « capitalistiques » a été pris dès le début de la présente décennie. Mais la récession est venue compliquer la tâche des planificateurs. Parmi les dix grands projets de développement qu'ils ont mis en route, plusieurs, et non des moindres, concernent la sidérurgie et la construction navale... Où en sont-ils aujourd'hui ?

PAUL FABRA.

Prochain article :

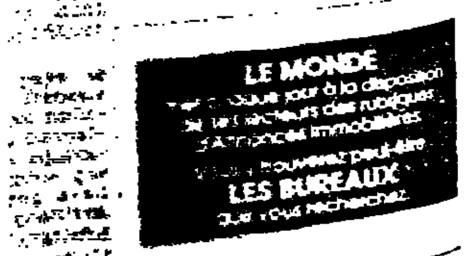
LE COMMERCE SANS PAVILLON

...te dans l'ordre

La concurrence des autres pays asiatiques

PAUL FABRA

Prochain article : LE COMMERCE SANS PAVILLON



ÉTRANGER

RÉUNIS A PARIS

Les ministres des affaires étrangères de l'O.C.D.E. se sont prononcés pour une action de relance concertée

Un consensus s'est dégagé au conseil ministériel de l'O.C.D.E., qui a débuté le 14 juin à Paris : le taux de croissance actuel ne permet pas de lutter efficacement contre le chômage et les différentes menaces qui pèsent sur l'économie de marché. Les ministres des affaires étrangères des pays membres ont ratifié l'analyse de la situation faite par le secrétaire général de l'O.C.D.E.

M. Emile Van Lennep a notamment souligné qu'un protectionnisme accru menait à la cartellisation de la production, tandis que le haut niveau du chômage tendait à mobiliser de la main-d'œuvre et des capitaux dans des secteurs d'activité en déclin, ce qui aboutirait à rendre les économies nationales plus inflationnistes et moin productives.

Il faut donc *« à la fois une action visant à une augmentation suffisante de la demande globale et des efforts accrus pour créer et préserver les conditions fondamentales nécessaires à une croissance soutenue et au bon fonctionnement du système d'économie de marché »*. C'est le but de l'action concertée prônée par le secrétariat de l'O.C.D.E., qui doit être modulée différemment selon les pays en fonction de leur situation propre.

Le secrétaire d'Etat américain, M. Cyrus Vance, a soutenu cette stratégie, où chaque pays prendra sa juste part dans un effort collectif. Les Etats-Unis sont, quant à eux, *« fermement décidés à réduire leur dépendance énergétique et à contrôler l'inflation »*. Selon lui, les pays à balance commerciale excédentaire et à inflation modérée doivent rechercher une croissance plus forte, tandis que les économies qui sont parvenues à *« mieux maîtriser »* ces problèmes *« peuvent maintenant permettre une certaine expansion intérieure »*.

Un « pas concerté » doit également être fait, a-t-il ajouté, vers un système d'échanges extérieurs plus ouvert. M. Vance a également évoqué l'importance que revêt à ses yeux l'adoption de programmes d'économie d'énergie et les efforts nécessaires pour faciliter la libre circulation des capitaux productifs, les pays membres de l'O.C.D.E., responsables des trois quarts des investissements etrangers réalisés dans le monde, ayant un rôle primordial à jouer dans ce domaine.

De son côté, après avoir plaidé en faveur de la liberté des echanges et de la nécessité d'une adaptation des structures — *« on ne peut résoudre le problème de l'emploi par le protectionnisme »*, — M. Hans-Dietrich Genscher, ministre ouest-allemand des affaires étrangères, a indiqué que les pays en développement ont maintenant, eux aussi, des responsabilités. *« Nous devons les intégrer à un système économique mondial ouvert au commerce et aux investissements, à égalité de droits et de chances »*, mais ils doivent également laisser pénétrer sur leurs marchés les produits finis concurrentiels et faire bénéficier de larges couches de leur population des progrès de productivité qu'ils réalisent, afin que leur demande en biens de consommation puisse s'élargir.

En effet, le sens de l'industrialisation *« n'est pas de créer des fabriques au niveau du marché mondial qui travaillent exclusivement pour l'exportation dans des zones de libre-échange. Au contraire, un large processus de développement ne peut s'effectuer que par une industrialisation qui serve aussi bien l'approvisionnement du marché national que l'exportation »*. M. Genscher s'est aussi déclaré un ferme partisan du renforcement de la coopération énergétique entre pays industrialisés et pays du tiers-monde, d'une ouverture plus large des pays riches aux produits finis des pays en développement, d'une augmentation de l'aide publique au développement et d'un encouragement aux transferts de capitaux privés vers les pays pauvres.

Cependant, à Bonn, le porte-parole adjoint du gouvernement fédéral, M. Armin Grunewald, a, le 14 juin, dans une interview radiodiffusée, démenti les informations selon lesquelles la R.F.A. proposerait un nouveau plan de relance intérieur à l'occasion du sommet économique de Bonn en juillet prochain. Le gouvernement, a-t-il indiqué, ne garde *« en réserve »* aucun programme de ce genre. Il serait *« absurde »* d'allumer un tel *« feu de la Saint-Jean »* à l'occasion du sommet, a, de son côté, déclaré le secrétaire d'Etat au ministère de l'économie, M. Otto Schlecht, devant l'Association germno-finlandaise à Helsinki.

Pour M. Louis de Guiringaud, ministre français des affaires étrangères, *« l'absence d'une action concertée pour la relance risquerait d'avoir les plus graves conséquences sur l'emploi, sur les échanges, et finalement de scléroser nos économies (...). Cette action concertée doit prendre en compte l'interdépendance qui existe entre les pays du tiers-monde et les nôtres. (...) D'une part, une stagnation dans les pays industrialisés entraîne inévitablement de grandes difficultés dans les pays en développement. Ceux-ci voient leurs chances diminuer de combler leur déficit extérieur, de rembourser leurs dettes, voire de réussir leur décollage économique »*.

« Mais, d'autre part, a-t-il ajouté, *ne faut-il pas accompagner notre propre action d'une action directement menée au niveau des pays en développement ? (...) L'on a évoqué à ce propos les termes de nouveau « plan Marshall » pour le tiers-monde, ou de « transfert de ressources dans le cadre de l'interdépendance ». Je souhaite que cette idée intéressante soit approfondie quant aux sources de financement à prévoir, notamment par l'augmentation de l'aide publique au développement et quant aux effets économiques multiplicateurs qu'aurait son application. »*

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou Dép. —	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou Dép. —	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou Dép. —
$ E.-U	4,5880	4,5920	— 12	+ 12	— 22	+ 7	— 110	— 45
$ can.	4,0950	4,1100	— 20	— 4	— 40	— 5	— 100	— 40
Yen (100)	2,1250	2,1290	+ 95	+ 125	+ 185	+ 215	+ 535	+ 580
D. M.	2,1960	2,1980	+ 50	+ 75	+ 140	+ 260	+ 500	+ 560
Florin	2,0530	2,0565	+ 50	+ 72	+ 82	+ 125	+ 300	+ 365
F. B. (100)	14,012	14,040	+ 380	+ 390	+ 560	+ 780	+1400	+1650
F. S.	2,4220	2,4285	+ 128	+ 145	+ 260	+ 290	+ 800	+ 860
L. (1 000)..	5,3430	5,3465	— 230	— 180	— 430	— 290	—1450	— 890
£	8,3925	8,4065	— 340	— 270	— 590	— 520	—1500	—1400

TAUX DES EURO-MONNAIES

D. M.	3 3/8	3 1/2	3 3/8	3 1/2	3 3/8	3 1/2	3 1/2	3 5/8
$ E.-U	2 3/4	3 1/8	7 7/8	8 1/8	8 1/8	8 1/4	8 3/8	8 7/8
Florin	4 1/8	4 1/2	4 1/4	4 5/8	4 3/8	4 5/8	5 1/8	5 3/8
F. B. (100)	3 1/2	4 1/2	5 1/4	5 3/8	5 3/8	5 1/2	6 3/16	6 5/16
F. S.	3/8	1/2	1	1 1/4	1 1/8	1 1/4	1 5/8	1 3/4
L. (1 000)..	10	11 1/2	11 1/2	11 7/8	12 1/8	12 1/2	13 1/2	13 7/8
£	13	14	12 3/4	13 1/8	12 3/8	12 5/8	12 1/2	12 3/4
Fr. franç..	9 7/8	10 7/8	10 1/4	10 5/8	10 3/8	10 3/4	10 7/8	11 1/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

● *La hausse moyenne des prix à la consommation dans les vingt-quatre pays membres de l'O.C.D.E.* a été de 0,9 % en avril, confirmant une tendance à l'accélération enregistrée depuis le début de 1978. Le coût de la vie avait augmenté de 0,8 % en mars, de 0,7 % en février et de 0,6 % en janvier. Pour les douze mois se terminant en avril, la hausse moyenne des prix dans la zone O.C.D.E. s'élève à 7,6 %.

TRANSPORTS

M. ROGER MACHENAUD DIRECTEUR DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

M. Roger Machenaud, ingénieur général de l'aviation civile, est nommé directeur de la navigation aérienne au ministère des transports, en remplacement de M. Jean Levêque.

[Né en 1918, M. Machenaud fut, de 1954 à 1960, ingénieur en chef de la navigation aérienne et directeur de l'aviation civile en A.E.F. et au Cameroun puis directeur général de l'agence pour la sécurité aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA). Il est, depuis 1975, inspecteur général de l'aviation civile.]

● *Air France : 100 000 passagers Concorde.* — Les Concorde d'Air France viennent de franchir le cap des 100 000 passagers transportés depuis le début de leur mise en exploitation commerciale, le 21 janvier 1976 sur la ligne Paris-Rio-de-Janeiro. A ce jour, les quatre appareils supersoniques ont parcouru 13,4 millions de kilomètres, soit plus de trois cents fois le tour de la Terre. Les 100 000 passagers se répartissent comme suit : 36 826 sur Washington, 31 552 sur Rio-de-Janeiro, 22 864 sur New-York et 8 758 sur Caracas.

AFFAIRES

Un colloque de la Fondation Bull sur l'informatique et l'homme au travail

Un risque d'« explosion sociale » ?

Un bon thème d'actualité : l'informatique et l'homme au travail. Un « beau plateau » *: MM. Raymond Aron, Jacques Attali, Ulrich Briels, du syndicat D.G.B. d'Allemagne fédérale, Jean Fourastié, Robert Lattès, Philippe Lemoine, Jacques Moreau de la C.F.D.T., Simon Nora, sous la présidence bonhomme de M. Louis Leprince-Ringuet. Un peu de chance : mardi était une soirée sans football à la télévision. Tous les éléments étaient réunis pour que la soirée de clôture des deux journées d'études organisées par la Fondation Frederick Bull (1) soit un* « succès »*. De fait, elle a rassemblé plusieurs centaines de personnes venues d'horizons divers. Des auditeurs actifs et non passifs si l'on en juge par certaines réactions et interventions de la salle.*

Au-delà de la futurologie, des réflexions sociologiques, des interrogations philosophiques que peut inspirer ce « séisme » *qu'est l'informatique, ce sont surtout les conséquences sur l'emploi* qui ont occupé une bonne partie des débats. *Le tableau peint par les deux syndicalistes n'est guère encourageant. M. Briels estime qu'en Allemagne fédérale,* « toutes les catégories professionnelles » *vont être touchées. Dans la métallurgie, jusqu'à 40 % des emplois sont menacés. Dans le domaine de la correspondance (secrétariat, courrier, etc.), qui compte cinq millions d'emplois actuellement, 20 % (soit un million) vont disparaître au cours des prochaines années.* « Dès 1985, *précise M. Briels*, certains prévoient le doublement du chômage. » *De plus, il y a* « le risque que les cols blancs qualifiés disparaissent des bureaux pour faire place à un employé dominé par une machine ». *Un O.S. des bureaux en quelque sorte.*

Pourtant, réplique M. Simon Nora, c'est le « rôle même de l'informatique que de détruire des emplois ». *Il faut mieux produire dans la perspective d'améliorer le commerce extérieur.* « L'industrie n'est plus faite pour créer des emplois, mais des devises... Il faut donc trouver des emplois ailleurs », *par exemple dans les services collectifs (santé, transports). Une idée que partage Jacques Attali :* « Comme l'électricité a fait croître les biens électroménagers, l'informatique doit se dépasser et amener de nouveaux modèles de consommation. »

Si chacun, à sa manière, pense *que l'informatique peut être, à terme, un progrès entraînant de nouveaux types d'emplois, il reste qu'en tout état de cause* nous allons connaître des *années difficiles. Et ce en vertu du principe rappelé par M. Fourastié, selon lequel* « les effets récessifs de la productivité se manifestent avant les effets processifs ». *Dans un premier temps, l'informatique serait donc synonyme, au nom de la productivité, de chômage accru, même si, à terme, sa généralisation devait permettre, pour peu que l'on fasse preuve d'imagination, un retour à de nouveaux équilibres. Reste à savoir si ce décalage dans le temps entraînera pas l'* « explosion sociale » *que redoutent bon nombre de participants à cette réunion.* — J.-M.Q.

(1) La Fondation F. Bull, présidée par M. Raymond Aron, s'est donné pour tâche d'étudier les retombées sociales, économiques et humaines de l'informatique.

M. YVES CANNAC NOMMÉ P.-D.G. DE L'AGENCE HAVAS

Le conseil d'administration de l'agence Havas est convoqué pour le mardi 27 juin. Il sera appelé à coopter comme administrateur M. Yves Cannac, secrétaire général adjoint de la présidence de la République, puis à le nommer président-directeur général de l'agence en remplacement de M. Jean Méo.

Dans une mise au point adressée à *La Correspondance de la Presse* celui-ci précise : *« S'il est exact que je viens de renoncer à mon mandat d'administrateur, je tiens par contre à rappeler qu'ayant refusé de donner ma démission de président de l'agence Havas, c'est le conseil d'administration qui a décidé de mettre fin à mes fonctions le 9 mai dernier. »*

M. Cannac sera remplacé à l'Elysée par M. Jacques Wahl, qui, de juillet 1969 à juillet 1971, fut conseiller technique au cabinet de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances, et qui, depuis juillet 1973, est conseiller financier à l'ambassade de France à Washington et administrateur auprès du Fonds monétaire international. M. Wahl a d'ores et déjà quitté Washington et il s'initie, à Paris, aux fonctions qu'il doit occuper à la présidence de la République.

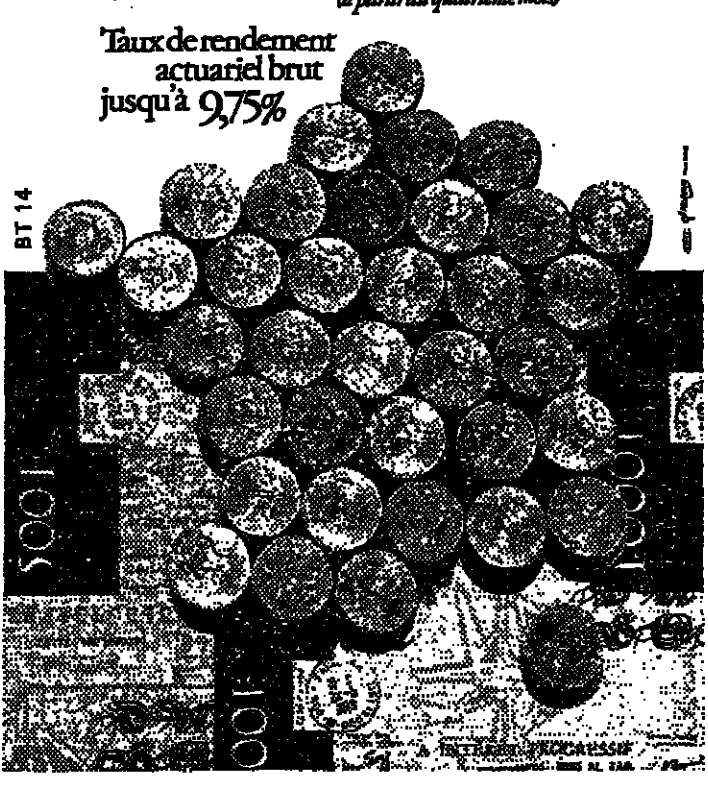
RENAULT DÉVELOPPE SES ACTIVITÉS AU MEXIQUE

La régie Renault vient de créer avec la société Diesel Nacional, firme mexicaine qui assemblait dans son usine des voitures Renault 5 et 12, une nouvelle société Renault de Mexico, qui rassemblera l'ensemble des activités de Renault au Mexique. Cette société, dont Renault détient 40 % du capital, le reste étant partagé entre Diesel Nacional (40 %) et un groupe bancaire mexicain (20 %), devrait investir 1 600 millions de pesos (320 millions de francs environ) au cours des cinq prochaines années. Ce programme a pour but de développer les capacités de production de l'usine (actuellement vingt mille voitures par an y sont montées), le réseau commercial (Renault couvre 10 % du marché) et d'augmenter la part de pièces détachées d'origine mexicaine dans les véhicules.

● *Le président de la compagnie grecque Olympic Airways*, M. Nicolas Farmakidis, a confirmé, le lundi 12 juin à Athènes, l'achat de deux Airbus A 300B4.

La livraison des appareils franco-allemands, qui auront une capacité de 255 places, dont 14 en première classe et 241 en classe touriste), est prévue pour janvier et février 1979.

Olympic Airways a pris des options pour trois Airbus A 300B4 supplémentaires.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ETS ALFRED HERLICQ ET FILS

L'assemblée générale ordinaire du 8 juin 1978, sous la présidence de M. François Herlicq, a approuvé les comptes de l'exercice 1977, qui se soldent par un bénéfice net de 30 122 250,94 F, contre 23 163 244,76 F pour l'exercice précédent, après dotation d'une somme supplémentaire de 25 millions de francs à la provision pour crédits à l'étranger et d'une somme supplémentaire de 6 millions de francs à la provision pour pertes et charges, contre respectivement 2 millions de francs et 3 millions en 1976.

Dividende net : 13 F (avoir fiscal, 6,50 F), au capital augmenté de 16,66 % par distribution d'une action nouvelle pour six actions anciennes (coupon 21, 4 juillet 1978).

Les résultats nets consolidés des Etablissements Alfred Herlicq et Fils ainsi que de la société Constructions et installations électriques du littoral et de la Société auxiliaire de matériel Herlicq se sont élevés à 38 765 000 F contre 28 586 000 F pour l'exercice précédent, la part du groupe étant respectivement de 35 028 000 F et 26 579 000 F. Pour l'exercice en cours, les résultats du groupe devraient être comparables à ceux de 1977.

UNIBAIL

Réuni le 13 juin 1978, le conseil d'administration a examiné les comptes de la société pour le premier trimestre 1978.

Les recettes courantes consolidées (H.T.) atteignent 25,98 millions de francs (23,59 millions de francs en 1977), tandis que le bénéfice d'exploitation s'établit à 9,02 millions de francs (8,49 millions de francs en 1977), après des amortissements et provisions abonnées de 5,08 millions de francs (4,28 millions en 1977). Il convient de rappeler ici que le capital a été augmenté en 1977 de 101 596 800 F à 119 270 800 F, par conversion d'obligations émises en 1974.

Les engagements de crédit-bail conclus depuis le 1er janvier 1978 s'élèvent à 23,8 millions de francs (H.T.) (6,6 millions de francs pour la période correspondante de 1977).

Dans le même temps, poursuivant la constitution d'un patrimoine locatif d'une valeur égale à celle de ses capitaux propres, la société a conclu des accords pour l'acquisition de deux immeubles de bureaux dans le centre de Paris pour 45 millions de francs ; les travaux de restauration et d'aménagement de ces immeubles sont estimés à 12,5 millions de francs.

SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 31 mai 1978, a approuvé les comptes de l'exercice 1977, qui font apparaître un bénéfice net de 10 075 944 F, après dotation de 16 697 468 F aux amortissements.

Le dividende global a été fixé à 4,50 F par action, soit 3 F net plus avoir fiscal de 1,50 F. Le dividende sera payable à partir du 4 juillet 1978 contre remise du coupon n° 53 aux guichets des établissements suivants : Crédit lyonnais, B.N.P., C.I.C., Banque de l'union européenne.

Les niveaux d'activité et de résultats en 1978 devraient être comparables à ceux de 1977. De plus, le G.I.E. Norfer, dont la société est membre, a signé, au début de cette année, un contrat pour la fourniture de quatre mille cinq cents wagons à la R.D.A. Sa part dans ce marché permettra d'améliorer l'activité de son département wagons de marchandises et bogies à la fin de 1978 et dans le courant de 1979.

HENKEL FRANCE
LANCE UN NOUVEAU PRODUIT

Les recherches poursuivies par Henkel viennent d'aboutir à la mise au point d'un nouveau produit de finition et d'entretien du linge. Alliant les qualités d'apprêt d'un produit amidonnant à la facilité d'utilisation d'un assouplissant, il se dénomme Belle Tenue.

Cette nouveauté s'ajoute à la gamme des quelques huit mille produits déjà commercialisés par le Groupe Henkel en Allemagne et dans le monde.

Société de développement régional du Sud-Ouest
EXPANSO S.D.R.

L'assemblée générale des actionnaires, réunie à Bordeaux, le 29 mai 1978, sous la présidence de M. de Tavernost, a approuvé les comptes de l'exercice 1977.

Le bénéfice net s'élève à 2 117 366 F (contre 1 748 772 F en 1976), après 2 152 000 F d'amortissement et provisions diverses (1 661 000 F en 1976).

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 7,50 F par action ancienne (7,25 F l'an dernier) assorti d'un avoir fiscal de 3,75 F. Les actions nouvelles auront droit à un dividende de 3,75 F, avec un avoir fiscal de 1,875 F.

L'assemblée a nommé administrateur M. Michel Maury-Laribière, industriel charentais, et censeur M. Philippe Blanc, industriel landais. Elle a également renouvelé le mandat de censeur de la Caisse d'épargne de Bordeaux.

Le capital d'EXPANSO est actuellement de 13 320 000 F, auquel s'ajoutent 11 millions de francs à caractère de réserve. Une augmentation de capital au moins égale à celle opérée en 1977 (4 440 000 F) est prévue dans les prochains mois. Elle sera affectée à des reprises de participations dans les P.M.I. qui se sont développées en 1977, notamment pour aider à la création d'entreprises régionales.

Dans son allocution, le président a déploré la faiblesse des investissements régionaux qui se traduit par une dégradation de la situation de l'emploi. Il a rappelé certaines initiatives prises en 1977 en liaison avec l'Etablissement public régional et les compagnies consulaires, telles que la création de l'APMID (Association pour l'aide aux entreprises en mutation ou en difficultés), la création d'AFINAQ (Association pour financer la création d'entreprises en Aquitaine) et la convention passée entre EXPANSO et l'E.P.R. pour la constitution d'un fonds de garantie régional.

Enfin, l'assemblée a pris acte du transfert du siège social et des bureaux dans l'immeuble acquis au 25, cours du Maréchal-Foch, à Bordeaux.

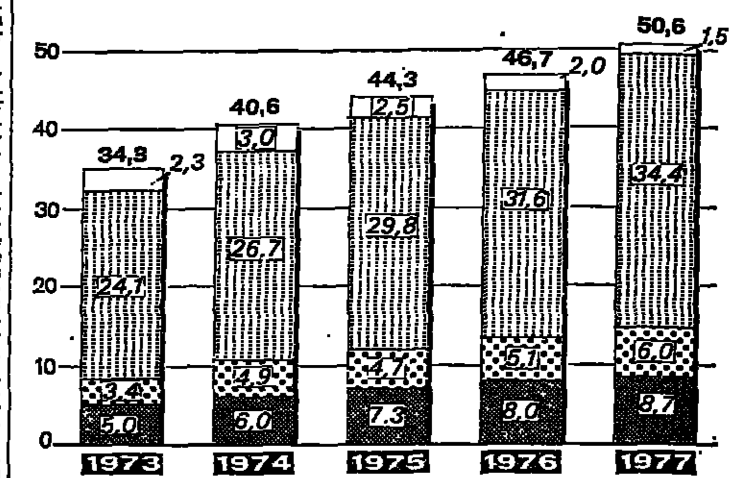
COGIFI
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS FRANÇAIS IMMOBILIERS

Réunis en assemblée générale ordinaire le 8 juin 1978 sous la présidence de M. Michel de Boissieu, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1977.

Après dotation de 5 956 000 F aux comptes d'amortissements et de provisions (contre 5 130 000 F en 1976), le bénéfice net de l'exercice ressort à 35 900 000 F contre 33 567 000 F, en progression de 7 %.

ÉVOLUTION DE 1973 A 1977 DE L'AFFECTATION DES RECETTES

En millions de francs



L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 11,25 F par action (dont 2,40 F en exonération de l'impôt sur le revenu), contre 10,35 F au titre de l'exercice précédent. Le montant total distribué, qui s'élève à 34 371 090 F, représente 95,7 % du bénéfice net.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 10 juillet 1978 contre remise des coupons nos 16 A et 16 B.

Au cours de l'année 1977, le marché des locations d'appartements est resté très actif, le taux d'occupation des immeubles de la société se maintenant à hauteur de 99 %. Le marché locatif des bureaux est en voie d'amélioration, en particulier dans l'ouest de Paris et de la région parisienne. Tous les bureaux ainsi que les commerces de la société sont actuellement loués.

Les charges locatives, qui sont principalement liées au coût de l'énergie et au niveau des salaires, continuent à augmenter dans des proportions importantes. Elles pèsent sur l'évolution des loyers qui, indépendamment même des mesures restrictives édictées par le gouvernement, ne peut pas suivre la hausse du coût de la vie, ni celle du coût de la construction.

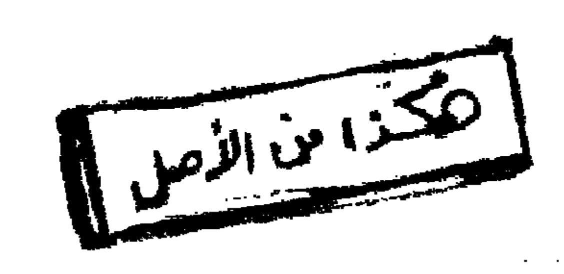
CREDIT LYONNAIS
EUROPARTENAIRES :
Banco di Roma
Banco Hispano Americano
Commerzbank

SITUATION AU 2 MAI 1978

La situation au 2 mai 1978 s'établit à 204 829 millions contre 207 551 millions au 31 mars 1978.

Au passif, les comptes d'Instituts d'Emission, Trésor Public, Comptes Courants Postaux se chiffrent à 11 179 millions de francs et les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers à 43 947 millions de francs. Les ressources fournies par la Clientèle totalisent 110 019 millions de francs. A l'actif, les comptes de Banques, Organismes et Etablissements Financiers s'élèvent à 52 261 millions de francs, les Crédits à la Clientèle à 96 456 millions de francs et les comptes ordinaires débiteurs de la Clientèle à 13 940 millions de francs.



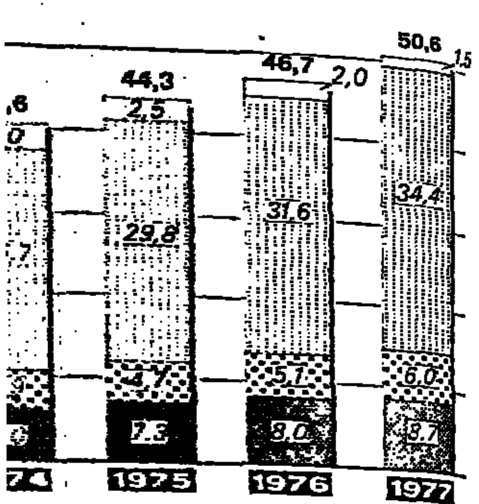


CIÉTÉS

COGIFI

COMPAGNIE
MENTS FRANÇAIS IMMOBILIERS

LUTION DE 1973 A 1977
ECTATION DES RECETTES



CREDIT LYONNAIS

SITUATION AU 2 MAI 1978

INDECO LIMITED
LUSAKA, ZAMBIA

Projet d'expansion

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
14 JUIN

L'expectative, toujours

Les jours se suivent et se ressemblent à la Bourse de Paris, où pour la quatrième séance consécutive les cours se sont effrités dans un marché sans affaires. En hausse insignifiante à l'ouverture de la séance, l'indicateur instantané a terminé en recul tout aussi insignifiant (— 0,1 % environ).

Hausses et baisses se sont à peu de chose près équilibrées dans tous les compartiments, les écarts enregistrés dans les deux sens ne revêtant la plupart du temps qu'un intérêt limité eu égard à la faiblesse des transactions.

Quelques titres comme Téléphones Ericsson, Dollfus et Arjomari sont cependant parvenus à s'adjuger des progressions assez sensibles (+ 4 %), tandis que Chiers, Aquitaine et Saunier enregistraient les plus nets replis de la séance (— 3 %).

« A deux jours du vote final sur la taxation des plus-values, et à quelques heures de la conférence de presse présidentielle, nous n'avons aucune raison de prendre un risque quelconque », nous confiait un professionnel de la corbeille. Les opérateurs particuliers, dans leur grande majorité, paraissant avoir adopté la même attitude, la tendance est restée identique. A ceux qui s'inquiètent de cette léthargie persistante, les boursiers rappellent que depuis le 23 mai, date de la dernière liquidation, les valeurs françaises gagnent encore en moyenne plus de 4 %. « Il n'y a pas de quoi s'affoler » ajoutent-ils.

Sur le marché de l'or, les nouveaux troubles qui ont éclaté au Liban sont, selon les spécialistes, à l'origine de la hausse du lingot, qui est passé de 27 090 F à 27 360 F. Le napoléon a également progressé à 259 F contre 255,10 F. Mais le volume des transactions est resté faible à 5,36 millions de francs contre 5,60 millions de francs.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 7 7/8 %

LONDRES

Le repli amorcé la veille à la suite des résultats décevants du commerce extérieur s'est poursuivi jeudi. Recul également des mines d'or, en liaison avec celui du métal.

Or (ouverture) (dollars) : 182 55 contre 183 70

VALEURS	CLOTURE 14 6	COURS 15 6
Beecham	650 ..	647 ...
British Petroleum	868 ...	856 ...
Courtaulds	123 ..	123 ...
De Beers	368 ..	367 ...
Imperial Chemical	391 ...	389 ..
Rio Tinto Zinc Corp	229 ...	228 ...
Shell	550 ...	547 ...
Vickers	177 .	177 ..
War Loan 3 1/2 %	30 3/4	30 3/4
*West Driefontein	27 ...	25 3/4
*Western Holdings	22 ...	22 ...

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement

NOUVELLES DES SOCIETES

TALCS DE LUZENAC. — Bénéfice consolidé pour 1977 après plus-values ou moins-values : 15,02 millions de francs contre 5,04 millions. La marge brute atteint 33,27 millions de francs contre 20,2 millions pour un chiffre d'affaires de 169,2 millions de francs contre 135,5 millions.

MAGNANT. — Le bénéfice net comptable s'élève à 804 245 F contre 419 423 F. Il sera reporté à nouveau.

GOULET-TURPIN. — Les dirigeants tablent pour 1978 sur un chiffres d'affaires consolidé de 1 380 millions de francs contre 1 302,9 millions et sur une marge brute voisine de 25 millions de francs contre 20,27 millions.

SONY CORP. — Bénéfice net consolidé pour le deuxième trimestre de l'exercice au 30 octobre : 6,7 milliards de yens (— 31,8 %). Le résultat net non consolidé pour le semestre s'élève ainsi à 9,17 milliards de yens (— 28,6 %). Le dividende du premier semestre est porté de 10 à 12,50 yens. La baisse des profits est entièrement imputable aux variations de change à l'exportation.

ALBRIGHT ET WILSON. — Le groupe américain Tenneco a révélé le prix de son O.P.A. sur les titres de cette firme chimique britannique, dont il détient déjà près de la moitié du capital, le portant de 165 à 195 pence. Il offre en plus de reprendre à 70 pence pièce les obligations 3 1/2 % de préférence. Le conseil de la société, qui s'était opposé à cette prise de contrôle, recommanderait aux actionnaires d'accepter cette nouvelle offre. Si elle réussissait, cette O.P.A. coûterait 115 millions de livres (près de 1 milliard de francs).

NEW-YORK

Irrégulier

Les cours ont continué mercredi d'évoluer de façon très irrégulière à Wall Street, et ont même tendu à fléchir en plus grand nombre à l'approche de la clôture, si bien que l'indice des industrielles s'est finalement établi à 854,56, soit à 2,42 points au-dessous de son niveau de la veille.

L'activité s'est très sensiblement accélérée, et 37,29 millions de titres ont changé de mains contre 30,79 millions précédemment.

Les opérateurs ont prêté une oreille attentive aux propos tenus par le président Carter et pris bonne note de sa détermination de lutter contre l'inflation. Mais ils ont été plus sensibles encore à l'avertissement lancé par le directeur du conseil pour la stabilité des prix et des salaires sur le danger que la hausse des prix faisait courir à l'expansion. Ceci expliquant cela, un grand nombre d'entre eux ont procédé à des dégagements de précaution.

Sur 1 922 valeurs traitées, 794 ont monté, 695 ont baissé et 433 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 13 6	COURS 14 6
Alcoa	44 1/4	44 ...
A.T.T.	61 3/4	61 3/4
Boeing	52 5/8	52 3/8
Chase Manhattan Bank	31 3/4	32
Du Pont de Nemours	120 ...	118 7/8
Eastman Kodak	57 ...	56 3/8
Exxon	47 ...	46 3/8
Ford	48 ...	46 1/2
General Electric	53 ...	52 7/8
General Foods	32 ...	32 1/4
General Motors	60 7/8	60 5/8
Goodyear	17 1/8	16 7/8
I.B.M.	273 1/2	271 1/8
I.T.T.	32 1/8	32 1/8
Kennecott	23 5/8	23 3/8
Mobil Oil	65 7/8	65 1/2
Pfizer	33 3/8	33 3/8
Schlumberger	82 1/2	81 5/8
Texaco	25 1/2	25 1/4
U.A.L. Inc.	30 5/8	30 5/8
Union Carbide	39 3/4	39 3/8
U.S. Steel	27 1/2	27 7/8
Westinghouse	23 3/8	23 3/8
Xerox	56 ...	56 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	14/6	15/6
1 dollar (en yens)	217 .	215 50

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, Base 100 : 30 déc. 1977)

	13 juin	14 juin
Valeurs françaises	137,6	137,1
Valeurs étrangères	101,4	102,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	77,1	76,8

BOURSE DE PARIS - 14 JUIN - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	34 80	2 112
5 %	51 70	1 838
5 % 1920-1960	..	1 836
3 % amort. 45-54	71	2 614
4 1/4 % 1963	95 50	3 345
Emp. N. Eq. 6 % 65	108 60	3 662
Emp. N. Eq. 6 % 66	108 80	4 225
Emp. N. Eq. 6 % 67	103 20	0 238
Emp. 8,80 % 77	105 20	6 555
E.D.F. 5 % 1950	... ..	8 463
— 5 % 1960	... ..	1 630

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Emp. 7 % 1973	3881	3824
E.D.F. parts 1958		
E.D.F. parts 1959	509 10	509 .
Ch. France 3 %	171 .	172
A.G.F. (Ste Cent.)	373	374
Ass. Gr. Paris-Vie	1640	1620
Concorde	352	345
Epargne France	308	300 .
Financ. Victoire	212 50	212
France I.A.R.D.	201 50	201 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
GAN (Ste) Centr.	630	630
Protectrice A.I.R.	230	231
S.P.E.G.	148 .	145 ..
U.A.P.	542	541
Alsacien. Banque	311	311
Banque Hervet	199 60	199 60
Bque Hypth. Eur	264	265
Bque Nat. Paris	338	338
(Li) B. Scalb. Dup	94 60	96 .
Banque Worms	183	182 .
C.G.I.B.	50 60	50 .
Cofica	..	81
C.A.M.E.	48 80	50 80
Creditel	117	117
Créd. Gén. Indust.	198 30	198 90
Cr. Ind. Als.-Lor.	142 .	142 80
Crédit Lyonnais	328	328
Electro-Banque	140	140
Eurobail	129 80	130 .
Financière Sofal	308	302 .
Fr. Cr. et B. (Cie)	78	70 .
France-Bail	.. ..	231
Hydro-Energie	17 .	17 20
Immobail B.I.P.	157 80	158 20
Immobanque	222	221 80
Immofice	186 10	186
Interbail	192	193
— (obl. conv.)	194 50	194 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Laffitte-Bail	142	c143
Locabail Immob.	254	255
Loca-Expansion	[illegible]	[illegible]
Locafinancière	[illegible]	[illegible]
Marseil. Crédit	[illegible]	[illegible]
Paris-Réescompte	[illegible]	[illegible]
Séquanaise Banq.	[illegible]	[illegible]
SLIMINCO	[illegible]	[illegible]
Sté Cent. Banq.	[illegible]	[illegible]
Sté Générale	[illegible]	[illegible]
SOFICOMI	[illegible]	[illegible]
Sovabail	[illegible]	[illegible]
UCIP-Bail	[illegible]	[illegible]
Unibail	[illegible]	[illegible]
Un. Ind. Crédit	[illegible]	[illegible]
Cie Foncière	[illegible]	[illegible]
C.G.V.	244 50	240
Fonc. Chât.-d'Eau	606	608
(M) S O F I.P	69	69
Fonc. Lyonnaise	432	432
Immob. Marseille	930	898
Louvre	187	186
Midi	392 40	392
Rente foncière	301	303
SINVIM	138 10	137 90
Cogifi	120 20	125
Foncina	103 10	d104
Gr. Fin. Constr.	119 20	123 90
Immorando	c116	116 .

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Immoinvest	91 ..	90 ..
Cie Lyon. Imm.	97 ..	98
Chargeurs Réun. (p.)	2971	2988
Comindus	341	349
(Li) Dév. R. Nord	...	139
Electro-Financ.	260 10	260 50
(M) Et Particip.	50 50	50 50
Fin. Bretagne	47 20	49 10
Fin. Ind. Gaz Eaux	525	512
Fin. et Mar. Part.	71 60	71 60
France (La)	464	465
La Mure	37	37
Lebon et Cie	191 .	c190 50
(Ny) Lordex	c122	122
Cie Marocaine	27 90	28

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Air-Industrie	84 50	c 81 20
Applic. Mécan.	32 10	32 50
Arbel	149 30	145 90
Av. Dass.-Breguet	351	354
Bernard-Moteurs	..	50
B.S.L.	140	139
C.M.P.	330	329
De Dietrich	479	479
Duc-Lamothe	345	347
E.L.M.-Leblanc	430	438
Ernault-Somua	63 50	64 95
Facom	491	488

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Parcor	d887	d718
Quartz et Silice	d 61 20	d 63
Ripolin-Georget	..	62
Rousselot S.A.	531	548
Soutre Réunies	151 50	147
Synthelabo	138	139
Thann et Mulh.	.. ..	29 80
Ufiner S.M.D.	115	115
Agache-Willot	959	944
Files Fourmies	c 28 70	27 80
Lumière-Renault	58	58

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Minerais-Ressourc.	.. ..	18 45
Moranda	C ..	108 10
Vieille Montagne	211	208 50
Am. Petrofina	..	135 .
British Petroleum	73	75 .
Gulf Oil Canada	188	189 .
Petrofina Canada	..	532
Shell fr. (port.)	45 70	45 40
Tenneco	..	158
Akzo	64	61 50
Dart. Industries	..	202
Dow Chemical	119 50	119 30

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Fructidor	147 89	141 18
Gestion Mobilière	213 19	203 51
Mondiale Invest.	178 38	170 30
Natio-...	130 27	124 36
Optima	160 95	153 68
Planinter	287 94	274 88
Sicavimmo	229 50	219 09
S. L. Est	450 87	430 23
Sogeparque	126 56	120 81
Sogeinter	427 11	407 74
Univalor	153 42	146 41
Valorem	172 64	164 81

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
738	4,5 % 1973	743	742 80	742	742 .
2278	C.N.E. 3 %	2420	2418	2418	2417 ..
398	Afrique Occ.	388	386 50	387	389 90
295	Air Liquide	301	299 90	299 90	299 90
68	Als. Part. Ind.	69 30	69	69	69
167	Als. Superm.	160 50	c163	163	163
70	Alsthom-Atl.	73 10	73	73	73
140	Applica. gaz	159 90	158 50	159 ..	157 10
465	Aquitaine	510	495	495 ..	495

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
310	E. J. Lefebvre	368	365	363	365
70	Esso S.A.F.	77 ..	76 90	78 90	75 50
220	Eurafrance	247	248	247	... .
470	Europe n° 1	469 70	465	465 ..	459 .
445	Ferodo	430 ..	425	426	419 50
450	— obl. conv.	470	464	464	454 .
55	Fin. Dev. Ent.	59 60	59 90	59 90	59 90
156	Fin. Paris PB	158 80	159 80	160 40	158 10
208	— obl. conv.	201 60	202	202	202 .
169	Fiorestel	172 80	171 20	171 50	171 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
18	Nord	20 50	20 50	20 50	20 50
105	Nouvel. Gal.	126	124	125	122 .
160	Olida-Caby	163	161	160 50	159
80	Opfi-Paribas	91	90	90 50	89 90
85	Paris-France	87 20	80 50	89 70	90
79	Pechelbronn	82	81 50	81 90	81 50
85	P.U.K.	91 20	91	92	91
117	— (obl.)	123 20	126	126	124 50
38	Peñarroya	37 50	37 40	37 40	
235	Peugeot	267	268 50	267 90	269 90

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
340	Tél. Ericsson	430	438	447	438
70	Terres Roug.	72	72 50	72 50	71 50
186	Thomson-Br.	191	194	191	196
238	— (obl.)	231	232	233	234
300	U.I.S.	315	c315 50	316	315 50
205	U.C.B.	199	198	198	198
280	Un. F. Banques	276	280	280	276
97	U.I.A.	116	115	115 .	114 90
23	Usinor	23 50	23 50	23	23 05
105	— (obl.)	108	108 30	108 30	108 20
89	Vallourec	99 ..	99 10	99 20	97 60

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
296	Gen. Motors	278 50	280	280	283 .
14 50	Goldfields	14 80	14 75	14 75	14 65
18	Harmony	18 40	18 85	18 85	18 85
380	Hoechst Akti	285 80	287 20	287 20	287 50
31	Imp. Chem.	32 80	32 50	32 50	32 20
90	Inco Limited	79 75	79 50	79 50	79 45
1250	I.B.M.	1219	1248	1281	1250
148	I.T.T.	146 50	148 50	148 ..	148 60
275	Merck	269 90	276 20	277 30	278
260	Minnesota M.	256 90	256 20	258 ..	256 20
310	Mobil Corp.	304	305 90	305 80	300 10

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
203	East Rand..	281 50	265	264 50	262 10
15	East Rand..	16 60	16 55	16 60	16 25
132	Ericsson	133 40	c133	133	133 10
225	Exxon Corp.	218	218	218 ..	215 20
230	Ford Motor	225 .	218 50	218 50	218 50
96	Free State..	87 .	87 80	87 50	88 80
250	Gen. Electric	241 .	248	249 50	245 .

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
15	Union Corp.	14 90	15	15 05	14 70
106	U. Min. 1/10	103	103	103	102 30
120	West Driefont.	124 30	123 50	123 50	121 20
45	West Deep	45	45 ..	45	45
106	West Hold.	101 80	102	102 ..	102 20
250	Xerox Corp.	252 50	257 80	260 ..	267 30
0 85	Zambia Corp.	0 84	0 83	0 83	0 83

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
e : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 14-6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 588	4 589	4 610
Allemagne (100 DM)	220 550	220 100	220
Belgique (100 F)	14 075	14 052	13 975
Pays-Bas (100 fl.)	205 830	205 490	205 500
Danemark (100 krd)	81 200	81 220	81
Suède (100 krs)	99 310	99 270	98 750
Norvège (100 k.)	84 940	85 050	85 500
Grande-Bretagne (£ 1)	8 440	8 410	8 450
Italie (1 000 lires)	5 330	5 340	5 450
Suisse (100 fr.)	242 790	242 450	241 500
Autriche (100 sch.)	30 786	30 645	30 550
Espagne (100 pes.)	5 768	5 765	5 800
Portugal (100 esc.)	10 075	10 055	10 500
Canada ($ can. 1)	4 005	4 019	4 115
Japon (100 yens)	2 113	2 119	2 040

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 14-6
Or fin (kilo en barre)	27000	27300
Or fin (en lingot)	27000 .	27300
Pièce française (20 fr.)	255 10	259
Pièce française (10 fr.)	212	210
Pièce suisse (20 fr.)	238 20	243
Union latine (20 fr.)	233 50	234 90
Souverain	255	254 20
Pièce de 20 dollars	1207 20	1207 20
Pièce de 10 dollars	593	595 .
Pièce de 5 dollars	410 50	.
Pièce de 50 pesos	1105 60	1110 60
Pièce de 10 florins	246 ..	246 .

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 15 juin 1978 a été tiré à 574 130 exemplaires.

Le premier ministre participe à Genève au centième anniversaire de la naissance d'Albert Thomas, le bâtisseur de l'O.I.T.

La conférence de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) célèbre solennellement ce jeudi 15 juin, à Genève, le centième anniversaire de la naissance d'Albert Thomas, sociologue et ministre socialiste français, qui fut le premier directeur du Bureau international du travail. Pendant douze ans, il fut le maître d'œuvre du développement de l'organisation, née du traité de Versailles.

Rattachée aux Nations unies, l'O.I.T. est aujourd'hui l'une des organisations internationales les plus respectées et la considération qu'éprouvent pour elle les Français — et plus particulièrement leur mouvement ouvrier — tient peut-être à la participation importante qu'a prise la France dans les activités de ce qu'on peut appeler la tribune libre du monde du travail.

Depuis 1974, c'est de nouveau un Français — M. Francis Blanchard — qui est directeur général du B.I.T., et le représentant de la France au conseil d'administration, après des personnalités telles que MM. Paul Ramadier et Alexandre Parodi, est M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social et l'un des dirigeants de Force ouvrière.

M. Raymond Barre devait, ce 15 juin, prononcer un discours devant la conférence, dont il est l'hôte d'honneur. L'Organisation syndicale de l'unité africaine a demandé aux syndicalistes délégués à la conférence de boycotter cette séance, pour marquer leur opposition à la livraison d'armes par la France à l'Afrique du Sud.

Un disciple de Jaurès et un réformiste d'avant-garde

« Je saurai encore sûrement distinguer le pain polka, le pain boulot et le pain fendu », écrivait Albert Thomas à son maître, P. Desjardins, alors qu'il venait d'entrer à l'Ecole normale supérieure. Toute sa vie, il devait rester fidèle à l'empreinte marquée par son père, boulanger et fils de boulanger à Champigny-sur-Marne, dans la banlieue parisienne. Ce père était « *républicain* » au sens que contenait le mot à la fin du siècle dernier. Et c'est à un travail sur les *« Idées populaires de réforme sociale qui se font jour de 1832 à 1834 »* que le jeune Albert, à vingt-trois ans, doit d'être reçu premier au diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. Premier, il l'est aussi l'année suivante à l'agrégation d'histoire. Cela lui vaut des bourses qui lui permettent de voyager et d'étudier sur place le syndicalisme allemand, sur lequel il publiera un rapport.

Jean Jaurès l'a chargé de la rubrique syndicale dans le journal *l'Humanité*, quand, au congrès du parti socialiste, à Bourges en 1904, il est aux côtés des syndicalistes réformistes et fonde avec eux la *Revue syndicaliste*. Il collabore à la grande *Histoire socialiste* de Jaurès et à de nombreuses publications socialistes.

Lorsque éclate la guerre de 1914, Albert Thomas est député socialiste de la Seine depuis quatre ans, intervenant dans tous les grands débats politiques, économiques, financiers et sociaux.

Mobilisé, il est rapidement rappelé par le gouvernement, qui lui confie l'organisation des chemins de fer et des usines de production de munitions. Ministre de l'armement en 1916, il suit de près la réglementation du travail, les problèmes des salaires, de l'emploi des femmes, etc. Il abandonne son portefeuille, l'année suivante, pour entrer dans l'opposition face au nouveau cabinet Painlevé-Clemenceau.

Albert Thomas venait d'être réélu député socialiste au siège qu'occupait Jean Jaurès avant son assassinat, lorsque, en 1919, en application de la partie XIII du traité de Versailles, est créée l'O.I.T. Il est élu premier directeur du Bureau international du travail, l'organisme d'exécution. Désormais, l'ancien parlementaire socialiste s'identifie à la construction de la nouvelle institution. Il y consacrera une intense activité jusqu'à sa mort, le 7 mai 1932. Il avait cinquante-quatre ans.

Inlassable, pendant onze ans, Albert Thomas, tout en dirigeant le B.I.T., allait s'entretenir avec les dirigeants des pays membres, animant les conférences, agissant par les discours et les écrits, s'efforçant de réduire l'opposition des syndicats révolutionnaires ainsi que celle des employeurs traditionaliste à son œuvre réformiste.

Dès la première année, six conventions étaient adoptées, tendant à établir la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures, à interdire le travail de nuit aux femmes, etc. Ainsi s'ouvrait la voie aux cent cinquante conventions et cent soixante recommandations qui existent aujourd'hui.

Organisateur, animateur, Albert Tomas ne pouvait être aussi qu'un précurseur. En 1916, il avait créé un comité du travail féminin et, par circulaire, spécifiait que les femmes fournissant le même rendement qu'un ouvrier devaient être payées au même taux.

L'année suivante, il préconise la constitution dans les usines d'armement de comités locaux avec rôle consultatif touchant au bien-être des travailleurs. En 1928, constatant que le travail à la chaîne asservit l'ouvrier, il demande s'il est possible *« de restaurer, dans le travail industriel moderne, et la création et la joie »*.

« La démocratie politique n'est efficace que si elle est assurée par les pratiques de la démocratie sociale, écrit-il. *Le social devra vaincre l'économique. Il devra le régler et le conduire, pour mieux satisfaire la justice. »*

Un tel langage, à l'époque, paraissait utopique pour beaucoup de gens. Pour Albert Thomas, il était la traduction nécessaire d'un humanisme universaliste.

JOANINE ROY.

Une lettre de M. de Fouchier

M. Jacques de Fouchier, président de Paribas, nous écrit :

A propos de mon départ — quoi doit avoir lieu aujourd'hui même 15 juin — de la présidence de la Banque et de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, votre collaborateur, M. François Renard, a consacré hier un article à ma carrière bancaire. J'aurais personnellement très mauvaise grâce à me plaindre de tout ce qu'il dit à mon sujet et ne puis que le remercier de ses appréciations généralement flatteuses.

Il formule par contre au sujet de l'action de mon prédécesseur, M. Reyre, des assertions qui me semblent diffamatoires et que je ne puis laisser passer sans avoir l'air de m'y associer, ce que je ne saurais envisager.

J'ai eu, personne ne l'ignore, quelques différends avec M. Reyre du temps où il était président et moi-même vice-président. Mais le souvenir de ces différends ne m'a jamais conduit à me désolidariser de son action passée ; j'ai affirmé à maintes reprises ma haute appréciation pour le difficile travail de reconstruction qu'il avait mené à bien. Je tiens à l'affirmer aujourd'hui plus explicitement que jamais.

M. Reyre a assumé la direction générale de Paribas pendant vingt années, au sortir de la guerre et de l'occupation, qui avaient laissé notre maison exsangue. Il a dû reconquérir le terrain perdu et chercher des voies nouvelles. Il l'a fait avec une grande vigueur et avec une efficacité qui ont pu parfois blesser ceux-là mêmes qui s'accommodaient fort bien de conserver pour eux les dépouilles de notre grande maison, et provoquer ainsi leur amertume. De l'amertume à la médisance, il n'y a parfois qu'un pas.

Je pense pour ma part que les grandes institutions ont besoin, selon les phases différentes de leur histoire, d'hommes de styles et de tempéraments différents. M. Reyre aura été l'homme d'une de ces phases ; il a laissé à ce titre chez tous ses collaborateurs un souvenir reconnaissant. J'espère avoir été moi-même adapté à la phase suivante. Il en sera, j'en suis sûr, de même pour mon successeur.

Ce que je tiens à affirmer, en terminant, c'est que malgré certaines inimitiés provoquées inévitablement par la période de reconquête, le prestige de Paribas était grand lorsque j'en ai pris la responsabilité et qu'il a constitué, pour ma propre action, une précieuse base de départ.

L'INCARCERATION D'UN AVOCAT PARISIEN

Il n'y a aucune orchestration

déclare la direction de la police judiciaire

Interrogé par R.T.L. à propos de l'incarcération de Me Denise Toinel-Tournois et des rumeurs selon lesquelles la police serait à l'origine de la campagne de publicité menée autour de cette affaire, M. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire à la préfecture de police, a déclaré, ce jeudi 15 juin :

« Quand il y a une bavure commise par un policier — et cela se sait en général, et on en fait assez de publicité — le policier qui a commis une faute personnelle, bien entendu, est poursuivi, et c'est tout à fait normal. Ce que les policiers ressentent, c'est que, souvent, on généralise en matière de police. Quand un policier commet une faute, on dit c'est toute la police qui est fautive. C'est pourquoi nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation selon laquelle nous-mêmes procédons à cette généralisation en ce qui concerne le barreau. Le barreau a, comme tous les corps de métier certainement, des gens qui sont des brebis galeuses. Mais il ne faut pas pour cela généraliser et nous souffrons trop nous-mêmes de cette généralisation pour faire supporter par le barreau exactement le même phénomène. »

A la question de savoir si cette affaire est un *« règlement de comptes »* entre policiers et membres du barreau, M. Ducret a répondu :

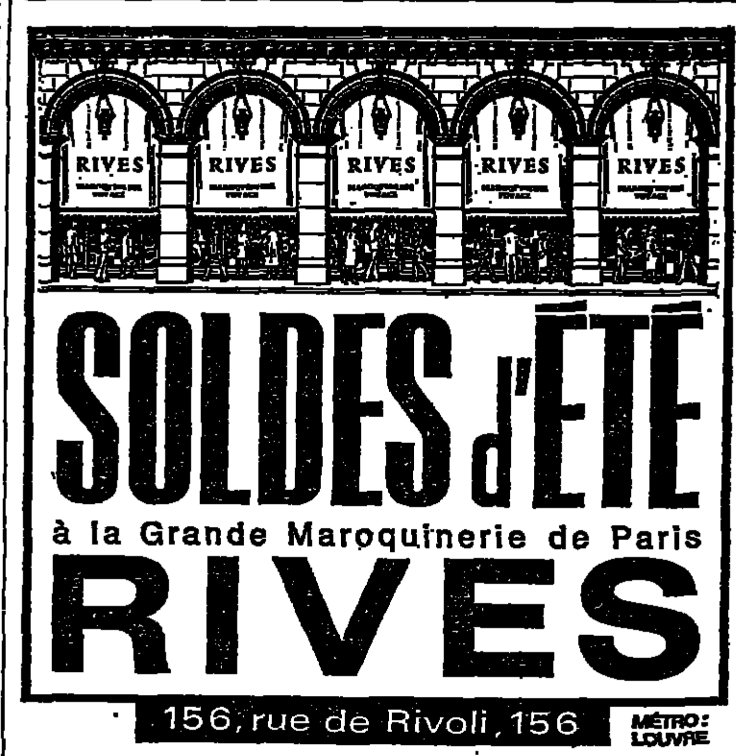
« C'est absolument faux. Il est évident que nous avons de très bonnes relations avec l'ensemble des avocats et il n'y a absolument aucune orchestration, comme on veut bien le dire, de la police contre les membres du barreau. Et notamment cette affaire prouve que ce n'est pas de la police que vient cette fameuse orchestration, mais que la police n'était pas du tout au courant de cette mise sous mandat qu'elle a apprise par la presse. »

Nominations militaires

LES GÉNÉRAUX BIRÉ ET BRASART REÇOIVENT LEUR QUATRIÈME ÉTOILE

Au conseil des ministres du mercredi 14 juin ont été élevés au rang et à l'appellation de général de corps d'armée les généraux de division Jean Biré et Pierre Brasart.

Le général Brasart est nommé commandant le 2e corps d'armée et commandant en chef des forces françaises en République d'Allemagne fédérale, en remplacement du général André Laurier qui a trouvé la mort dans un accident de la route près de Haguenau (Bas-Rhin) le mardi 23 mai (*le Monde* du 25 mai).



PRÉAVIS DE GRÈVE A FR 3

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. de la société de télévision FR 3 ont déposé un préavis de grève de heures pour le lundi 19 juin, valable pour l'ensemble des régions. Le Syndicat des réalisateurs C.G.T. a décidé par solidarité d'étendre ce mouvement aux réalisateurs de TF 1 et d'Antenne 2. Les syndicats, qui tiendront une conférence de presse lundi à 11 heures, demandent l'ouverture de négociations sur l'emploi et les conditions de travail.

● *Deux attentats ont été commis en Corse* dans la soirée du mardi 13 juin. Le premier, à 22 h. 30 à Ajaccio, contre les bureaux de M. André Rodriguez, entrepreneur en maçonnerie. Les dégâts sont assez importants. Le deuxième, à Bastia, à 23 heures, contre une parfumerie appartenant à Mme Sépulcre. La vitrine a été soufflée.

● *Un grave épidémie de choléra* s'est déclarée au Zaïre, affirment des voyageurs arrivant à Bujumbura (Burundi) de la province zaïroise du Kivu. Trois cents personnes seraient mortes et trois cents autres hospitalisées dans les seules villes d'Uvira, Kalemie et Bukavu, alors que les pharmacies et hôpitaux de la région manquent de médicaments. Le ministre belge de la santé fait état, pour sa part, de soixante-huit morts. — (A.F.P.)

A B C D E F G

